

Les 2 jours du PUCA  
jeudi 17• vendredi 18 novembre 2005

**PUCA**

# Recherche urbaine : confrontations européennes

Les actes du colloque

## Sommaire

### Accueil

**Michèle Tilmont**, *secrétaire permanente du PUCA* P • 3

### Sessions

**Vers l'Europe de la recherche urbaine** P • 5

La vision des chercheurs P • 9

L'engagement des institutions P • 25

**Citoyenneté et gouvernance** P • 49

L'intercommunalité et la construction politique des agglomérations P • 51

La prise en compte de l'origine ethnique dans les services publics ? P • 73

Les territoires de la métropolisation dans l'espace méditerranéen :  
une plate-forme partenariale pour l'action P • 96

**Renouvellement urbain et cohésion sociale** P • 115

Gentrification, mixité sociale, exclusion P • 117

Villes et insécurité civile et sociale P • 153

**Le développement durable des territoires** P • 169

Quartiers et bâtiments durables P • 171

Territoires et développement durable P • 185

### Clôture

**Pierre Albertini**,  
*député maire de Rouen* P • 207

**Alain Lecomte**  
*directeur général de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction*

Le PUCA remercie l'ensemble des intervenants et participants.

### Michèle Tilmont

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette cinquième édition des 2 Jours du PUCA qui sont l'occasion d'ouvrir avec vous un débat, que j'espère le plus riche possible, à travers des thèmes que nous choisissons chaque année et qui portent cette année sur « Confrontations européennes ». C'est un thème ambitieux mais peut-être aussi une confrontation indispensable pour que les travaux de recherche qui se mènent en France, sous l'égide du ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer et du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, trouvent des échos et se nourrissent par des échanges avec un monde plus large que celui de la France.

Bernard Pouyet, professeur des universités et président de notre conseil scientifique, a accepté de présider cette première session mais, avant de lui donner la parole, je voudrais remercier toute l'équipe du PUCA qui a beaucoup travaillé pour l'organisation de ces deux journées. Nous avons fait un effort considérable de publications qui sont à votre disposition et qui, je l'espère, seront pour vous des lectures intéressantes.

Je voudrais remercier tout particulièrement Anne Querrien qui a beaucoup travaillé sur le contenu scientifique de ces deux jours et qui a réussi une prouesse assez inédite : organiser des tables rondes avec des intervenants étrangers qui tous parlent français.

Je voudrais terminer cette courte introduction en remerciant tous ces intervenants étrangers qui, au cours de ces deux journées, témoigneront des travaux de recherche qu'ils mènent dans chacun de leurs pays.

Je vous souhaite deux jours très riches en échanges et en débats.



## Bernard Pouyet

Permettez-moi d'ajouter un mot pour signaler le travail qui a été fait en préparation de ce colloque. Je serais tenté de dire qu'il y a deux types de colloque : les colloques SNCF et les vrais colloques scientifiques. Ceux que j'appelle les « colloques SNCF » sont ceux où l'on fait venir des intervenants, on fait partir des trains, on veille à ce qu'ils partent à l'heure, qu'ils arrivent à l'heure et à ce qu'ils déraillent le moins possible. Et puis il existe d'autres formes de colloques, de véritables colloques scientifiques qui sont préparés et pour lesquels il y a tout un travail de réflexion. Il y a un fil rouge et, y compris lorsqu'on lit les documents préparatoires, on est déjà en attente de la production qui sera le fait des Actes du colloque. C'est ce qui est important dans les entretiens du PUCA et l'équipe du PUCA en est largement responsable, sous l'autorité de Michèle Tilmont.

Vous m'avez demandé d'ouvrir ce colloque ; avec votre permission j'aurais plutôt envie de prolonger les entretiens du PUCA de l'année dernière. Je ne dis pas de les clore, le mot serait impropre, mais bien de les prolonger puisque le thème des 2 jours du PUCA de l'année dernière était : « Recherche et décision urbaine ».

Comment les chercheurs transforment-ils en hypothèses de recherche les questions des acteurs de la ville ? Comment les résultats des recherches sont-ils pris en compte dans les politiques urbaines ? Ces questions résonnent d'un sens particulier à travers les événements que connaît notre pays depuis la fin octobre, qui nous interrogent tous en tant que citoyens mais qui nous interrogent en particulier comme acteurs ou observateurs de l'urbain.

Evidemment, nous sommes tous plus ou moins tentés de considérer que cette crise des banlieues, cette crise des cités et des quartiers sensibles est une crise annoncée ; c'est une crise qui se donnait à lire et à voir à travers les travaux des recherches et à travers les travaux qui sont conduits dans le cadre du PUCA

Ainsi, rien que dans le cadre du Plan urbain d'abord et du Plan construction - architecture - urbanisme, Claire Gillio n'a pas recensé moins d'une dizaine de programmes dits finalisés - et l'expression « finalisés » a tout son sens - qui traitent directement des questions des banlieues, des questions des quartiers en difficulté. Et la simple lecture des titres des ouvrages souvent conclusifs de ces programmes finalisés montre à l'envie que les problèmes que l'on découvre aujourd'hui étaient déjà très solidement analysés hier.

J'ai retenu quelques titres d'ouvrages parus sous l'égide du PUCA : *En marge de la ville, au cœur de la société, ces quartiers dont on parle* ; *Le sens de l'hospitalité : essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre* ; *Villes et hospitalité : les municipalités et leurs « étrangers »* ; *A quoi servent les jeunes ? Ou encore Des cultures et des villes* ; *Villes et emploi* ; *Le territoire au cœur des nouvelles formes du travail* ; *Insertion : les politiques en crise* ; *Les exclus face à l'emploi* ; *Mettre en œuvre le droit au logement* ; *Les aléas du lien social* ; *Intelligence des banlieues* ; *Ségrégation, exclusion* ; *Solitude urbaine. Ou encore Vers une politique de l'urgence sociale - urgence sociale, expression revenue fréquemment ces dernières années, face au problème d'urgence vis-à-vis de la crise tout court.*

Le même exercice pourrait être conduit à partir d'une vingtaine de livraisons des *Annales de la recherche urbaine* et, au risque d'être réducteur, j'ai retenu ces trois titres : *Urbanité et liens religieux* ; *Ville, emploi, chômage* ; *Jeunes urbains ès qualités.*

Tout ceci donne à réfléchir. Et j'ai été frappé par le fait qu'on évoque parfois, pour parler des événements que nous connaissons - et c'est le titre d'un article du Monde - « Un petit Mai 68 des banlieues ». Je ne pense pas que le rapprochement soit très pertinent et, surtout, il me paraît qu'il y a une différence majeure entre ce qui s'est passé en 68 et ce qui se passe aujourd'hui. Nous sommes alors à l'époque des Trente glorieuses ; nous sommes dans une situation de croissance et de plein emploi et l'on peut dire d'une certaine manière, dans cette France qui s'ennuie, que personne n'avait vu venir la crise, laquelle à son lendemain avait suscité un subit intérêt pour les sciences sociales. Et la frange moderniste de l'appareil d'État, comme on le disait à l'époque, s'était alors tournée vers les chercheurs pour les interroger sur ce qui s'était passé, pour essayer de comprendre pourquoi on n'avait rien vu venir, et leur demander finalement de dire comment les choses pourraient ne pas se reproduire.

Si j'évoque cette époque, c'est aussi parce que la recherche urbaine, la recherche institutionnalisée est venue pour partie de ces interrogations et s'est organisée à la faveur de ces événements.

Aujourd'hui, il me paraît que la question n'est pas tant de savoir si les travaux des chercheurs permettaient de prévoir la crise - de fait, je pense qu'ils en avaient recensé la plupart des éléments - mais bien plutôt de savoir pourquoi tous ces travaux ne sont pas appropriés par les décideurs.

Il serait facile ici de dénoncer le désintérêt des acteurs pour les travaux des chercheurs ; désintérêt des acteurs, désintérêt des médias. Je suis très frappé de la manière dont tout d'un coup surgissent sur nos antennes des consultants sociologues, un peu comme dans le cadre des conflits internationaux où des généraux à la retraite viennent nous expliquer pourquoi les conflits se déroulent de telle ou telle manière. L'analogie peut être poussée parce que, dans les deux cas, on recourt aux spécialistes à un moment où la crise est déjà là.

Incriminer seulement les décideurs et les médias serait insuffisant ; il faut aussi que les chercheurs balaiant devant leur porte et se posent la question de savoir s'ils n'ont pas une responsabilité à ne pas être plus insistants, à ne pas être plus offensifs, à trop considérer que leur mission s'épuise dans la publication et dans le rendu des rapports de recherche.

Il y a peut-être une forme de résignation des chercheurs qu'il faut combattre. Vous allez me dire qu'ils ne sont pas armés individuellement pour s'imposer dans le processus de décision mais peut-être que collectivement ils peuvent le faire et en tout cas, cette question interroge formidablement une instance comme le PUCA dont l'une des missions essentielles est bien la mission de valorisation de la recherche, de transmission de la recherche à travers ses publications, à travers les différents réseaux qu'elle anime, à travers les PREDAT, etc.

Je crois qu'une vraie interrogation est posée pour une instance comme le PUCA, afin qu'il soit véritablement en mesure de faire que la recherche, dans toutes ses subtilités, dans toutes ses nuances, se trouve appropriée. Et je crois qu'une des manières de donner plus de force, d'essayer de donner plus de force et d'audience à la recherche urbaine, c'est probablement de s'interroger, de renforcer son ouverture sur les réalités proches de

l'extérieur et, notamment, sur celles des autres États européens. Et là, nous retrouvons la thématique de ces 2 jours du PUCA - j'y viens enfin - et le titre même des entretiens affiché derrière moi est significatif : « Recherche urbaine : Confrontations européennes ».

Les entretiens sont consacrés, pour ces 2 jours, à une mise en perspective des travaux de recherche et d'expérimentation permettant de favoriser ce que l'on appelle couramment la construction d'un espace européen de la recherche, construction d'un espace européen de la recherche qui peut aussi être un espace européen de la recherche en urbanisme.

Evoquer un espace européen de la recherche, c'est se situer délibérément dans les processus de Bologne sur la construction de l'espace européen d'un enseignement supérieur de la recherche, dans les processus de Lisbonne et de Barcelone. Ces deux dernières programmations affichent une ambition : 3% du PIB des États européens consacrés à la recherche à l'horizon 2010 et l'on sait, à travers l'Agence nationale de la recherche et à travers le projet de Loi d'orientation et de programmation de la recherche - s'il arrive enfin à franchir les étapes de son adoption parlementaire - que la France va essayer de se situer par rapport à cette ambition.

Au centre de la réflexion sur la promotion d'une Europe de la recherche et d'une économie de la connaissance, je crois qu'une notion majeure est celle de l'innovation. Et si cette notion de l'innovation est parfaitement intégrée, notamment par les sciences dures ne serait-ce que dans le cadre des pôles de compétitivité que le gouvernement a décidé de mettre en place, la question nous est posée aussi de savoir si l'on peut aller vers une recherche de l'innovation, y compris dans les domaines comme le nôtre.

C'est bien là, je crois, que la confrontation européenne prend tout son sens. Nous allons dire et nous montrerons que les situations sont différentes et que, dès lors que nous sommes dans une analyse comparative, il faut se méfier de toute une série de faux amis ; des situations différentes mais aussi la recherche de solutions, d'expérimentations qui sont toutes particulières et qui, si elles ne sont pas toutes transposables, méritent toujours d'être connues, ne serait-ce que pour situer les politiques nationales.

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, mobilisant un certain nombre de crédits, notamment sur les programmes urbains, pour aider la France à régler le problème des banlieues, vient de déclarer récemment que c'est un problème européen. Et cette évidence mérite véritablement qu'il y ait confrontation des différentes analyses et que l'on s'interroge, y compris sur la manière dont, ailleurs, on prend en compte la recherche urbaine. Existerait-il une spécificité française qui ferait qu'elle serait moins prise en compte qu'ailleurs ? Comment apprécier cette spécificité par rapport à des questions fondamentales comme celle du statut des sciences sociales et humaines dans la recherche et dans la construction de la décision ? Ou encore une autre question, très importante pour notre matière, qui celle des relations entre l'État et les collectivités locales.

Tout se passe, en matière de recherche urbaine, à certains égards, comme si l'État non pas se retirait puisque c'est bien le rôle du PUCA que d'affirmer cette recherche - mais, d'une certaine manière, nous n'étions plus les seuls à porter cette recherche - et comme si les

collectivités locales elles-mêmes n'étaient pas encore venues sur cette recherche. Nous sommes donc un peu dans cette situation d'incertitude.

Ces 2 jours devraient nous permettre de savoir s'il y a une exception française en matière de recherche urbaine ou si, à confronter nos expériences avec celles de nos amis étrangers, nous pouvons faire évoluer l'ensemble de notre production de recherches et, surtout, son opérationnalité.

La matinée va s'organiser autour de deux approches que nous allons mettre en tension et qui, je l'espère, se répondront : la vision des chercheurs et l'engagement des institutions.

Jeudi 9h30 - 11h30  
La vision des chercheurs

Jeudi 11h30 - 13h  
L'engagement des institutions

### Citoyenneté et gouvernance

Jeudi 14h - 15h30  
L'intercommunalité et la construction  
politique des agglomérations

Jeudi 15h30 - 17h  
La prise en compte de l'origine ethnique  
dans les services publics ?

Jeudi 17h - 18h30  
Les territoires de la métropolisation  
dans l'espace méditerranéen

### Renouveau urbain et cohésion sociale

vendredi 9h - 11h30  
Gentrification,  
mixité sociale, exclusion

vendredi 11h30 - 13h  
Villes et insécurité civile  
et sociale

### Le développement durable des territoires

vendredi 14h - 15h30  
Quartiers et bâtiments  
durables

vendredi 14h - 17h  
Territoires et développement  
durable

## La vision des chercheurs

Frank Eckardt

*maître de conférence de sociologie urbaine à l'école d'architecture de l'université de Weimar - Allemagne*

Patrick le Gales

*directeur de recherche au CNRS, centre d'études de la vie politique française, professeur à l'institut  
d'études politiques de Paris*

David Ludlow

*senior researcher à l'université de West England à Bristol et consultant auprès de la direction de l'environnement  
de la commission européenne*

Britt Olofsdotter-Jonsson

*responsable de la communication scientifique au conseil suédois de la recherche pour l'environnement,  
les sciences agronomiques et l'aménagement du territoire*

*animation Anne Querrien*

La recherche urbaine est amenée à se redéployer aujourd'hui dans une Europe qui fait du développement de la connaissance son premier objectif. Elle doit faire face à la généralisation de l'urbanisation des territoires, qu'il s'agisse d'étalement urbain en périphérie des métropoles ou d'usages urbains de territoires ruraux. L'invention d'un mode de vie normé pendant les Trente glorieuses fait place à une pluralité des comportements qui rend leur évaluation et leur prévision difficile. Le rôle de la recherche auprès des décideurs devient davantage d'aider ceux-ci à comprendre et à anticiper ces transformations ; en même temps elle accompagne les efforts de coordination et de coopération entre l'ensemble des acteurs de l'urbain.

Pour évoquer ces nouvelles orientations de la recherche urbaine, et la manière dont elles sont comprises dans différents pays européens, nous avons invité des chercheurs ayant un rôle de direction dans leurs propres organismes dans quatre pays européens : la Suède, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France.

Britt Olofsdotter-Jonsson est directrice de la communication scientifique du Conseil suédois de la recherche pour l'environnement, les sciences agricoles et la planification spatiale. Cet organisme de recherche incitative invite les chercheurs à s'interroger sur les contradictions du développement durable.

Il y a en effet contradiction entre croissance économique, protection de l'environnement et mesures en faveur des groupes sociaux défavorisés, soit entre les trois piliers du développement durable. Les chercheurs suédois s'inquiètent de la privatisation croissante de l'espace public, mais mettent leur espoir dans une plus grande professionnalisation du design urbain, et dans un développement des procédures de concertation et de planification démocratique. Les recherches s'appuient sur des expérimentations et des innovations mais essaient plus que par le passé d'en tirer une signification globale.

David Ludlow a participé à l'élaboration de la stratégie européenne en matière d'environnement urbain, avec Colin Fudge, doyen de l'Université de West England à Bristol au Royaume-Uni. En matière de recherche il voit dans l'évaluation environnementale une approche transversale et pluridisciplinaire, qui permet de relier entre eux les différents champs sectoriels de l'action administrative, et donc d'informer au mieux élus et citoyens. Il s'agit notamment d'analyser les blocages à la mise en oeuvre des politiques européennes et des politiques locales, qui sont révélateurs de disfonctionnements sectoriels. Des tableaux de bord peuvent être proposés aux villes pour évaluer le caractère plus ou moins durable de leur gestion.

Frank Eckardt, sociologue, dirige le département d'études urbaines européennes de l'Université de Weimar, et a la chance de faire cours dans les locaux construits par le mouvement du Bauhaus au début du siècle. Il estime que la recherche urbaine doit dépasser l'approche nationale pour développer des comparaisons systématiques dans le cadre de l'Union européenne. La démarche doit être résolument pluridisciplinaire et globale, mais certaines questions méritent une attention particulière : l'utilisation des nouvelles technologies de communication dans toutes les sphères de la société et les moyens de surmonter la fracture numérique, l'intégration de la diversité ethnique et de la pluralité des âges dans la culture urbaine, l'europanisation des cultures professionnelles et l'élaboration de codes de conduites communautaires pour les architectes, les aménageurs et les autres professions de l'urbain. Frank Eckart dirige un projet d'études approfondies pour des jeunes universitaires appelé Future, qui développe ces orientations dans le cadre d'une formation post-doctorale.

Patrick Le Galès enseigne à l'Institut d'études politiques de Paris, à Oxford et à Milan. Il est aussi l'un des fondateurs de l'Institut des Hautes études pour l'Aménagement des Territoires en Europe. Toute son activité de recherche comparative, d'abord entre la France et l'Angleterre, puis à l'échelle mondiale, vise à comprendre comment les territoires urbains sont dirigés effectivement, comment les acteurs sociaux coopèrent pour conduire le développement. Ses recherches actuelles portent sur les cadres supérieurs des villes européennes, sur la corruption, sur la gouvernance, enfin sur l'europanisation des instruments des politiques urbaines et régionales. Comme il l'a montré dans ses livres les villes sont les principaux foyers de dynamisme dans la construction de l'Europe, et l'enjeu européen est le principal levier du renouvellement de l'action publique dont nos sociétés ont besoin.

La table ronde permettra à chacun d'exposer sa vision de la recherche nécessaire à l'étape actuelle de l'europanisation de nos pays. La discussion portera ensuite sur les inflexions données par les uns et par les autres vers les problèmes d'organisation professionnelle, vers les problèmes sociopolitiques, vers des enjeux plus matériels comme la crise énergétique ou l'étalement urbain, vers les enjeux plus culturels liés à la diversité croissante de la population en âge et en composition ethnique.

# La vision des chercheurs

## Anne QUERRIEN

Dans tous les pays européens la recherche par les habitants d'un emploi, d'une formation, de soins et de loisirs de qualité, se fait principalement dans les villes. La demande de la société pousse à l'extension des villes et à une consommation croissante d'espace pour un nombre d'habitants à peu près stable. Cela a des effets environnementaux et sociaux inquiétants : problèmes de pollution, de congestion, étalement, urbain, charges financières du renouvellement urbain, dégradation du patrimoine, vulnérabilité, diminution des espaces naturels, chômage, insécurité, exclusion social, problèmes d'identité culturelle. Ces problèmes sont partagés par tous les pays européens ; ils justifient d'un effort de recherche commun. Infléchir des comportements sociaux aux effets négatifs exige une action publique réfléchie.

La stratégie européenne définie à Lisbonne en 2003 consiste à développer davantage la société à partir de la connaissance. Les grandes villes jouent un rôle central dans une telle perspective car elles disposent d'un revenu par tête plus élevé que le revenu national, parce qu'elles sont le lieu de la production de valeur ajoutée, de l'innovation. La qualité de leur environnement urbain et des relations sociales en leur sein est une condition de leur attraction et de leur capacité de développement économique ; des villes trop polluées et congestionnées, ou trop ségréguées socialement, risquent de ne pas maintenir leur rang dans la compétition mondiale et de décliner. C'est pourquoi l'ensemble des gouvernements européens mettent en oeuvre des programmes de renouvellement urbain et de cohésion sociale.

La recherche financée par l'Union européenne se caractérise par un souci très affirmé des utilisateurs de la recherche et de la manière dont ils vont se saisir des résultats. Elle essaie également de contribuer au développement de l'espace européen par la diffusion des bonnes pratiques, le soutien aux échanges de chercheurs et aux formations d'envergure européenne.

Dans chaque pays les institutions universitaires et de recherches se mettent également à l'heure européenne et se positionnent dans la compétition mondiale. Nous avons choisi de présenter ici quatre exemples :

- la recherche urbaine à Formas, Conseil national pour recherche dans le domaine de l'environnement rural et urbain en Suède, avec Britt Olofsdotter-Jonsson
- le programme de recherche européen sur les systèmes locaux d'évaluation de l'environnement dirigé par David Ludlow de l'Université de Bristol
- le programme de formation et de recherche Future animé à l'Université de Weimar par Frank Eckardt
- la vision de la recherche urbaine européenne développée par Patrick Le Galès, à l'Institut d'Etudes politiques de Paris.

Leurs interventions sont présentées ici les unes à la suite des autres, et il n'est pas rendu compte du débat succinct qui a porté sur la réalité ou non de l'exception française et de l'expatriation des cerveaux en Europe et dans le monde dans le domaine de la recherche urbaine ●

## Britt Olofsdotter-Jonsson

### La recherche urbaine se situe dans une perspective de développement durable

Le développement sociétal durable est fortement tributaire de l'évolution de nos villes car les régions urbaines sont de plus en plus densément peuplées. Cela est vrai à l'échelle nationale et internationale. L'urbanisation n'implique pas seulement des risques sanitaires et écologiques, elle peut également améliorer la qualité de vie à condition que soient adoptées des solutions éco-efficaces.

Les questions abordées par la recherche urbaine englobent aussi bien la vie, les individus et les activités de la ville que l'environnement urbain physique et biologique ainsi que les processus qui renouvellent et modifient celui-ci.

Deux tendances générales vont influencer sur l'évolution des villes européennes :

- *l'évolution démographique*, avec un vieillissement de la population, une baisse de la natalité dans plusieurs pays et l'allongement de la vie, représente un défi pour les États européens. Moins d'actifs vont devoir subvenir aux besoins d'une population vieillissante ainsi que des enfants et des adolescents. Il y a là un vaste champ d'étude dans les domaines du marché du travail, des impôts, des retraites, des services sanitaires et sociaux, de l'immigration, du tourisme, des loisirs, etc. tous domaines qui concernent l'avenir des villes.
- *les changements climatiques* vont eux aussi se répercuter sur les villes. La mesure la plus évidente consiste à prévenir les inondations et atténuer les effets des futures canicules. Mais ces changements

climatiques vont également avoir des effets sur le BTP, le design urbain et les écosystèmes locaux. Cela ouvre de vastes champs d'étude concernant la vulnérabilité et les risques, l'atténuation de ceux-ci et surtout la faculté d'adaptation.

L'interaction entre la ville et la campagne est une condition essentielle à un développement sociétal durable. *La ville dans son contexte régional et global* est un autre aspect essentiel. Il est donc indispensable qu'un grand nombre de disciplines communiquent leur conception du développement en cours et analysent les modèles de transactions entre ville et campagne, entre différentes agglomérations d'une région et entre métropoles à l'échelle mondiale.

### La politique urbaine durable – une affaire de rhétorique

Les responsables politiques utilisent la notion de développement durable de manière rhétorique, tandis que la recherche problématise. Pour étayer la théorie et la pratique, il convient de préciser et de concrétiser les concepts en fonction des lieux et des situations où ils sont utilisés. Un développement urbain durable suppose une approche globale. Sans cette globalité, les problèmes de la répartition inégale des ressources sont étouffés.

La problématisation par les chercheurs des aspects de la durabilité révèle des contradictions entre la croissance économique, la protection de l'environnement et les mesures en faveur des groupes « défavorisés ». La classe politique souligne les aspects économiques et écologiques d'un développement urbain durable par rapport aux aspects démocratiques et sociaux. En

pratique, ce sont souvent les considérations économiques qui sont prioritaires.

La modernisation écologique est désormais le mot d'ordre de plusieurs États européens affichant des ambitions environnementales. En bref, ceux-ci estiment qu'il suffit de prendre des mesures économiques et techniques/écologiques pour aboutir à une société durable. Les bonnes pratiques environnementales sont considérées comme un « jeu sans perdants » : ce qui est bon pour la croissance peut aussi l'être pour l'environnement, et réciproquement. Il existe des solutions gagnant-gagnant pour toutes les situations. En revanche, certains chercheurs estiment qu'une modernisation écologique ne peut impliquer qu'une reconstruction de l'économie capitaliste tenant compte d'un ensemble d'aspects environnementaux. « La politique de durabilité rejoint l'économie » – la politique environnementale devient une branche de la politique économique. Une modernisation écologique ne suffit pas pour aboutir à des villes durables. Selon eux, il faut faire évoluer les infrasytèmes, les idéologies et les méthodes.

### Forme et structure de la ville

La recherche urbaine étudie les formes et les structures – la ville en tant qu'arène, mais aussi les processus qui la régissent – et elle s'intéresse aux différents acteurs de la ville et à leurs relations. La ville peut être considérée comme un système de structures superposées sous forme de terrains bâtis, réseaux de transports, espaces verts, etc. mais aussi comme un processus évolutif où les acteurs inter-agissent.

*L'idéal de la ville compacte décrit dans le Livre vert de l'Union Européenne n'est pas basé sur des recherches. Il peut être remis en question même s'il est écologiquement durable et souhaité par les citoyens.*

*Émettant des réserves sur l'idéal antérieur du design urbain tels que la séparation des fonctions, les chercheurs prônent plutôt une mixité fonctionnelle. Les relations entre les nombreux espaces privés et publics de la ville sont considérées comme décisives pour un développement urbain durable.*

L'étalement urbain est souvent présenté comme le principal problème du design urbain. Certes, il implique des difficultés – plus grande occupation des sols, flux de circulation accrus donnant lieu à des émissions de gaz d'échappement et de particules, nécessité de développer les infrastructures, détérioration des services sociaux, plus forte ségrégation – la liste peut être longue. Mais la plupart des inconvénients, économiques ou sociaux, sont épongés par la société. En revanche, les ménages quittant le centre pour la périphérie sont gagnants. Pour un même coût de logement, une famille de banlieue bénéficie d'un habitat nettement plus spacieux et de meilleure qualité. Le stationnement de l'indispensable voiture est moins onéreux que dans le centre-ville et, souvent, le nouveau budget autorise une seconde voiture. L'acquéreur d'une villa peut aussi choisir son environnement social, avec la sécurité que cela implique. Les autres gagnants désignés sont le secteur des maisons individuelles ainsi que tous les commerces concernés et artisans concernés. Le mitage est-il donc une fatalité qui menace impitoyablement la ville et risque de la tuer? Ou est-il naturel qu'une ville se développe et qu'elle soit moins exploitée à sa périphérie? Faut-il considérer les zones intermédiaires, les friches comme des terrains sans valeur ou une ressource à développer et à valoriser? La privatisation de l'espace public est une évolution perceptible dans les villes européennes. La ville est une arène culturelle et touristique. Événements divers, conférences et activités touristiques s'y

multiplient, et les grandes villes présentant un riche calendrier de manifestations sont «commercialisées» en tant que destinations attrayantes. Il s'agit d'une industrie internationale du divertissement, en pleine expansion et avec un fort potentiel de croissance. Les espaces et bâtiments publics jouent un grand rôle dans la perception d'une ville. Les rues et les places sont d'importants lieux de rencontre où des foules se déplacent. Bon nombre de villes consacrent d'ailleurs d'importants moyens à l'amélioration et au renouvellement de leurs espaces publics. Mais qu'advient-il de ces espaces lorsque nous les privatisons? Lorsque nous les fermons pour en faire des galeries, ou lorsque des caméras de surveillance et des vigiles épient nos mouvements? Quelles sont les règles régissant les activités dans ces espaces publics privatisés? Quid de la liberté d'association, de presse et d'expression ?

*Les structures vertes et l'écologie urbaine* sont des éléments relativement nouveaux de la recherche urbaine. Considérer la ville comme un écosystème dominé par l'homme peut ouvrir de nouvelles perspectives concernant l'écologie et le milieu urbain. L'empreinte écologique et les services des écosystèmes sont des notions bien connues des écologistes mais jusqu'à présent, peu de recherches ont porté sur les services en question.

### **Le contrôle du design urbain**

Une question essentielle concerne le *contrôle du design urbain*. En Suède, les instances officielles contrôlent la construction des logements et planifient l'environnement physique et les infrastructures de la société. Les investissements réalisés dans ces domaines sont pour l'essentiel intégrés au budget public. Dans les années 1990, la construction des logements a

été déréglementée et libéralisée, ce qui a ouvert la voie à un cofinancement de grands travaux infrastructurels par l'État, les municipalités et l'industrie. La planification de l'environnement physique a pu occuper une plus grande place dans les préparatifs des négociations, et des intérêts privés ont encouragé cette évolution. Les grands projets infrastructurels, la valorisation et le développement notamment des centres-villes et des quartiers bien situés ont suscité un grand intérêt. Ces efforts de valorisation et de développement de la ville et de son potentiel touristique et culturel pour les habitants et les visiteurs ont impliqué un glissement des valeurs. La production industrielle a perdu de son importance et les activités qui connaissent le plus fort développement sont celles du secteur tertiaire. Cela nous ouvre de nouveaux domaines de recherche intéressants. Dans d'autres pays européens, notamment en Grande-Bretagne, cette évolution a été plus précoce et plus accentuée. Il y a également beaucoup à apprendre des partenariats établis dans le cadre des fonds structurels communautaires, de la politique industrielle locale et des activités locales de l'Agenda 21.

Des études ont mis en évidence des divergences et des hiérarchies politiques entre différents niveaux. Toutes les communes n'ont pas la même faculté d'équilibrer les aspects économiques, écologiques et socioculturels de la durabilité. Il en va de même entre les administrations ainsi qu'entre les responsables politiques, les fonctionnaires et les citoyens. Il faut du temps pour faire évoluer les structures administratives. Les institutions sectorisées des communes tendent vers différents objectifs – ainsi, la croissance est primordiale pour les services de la construction et de l'aménagement tandis que l'écologie est le mot d'ordre des services de gestion environnementale.

### Projets et solutions globales égale souvent déficit démocratique

La *planification* et la *démocratie* sont deux autres domaines liés au contrôle du design urbain. La situation évolue vers une déréglementation et un financement privé, et les questions municipales de développement sont désormais traitées sous des formes moins formelles et réglées qu'avant. Cela soulève des questions sur la transparence, l'influence des citoyens et les aspects démocratiques de la planification. Cette dernière est moins uniforme à l'échelle nationale et les principaux investissements dans les infrastructures impliquent de nombreux acteurs. Les décisions réelles sont prises dans le cadre de projets et de conventions globales avant la planification formelle, ce qui ne contribue pas à démocratiser le processus de planification et de décision. Les plans d'ensemble de l'État, de la région ou de la commune ne guident plus comme auparavant le design urbain. Même une planification détaillée est aujourd'hui régie dans une large mesure par les préparatifs des négociations où les intérêts pèsent très lourd. Les différents outils de planification sont insuffisants pour remédier à cette situation complexe. Il peut être nécessaire de développer d'autres instruments susceptibles de canaliser et d'orienter les exigences des intéressés dont les attentes sont contradictoires. Il va donc probablement falloir définir de nouveaux rôles, de nouvelles compétences voire peut-être de nouvelles organisations. Cela va également nécessiter des projets de recherche transdisciplinaires.

### Comment briser les cercles vicieux ?

La recherche urbaine aborde divers aspects relatifs à la santé publique, à la vie quotidienne, à la sécurité et à la parité hommes-femmes. Il s'agit non seulement de réduire la ségrégation

et la précarité, mais encore de créer des structures urbaines socialement durables. Il existe un risque évident que les chercheurs et les préposés à la planification s'identifient à une classe moyenne mobile, ce qui aurait pour effet de rendre d'autres catégories sociales subordonnées et invisibles et d'affaiblir leur voix.

À plusieurs reprises, l'État et les communes ont consacré d'importants moyens à des projets divers dans des zones dites défavorisées. Subventions liées aux reconstructions et à l'efficacité énergétique, programmes d'investissements locaux, grands projets urbains – la liste peut être longue. Les projets ont porté sur les améliorations physiques, la mobilisation sociale et les ressources allouées aux services municipaux. Les pouvoirs publics ont fait preuve de bonne volonté mais trop souvent, les projets n'ont pas été planifiés, évalués ni documentés de manière à ce que d'autres puissent savoir ce qui a fonctionné ou non, et pourquoi. Sur ce point, la recherche pourrait jouer un rôle plus important qu'à l'heure actuelle.

Souvent, les projets n'ont pas non plus été intégrés dans l'administration locale. Les activités prennent fin quand les moyens alloués sont épuisés. Intérimaires et consultants venus de l'extérieur passent au projet suivant en laissant derrière eux nombre de enthousiastes frustrés. Ceux qui peuvent profiter des projets poursuivent leur parcours résidentiel et quittent le quartier.

Mais il y a des lueurs d'espoir. En Suède, nous avons ainsi tiré les leçons de nos erreurs et travaillons désormais de manière globale - nous misons aussi bien sur le soutien linguistique aux immigrants que sur le ravalement des façades, ce qui est essentiel lorsque les chaînes causales sont si floues. Et le fait est qu'en Suède, les quartiers que nous considérons comme défavorisés semblent plus vivables que d'autres pays ●

## David Ludlow

### Le rôle des Autorités Locales et Régionales

Les années 1960 aux années 1980 sont celles de la conversion à la protection de l'environnement :

- Les crises et les problèmes environnementaux ont forcé les gouvernements locaux à réagir
- Les lois sur l'environnement ont défini des compétences

A partir des années 1990 s'est mis en place un programme d'action :

- Des initiatives et des engagements volontaires ont été pris au-delà des exigences légales en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre, les systèmes de gestion de l'environnement, les agendas LA 21. Le rôle clé des autorités locales et régionales dans l'accomplissement/la réalisation du développement durable a été souligné.

Le 21<sup>ème</sup> siècle voit le passage de la théorie à l'action pour une application résolue du développement durable avec la mise en place d'indicateurs de durabilité, le mot d'ordre penser global-agir local et la notion de gestion durable.

Notre action se base sur :

- Le programme d'Action Environnemental (6EAP) de l'Union Européenne de 2002 à 2010
- Les engagements que se sont données les signataires de la charte d'Aalborg -2002
- L'ensemble des documents et procédures internationaux

Conventions des Nations Unies, les buts du développement du nouveau millénaire

Les plans de réalisation des résolutions du sommet de Johannesburg

La déclaration des gouvernements locaux à Johannesburg, la Charte de la Terre, les principes de Melbourne

- La stratégie thématique pour l'Environnement Urbain (UTS) de l'Union européenne qui fait en 2005, de l'environnement la nouvelle force motrice du développement urbain durable

La plupart des recommandations abordent des problèmes qui, pour être traités, nécessitent la coopération entre la Communauté Européenne, les États Membres et les autorités locales et régionales.

- Les gouvernements nationaux devraient donner des conseils - à tous les niveaux du gouvernement - en ce qui concerne les méthodes d'intégration au processus de planification
- Les autorités locales et nationales devraient étudier les façons de lier/relier les projets et les planifications à long-terme avec les certitudes budgétaires et financières
- Les autorités locales devraient être réellement épaulées par les États Membres pour leur prise de responsabilités en ce qui concerne l'application d'une gestion urbaine durable
- Les autorités locales devraient recevoir des ressources financières adéquates
- Les États Membres devraient définir la superficie de leurs aires urbaines - une définition "flexible" de l'aire urbaine fonctionnelle devrait être adoptée - une harmonisation devrait être établie par la Commission Européenne et l'Agence Européenne pour l'Environnement
- Chaque ville d'au moins 100,000 habitants devrait adopter un plan de gestion environnemental pour la totalité de

l'aire urbaine, en même temps que des objectifs en relation avec les impacts environnementaux fondamentaux

- Et devraient appliquer un système de gestion de l'environnement pour diriger/gérer ce processus et arriver à ses fins
- Les corps régionaux et locaux devraient établir des planifications régionale et intégrée et des systèmes d'information environnementaux- englobant des chiffres, des indicateurs, des modèles et d'autres instruments de gestion conformes aux initiatives de l'UE telle que INSPIRE
- Les villes et les communes devraient utiliser tous les instruments de gestion urbaine disponibles (qualité de l'air, utilisation du sol, transport, instruments d'évaluation, approche participative...) et renforcer le lien entre agendas 21 et systèmes de gestion environnementale
- Des indications pour la réalisation de systèmes et de plans de gestion• devraient être donnés par le projet de recherche MU25

L'union européenne finance une recherche sur le problème de la gestion urbaine durable :

- Analyse des Systèmes de Gestion de l'Environnement existant
- Examiner le potentiel pour parvenir à une gestion urbaine durable
- Examiner le fonctionnement et l'efficacité de la gestion environnementale dans différents contextes administratifs
- Appliquer ces analyses à l'aire urbaine fonctionnelle entière - pas seulement à l'administration municipale

Les principes des systèmes de gestion environnementale sont :

- La prise de décision stratégique
- L'intégration
- La transversalité, entre l'horizontale et le vertical

- Le choix de problèmes d'une portée importante
- La prise en compte d'un développement durable
- L'application à l'aire urbaine fonctionnelle entière
- Des mesures simples avec des indicateurs
- La prise en compte de tous les Acteurs et activités pertinentes
- Transparence et communication
- Participation

Les premiers résultats de cette recherche européenne sont :

- Des engagements concrets des villes dans le développement de différents systèmes de gestion
- "building block" - pour le processus de développement de différents systèmes
- le développement de documents/supports techniques pour aider les villes à la réalisation/application du système de gestion environnementale.

**Pour notre équipe de recherche et pour l'Union européenne il est nécessaire de passer du stade expérimental à celui de la mise en oeuvre à l'échelle continentale**

Il est nécessaire d'introduire un système de gestion environnementale aux niveaux local, régional et national. Il est nécessaire de définir une norme européenne des systèmes de gestion environnementale ●

## Frank Eckardt

### L'Européanisation résulte de changements structurels des villes européennes :

Le projet « Future Urban Research in Europe » (FUTURE) et le programme « études urbaines européennes » au Bauhaus-Universität de Weimar ont pour objectif principal de soutenir les compétences de recherche, les réseaux et les potentiels humains pour relever les défis du futur dans les villes de l'Europe. Il s'agit de poursuivre la recherche existante sur différents dispositifs de la vie urbaine en Europe. Les villes sont l'un des endroits les plus appropriés pour observer, comprendre et influencer des changements de tous les champs de l'économie et de la société. Car la plupart des habitants dans l'union européenne vivent dans des secteurs urbains, les villes sont le sujet exceptionnel d'un énorme corps de recherche socio-économique. Tandis que la plus grande part des études a été monographique, la perspective comparative sur le développement dans les villes européennes commence à peine à fournir des résultats fructueux. Il faut franchement sortir de la centration nationale et régionale des études urbaines actuelles et formuler les futurs projets de recherches dans le champ du processus européen d'intégration. L'européanisation signifie partir de la demande de la communauté scientifique pour définir par des arrangements mutuels le développement de la recherche dans différentes conditions nationales, mais surtout dans l'union européenne.

La ville européenne héritée est la clef de voûte du développement de la société civile

européenne. Il faut mieux en comprendre les conditions de formation et le devenir. De quelle manière les tendances du développement européen, telles que la formation du marché unique, l'économie basée sur la connaissance, le transport amélioré, des technologies de l'information et de communication, le nouveau rôle de la promotion urbaine et l'impact du changement social démographique et remodelent l'Europe à ses racines urbaines ?

Alors qu'il y a une conscience de l'importance croissante des villes dans la politique européenne, il y a manque significatif de la connaissance sur deux questions de principe :

- Quel genre de politique européenne peut soutenir les villes pour faire face aux changements liés à la mondialisation ?
- De quelle manière les acteurs dans les villes européennes peuvent-ils apprendre des expériences des secteurs urbains semblables en Europe et appliquer les bonnes pratiques élaborées par d'autres ?

La recherche urbaine réagit sur ces deux questions par une approche multidisciplinaire. Elle intègre différentes disciplines telles que la planification urbaine, la science politique, la conception urbaine, la sociologie, la recherche en gestion, l'architecture, les sciences économiques, l'aménagement du territoire et d'autres secteurs de contribution appropriés. Le projet Future a pour objet la fondation substantielle et durable d'un réseau de formation supérieure et d'échange pour la préparation des scientifiques et des chercheurs. En fournissant un endroit de discussion et de transfert de connaissances, le projet proposé créera un agenda européen de recherches pour certaines des matières

les plus importantes des villes européennes en période de mondialisation.

### La ville électronique

L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de communication a des conséquences essentielles sur. Davantage de recherche doit en particulier se focaliser sur :

- E-Gouvernement et nouvelles formes de participation politique.
- E-Commerce et les conséquences pour le consommateur.
- E-Étude et l'amélioration de la société de la connaissance.

Comment la politique et les économies locales peuvent faire la meilleure utilisation des nouvelles occasions données par le central téléphonique électronique. Comment l'«E-Europe pour tout» peut être réalisée par l'intégration de tous les citoyens, et comment la fracture numérique pourrait être surmontée ? Quelles sont les conséquences pour les groupes socialement défavorisés et comment les faire participer à l'E-Ville ?

### La gestion urbaine

La subsidiarité a été renforcée comme principe de base pour la réalisation de l'intégration européenne. La politique urbaine se retrouve au premier rang pour faire face aux défis sociaux principaux. De nouvelles conditions telles que la mondialisation contraignent la gestion des villes. Quelles vont en être les nouvelles formes ? Comment vont être associés à la gestion urbaine de nouveaux acteurs sociaux et économiques (gouvernance urbaine) ? Quelles stratégies innovatrices mettre en oeuvre pour une meilleure participation de la citoyenneté urbaine ?

Il s'agit d'informer les décideurs urbains et de les aider à répondre aux défis d'une

société européenne qui doit innover à partir de tous ses potentiels sociaux, culturels, économiques et politiques, pour rendre l'Europe attrayante et concurrentielle.

### La culture et la ville

L'importance de la ville européenne pour le processus de l'intégration européenne se situe également dans les acquis culturels à transmettre aux futures générations. Sur la base de cette épine dorsale forte d'identité, il pourra être fait face aux changements économiques, sociaux et politiques.

- Culture comme facteur pour des secteurs urbains de régénération
- Culture comme stratégie industrielle de renouvellement
- Culture comme fondement d'un milieu innovateur

Les spectacles peuvent jouer un rôle important pour le développement de la réputation de quartiers et de projets urbains et donc beaucoup de villes, qui ont identifié ce potentiel de la culture, subventionnent des événements culturels. Cependant la question d'une infrastructure culturelle pour tous les citoyens doit laisser place à une discussion sur les options, à la possibilité d'un dissensus, et de choix multiples.

### La diversité ethnique dans la ville

Les villes européennes sont les destinations des migrations. Il ne s'agit plus de travailleurs « invités » pour une période limitée, mais de migrants très flexibles et actifs qui viennent de partout dans le monde. Dans les villes, ils se regroupent la plupart du temps et développent leur propre monde et leur propre style de vie. Trois questions de recherches sont à travailler :

- La diversité ethnique comme dimension des politiques urbaines

- L'intégration de différents groupes ethniques dans l'économie locale et la société.
- Les stratégies innovatrices pour un avantage mutuel dans les voisinages divers ethniquement.

La recherche urbaine en Europe doit s'intéresser aux dimensions principales de la diversité ethnique telles que l'expression spatiale de différentes religions et les mécanismes des migrations (migration à chaînes, entrée illégale, crime, prostitution).

### Les nouveaux défis de la formation professionnelle des urbanistes

La fin du 20<sup>ème</sup> siècle a vu l'autorité traditionnelle des architectes et des planificateurs de ville perdre du terrain face à un nombre de plus en plus important de disciplines spécialisées qui exercent leur influence sur l'environnement établi. Celles-ci incluent les experts techniques tels que les aménageurs, les promoteurs, les lotisseurs, les ingénieurs, les écologistes et les économistes, les commerciaux, les concepteurs, les architectes paysagistes et les planificateurs du trafic.

La spécialisation dans les disciplines de bâtiment et de planification est accompagnée d'un nouveau rapport entre le planificateur et le client. Dans le passé le client était le propriétaire du bâtiment, biographiquement lié à la ville et à l'endroit. L'architecte a développé un bâtiment en étroite consultation avec le client et ses besoins. Ces derniers temps, le client traditionnel est souvent remplacé par un représentant d'utilisateurs inconnus ou non spécifiques. Très souvent le client est un représentant pour des fonds d'investissements complètement anonymes. La petite parcelle de terrain urbain constructible disparaît et avec elle son rôle dans une structure urbaine au grain variable et fin. En conséquence le plus petit composant

de la structure urbaine disparaît du visage de la ville. L'immeuble, ou même le secteur, se substitue maintenant à la parcelle de terrain urbaine de bâtiment comme unité de base de la planification urbaine. L'urbanisme en tant que mobilisant des moyens pour fournir des services communaux à une ville existante est remplacé par la planification de la demande d'urbanisation. La planification publique est réduite à la seule recherche des initiatives privées. Le développement urbain est laissé aux organismes privés.

Des secteurs urbains sont développés par une multiplicité de protagonistes différents. Séparément ils tous agissent d'une façon raisonnable. Cependant, ils ne peuvent pas prendre la responsabilité du royaume urbain étendu auxquels ils coopèrent. Les motifs raisonnables des différents protagonistes ne s'ajoutent pas cumulativement jusqu'à un plan raisonnable total, et ainsi l'irresponsabilité structurale est préprogrammée dès le début. Le changement de la culture de planification et la retraite progressive de l'état de l'arène urbaine rendent nécessaire la redéfinition du rôle des architectes et des planificateurs.

L'art de la planification sera de trouver l'équilibre fragile entre la dynamique changeante d'une utilité spatiale et le maintien des éléments stables à long terme de l'espace urbain tels que l'infrastructure et l'espace public. La planification urbaine du 21<sup>ème</sup> siècle est donc la tentative d'apporter des réponses spatiales changeantes dynamiquement à court terme en conformité avec les buts à long terme de l'urbanisme européen. Notre programme urbain européen d'étude d'études essaye de redéfinir la compétence urbaine et de l'établir comme force pour le nouveau développement urbain.

Des valeurs auparavant peu importantes sont appelées aujourd'hui facteurs d'ambiance, valeurs douces. Elles se manifestent dans la demande de la qualité

résidentielle », du « régionalisme », du « style de vie » et « des identités thématiques ». L'expansion du champ de l'action de la ville à la région prolonge également la perception personnelle des qualités spatiales aux régions. L'aménagement du territoire qui fournit l'espace et l'identité empiriques est un aspect important pour lequel seulement quelques exemples remarquables

existent actuellement. Le premier souci de l'urbanisme européen est l'espace complexe et divers dans lequel les différentes fonctions se recouvrent et sont liées. L'acceptation de la densité, grâce au développement de la qualité de la vie et de la courtoisie, dépendra en partie de la possibilité d'apaiser les conflits grâce à une organisation et une conception spatiales plus appropriées ●

## Patrick Le Galès

Nous sommes aujourd'hui dans des dynamiques de recherche européenne dans lesquelles la concurrence entre les différents groupes de recherche, entre les différents chercheurs, les niveaux auxquels on nous demande de publier, le type de méthode, de preuves empiriques que l'on nous demande d'apporter dans les meilleures revues font que tout ce qui va dans le sens de l'europanisation de la recherche, de ce point de vue, va exactement à l'encontre de tout ce pourquoi nous avons milité précédemment : c'est-à-dire le mélange entre différents types de groupes, et l'interdisciplinarité.

En France beaucoup de choses sont en train de se faire sur l'europanisation des questions urbaines, de la recherche urbaine ; qu'il s'agisse d'agences urbanisme, d'autorités locales, du ministère, des universités, de la recherche, tout le monde est en train d'apprendre progressivement l'Europe et de la prendre en compte.

En même temps il y a une accélération d'un certain nombre de domaines, de logiques d'intégration, de normes, de façons de fonctionner qui sont en train de se développer au niveau européen.

Mais si on veut vraiment peser sur les réseaux européens, il ne suffit pas de faire partie des réseaux. La question est : qui définit

les paramètres des réseaux ? Qui définit les objectifs ? Qui définit l'agenda intellectuel ? Qui a de l'influence intellectuelle par ses recherches ? Qui travaille en amont pour définir les organisations des programmes ?

Lorsque nous allons à des réunions à Bruxelles ou lorsque nous sommes dans ces réseaux européens de recherche, nous Français sommes présents mais dans la capacité à définir les agendas, les problématiques et les priorités, nous sommes encore aujourd'hui très peu présents. Et c'est vrai autant pour les réseaux de recherche que dans le cadre de réseaux plus professionnels ou davantage liés à des problématiques techniques - réseaux COST ou autres.

C'est comme une espèce de paradoxe : on est davantage présent collectivement en tant qu'institutions qu'administration d'une part, en tant que politiques ou en tant que chercheurs mais, dans un contexte où les règles du jeu changent assez rapidement, avec une marginalisation, me semble-t-il, de l'influence française.

Après les résultats du référendum, on voit bien que nous avons beaucoup de mal les uns et les autres à faire comprendre que, si l'on ne participe pas activement à la formation des problématiques européennes à l'Union européenne, d'autres vont le faire pour nous.

Et sur les priorités des politiques urbaines européennes, les priorités politiques qui peuvent être les nôtres ne seront pas celles qui seront prises en compte.

La question des émeutes est assez intéressante de ce point de vue : les autres pays nous regardent avec beaucoup d'attention mais, dans les pays européens, on se demande quel sera le prochain. Avec un peu de recul, on voit bien qu'il y a eu plusieurs types d'émeutes très similaires dans d'autres pays européens • par exemple, en Grande-Bretagne de manière régulière • et que là, on n'a pas eu de contagion au-delà : on a bien eu France, Paris, les quartiers de la région parisienne et la province ; on sait qu'on a un espace national intégré et donc les modèles de contagion fonctionnent bien. On commence à voir quelques éléments de contagion dans d'autres pays européens ; on peut faire le pari que, dans dix ans, on aura progressivement des modèles de contagion d'émeutes urbaines qui se feront non pas dans une logique nationale mais dans une logique européenne ; de même sur les mouvements sociaux, on commence à le voir systématiquement.

Du point de vue des domaines que je connais (plutôt sociologie, sciences politiques ; un peu urbanisme, planning et géographie, économie urbaine), l'accélération de la mise en place des réseaux européens est déjà en train d'avoir lieu. On voit aujourd'hui apparaître des réseaux de recherche urbaine européens, pilotés ou non par la Commission (Fondation européenne de la Science ou d'autres réseaux). On voit des lieux de formation qui sont internationaux ; on a de plus en plus de recherche européenne, notamment en Grande-Bretagne qui a ouvert ses portes avant les autres pays, mais dans les bons programmes de planning, en Allemagne par exemple, ou de sociologie ur-

baine en Italie, on a maintenant 20%, un tiers, la moitié, 70% d'étudiants étrangers. A Sciences Po, nous avons 30% d'étudiants internationaux ; dans les programmes urbains, on est quasiment à 50%.

Dans les bonnes institutions de recherche européenne, tous les étudiants vont passer au moins un an à l'étranger ; l'université française va mettre du temps parce qu'il faut des moyens mais c'est en train de se faire. Il y a donc là une accélération très forte de la formation pour les jeunes • malheureusement, élites, et uniquement ceux-là aujourd'hui - qui se fait systématiquement. Les bons chercheurs de moins de 30 ans qui publient aujourd'hui, ont déjà passé du temps dans les autres pays européens ; on ne les recrute pas s'ils ne publient pas en anglais. On a du mal à convaincre les jeunes chercheurs français de moins de 30 ans, formés à l'étranger, de publier en français. S'ils publient en français des Annales de la recherche urbaine, qui va les lire ? Moins des chercheurs que des professionnels. S'ils publient en anglais un bon papier, ils vont être lus par le monde entier ; ils vont être sur internet, ils vont être invités à Harvard ou à Tokyo ; ils vont avoir dix fois plus de débats intellectuels. Et pour avoir des financements pour leurs projets de recherche, ils ont intérêt à faire cela, à s'internationaliser, en Europe mais surtout aux États-Unis ou au Japon.

Toute la recherche aujourd'hui est faite et organisée pour que les jeunes chercheurs qui s'intéressent aux questions urbaines soit travaillent sur des projets plus appliqués, soit, s'ils veulent devenir bons au sens des références académiques aujourd'hui, ce sont des normes qui sont définies au niveau européen ou au niveau international. Et les normes françaises ne sont pas très, très bonnes ; il se trouve que de plus en plus de gens dans le monde lisent l'anglais et de

moins en moins de gens lisent le français. Si l'on ne fait pas un effort pour publier ses papiers en anglais, on n'est pas lu et on est marginalisé.

Les jeunes chercheurs, extrêmement rationnels, ont appris ça ; ils savent que leur carrière peut en dépendre et donc ne veulent plus publier en français. Les revues françaises de sciences sociales ont du mal à recruter des auteurs parce que les jeunes chercheurs publient en anglais.

Du coup, le décalage entre de jeunes chercheurs qui auront été formés en Angleterre, en Allemagne, voire aux États-Unis et des organisations comme le PUCA devient de plus en plus fort. Pour les vieilles générations comme la mienne, il va de soi qu'à un moment donné, même si l'on fait de la recherche fondamentale, on travaille sur le fond avec des autorités locales ou sur des programmes particuliers ; pour des générations plus jeunes qui travaillent dans cette recherche urbaine mondiale, ce sont des choses qui ne vont plus de soi car le temps qu'ils vont passer à travailler avec le PUCA, ce n'est pas du temps passé à Princeton. En terme d'utilité, il faut vraiment comprendre que l'on a une vraie difficulté de structuration de la recherche urbaine nationale sur ces éléments-là, en tout cas au niveau des élites qui publient. Or la reconnaissance professionnelle passe par là : la publication et le travail international : il suffit de regarder les gens qui ont été recrutés au CNRS depuis sept ou huit ans.

Evidemment, dans la présentation des programmes européens, on a maintenant des réseaux européens. A Sciences Po, on a organisé des masters professionnels dont un avec la London School of Economics et l'on va créer de plus en plus de masters communs avec d'autres universités qui

seront enseignés en deux ou trois langues parce que l'Europe, ce n'est pas seulement l'anglais, c'est deux ou trois langues.

On fait des écoles d'été, des réseaux européens, on a créé le réseau Urbeurop et donc, depuis quatre ans, tous nos doctorants passent au moins un an à l'étranger et font tous des recherches comparatives. Ainsi, sur quatre ans, on a créé un milieu de recherche de sociologie et de sciences politiques avec des gens de Milan, d'Helsinki, de Londres, de Berlin, de Madrid ; demain des gens de Hongrie et de Pologne, et l'on est en train de créer des réseaux européens, de structurer des recherches européennes. On publie des livres, des revues qui nous permettent d'avoir des problématiques intellectuelles qui ne soient pas uniquement des problématiques américaines. Il y a une quinzaine d'années, il y avait des recherches françaises/françaises, soit des modèles américains que l'on importait en direct. Ce qui est en train de se passer - et c'est intéressant pour vous. On voit se développer aujourd'hui de plus en plus de gens et de recherches qui ont des problématiques plus systématiquement comparatives européennes, élaborées par des équipes de deux, trois, quatre, cinq pays, par des réseaux de recherche.

Dans tous les pays, les mêmes questions se posent quant à l'organisation de la recherche : Est-ce qu'on a une recherche d'élite ? Une recherche très organisée en réseaux à différents niveaux ? Comment travaille-t-on avec les praticiens ? A peu près partout en Europe, on voit des programmes, des réorganisations, des bricolages, de nouveaux instituts ; tout le monde essaie de faire ça. Et on est au milieu du gué comme tout le monde, c'est un peu comme la décentralisation. Il y a une exception, pour le coup, et ce sont les Britanniques ; eux, ils ont fait un choix clair : ils mettent

des moyens énormes sur les universités d'élite pour faire une recherche qui sera la recherche de référence au niveau mondial. Donc, en gros, si vous voulez faire de la recherche à un haut niveau en Grande-Bretagne, du point de vue académique, vous n'avez plus le choix : il faut aller dans les départements qui ont le plus d'étoiles, le plus de bonnes notes, avec des fonds de recherche considérables. Et l'objectif est : est-ce que, dans dix ans, vous serez aussi bon qu'Harvard ou pas ? Pour les autres il y a la recherche contractuelle avec les professionnels et les collectivités locales, mais la recherche académique est réservée à la compétition mondiale. Les Britanniques ont donc fait un choix très clair qui, pose de graves problèmes à long terme. Malgré cela, la qualité moyenne académique de la recherche britannique est en déclin. On a plein de recherches de très bon niveau ; on a beaucoup de recherche appliquée excellente ; la recherche académique plus élitiste, sauf dans deux ou trois endroits, est très clairement en déclin alors qu'il y a dix ans, c'était la référence partout en Europe. Aux Pays-Bas, en Allemagne, en France, on essaie tous de bricoler un peu : on fait des mastères professionnels en même temps que des programmes doctoraux urbains élitistes. En Italie, c'est la même chose : il y a une forme d'institut polytechnique universitaire qui fait des choses qui marchent assez bien. En Europe du Nord, on a beaucoup d'instituts très appliqués qui fonctionnent très bien et de très bons départements de recherche. En France on a un peu tendance à être moyen dans tous les domaines : on n'arrive pas à être vraiment bon dans la recherche appliquée, et on n'arrive pas à être systématiquement présents au niveau européen ; on a beaucoup de mal à être présent dans les recherches académiques et à exercer une influence intellectuelle

comme a pu le faire la recherche urbaine française dans le passé.

Quand la Commission européenne définit ses programmes de recherche, quand elle définit les priorités, quand elle réfléchit à qui doit donner le la et qui est légitime pour donner les priorités intellectuelles ou les programmes de recherche ou être consulté comme expert sur les évaluations, les institutions mal cotées internationalement n'auront aucune influence. D'où on est moins à se demander comment on fait pour avoir du temps et travailler sur des programmes plus appliqués, ceux du PUCA ou directement avec les autorités locales, que comment on fait pour rester concurrentiels ou avoir du temps pour faire de grandes recherches sur dix ans qui nous permettent de développer des problématiques de recherche originales et avoir une vraie influence intellectuelle dans les revues et les publications. C'est une charge de travail trop lourde que d'animer des réseaux européens (c'est un investissement en coût absolument énorme), d'être présent avec des organismes comme le PUCA, avec les autorités locales, de faire de l'enseignement et de mener des programmes de recherche européens et de faire des réseaux de recherche européens. Suivant ce que nous visons nous mettons l'accent plutôt sur telle ou telle préoccupation, ce qui tend à segmenter la population des chercheurs ●

## L'engagement des institutions

Dominique Barjot

*directeur scientifique au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Luc Bourdeau

*chargé des affaires européennes à la direction de la recherche et du développement au CSTB*

Alain Maugard

*président du centre scientifique et technique du bâtiment*

François Perdrizet

*directeur de la recherche et des affaires scientifiques et techniques*

*au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*

Éric Ponthieu

*responsable du secteur "développement urbain durable et patrimoine", à la DG recherche  
de la commission européenne.*

*animation Michèle Tilmont*

Au moment de la préparation du 7<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et de développement technologique, l'engagement des institutions est essentiel pour construire une Europe de la connaissance et de l'innovation. La France doit s'inscrire résolument dans les objectifs du Programme communautaire de Lisbonne (2000) et du Conseil européen de Barcelone (2002), à savoir, atteindre des investissements dans la recherche, qui représentent à l'heure actuelle 1,9% du PIB, à près de 3% à horizon 2010 avec une forte participation industrielle et une augmentation des apports du secteur privé de l'ordre des deux tiers. Le projet de Loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation, la mise en place de l'Agence Nationale de la Recherche, sont des leviers forts pour créer les conditions d'une recherche urbaine coordonnée au plan européen et rencontrer ces objectifs communs.

*Cette table ronde permettra d'ouvrir un débat sur différentes perspectives.*

Comment la recherche urbaine peut-elle contribuer à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail dans l'Europe des villes en assurant équité sociale, compétitivité économique et préservation des ressources ? La complexité des phénomènes urbains renforce la nécessité d'une implication des régions et des villes afin de garantir un développement équilibré des territoires, orienté par les attentes sociétales des habitants, des usagers, des consommateurs, cherchant à réduire des inégalités spatiales, sociales ou environnementales. Une approche systémique transversale doit permettre un accroissement des connaissances scientifiques et techniques et des savoir-faire, encore trop sectoriels, afin de favoriser leur traduction dans la définition de politiques publiques, de stratégies de développement et de gestion urbaines. Il s'agit de créer des partenariats d'acteurs, des réseaux de recherche, de créer des synergies entre chercheurs et praticiens, d'établir des liens fructueux entre disciplines scientifiques, entre recherche en sciences humaines et sociales et recherche technologique. En termes méthodologiques, la création de l'Agence Nationale de la Recherche donne une nouvelle actualité à une double problématique : quelle place accorder à la recherche urbaine dans le domaine des sciences humaines et sociales ? Quelle peut être son articulation avec le secteur technologique ?

Comment définir les grands enjeux de société pour demain auxquels la recherche urbaine doit répondre ?

Un exercice de prospective comme AGORA 2020 permet-il de faire émerger les questions-clé posées à la recherche pour porter plus loin l'engagement intellectuel et politique de l'État, face une demande sociale de plus en plus hétérogène et fragmentée ? L'engagement fort des institutions françaises se traduit par la participation de la France à des réseaux européens. Les ERANET, introduits au 6<sup>e</sup> PCRD, ont

été des éléments de structuration de réseaux entre organismes commanditaires de recherche. Ainsi ERABUILD, réseau consacré à la construction et à la gestion durable des bâtiments, permet une évaluation comparative des programmes nationaux et un échange d'information entre huit pays. Dans un deuxième temps, ces évaluations doivent conduire à engager des collaborations et à lancer des programmes conjoints entre institutions partenaires et pour la France, le CSTB et le PUCA. Dans le cadre de la préparation du 7<sup>e</sup> PCRD, la constitution en 2004 d'une plate forme technologique sur la construction vise à une coordination stratégique des activités de recherche et développement. Avec une plate forme miroir nationale pour la France dont le secrétariat est assuré par la DRAST, elle représente un levier institutionnel fort pour élever ce secteur à un haut niveau de performance et de compétitivité.

Le lancement du 5<sup>e</sup> PCRD en 1999, fut l'occasion de créer le premier programme centré sur les villes, à savoir, l'action – clé « Ville de demain et patrimoine culturel ». Ce programme a permis de réaliser des avancées majeures en matière de résolution intégrée et holistique des problèmes urbains, notamment au travers du développement d'une nouvelle génération d'outils d'aide à la décision. Comment ces efforts peuvent-ils être poursuivis et quelles sont les opportunités introduites par le 7<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et de développement technologique ?

## Michèle TILMONT

En réponse à la première table ronde, nous allons ouvrir celle-ci sur l'engagement des institutions : comment les pays européens, et la France en particulier, se préparent à une recherche plus harmonisée, plus efficace, qui s'inscrive dans les objectifs définis par la préparation du 7<sup>e</sup> PCRD.

Dominique Barjot, directeur scientifique au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, nous expliquera, compte tenu de ce que disait Bernard Pouyet en introduction, comment la création d'une Agence nationale de la recherche, comment le projet de Loi de programmation de la recherche qui va être voté prochainement va créer les conditions pour que la recherche en France s'inscrive dans ce cadre européen.

Nous écouterons aussi Alain Maugard, président du Centre scientifique et technique du bâtiment, et Luc Bourdeau qui nous expliqueront comment le CSTB, depuis plusieurs années, s'efforce de développer une recherche sur la construction, sur la productivité du bâtiment qui permette, comme ils l'ont déjà fait en s'inscrivant dans les précédents programmes européens, de continuer ce travail gigantesque avec les outils nouveaux que sont la participation à des réseaux européens, comme les ERANET, ou la mise en place - mouvement fantastique au plan de l'Europe - de la plateforme technologique sur la construction.

François Perdrizet est directeur de la recherche et de l'animation scientifique et technique au ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. Le PUCA s'inscrit dans les programmes de recherche que François Perdrizet développe,

en sachant que le PUCA, son secrétariat permanent est rattaché à la DGUHC. François Perdrizet assure une organisation générale avec des établissements publics, comme le CSTB, Météo France ou IGN qui sont d'un poids autre que celui du PUCA. C'est donc une recherche scientifique et technique d'avant-garde, très prometteuse pour le futur de la France.

Nous verrons justement à ce propos comment les aspects sociaux économiques d'acceptabilité des développements technologiques peuvent se rencontrer.

Eric Ponthieu est responsable du secteur Développement urbain durable et patrimoine à la direction générale de la Commission européenne pour la recherche et, notamment, pour l'environnement. Eric Ponthieu aura le rôle difficile de nous expliquer le montage de ce nouveau cadre de recherche européen qui est une ambition forte pour l'Europe de demain.

Dominique Barjot va donc témoigner de l'organisation de la recherche en France et notamment de la place des disciplines relatives aux sciences humaines et sociales au sein de ce dispositif de recherche ●

## Dominique BARJOT

Je voudrais partir d'une conférence qui s'est tenue au printemps 2002 à Berlin, laquelle réunissait les ministères en charge de la recherche dans les pays de la Communauté européenne. Cette conférence a émis un vœu que, dans l'ensemble des pays d'Europe, on évolue vers un système permettant une nette séparation de l'évaluation et de la décision en matière de pilotage de la recherche. Je crois que cette idée implique une transformation profonde de la manière dont un pays comme la France, un pays interventionniste, dans lequel l'État a une forte tradition d'intervention, doit piloter sa recherche. Mais, par ailleurs, cela amène à ce que, dans les différents pays d'Europe, nous évoluons, lentement sans doute, vers des modes d'évaluation et de décision en matière de recherche de plus en plus proches.

Cela est, je crois, la clé qui explique la manière dont les institutions en charge de la recherche à l'échelle du pays ont évolué dans les dernières années. Certes, vous avez vu que tout ne se fait pas sans douleur mais il s'agit d'un enfantement profond, d'une transformation considérable et il est, au fond, logique que cela se traduise par de nombreux débats et de nombreuses tensions.

La première étape, en septembre 2002, a été de séparer la direction de l'Enseignement supérieur, d'une part, et une direction de la Recherche et de la Technologie indépendantes dans leur approche des choses. A cette époque, le système d'évaluation qu'avait mis en place le ministère était encore complètement intégré à la direction de la Recherche ; puis une seconde étape a eu lieu à la fin avril 2003 : la sortie de l'instance d'évaluation de sa dépendance directe par rapport à la direction de la Recherche, avec

l'idée que la nouvelle mission scientifique, technique et pédagogique mise en place à cette époque aurait pour rôle d'être une sorte de prestataire de services répondant à des demandes formulées par les grandes directions du ministère. Donc une première étape qui aboutit à ce que l'évaluation se sépare un peu de la direction chargée de la décision

La troisième étape, vous la connaissez puisqu'on y a fait allusion, c'est la création en mai 2005 de l'Agence nationale de la recherche qui a pour mission fondamentalement de distribuer à la communauté des chercheurs les fonds qui, de nature conjoncturelle, étaient distribués par le FRT, Fonds de la recherche technologique, et le FNS, Fonds national de la science. Cette ANR est en train de se mettre en place lentement devant nos yeux et je suis prêt à répondre aux questions que vous souhaiteriez poser à cet égard, dans la mesure où je peux y répondre.

Enfin, nous nous acheminons, avec le vote prochain d'une Loi de programmation sur la recherche, vers une nouvelle étape qui aboutira à créer à côté d'une Agence nationale de la recherche une Agence de l'évaluation de la recherche, laquelle sera complètement autonome par rapport à l'administration en charge de prendre des décisions.

Vous voyez bien que le défi que s'étaient lancés les ministres compétents au printemps 2002, est en train d'être relevé.

Je souhaitais faire ce rappel historique pour que nous prenions bien conscience que, derrière ces modifications de structure, il y a un enjeu européen considérable, celui d'adapter notre système de décision

au contexte nouveau d'une Europe de la recherche. Et ce que je vous dis dépasse très largement, je crois, le champ des sciences humaines et des sciences sociales que je suis censé représenter ici.

Ce qui est clair aussi, c'est qu'avec la mise en place de ce nouveau système d'Agence d'évaluation de la recherche, AER, on s'aperçoit que l'évaluation de l'activité scientifique s'exerce à quatre niveaux différents.

Le premier niveau est celui qui correspond à celui des établissements : jusqu'ici, il y a deux instances, le CNE et le CNER qui sont chargés l'un de l'évaluation des établissements universitaires, l'autre de l'évaluation des activités de recherche prises isolément. Ces deux instances vont vers une fusion, laquelle donnera naissance à une instance lourde qui aura pour mission, au fond, d'aider par une expertise externe les établissements en charge du pilotage de la recherche à se situer, et à se situer notamment dans une perspective européenne.

Le second niveau d'évaluation est celui de l'évaluation des structures et des réseaux de recherche - les laboratoires, disons - et les réseaux du type groupement de recherche pour le CNRS ou les programmes pluri formations que le ministère encourage aujourd'hui ; ou bien encore les structures fédératives qui ça et là se créent, notamment pour affronter des problématiques supposant un investissement lourd du côté de la recherche.

Le troisième niveau est celui qui correspond à l'évaluation des personnels avec une coordination beaucoup plus étroite de ce qui se fait aujourd'hui entre le Conseil national des universités et le Comité national de la recherche scientifique ainsi que les diverses instances d'évaluation propres aux EPST.

Enfin le dernier niveau - et c'est intéressant parce que cela montre que l'on prend conscience que la recherche prend ses racines jusque dans les débuts de la formation des étudiants -, c'est l'évaluation des formations. Autrement dit, l'évaluation des formations se fera en rapport avec l'évaluation de la recherche. C'est d'ailleurs un point qui a déjà été expérimenté avec la mise en place du dispositif master en France.

Voilà donc les quatre niveaux. Je terminerai mon intervention en évoquant quelques orientations que se fixe aujourd'hui le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

D'abord, la politique des équipes de recherche : il faut savoir que, dans le dispositif français, on a - et singulièrement dans le secteur des sciences humaines et sociales - une très grande dispersion du tissu de la recherche, une faible lisibilité des équipes de recherche ; faible lisibilité qui se traduit par l'éparpillement, la confusion des frontières entre les laboratoires. Bref, un dispositif peu lisible à l'échelle internationale. Or ce qui est actuellement l'un des axes essentiels de l'effort développé par le ministère, c'est d'aller vers des équipes de recherche de plus grande taille, de véritables laboratoires dans lesquels il y aurait des équipes évaluables en tant qu'unités évaluables séparément des autres.

Ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui, c'est une mutation de l'organisation des sciences sociales et des humanités vers un type d'organisation qui serait finalement assez proche de ce qui se fait dans les sciences dures et qui permettrait une meilleure sélectivité dans les investissements en matériel et en hommes.

Une seconde tendance est la tendance à encourager les dispositifs en réseaux,

en particulier dans la perspective de faire acheminer les réseaux de recherche de l'échelle locale ou régionale à l'échelle européenne et internationale. On est en train de comprendre que créer un groupement de recherche au CNRS ou créer un PRES au niveau d'un réseau d'universités devrait avoir comme finalité de permettre à ces réseaux de passer ensuite à l'échelle européenne en se confrontant à l'évaluation de la Fondation européenne de la science à Strasbourg, voire même d'aller jusqu'à mettre en place des programmes de type COST, tels ceux qu'encourage la Communauté européenne. Autrement dit, nous souhaitons qu'il y ait un apprentissage progressif des équipes de recherche au travail en réseaux, de manière à se préparer à la compétition européenne et internationale.

Un dernier axe, c'est d'encourager dans la structuration de la recherche la formule des

fédérations de recherche et, dans le secteur des sciences humaines et sociales, ce que l'on appelle les Maisons des sciences de l'homme et de la société, de manière à ce que ces Maisons puissent être un appui pour des réseaux d'excellence de type européens avec une capacité suffisante de veille et de réactivité aux appels d'offres européens. C'est la raison pour laquelle ces fédérations, ces Maisons font l'objet d'une aide tout particulière en personnel et en matériel.

Je voulais montrer en quelques mots qu'il y a une réflexion destinée à préparer de mieux en mieux la communauté des chercheurs, et en particulier dans le secteur des sciences humaines et sociales, à devenir véritablement des chercheurs européens ●

## Bernard POUYET

Comment, dans cette organisation générale de la recherche, peut-on situer la recherche urbaine et quel rôle pourrait être assigné à une instance comme le PUCA ?

On dit souvent - je ne sais pas si l'argument est fondé - que l'Agence nationale de la recherche, notamment, est une manière de contourner les grands établissements - le PUCA n'est pas un grand établissement - ;

il reste qu'il y a la recherche commanditée par les grands établissements, la recherche mise en œuvre dans les laboratoires et les universités et puis un des ministères comme les ministères chargé de l'équipement et de l'urbanisme, du logement et de la construction qui portent une recherche importante et lourde. Ma question est : comment tout cela s'articule-t-il ? ●

## Dominique BARJOT

Sincèrement, je pense qu'il reste beaucoup de progrès à faire dans la coordination de la programmation de la recherche par les ministères mais je crois que le fait que l'on évolue vers un système d'agences, qui bénéficient d'une grande autonomie par rapport aux ministères en charge de la décision, va permettre qu'il n'y ait plus qu'un seul ministère qui soit chargé du pilotage des institutions en charge de financer et d'évaluer la recherche. Nous allons vers une situation où les différents ministères pourront saisir ces instances de manière indépendante les unes par rapport aux autres.

Il est évident que nous sommes dans une tradition française - qui ne va pas s'estomper du jour au lendemain, nous en sommes bien d'accord - mais je crois sincèrement que c'est une chance à saisir, si ces instances s'installent avec l'autonomie qu'on leur prédit actuellement.

Nous avons des progrès à faire, d'abord pour ce qui est de l'inventaire des communautés scientifiques susceptibles de travailler avec une instance comme le PUCA. J'ai bien conscience qu'aujourd'hui, les géographes, les urbanistes, les architectes sont des interlocuteurs privilégiés, les sociologues aussi probablement, un peu les juristes, mais il y a dans nombre de communautés scientifiques un effort très important à faire pour que l'intérêt aux problématiques du PUCA soit plus grand.

J'ai bien vu par exemple, puisque je siége au conseil scientifique du PUCA, l'intérêt qu'il peut y avoir à une participation de philosophes à la réflexion menée au sein du PUCA ; des gens qui nous obligent à prendre une certaine distance par rapport aux problématiques du quotidien mais qui,

en fait, nous offrent des outils pour aller plus au fond des choses.

Il y a aussi un effort à faire pour que la recherche spécifique menée au sein des ministères soit mieux coordonnée avec ce qui se fait dans les grands établissements. C'est l'un des messages qui a été transmis assez clairement par le ministre en direction des dix grands établissements.

Je ne peux pas répondre à tout, mais je suis convaincu de la nécessité de beaucoup mieux s'articuler et, peut-être, suggérer à l'Agence nationale de la recherche, par exemple, de proposer un appel d'offres qui répondrait dans le secteur des SHS à vos préoccupations - actuellement, l'ANR a proposé un programme SHS mais un programme blanc - sans pour autant fermer la porte à une programmation comparable à ce qui se faisait dans le système précédent des ACI ●

## François PERDRIZET

A travers les expériences que nous avons sur des programmes qui ne sont pas loin de la recherche urbaine et avec une expérience européenne différente, que peut-on dire aujourd'hui en réponse aux trois questions principales contenues dans le fil rouge préparé pour cette table ronde.

Les trois questions étaient : la contribution de la recherche urbaine à l'avenir des villes ; la définition des enjeux ; la recherche urbaine en France et au niveau européen.

Premier point : comment la recherche peut-elle améliorer la qualité de la vie et les conditions de travail en Europe, dans une optique de développement durable ? J'ai beaucoup de mal, à penser la recherche urbaine ; pour moi, c'est une espèce de révélation de l'invisible des interactions du vivre ensemble. C'est atrocement compliqué mais c'est comme cela que je sens la recherche urbaine. En fait, je trouve que la recherche urbaine est très importante pour distinguer les phénomènes cachés, mettre à jour des processus de transformation, inventer des cartographies pour penser les choses compliquées, dégager des marges de liberté pour les acteurs - cela me semble très important - et puis ouvrir un peu le futur parce que cette espérance me paraît tout à fait importante quand on parle de la ville.

C'est aussi une façon de dire que ce qui est important pour moi, ce sont les relations entre les acteurs à travers la recherche urbaine et leur co-influence. L'an dernier, d'ailleurs, les 2 jours du PUCA portaient sur la décision publique qui est une forme de co-influence.

Je voudrais dire deux choses sur cette co-influence, sur cette relation entre acteurs. En premier lieu, la construction

des programmes et j'ai une référence, monsieur Sébillotte, directeur scientifique à l'INRA, qui dit qu'un programme de recherche doit partir du questionnement des acteurs et qu'il y a tout un processus de transformation de ce questionnement des acteurs en questionnement scientifique. Il distingue notamment deux étapes : le recueil, la construction des objets et des pratiques à partir des acteurs et une étape où l'on redécompose différemment ces systèmes pour en faire un questionnement scientifique. Et l'on y ajoute aussi un sens global parce que, à un moment, il faut que les sous-systèmes entre eux aient un sens commun, une projection commune, et il faut donc réussir ce mélange de finalités pour l'ensemble du programme scientifique.

Comment recalcule-t-on, au niveau européen, un tel processus, quelle forme peut-il avoir ? J'y reviendrai tout à l'heure.

La co-influence, pour moi, est l'articulation entre sciences dures ou développement de technologies et sciences humaines et sociales. Nous avons fait une expérience intéressante au PREDIT (nous avons la chance que le PREDIT dure un certain temps) : dans un premier temps, nous avons mis ensemble toutes les sciences humaines, dans un gros package que nous avons appelé « recherche stratégique » et, à côté, il y avait les groupes technologiques. Et l'on se demandait pourquoi ils ne se parlaient pas. Cette fois, nous avons fait autrement : nous avons décomposé les choses en pétales : sur la sécurité routière, par exemple, il y avait un groupe sur la technologie et un autre sur les connaissances à partir des sciences humaines. Mystérieusement, ils se parlent beaucoup plus ; ils ont fait des séminaires

ensemble, etc. Quand on réfléchit un peu, c'est possible, juste un peu délicat. Sur la sécurité routière - je prends cet exemple parce qu'il est simple -, nous nous sommes questionnés sur les assistances à la conduite, ces petits gadgets - mieux que des gadgets, d'ailleurs -, tous ces objets nouveaux : comment les gens peuvent-ils se les approprier ? Et nous avons essayé de répondre à ça de la manière la plus ouverte possible. Nous avons constitué six groupes citoyens (plus de 100 personnes), des groupes d'interaction, etc. qui ont travaillé sur des innovations qui venaient juste de sortir. Et le résultat est vraiment intéressant. On a commencé à comprendre un peu ce que les gens attendaient de chaque innovation, quelle était la variante dans leur discours - il y a notamment des tas de discours sur le conducteur incorporés dans chacun de nous. Nous avons eu aussi des recommandations sur la responsabilité et la compétence et tout ce qui est communication, apprentissage à partir de l'innovation. Donc on voit bien que, dans cet exemple tout simple, on est complètement aveugle si l'on n'introduit pas à la fois du partenariat large et des sciences humaines.

Un deuxième exemple, toujours sur l'articulation entre sciences dures et sciences molles : c'est un défi au niveau du PREBAT, un programme de recherche sur « Energie et bâtiment ». On va directement se précipiter sur le bâtiment isolé, ses composantes, qu'est-ce qu'on peut faire ? On va probablement réussir assez facilement à passer au niveau du quartier ; le quartier, c'est un peu plus compliqué : il y a davantage d'interactions, des habitants, une complexité de vie. Mais là où l'on va avoir un mal fou, c'est lorsqu'on va passer au niveau de la ville ou de l'agglomération.

Là, vraiment, on a l'impression qu'il nous

manque des approches un peu globales de la ville sous forme d'économie urbaine, d'énergétique urbaine ; il nous manque des outils un peu globaux pour penser la ville et sortir quelque chose d'intéressant. Et pourtant les choix énergétiques, par exemple, dépendent aussi bien de ce niveau-là que du niveau de chaque bâtiment isolé.

Deuxième question : comment définir les grands enjeux auxquels la recherche urbaine doit contribuer ? L'an dernier, nous vous avons présenté la démarche Agora 2020, démarche de prospective. Dans vingt ans, on pourra répondre à la société si la recherche d'aujourd'hui a préparé le terrain et, pour définir des programmes de recherche, il nous faut des orientations. Depuis deux ans, nous faisons une consultation ; nous avons pris tous les champs du ministère : transport, logement, équipement, aménagement du territoire, observation de la terre, génie civil et j'en passe et nous avons essayé d'avancer. Nous sommes donc partis des attentes de la société et, progressivement nous essayons de mettre en face des axes de recherche correspondant à ces attentes. Nous avons bien défini les deux premières phases : l'attente du grand public et l'attente de tous les acteurs (entreprises, chercheurs, administrations, ...) et progressivement nous en sommes venus à la notion d'enjeux. Ces enjeux, au nombre de dix, ne sont pas nouveaux mais ils sont une sorte de guide pour mettre les choses en synergie.

A partir de ces enjeux vont émerger des questions pour la recherche et nous essayons de voir quels sont les axes précurseurs des programmes de recherche et ce que cela signifie au niveau européen. Si je prends les problèmes d'énergie, l'enjeu « Un horizon rapproché de l'effet de serre et de la crise du pétrole », l'on voit bien que cela concerne la France mais aussi l'Europe, que c'est un

problème commun, qui se présente de façons différentes mais sur lequel tout le monde doit travailler. Par contre si vous prenez, par exemple, un autre enjeu « La difficile fabrique du bien commun », cela signifie fabrique de normes, de règles ; comment une société acquiert le minimum de cohésion. Et là, l'Europe va nous servir de façon différente : chacun de nos pays a des modèles différents au niveau de la définition du bien commun. Mais il est urgent de comprendre ces différents modèles, ne serait-ce que pour prendre de la distance vis-à-vis du nôtre. Ce travail que nous effectuons, il faut que nous en parlions autour de nous mais il faut aussi en parler entre collègues européens parce que c'est le début de défis communs.

Ceci fait, nous ne sommes pas forcément contents de nous : il manque ce que j'appellerai un méta niveau de valeurs fondatrices de notre société. Pour simplifier, si l'on pense à ce qui se passe en France - les « violences urbaines » -, comment comprendre ça, comprendre ça sur le fond ? Nous manquons de recul sur les valeurs fondatrices, et cela ramène à ce que vous disiez des philosophes tout à l'heure. En lisant par exemple le livre de Jean Claude Guillebaud, au titre un peu pompeux, La refondation du monde, l'on comprend mieux qu'il existe un certain nombre de contextes importants pour nous, qu'ils soient philosophiques ou politiques, qui nous permettent de repenser ce qui se passe aujourd'hui. Guillebaud définit six principes : par exemple, la notion de projet, d'espérance, disons du temps ouvert ; il est vrai qu'on a l'impression que le temps s'est un peu refermé en ce moment. Il définit aussi ce qu'il appelle l'égalité : l'égalité, c'est un peu abstrait, surtout quand vous êtes un gamin dans un quartier difficile, mais nous constatons autour de nous le renforcement des inégalités, au moins des inégalités

économiques. Il faut donc absolument réfléchir à ces notions d'égalité.

Lorsqu'on évoque la différence entre le moi et le nous, entre l'individualisme et l'appartenance à un collectif, c'est aussi une question qui nous interpelle.

Finalement, les six principes de Guillebaud disent tous qu'il faut réussir à penser à niveau-là sinon on continuera à fabriquer des crises urbaines. La crise urbaine, ce n'est pas seulement ce qui se passe dans les quartiers, c'est aussi ce qui se passe chez nous.

C'est donc manifestement un niveau auquel il faut intervenir et une vision européenne peut apporter quelque chose.

Toujours pour définir les enjeux, nous avons fait référence à un méta niveau, un exemple peut être donné à partir d'une démarche prospective sur la mobilité urbaine. Nous avons tenté de définir des prises de position. Mais, finalement, les attracteurs de la mobilité urbaine dépendront d'une certaine vision de l'homme et du système de compétences et de valeurs sur lequel vont reposer les choses. Et donc, quand on s'interroge sur la mobilité urbaine, il ne faut pas oublier ce référentiel des valeurs.

Par rapport à la troisième question : que peut-on conseiller à l'Europe ? Je ferais quatre suggestions. Premièrement, ce qui m'étonne beaucoup, c'est que les hauts responsables des politiques publiques nationales ne se parlent pas, ne se confrontent pas. Pourquoi ne pas créer un ERANET des ministres ? Si le niveau politique n'initie pas un certain nombre de démarches, la recherche urbaine va se retrouver un peu seule.

Deuxièmement, on va vous parler tout à l'heure d'une plateforme de la construction ; je pense qu'il faut créer l'équivalent en recherche urbaine : pour continuer, il faut créer un cadre fixe, à la fois pour approfondir

les concepts, pour définir de nouvelles approches, etc.

Pour ce qui concerne les deux dernières suggestions que je souhaite faire, elles concernent plutôt des orientations de recherche: comment comprendre ce que nous avons vécu ces dix dernières années ? Quelles sont les différences avec les vingt dernières années ? Quels processus ont été à l'œuvre ? Il est important d'avoir un projet sur ce thème-là pour redonner un peu d'épaisseur, d'histoire, et essayer de mieux comprendre.

Non seulement il faut faire de l'histoire mais il faut aussi faire des projections et aller vers des idées qui ouvrent, qui soient des projets, que ce soit la ville climatique, la ville énergie, la ville sans pétrole ou la ville apprenante. Et l'Europe, avec sa dimension, sa diversité de villes, a un rôle à jouer.

J'ai été très frappé par le côté compétitif de Patrick Le Gales ; il a dit des choses exactes mais il a aussi une forme d'extrémisme. Je reliais cela à ce qu'avait dit Bernard Pouyet : quelle est la responsabilité citoyenne des chercheurs ? Comment concilier les deux choses ? Je pense qu'il faut un équilibre entre les deux.

Et je pense à une anecdote à propos de Victor Hugo recevant un de ses admirateurs ; ce dernier lui dit « Ce poème est formidable, maître, il y a simplement une ou deux lignes que je ne comprends pas bien ». Victor Hugo lui répond « Je me souviens, quand j'ai rédigé cela, seuls Dieu et moi comprenions. Je dois dire qu'aujourd'hui, il n'y a plus que Dieu ».

Je ne voudrais pas que la recherche urbaine se prenne pour Dieu ●

## Michèle TILMONT

Nous avons parlé d'enjeux, de stratégies, de réseaux de recherche beaucoup plus structurés, avec sur des équipes qui puissent être évaluées. Monsieur Barjot nous a dit la nécessité d'avoir des poids lourds dans la recherche. Je crois que le CSTB en matière de bâtiment ... en matière de construction et également dans le domaine de la recherche socioéconomique représente un fort potentiel.

L'implication du CSTB au plan européen est réelle depuis de nombreuses années et Luc Bourdeau va nous expliquer comment, dans la phase actuelle, il participe à un ERANET et participe également, et de façon forte, à la structuration d'une plateforme technologique. C'est toute une terminologie européenne qu'il va falloir intégrer pour le 7<sup>e</sup> PCRD si vous n'avez pas suivi les précédents ●

## Luc BOURDEAU

Bien que ce soit assez compliqué dans les terminologies, je vais vous brosser rapidement la situation actuelle quant à la place du secteur de la construction dans la préparation des activités

futures de recherche européenne. Et quand je dis européenne, ce n'est pas uniquement au sens Commission européenne, c'est au sens espace européen de la recherche.

Je vais vous parler de deux initiatives qui ont démarré de manière parallèle et qui aujourd'hui vont se rejoindre dans leurs activités. La plateforme technologique européenne de la construction, créée après un an de préparation, qui a consisté à mobiliser le secteur de la construction, c'est-à-dire les principaux acteurs dans le domaine de la recherche autour de l'idée de développer un lieu de concertation et de définition des besoins de la recherche pour le futur.

Cette plateforme, en fait, est née sur une suggestion de la Commission européenne, qui aujourd'hui la supporte totalement, avec à l'époque l'idée de répondre aux objectifs de Lisbonne et de Barcelone. L'idée initiale date maintenant d'il y a un peu plus de deux ans et le travail de création de cette plateforme a nécessité un an de préparation au sein d'un certain nombre de réseaux préexistants.

Cette plateforme réunit aujourd'hui plus de 600 membres qui représentent les familles d'acteurs du secteur de la construction. Bien évidemment une organisation a été mise en place : nous avons un groupe de décision, le high level group, où la France est particulièrement bien représentée, que ce soit au niveau des entreprises, des industriels, des matériaux ou des services, des concepteurs, des organismes de recherche et des utilisateurs, mais on trouve également des opérateurs et des organisations financières.

Différentes thématiques actuellement considérées, où du moins qui ont servi de bases à la structuration de la plateforme à sa naissance. Nous avons actuellement sept groupes de travail, les focus areas, dont l'un traite de ville et bâtiment ; à côté, des réseaux

de génie civil ; de l'héritage culturel ; des constructions souterraines. Avec trois autres thématiques plus transversales puisqu'elles traitent de la qualité de la vie, des matériaux, des processus de construction et des technologies de l'information. Les leaders sont essentiellement industriels ; il faut bien voir que ces plateformes technologiques dont la Commission a suggéré la création visent à rassembler un secteur industriel autour d'une table pour définir les besoins de recherche du futur.

Des plateformes nationales ont été mises en place ; une plateforme française a été créée dont le secrétariat est assuré par la DRAST. Le rôle de ces plateformes nationales est d'impliquer tous les acteurs et en particulier le secteur de la construction qui comprend beaucoup de PME, PME qui ne peuvent pas avoir un rôle direct à jouer au niveau des instances européennes. L'un des rôles de ces plateformes nationales est donc de servir de relais vers ces acteurs.

Le rôle des plateformes nationales est également d'avoir le support des États membres dans les travaux de la plateforme et il est également de contribuer à ces travaux : mettre en lumière les thématiques de recherche que les pays souhaitent voir reconnues dans les travaux de la plateforme et, un peu plus tard, de mener des programmes communs ou coordonnés.

Actuellement nous en sommes au lancement de la troisième étape ; les deux premières sont terminées et le résultat est une vision approuvée au mois de mars dernier. Cette vision 2030 contient l'ensemble des éléments, des objectifs auxquels le secteur de la construction souhaite arriver. Suite à cette vision, un agenda de recherche stratégique a été développé qui devrait être approuvé au

mois de novembre. Cet agenda contient les thématiques de recherche correspondantes et nécessaires pour aboutir à cette vision.

La troisième étape, qui est en cours de démarrage, vise à établir un plan d'action ; une fois définis les besoins de recherche, comment va-t-on les « implémenter » ? Qui va faire quoi et comment au niveau national et au niveau européen ? Et là interviennent un certain nombre d'outils.

On va passer très vite sur le contenu de cette vision. Elle contient deux grands objectifs : satisfaire les besoins des clients et des utilisateurs et transformer le secteur de la construction en un secteur soutenable. Un certain nombre de challenges ont été identifiés qui correspondent à la fois à des demandes de la société, que ce soient les aspects confort, santé, préservation de l'environnement naturel, satisfaction des objectifs de Kyoto ou, au niveau de l'environnement bâti, préservation de l'héritage culturel, amélioration de l'environnement urbain, optimisation des coûts en cycle de vie. On aborde là un certain nombre de challenges économiques qui ont également été considérés dans le cadre de cette vision.

L'agenda de recherche stratégique reprend ces éléments de vision et définit treize priorités thématiques de recherche. Ces priorités, dont l'une concerne l'image des villes à côté des problèmes de mobilité et des problèmes d'énergie, ont été regroupées selon les deux grandes thématiques de la vision auxquelles on a ajouté un objectif de transformation du secteur de la construction.

Voilà où nous en sommes au niveau de la plateforme : c'est un rassemblement d'acteurs sous la conduite de l'industrie mais avec la participation des États membres, des centres de recherche, de façon à aboutir à

un programme commun d'activités de recherche à mener à l'horizon 2030, avec bien évidemment des étapes.

A côté de cela, nous participons à une deuxième initiative avec le PUCA, chef de file dans ce projet : le projet ERABUILD qui entre dans ce que la Commission appelle les ERANET. L'objectif de ces ERANET est de rassembler les financeurs et les managers de programmes de recherche nationaux de façon, d'une part, à mieux se connaître, à échanger sur les pratiques et les thématiques et, dans un deuxième temps, à envisager en commun le montage de programmes bi, tri, quadrilatéraux entre pays participant à ces ERANET.

ERABUILD est né il y a un an avec huit pays participants dont la France, représentée par le PUCA et le CSTB. La thématique retenue pour ce projet est le sustainable building - donc cela tourne autour de la notion de bâtiment soutenable - et actuellement nous réfléchissons à lancer des activités pilotes qui sont, par exemple, des appels à proposition joints, des appels communs entre les différents programmes participants.

Un premier exercice a été effectué cet été autour d'une thématique, « technologies de l'information et de la construction », mais d'autres vont être mis sur pied et le PUCA et le CSTB vont sans doute participer à ces autres opérations pilotes.

Comment ces deux initiatives vont-elles se rejoindre ? Je dirais de manière assez évidente dans un objectif commun qui est l'espace européen de la recherche. La plateforme définit les besoins de recherche ; de l'autre côté, ERABUILD fait coordonner les programmes nationaux et la coordination de ces programmes nationaux devrait constituer

une réponse pour mettre en œuvre cet agenda de recherche stratégique commun, aux côtés de la Commission européenne ou aux côtés d'autres modes de programmes que sont EUREKA ou COST dont on parlé tout à l'heure.

Voilà où nous en sommes dans notre secteur sur l'organisation de la coordination des activités de recherche ●

## Michèle TILMONT

Ce qui me frappe dans la constitution de ce consortium de plateforme technologique sur la construction, c'est qu'en fait dans la définition de cet agenda stratégique de recherche, cette vision 2030, il y a un souci affirmé, à toutes les pages ou presque, du consommateur final, de la demande sociale, de l'usage, qui est tout à fait nouveau et qui est vraiment pris en compte très

sérieusement par les pays européens mais peut-être un peu moins par la France.

Alain Maugard va nous expliquer comment la participation du CSTB à ces organisations, à ces efforts de structurations de la recherche, s'inscrit dans un politique volontariste très forte du CSTB ●

## Alain MAUGARD

Au point où nous en sommes, c'est le grand écart : d'un côté une discussion qui démarre sur comment laisser une place dans la commande de recherche en France, et si possible en Europe, aux sciences sociales et humaines, comment on s'organise, etc. et puis de l'autre, les gens du terrain du CSTB qui font des trucs du côté de la construction. J'essaie de me mettre en position de sociologue et je m'aperçois que la vision que l'on a de la ville, c'est qu'elle est aux mains des industriels - sur un panneau, je voyais que Saint-Gobain animait le groupe sur la vision de la ville. Si je suis sociologue, je prends la parole en disant que c'est le monde à l'envers. C'est peut-être ça la question de la recherche urbaine ; tout le problème est là : ou bien la recherche urbaine veut rester

pure au sens de n'être pas influençable par d'autres sciences, d'autres visions, et reste dans sa pureté presque virginale et, à ce moment-là, elle réclame évidemment de ne pas être évaluée par des commanditaires qui ne comprennent rien à rien. Elle réclame de pouvoir continuer à vivre ; elle dit qu'on ne consacre pas assez d'argent aux sciences sociales et humaines. Dans la mesure où elle n'est pas présente, elle laisse le champ libre à du tout technologique. Quelle est la vision de la recherche la plus répandue en France et en Europe ? Ce sont des sujets technologiques. On n'hésite pas sur ITER, c'est la grande victoire ; on ne sait pas si en 2050 la fusion nucléaire marchera mais on y met de l'argent. A l'heure actuelle, il y a un dysfonctionnement total de l'urbain ; l'urbain

ne peut pas continuer à consommer autant d'énergie : la civilisation urbaine, c'est 3/4 de la consommation d'énergie et 2/3 de l'effet de serre. Vous pensez que ça va durer ? Il ne faut pas attendre 2050 pour que ça pète ; ça va péter avant. Mais ça, ça n'a pas encore percé.

Ce qui me paraîtrait le vrai sujet, le sujet le plus important, c'est comment la recherche urbaine peut s'emparer de ce sujet elle-même, ne pas laisser les autres s'en emparer et je pense qu'elle est obligée d'accepter un compromis : accepter, dans la recherche urbaine, une partie dite technologique, qui n'a pas honte de l'être. L'ingénierie urbaine, ça existe, il faut bien que la ville consomme de l'énergie ; elle est bien organisée logistiquement ; elle gaspille de l'eau ; elle a un problème de risques, de pollution, de santé environnementale. Ce sont des problèmes concrets et l'on n'a pas honte d'être sciences dures sur des sujets de ce type.

Il faut prendre les sujets tels qu'ils se posent dans la ville, sans doute leur donner un peu plus de dimension technologique qu'ils n'en ont - ça, je vous l'accorde, je le ressens en tant que citoyen - et dire : cet objet là, la ville, est tout aussi important sinon plus que des objets de recherche technologique sur lesquels on met le paquet, des coefficients de 1 000 à 10 000 par rapport aux coefficients mis sur les sciences économiques et sociales consacrées à la ville.

Ce débat, vous l'avez au sein de l'ANR. Je vais mettre les pieds dans le plat parce que tout le monde semble dire que tout se passe bien. Mais pas du tout. Au sein de l'ANR il y a une contradiction très forte : une partie de l'ANR est organisée autour de programmes finalisés avec des objectifs de finalisation

et une autre partie des chercheurs très influente n'accepte pas d'être commandée par ces finalisations et demande d'avoir des opérations dites blanches. Opérations blanches, cela veut dire que les chercheurs envoient leurs propositions et considèrent qu'elles doivent être appréciées du seul et strict point de vue de l'intérêt scientifique. Ils ne veulent pas être commandés par des objectifs finalisés.

Donc, pour la politique de la ville, il faut se poser les mêmes questions. Y a-t-il des finalisations que l'on peut tous accepter sur la politique de la ville ? Auquel cas, si l'on peut les accepter, je crois que nous aurions intérêt à faire apparaître des programmes finalisés qui les mettent en route. J'ai des propositions à faire. Par exemple, sur le problème de l'organisation des villes, du fonctionnement des villes, de l'exploitation des villes, sur le fait qu'elles deviennent moins énergivores et, si possible, avec zéro effet de serre, je pense que l'on peut tous être d'accord. Mais ce ne sont pas que des techniciens qui vont le régler ; c'est aussi un problème d'organisation, de mœurs, de comportement, de responsabilisation des gens, etc.

Nous sommes en train de découvrir que les maladies modernes sont dues au fait que nous vivons dans une civilisation de l'urbain et non pas dans la nature. Nous sommes les mêmes êtres physiologiques qu'avant sauf que nous avons été, de façon darwinienne, sélectionnés par la nature et que maintenant nous vivons dans une autre nature qui est la ville. Il faut se poser la question de la santé environnementale ; il faut la partager tous ensemble. Et cela pose des problèmes sociopolitiques très intéressants. Si l'on pense que ces problèmes-là soutendent les futurs problèmes de la ville, il faut les mettre

en avant, demander à les traiter sous toutes les approches (sciences sociales dites molles, sciences dures, etc.)

Je voudrais insister sur un deuxième sujet et je vais revenir à la question de Michèle Tilmont sur le CSTB. Le CSTB n'est pas au centre du problème, il n'est pas plus bête que les autres ; au début il a démarré en n'étant que « bâtiment » et maintenant il est aussi sur l'urbain. Il y en a qui râlent en disant qu'on veut envahir l'urbain. On ne veut rien envahir du tout. Quand nous pensons que le problème est mieux posé à l'échelle urbaine ou à l'échelle d'un quartier urbain qu'à l'échelle du bâtiment, on ne va pas nous interdire de nous montrer intelligents.

Il reste la question de la place des chercheurs. Au CSTB, les chercheurs sont tantôt chercheurs, tantôt experts. On nous a dit un moment que l'expertise et la recherche ce n'était pas la même chose ; je ne suis pas d'accord : un chercheur peut aussi être appelé comme expert. Quand vous êtes appelé comme expert, vous ne pouvez pas dire à celui qui vous appelle comme expert : j'ai compris votre problème ; écoutez, il me faut deux ou trois ans de plus pour faire telle et telle recherche ; je reviendrai vous voir dans trois ans et peut-être que j'aurai trouvé des résultats. Non, celui qui vous demande de venir comme expert veut un avis d'expert immédiatement.

En quoi cette idée qu'un chercheur soit amené - et pour les sociologues et les économistes, c'est ce que j'appelle mettre les mains dans le cambouis, cambouis social, cambouis économique - à répondre à des questions pratiques, concrètes, immédiates serait incompatible avec le niveau aristocratique de la recherche ? Je ne suis pas d'accord pour dire qu'on ne peut pas mettre les mains dans le cambouis. Et cela me paraît même très

intéressant parce que c'est en mettant les mains dans le cambouis que l'on peut voir, mieux que ceux qui ne les mettent jamais, quels sont les champs de la recherche qui manquent, sur quels sujets nous aurions été bien mieux en position d'expert si l'on nous avait laissé deux ans, cinq ans, dix ans pour pouvoir les creuser.

Et donc, la commande par l'aval puisqu'on en parle, à mon avis, elle n'est pas vérolée par le principe même qu'elle est commandée par l'aval ; elle n'a pas de péché originel. Le vrai problème de la commande par l'aval, c'est de savoir qui la conduit. Si ce sont uniquement des utilisateurs quotidiens, ils ont des difficultés à poser à la recherche les bonnes questions; ils ne savent pas décoder - et c'est ce qu'a très bien expliqué monsieur Perdrizet. - ce qui est du ressort de la simple décision de court terme et ce qui est du ressort de la recherche et doit faire l'objet d'une commande à la recherche. Donc quand vous donnez à ceux-là trop de pouvoir par la commande par l'aval, je comprends que, pour un chercheur, ce soit une catastrophe. Mais si, par contre, ce sont les chercheurs qui, parce qu'ils sont allés se frotter à l'expertise, sentent quelles sont les limites de leur champ de recherche, là je pense qu'ils seront davantage capables de faire une commande par l'aval. Il faut donc que les chercheurs, y compris en sciences sociales et humaines, osent aller au contact du terrain et, à ce moment-là, il y a sans doute une place pour une commande par l'aval bien organisée ●

## Dominique BARJOT

Je vous remercie d'avoir posé des questions fondamentales ; je ne pense pas être fondamentalement en désaccord avec ce que vous avez dit, bien au contraire. Ce sont des débats pleinement d'actualité autour de la réforme que j'ai évoquée tout à l'heure.

Deux remarques. La première, c'est que je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait de rupture entre la dimension technologique et la dimension de la science fondamentale, la science pure. Les historiens des sciences, des techniques, ont montré depuis bien longtemps que les remontées de la technologie vers la science ont été à l'origine d'avancées fondamentales. Je ne reviendrai pas sur l'histoire de la machine à vapeur, par exemple.

En revanche, il me semble que l'on a aujourd'hui à débloquent un certain nombre de mécanismes qui musèlent un peu le secteur des sciences humaines et des sciences sociales. Le pire est que ces sciences s'enferment et s'enferment notamment dans des approches d'école et s'éloignent du débat. Ces sciences ont intérêt à débattre ; elles ont intérêt à débattre entre elles et donc à être plurielles ; elles ont aussi intérêt à débattre avec les autres sciences que celles qui leur sont proches. Autrement dit, il ne doit pas y avoir de cassure entre la dimension des sciences humaines et sociales et la dimension des sciences dures. De manière très basique, pour moi un laboratoire de sciences humaines et sociales et un laboratoire de sciences dures peuvent sur le plan administratif se ressembler. Les différences sont ailleurs ; elles sont dans des méthodologies et dans une épistémologie différentes mais pas nécessairement opposées.

A cet égard, je voudrais insister sur deux éléments essentiels. Vous l'avez vu, il y a une réforme qui aboutit aujourd'hui à fusionner la direction de la technologie et la direction de la recherche. Je pense que l'on va dans le bon sens ; personnellement, j'ai milité pour que l'on revienne à cette situation. Et dans le secteur de l'ANR, je dois dire aussi que j'ai été de ceux qui ont beaucoup combattu pour qu'il y ait un appel d'offres blanc. Il me semble que la science doit bénéficier des remontées de la base ; il doit y avoir sans arrêt des questionnements qui remontent de la base vers le sommet. Il en faut qui descendent du sommet vers la base, on est bien d'accord. Il faut les deux dimensions.

Ma dernière remarque concerne le rapport entre l'expertise et la recherche. Pour moi, l'expertise est une nécessité pour le scientifique. L'expertise apporte des informations, de nouveaux questionnements aux scientifiques. Le fait d'apprendre à être expert, de développer des compétences d'expertise est un atout supplémentaire pour ce qui est des avancées de la science fondamentale. Ce n'est pas seulement un moyen de mieux financer son labo ●

## Michèle TILMONT

Vous voyez que la France débat beaucoup sur l'avenir de la recherche urbaine. Eric Ponthieu va nous donner un cadrage

plus large au plan européen, en termes de préparation du 7<sup>e</sup> PCRD ●

## Eric PONTHEIU

Pour introduire le 7<sup>e</sup> programme cadre, mon intention était véritablement de donner un coup de projecteur sur l'historique de la recherche urbaine au niveau de l'Union européenne. Cela me semble important pour faire remonter l'information vers vous, sachant que c'est la première opportunité qui m'est donnée en cinq ans de recherche urbaine au niveau de la Commission de parler aux membres du PUCA et à la communauté scientifique française dans ce domaine. Je vous propose un aperçu très global du cadre politique dans lequel on se situe dès lors que l'on parle de recherche urbaine. Deuxièmement, un bref historique sur ce qui a été réalisé, notamment au niveau de l'action clé « Ville de demain et patrimoine culturel » de la Commission européenne dans le cadre du 5<sup>e</sup> programme cadre. Enfin, quelques perspectives pour le 7<sup>e</sup>.

La question de la durabilité urbaine doit être placée, me semble-t-il, dans un premier temps dans le contexte européen ; contexte européen qui est fortement conditionné par le développement politique récent, en particulier les stratégies de Lisbonne et de Gothenburg que j'aurai l'occasion d'évoquer. Quelques enjeux qu'il me semble important de resituer brièvement : d'une part, on sait que les villes sont à la fois des lieux d'opportunités, des lieux de croissance, de

création de la connaissance dans l'économie globalisée de la connaissance mais ce sont également des lieux où pèsent un certain nombre de menaces et de problèmes. Et il y a lieu de résoudre ces problèmes afin d'optimiser la contribution des villes à la société de la connaissance.

Par ailleurs, pèsent de plus en plus sur les villes des problèmes de financement accrus par les phénomènes de décentralisation en œuvre dans certains pays européens ces dernières années. La représentation politique des villes à Bruxelles est, comme vous le savez, extrêmement limitée, voire inexistante. Les villes sont dans le même temps confrontées à un grand nombre de règlements et d'obligations qui pèsent sur elles, qui ont été la plupart du temps contractées à un niveau institutionnel supérieur - pour preuve les directives en matière de bruit, d'air et d'eau. Et l'on peut subodorer que, dans les années qui viennent, la responsabilité des villes dans le développement durable des États et des Régions deviendra de plus en plus prégnante, en particulier en matière de politique énergétique, de politique de transports ou environnementale. Un exemple concret : les décisions qui seront à prendre très prochainement dans le cadre post Kyoto où la charge qui pèsera sur les villes sera de plus en plus explicite et formelle.

C'est dans ce contexte que vient se mettre en œuvre cette recherche urbaine, recherche urbaine qui doit tenir compte des développements politiques récents. Lisbonne est une stratégie qui vise essentiellement à accroître la compétitivité de l'Union européenne à l'échelle des régions. Les villes ont un rôle important à jouer ; elles sont même des contributeurs clés dans les objectifs de Lisbonne : il est clair que nous atteindrons ces objectifs de Lisbonne essentiellement dans les villes et non dans les campagnes. Pour autant, il y a lieu de faire en sorte qu'auparavant, les villes résolvent un certain nombre de problèmes environnementaux, sociaux, voire économiques afin qu'elles puissent contribuer de façon optimale à Lisbonne.

La deuxième stratégie qui est fondamentale dans le cadre de cette recherche urbaine, c'est évidemment la stratégie sur le développement durable de Gothenburg 2001 qui vise un équilibre plus égalitaire et en particulier en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux, qui est mise en œuvre au travers du 6<sup>e</sup> plan d'action sur l'environnement selon sept stratégies thématiques dont une sur l'environnement urbain.

Si l'on analyse de façon critique et détaillée à la fois cette stratégie sur le développement durable mais également l'ensemble des stratégies thématiques qui devront être adoptées d'ici à la fin de l'année, l'on se rend compte que ces objectifs ne seront atteints que si l'on met l'accent de façon forte sur la ville et sur son développement et sa planification.

Quelques mots sur cette stratégie thématique urbaine dont David Ludlow a déjà évoqué un certain nombre d'éléments forts. C'est une stratégie qui a essentiellement visé à s'intéresser à quatre domaines sur lesquels vous comprendrez qu'il y a lieu de mettre

en œuvre des actions urgentes. J'entends par là, la construction, le transport - dans les aspects de mobilité en particulier, l'accessibilité -, les aspects de gestion et de planification et enfin les aspects d'utilisation du sol et d'aménagement du territoire.

Une première communication est disponible ; elle a été adoptée début 2004. Un certain nombre de recommandations sont reprises dans cette communication et n'ont pas valeur, à ce stade, d'obligations. Il restera à voir si la stratégie thématique qui sera adoptée à la fin de l'année contiendra ou non des éléments obligatoires sous la forme d'une directive. Ce n'est probablement pas le cas : la Commission sur la base d'une consultation avec les États membres a déclaré qu'il fallait se limiter à ce stade-ci à un catalogue de bonnes pratiques et d'incitations.

Pour ce qui concerne la recherche, elle est très clairement fléchée comme étant nécessaire dans le domaine urbain. Des lacunes de connaissances ont été identifiées dans l'élaboration de cette stratégie thématique et dès lors, il y a lieu de poursuivre la recherche dans un certain nombre de domaines. Un groupe de travail en matière de recherche et de formation a été mis sur pied par la DG Environnement ; ce groupe de travail a remis son rapport qui est disponible sur internet.

Quelques mots sur l'action clé « Ville de demain et patrimoine culturel » avant de passer au 7<sup>e</sup> plan cadre. Je voudrais me concentrer sur le côté innovant de cette action, du moins dans l'historique et dans l'ensemble des activités de recherche mises en œuvre au niveau de l'Union européenne. C'est une action clé qui a visé essentiellement à mettre en œuvre de façon très concrète le développement durable au niveau local ; il y a donc une implication très forte avec l'ensemble des acteurs concernés.

Nous avons mis l'accent sur quatre thèmes différents : gouvernance et planification, patrimoine culturel, environnement bâti et transports. Notre financement a été de 170 millions d'euros pour la période 1998-2002 et cela a permis de financer plus de 140 projets de recherche et de démonstration.

Vous voyez l'étendue des thèmes des activités de recherche financés par cette action clé : cela va de la gouvernance, donc des aspects relevant des sciences humaines et sociales, à des aspects plus technologiques, comme les transports ou la construction.

Je voudrais insister ici sur le côté novateur de cette action clé qui a été reconnue comme telle par un grand nombre d'organismes de financement de la recherche en Europe mais également à l'étranger, en particulier le département de l'énergie et de l'environnement aux États-Unis.

Cette action est novatrice pour quatre raisons :

- L'approche intégrée et l'approche holistique appliquées de façon systématique. Nous avons considéré qu'elles étaient une obligation essentielle au niveau des propositions qui nous étaient soumises au travers des appels à propositions.

- L'accent mis sur l'application, la mise en œuvre des pratiques et des politiques de développement durable telles qu'elles ont été développées dans les projets. Dès lors, les produits issus de cette recherche sont à la fois des outils d'aide à la décision mais également des techniques ou des technologies.

- L'implication de l'ensemble des acteurs concernés, un point essentiel pris en compte au niveau de l'évaluation des propositions, ce qui nous a permis d'atteindre le chiffre très élevé de cinq villes en moyenne participant à chaque projet de recherche et de démonstration, avec un grand nombre

de villes jouant un rôle clé dans la phase de recherche, neuf projets étant directement coordonnés par les villes et 20% des partenaires étant des partenaires industriels de type PME ou consultants.

- La contribution aux politiques, non pas uniquement locales mais également nationales et européennes.

Voici les trois types de produits - si je peux m'exprimer dans un langage très « marché » - de cette action clé :

- les outils d'aide à la décision,
- les technologies ou techniques environnementales, dédiées en particulier à des applications urbaines,
- les recommandations politiques.

Quelques mots sur le 6<sup>e</sup> programme cadre, qui a été une déception pour l'ensemble de la communauté scientifique mais, à plus d'un titre également, pour la Commission européenne qui n'a pas réussi à vendre ses idées à une époque où l'engouement technologique était très fort, au début des années 2000 et également pour moi en tant que gestionnaire responsable d'un programme dans le domaine urbain. Nous avons pu, malgré tout, financer un certain nombre de projets urbains dans ce 6<sup>e</sup> programme cadre, en particulier au niveau de la priorité thématique sur l'environnement et qui porte le nom de « Changement climatique et écosystème » ; nous sommes sur le point de financer deux projets intégrés en matière d'aménagement du territoire sur une échelle étendue : urbain, périurbain et rural, et un autre projet sur la gestion intégrée des zones côtières. Nous avons également financé un certain nombre de projets en soutien aux politiques et en particulier à la stratégie thématique sur l'environnement urbain. Quelques projets ont été financés dans la priorité 7 sur les

citoyens et la gouvernance mais avec une approche intégrée limitée, me semble-t-il. Notre espoir, évidemment, est de voir la proposition de projet sur l'ERANET urbain être finalement acceptée par les services de la Commission très prochainement.

Le 7<sup>e</sup> programme cadre, enfin. Les deux documents fondateurs sont, d'une part, la proposition de la Commission sur le programme cadre lui-même, qui date du 6 avril 2005, et la proposition pour sept programmes spécifiques qui a été adoptée par la Commission le 21 septembre 2005. Plus que jamais, la référence absolue de ce programme cadre - on peut le regretter mais c'est une réalité -, c'est la stratégie de Lisbonne remise à jour au début de cette année et qui s'est recentrée, comme vous les savez, sur l'emploi et la croissance. Ne viennent ensuite que très timidement un certain nombre de références aux autres politiques ; dans la proposition du 7<sup>e</sup> programme cadre, il n'y a pas de référence explicite à la stratégie sur le développement durable, la stratégie de Gothenburg. Par contre, il y a un certain nombre de références faites, par exemple, à la politique sur l'environnement. C'est clairement insuffisant. Par contre vous allez trouver au niveau de chacune des priorités thématiques, donc des thèmes de recherche, des références beaucoup plus spécifiques pour le thème environnement et d'autres thèmes : une référence explicite est faite à la stratégie de Gothenburg.

Il y aura lieu, malgré ce contexte très peu fédérateur et porteur, de faire référence à cette stratégie sur le développement durable dès lors que vous soumettrez des propositions, en particulier sur l'environnement. D'autres références, me semble-t-il, doivent être prises en compte, comme le plan d'action sur les technologies

environnementales mais également le plan d'action sur l'environnement et la santé et les activités qui sont en cours en matière d'observation de la terre.

Le budget est un budget qui, normalement, dans le cadre des perspectives financières devrait être doublé pour une période de sept ans et non plus de quatre ans, sachant que nous voudrions adhérer à la périodicité de la définition et mise en œuvre des perspectives financières de l'Union européenne.

C'est un programme cadre composé essentiellement de quatre blocs dont le premier doit retenir votre attention : le bloc sur la coopération qui rassemblera l'ensemble des activités en matière de recherche collaborative, poursuite classique, je dirai, des activités de recherche sous la forme que vous avez connue jusqu'à présent.

Ce premier programme spécifique se décompose en neuf thèmes, dont un thème sur l'environnement qui comprend le changement climatique ; le budget a été accru d'environ 70% par rapport au budget du 6<sup>e</sup> programme cadre qui inclut un certain nombre d'activités dans le domaine urbain.

Deux autres thèmes vont inclure une dimension urbaine forte ; il s'agit du thème 7 sur le transport qui, lui, contient cinq sous thèmes dont l'un sera spécifiquement dédié à la mobilité urbaine. Enfin, le programme sur les sciences socioéconomiques sur lequel il y aura un certain nombre d'activités en matière de gouvernance, etc.

Le programme environnement est décomposé en quatre thèmes :

- le changement climatique, la pollution et les risques, thème pour lequel il n'y a pas de référence explicite faite à l'urbain,
- la gestion durable des ressources, non seulement les ressources naturelles mais également les ressources artificielles liées

à l'environnement bâti telles que celles qui sont disponibles dans la ville. Là, une référence explicite est faite à la gestion et à la planification durable de l'environnement urbain,

- la mise en œuvre du développement des technologies environnementales ; là également une référence explicite est faite aux technologies environnementales liées à l'environnement urbain, en particulier celles liées à la protection du patrimoine culturel et de l'environnement bâti,
- la mise en œuvre des outils d'évaluation et des méthodes de prévision. Ce thème pourra inclure un certain nombre d'activités liées à l'urbain, en particulier celles qui sont en complémentarité avec l'urbain. J'entends par là les activités liées au « land use », l'aménagement du territoire et l'occupation du sol.

Quelques mots de conclusion. Je pense que l'on peut jeter un regard rétrospectif relativement positif sur ce qui a été fait dans l'action clé « Ville de demain et patrimoine culturel » qui a permis, au travers de son approche intégrée, de traduire un certain nombre de principes du développement durable en pratiques concrètes qui sont testées, évaluées et mises en œuvre dans certaines villes européennes à ce stade et qui ont fait tache d'huile dans pas mal de projets européens. Les résultats de cette recherche sous la forme d'outils et de technologies sont disponibles, dans un premier temps, sur un site web mis en œuvre par la Commission.

Pour ce qui concerne l'avenir du 7<sup>e</sup> programme cadre, comme vous avez pu vous en rendre compte, il n'y a pas de chapitre de recherche dédié à l'urbain en tant que tel. Les activités sur l'urbain sont éparpillées dans trois sous thématiques, ce qui ne rend pas la lisibilité de ces activités très forte, et en particulier pour

les villes. On peut évidemment s'en désoler ; pour autant les dés ne sont pas totalement lancés à ce stade, dans le sens où il reste beaucoup à faire au niveau du Conseil et du Parlement.

Je vous invite évidemment, au niveau de vos canaux nationaux, à continuer de faire du lobbying afin que l'on puisse avoir dans la mouture finale du 7<sup>e</sup> programme cadre quelque chose qui soit davantage visible pour les villes. Il me semble que ce qu'il est important de mettre en œuvre, c'est un endroit dans le programme qui puisse être clairement fléché « Recherche urbaine » afin que les villes sachent que ce programme est conçu pour elles et leur appartient, qu'elles s'y sentent à l'aise pour participer.

Les éléments de compétitivité ont été déterminants dans la définition des contenus de recherche ; beaucoup moins les aspects de durabilité, étant donné la prégnance de Lisbonne sur la préparation de ce programme cadre.

Enfin, en ce qui concerne la stratégie thématique et son influence sur la recherche, il me semble que cela dépendra énormément de la manière dont cette stratégie thématique sera mise en œuvre au niveau des États membres. Comme je vous l'indiquais, elle ne sera certainement pas assortie d'une directive et dès lors, on peut craindre que l'engouement des États membres, et en particulier des villes, de répondre aux recommandations qui seront faites au sein de cette stratégie thématique, reste relativement limité ●

## Bernard POUYET

A vous écouter, j'en conclus que d'une part, il faut prendre la mesure de ce que l'on demande à la recherche urbaine et, d'autre part, prendre les mesures que requiert l'ambition que l'on a pour la recherche urbaine.

Est-ce que, d'une certaine manière, on ne demande pas trop à la recherche urbaine ?

Elle doit être présente à toutes les échelles du territoire : la ville, la nation, l'Europe.

Elle doit se situer à toutes les échelles de temps : comprendre le passé, expliquer ce qu'il se passe actuellement et construire des images pour le futur.

Elle doit intervenir à tous les degrés d'exigence : celui des citoyens car en matière de développement durable, l'enjeu est celui des processus participatifs ; celui des villes, bien que les villes françaises expriment tardivement leur commande ; celui des industriels et on l'a vu à travers la plateforme technologique de la construction ; celui des instances ministérielles mais aussi des communautés scientifiques : celles qui évaluent, les chercheurs, les programmes, les laboratoires, celles mêmes qui classent à l'échelle mondiale.

Et puis, finalement, ce ne serait pas plus mal que la recherche urbaine soit en dialogue avec Dieu.

Recherche qui doit être aussi fondamentale, appliquée ; ce doit être une recherche action, une recherche experte ; une recherche dont on nous dit qu'elle ne peut pas rester pure et virginale, les sciences humaines restant entre elles, mais qu'elle doit accepter la contamination de la rencontre, entre autres, avec les sciences dures, avec la recherche technologique.

Alors si tout ceci est vrai, et ça l'est probablement, il faut sans tarder prendre les mesures que requiert cette exigence. Il faut considérer que la ville, l'urbain, c'est finalement la thématique prioritaire qui s'impose. Pour l'heure, elle n'est pas une thématique prioritaire de l'ANR mais existe-t-il un champ de réflexion aussi transversal et aussi global que celui de la ville et de l'urbain ? ●



## Nicole Rousier

Nous allons discuter autour du thème Citoyenneté et gouvernance : vaste programme ! Plus modestement, les organisateurs ont choisi, sur la base des travaux de recherche et des échanges entre chercheurs et praticiens favorisés par le PUCA, de mettre en valeur certains enjeux forts auxquels sont confrontés tous ceux, élus et professionnels, qui ont en charge la gestion des villes dans les pays européens.

Le premier enjeu, qui sera mis en lumière dans les tables rondes, concerne la maîtrise de l'étalement urbain. Le déploiement des populations et des activités sur de vastes régions urbaines provoque - on le sait au vu des nombreux travaux qui ont été menés - une spécialisation fonctionnelle accrue des espaces ; une augmentation des inégalités socio spatiales et des coûts environnementaux.

Pour répondre à ces différents problèmes, des tentatives de coordination se développent entre les institutions publiques, entre les communes mais également entre les acteurs publics et les acteurs privés.

Il me semble que la réflexion prospective, d'une part, mais aussi la volonté de tenir compte de la pluralité des points de vue, des intérêts et des difficultés caractérisent les deux plateformes chercheurs/praticiens dont les travaux nous seront présentés cet après-midi : la première sur la construction politique des agglomérations en Europe et la deuxième sur l'urbanisation quasi continue du littoral méditerranéen.

Le rôle des élus locaux et des aménageurs est bien sûr au cœur de la réflexion. Avec quels partenaires élaborer des projets ? A quelles échelles territoriales envisager les actions ? Et sur quels thèmes ?

Mais - et c'est le deuxième enjeu - sur quelle conception de la citoyenneté reposent ces nouvelles formes de gestion urbaine ? En effet, ces résidents métropolitains, ces électeurs qui ne sont pas encore appelés à élire directement leurs représentants intercommunaux sont-ils considérés, dans les travaux de recherche mais également dans les échanges chercheurs/praticiens, comme des citoyens de ces nouveaux territoires en cours de structuration ? Sur quels principes construire aujourd'hui la solidarité entre des populations et des territoires très hétérogènes ?

La deuxième table ronde vient opportunément nous rappeler que l'accessibilité aux services publics est, en Europe, une composante forte de la citoyenneté. L'offre territorialisée des services publics ou des services d'intérêt général est un aspect essentiel de l'organisation de nos sociétés au niveau intercommunal ou métropolitain. C'est une question de gestion politique mais c'est aussi une question d'organisation des débats publics au niveau local auxquels les chercheurs peuvent et doivent participer.

Avec quels représentants ? Non pas forcément ceux choisis comme étant les bons interlocuteurs par les élus ou les techniciens mais avec tous ceux qui ont quelque chose à dire sur le développement des villes et qui ont des projets à proposer et à faire partager.

C'est donc sur cette thématique forte que sont organisées les trois tables rondes de cet après-midi et je vais laisser Claire Gillio vous présenter la première sur la construction de la politique des intercommunalités.



# L'intercommunalité et la construction politique des agglomérations

Roger Hagelstein

*chargé de recherche au CREAT-université de Louvain - Belgique, coordinateur de la conférence permanente du développement territorial (CPDT) de la région wallonne*

Marie-Christine Jaillet

*directrice du Laboratoire CIRUS-Cieu, université de Toulouse II*

Michel Rey

*ancien secrétaire général de la CEAT et chargé de cours à l'école polytechnique fédérale de Lausanne - Suisse*

animation Claire Gillio

La question de la construction politique des agglomérations est devenue - ou redevenue - une question d'actualité dans la plupart des pays développés. Les dynamiques urbaines ont, en effet, généré la formation de vastes aires métropolitaines qui débordent les limites des collectivités locales. Face à ce dés ajustement croissant des territoires institutionnels vis à vis des territoires fonctionnels, les réponses ont été pour le moins variées. Alors que la France a choisi de favoriser l'émergence et le renforcement des coopérations intercommunales en légiférant (comme en témoigne le triptyque loi Chevènement, loi Voynet, loi SRU), la Suisse et la Belgique ont laissé aux cantons ou aux régions le soin de se coordonner. Les préoccupations et les objectifs visés sont similaires dans les trois pays, mais les solutions envisagées et les modalités de mise en œuvre ainsi que leurs conséquences sur les gouvernements diffèrent parfois.

C'est pour organiser la réflexion sur ces questions que des chercheurs Suisses, Belges et Français ont pris l'initiative de mettre en place « la plate-forme d'échange » sur l'intercommunalité et le gouvernement des agglomérations. Cette structure informelle réunit des praticiens de l'aménagement et de l'urbanisme, des élus et des scientifiques de disciplines diverses (géographes, économistes, sociologues, urbanistes...) des trois pays concernés auxquels se sont joints des représentants Roger Hagelstein chargé de recherche au CREAT-université de Louvain - Belgique, coordinateur de la conférence permanente du développement territorial (CPDT) de la région wallonne Marie-Christine Jaillet directrice du Laboratoire CIRUS-Cieu, université de Toulouse II Michel Rey ancien secrétaire général de la CEAT et chargé de cours à l'école polytechnique fédérale de Lausanne - Suisse animation Claire Gillio du Québec. La plate-forme offre un cadre de comparaison aux réflexions et pratiques développées dans chaque pays, elle permet les échanges d'expériences et doit déboucher sur la diffusion des résultats des travaux. La langue de travail choisie par les initiateurs de la plate-forme est le français. Chaque rencontre annuelle a été organisée, dirigée et animée par le coordinateur du pays concerné : Michel Rey de la CEAT de Lausanne pour la Suisse, Roger Hagelstein du CREAT de l'Université catholique de Louvain pour la Belgique et Marie-Christine Jaillet, du Cirus-CNRS à Toulouse pour la France. Cette table ronde leur donnera l'opportunité de préciser quelles ont été leurs motivations pour animer la plate-forme ; quels sont par ailleurs les questionnements particulièrement forts qui ont entraîné un investissement de chacun des porteurs de la démarche dans son pays ?

Quels sont les enseignements qu'ils en tirent ?

Pour Michel Rey, le couplage « urbanisation transports » est au cœur des projets d'agglomérations en Suisse, tant en raison de la demande sociale que des débats politiques autour des enjeux de la mobilité aux échelles nationale et cantonale ; par l'effet de la réaffectation des moyens financiers liés à la taxe sur les carburants et à la nouvelle péréquation financière inter-cantonale, mais aussi de la préoccupation environnementale liée à la qualité de la vie et à l'accessibilité des centres urbains. En Suisse, la lutte contre les inégalités sociales et le développement économique relèvent d'autres politiques publiques cantonales :

ces préoccupations sont peu couplées avec l'urbanisme. Le fédéralisme suisse est-il un frein à la gouvernance urbaine, alors que de nombreuses agglomérations dépassent les frontières cantonales et sont même transfrontalières ?

Pour Marie-Christine Jaillet, le dispositif législatif français (lois Voynet, Chevènement et Solidarité et renouvellement urbain) instaure le niveau de l'agglomération comme niveau de référence en matière de conduite de politiques urbaines, souligne la nécessité de « penser un projet global » qui articule développement économique et lutte contre les exclusions et indique la volonté de stopper la tendance centrifuge et l'éclatement des agglomérations urbaines avec le risque de désolidarisation qui s'y inscrit. Mais pour autant la notion d'agglomération peut recouvrir un territoire à géométrie variable d'un texte à l'autre et par ailleurs les intercommunalités ne disposent pas de la personnalité politique. La question reste posée de savoir si l'agglomération constitue l'entité pertinente pour à la fois répondre aux nécessités de la concurrence entre villes et mieux organiser le territoire et son développement afin de satisfaire aux différents besoins de ses usagers : les politiques du logement social constituent un bon analyseur de cette question.

L'expérience évoquée par Roger Hagelstein est celle de la construction d'une coopération supra communale aux interstices de trois agglomérations proches pour faire face à un contexte de crise économique et sociale et de débat institutionnel. Comment sur ce fond de relance économique ont été construite une volonté commune, affirmée une identité, exprimées des solidarités dans le cadre de la coopération supra-communale au sein de la région urbaine louviéroise ? Il explique comment par ailleurs, des nouvelles modalités de gouvernance supra-locale favorisent l'émergence de projets mobilisateurs (gare routière, ascenseur fluvial) portés par de multiples acteurs publics ou privés, qui se donnent les nouveaux outils d'une gestion partagée de la situation de crise. Au travers des panels citoyens, d'assemblées, de réunions participatives, il montre par ailleurs l'émergence de nouveaux leviers d'une démocratie locale construite avec la société civile autour d'une communauté d'agglomération

# L'intercommunalité et la construction politique des agglomérations

Claire GILLIO

J'ai le plaisir d'accueillir Marie-Christine Jaillet, Michel Rey et Roger Hagelstein ; chacun d'eux est responsable pour son pays de l'animation de la plateforme sur l'intercommunalité et le développement des agglomérations.

La question de la construction politique des agglomérations est devenue ou redevenue une question d'actualité dans la plupart des pays développés ; la table ronde devrait permettre d'éclairer les raisons de cet intérêt pour les trois pays concernés.

Signalons au passage que la France a choisi de favoriser l'émergence des agglomérations et le renforcement des coopérations par des lois, alors que la Suisse et la Belgique ont laissé ce soin aux cantons ou aux provinces. Mais alors que le même mouvement se faisait dans ces différents pays avec des objectifs un peu similaires, la façon de s'y prendre, les pratiques dans la mise en œuvre pouvaient différer sensiblement d'un pays à l'autre. C'est donc pour organiser la réflexion sur les problématiques territoriales et institutionnelles des agglomérations urbaines que l'initiative d'organiser une plateforme a été prise par trois scientifiques : Michel Rey pour la Suisse, Marie-Christine Jaillet pour la France et Roger Hagelstein pour la Belgique.

Le PUCA qui dans ses programmes de recherche s'intéressait aux questions de gouvernement urbain et d'organisation des territoires a estimé qu'il importait de soutenir cette initiative de travail comparatif.

Comment cela s'est-il passé ? Une structure informelle, la plateforme d'échanges, a été mise en place, elle réunit des praticiens de l'aménagement et de l'urbanisme, des élus et des scientifiques de disciplines diverses des trois pays concernés auxquels se sont joints

des représentants des milieux concernés du Québec. Vous aurez compris que l'une des motivations du choix de ces quatre pays est la langue française : cela nous a permis d'éviter la difficulté des traductions ; peut-être est-ce un pari limité mais cela a facilité les échanges.

Les objectifs poursuivis par la plateforme sont de différents niveaux : il s'agit tant de confronter les réflexions et pratiques développées dans chaque pays pour identifier à la fois les points communs et ce qui est spécifique à chaque pays que d'examiner les solutions apportées dans chaque pays, de procéder à des échanges d'expériences et enfin de veiller à diffuser les résultats.

La plateforme, à l'initiative de chacun des responsables, s'est réunie à La Chaux de Fonds en Suisse en 2003, à Namur en Belgique en 2004 et à Toulouse en France en 2005. Chacune de ces rencontres s'est déroulée sur deux jours et demi. C'est sur cette forme de travail comparatif que nous allons revenir dans les débats qui vont suivre.

Nous allons procéder en deux séquences : la première permettra à chacun des trois intervenants de caractériser la plateforme et de préciser ses motivations ainsi que l'appréciation de la place des chercheurs en relation avec les praticiens sur cette question. Nous aurons ensuite un débat avec la salle.

Au cours de la deuxième séquence, chacun des participants pourra développer un thème particulièrement fort qui a entraîné sa participation à la plateforme. A charge pour les deux autres de compléter ou de faire des remarques. Il nous restera, je l'espère, un temps pour discuter avec la salle ●

## Michel REY

Je remercie le PUCA de nous avoir aidés à mettre en place cette plateforme. J'ai lancé cette plateforme à partir de la Suisse : comme on l'a dit, les agglomérations se mettent en place, nous sommes vraiment dans le feu de l'action et nous apprenons, à partir des pratiques d'aujourd'hui, comment les choses se passent sur le terrain. Il n'y avait pas de raison pour que nous n'allions pas voir ailleurs, sachant qu'en France et en Belgique les agglomérations se recomposaient.

Pourquoi nous sommes-nous limités à la partie francophone ? Du fait d'une expérience personnelle que j'ai menée dans des plateformes internationales : à partir du moment où vous voulez véritablement construire une réflexion partagée et collective, il y a effectivement un problème de langue. Vous pouvez avoir des traducteurs ou parler l'anglais que tout le monde parle à peu près mais c'est à la fois souvent décevant et frustrant. Nous avons donc pris le parti de la langue. On peut en discuter mais je pense qu'en Europe, il y a la possibilité de mener des plateformes autour de certaines langues dominantes qui permettent de développer les échanges de manière beaucoup plus intense.

On utilise souvent le mot « plateforme ». Premièrement, ce n'est pas un colloque scientifique : il n'y a pas d'exposés où les gens viennent dire des choses et d'autres viennent réagir. C'est une plateforme préparée par les coordinateurs ; en principe, nous avons l'obligation de rester pendant les deux jours et demi ; nous construisons collectivement autour d'une problématique. Cela demande donc un effort d'échange, de présence. Nous travaillons ensemble parce que, pour comprendre, pour apprendre de l'autre, il faut du temps : les mots n'ont

pas toujours le même sens. Par exemple, le mot subsidiarité, les Français le prennent toujours dans la forme descendante : on transfère aux échelons inférieurs ce que l'on pense ne pas pouvoir faire bien à l'échelon supérieur. En Suisse, nous avons une subsidiarité montante et descendante : c'est une négociation. Et cela a des conséquences sur un projet d'agglomération. Quand on veut comprendre et apprendre au niveau d'une agglomération comment les choses se négocient, il faut entrer dans ce genre de préoccupation.

Autre élément très pertinent pour moi : on parle toujours de la fiscalité autour des agglomérations ; tant que l'on n'a pas bien compris, sans être un spécialiste de la fiscalité, comment les impôts se jouent, on a beaucoup de mal à comprendre les rapports de force, les enjeux qui sont derrière. J'ai mis du temps à comprendre comment la Belgique et la France réglaient leurs questions fiscales. Il faut savoir que les communes suisses ont une autonomie fiscale : vous payez en Suisse des impôts différents, du simple au double selon le canton. Le fait que les communes puissent décider de l'impôt a des conséquences sur la dynamique politique de l'agglomération. Et pour aller au-delà de l'analyse superficielle, il faut du temps.

J'aimerais faire le lien avec l'intervention de monsieur Alain Maugard. La plateforme a la prétention de réunir des praticiens, des gens de terrain comme on le dit, qui ont des responsabilités, des projets d'agglomération, et des universitaires, voire des élus dans une moindre mesure. Je pense qu'il existe là une pratique qui n'est pas usuelle : la demande d'une certaine complicité. Il faut casser cette logique du chercheur qui examine de



l'extérieur, qui a un regard de scientifique ; il peut l'avoir mais dans d'autres contextes. Dans une plateforme, il doit accepter une certaine complicité avec les praticiens. Cela demande également de la part du praticien une capacité à non pas s'auto justifier mais à avoir un exercice de réflexivité sur sa pratique. C'est pour ces raisons que la plateforme ne va pas de soi.

J'avais un double objectif avec cette opération : d'abord mettre ensemble plusieurs

pays. Parce que, en Suisse, on dit : si l'on avait une loi comme les Français, nos problèmes d'agglomération seraient beaucoup plus simples ; Marie-Christine va me dire : vous n'avez pas de loi et vous bricolez, comme nous. Vous bricolez sans loi ; nous bricolons avec loi.

Voilà, grosso modo, les raisons pour lesquelles nous avons lancé cette plateforme et je me réjouis de l'avoir menée pendant trois ans avec mes collègues ●

## Roger HAGELSTEIN

En tant que chargé de recherche au CREAT, centre de recherche et d'études en aménagement du territoire de l'Université de Louvain, j'ai coordonné une recherche sur le développement durable des villes. Les problématiques du logement, de la mobilité, de l'environnement amènent à s'interroger sur les processus de décision et de gestion urbaines. A travers cette recherche, on interpelle la façon dont les pouvoirs publics agissent face aux nouveaux enjeux de la gouvernance des agglomérations.

Pour montrer l'intérêt pour nous, Belges, de participer à la plateforme, je vous propose de nous mettre en situation : essayons de comprendre comment fonctionne l'intercommunalité en Belgique, et singulièrement en Région wallonne. La structure institutionnelle de la Belgique est relativement complexe. Il existe cinq niveaux de décision : le niveau fédéral, le niveau communautaire et le niveau régional, les provinces et les communes.

Quand on examine les compétences de ces différents niveaux de pouvoir, on constate

qu'elles concernent à peu près toutes les problématiques d'agglomération : au niveau fédéral, on gère les politiques des finances publiques, des transports, de la santé, de la ville. Au niveau communautaire, on développe des politiques liées à la personne : l'emploi des langues, la culture, l'éducation, la formation. Au niveau de la région, les politiques traitent de l'économie, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, du logement. Au niveau local, on dénombre 589 communes en Belgique dont 262 en Wallonie et 19 à Bruxelles. Chacune d'elles exerce des compétences qui touchent directement le citoyen : l'état civil, la police, l'aide sociale, l'urbanisme, l'infrastructure. Dans les années 70, on a opéré une fusion des communes dans une optique de rationalisation, les plus petites comportant aujourd'hui entre 3 000 et 10 000 habitants.

Si l'on essaie de positionner l'intercommunalité dans cette structure institutionnelle, on constate que sa place n'apparaît pas clairement. L'intercommunalité peut être vue à plusieurs niveaux. On pourrait la positionner

à l'échelle provinciale, en remplacement de ces structures dont l'origine remonte à l'Ancien Régime. Certains proposent d'y substituer une instance supra communale centrée sur les agglomérations urbaines. Mais ce n'est pas la tendance majoritaire. On pourrait positionner l'intercommunalité au même niveau que la commune et créer parallèlement une instance de décision supra communale démocratiquement élue. Là n'est pas le débat aujourd'hui ; il existe une forte volonté de ne pas complexifier davantage le système actuel.

Si l'on veut installer ce niveau supra communal, il faut sans doute supprimer certains niveaux intermédiaires et positionner l'intercommunalité entre le pouvoir local et la région.

Quels sont les pouvoirs subsidiants ? En Wallonie, on peut avancer l'idée que les communes sont généralement pauvres en ressources financières, pour ne pas dire très pauvres, alors que la région dispose des moyens importants ; il existe donc une course aux subsides régionaux entre communes, ce qui peut expliquer pourquoi les agglomérations urbaines ont parfois du mal à se constituer. En effet, les communes qui les composent sont souvent concurrentes.

Lorsque des représentants de villes wallonnes participent à une plateforme d'échange sur le thème des agglomérations, les questions posées sont souvent les mêmes. Passons-les en revue. Le développement ou la reconversion économique : il est clair que la Wallonie connaît des régions en déclin économique. L'un des facteurs déterminant est sans doute l'espace et sa structuration ; c'est un des aspects que les géographes ou les économistes privilégient avec une valeur de référence qui serait la compétitivité. Mais on identifie aussi la question de la solidarité qui se lie autour d'une agglomération : les communes forment un bassin de vie, une

communauté de destin et là, la valeur de cohésion économique et sociale a parfois du mal à s'affirmer dans le panorama actuel.

Une autre question est celle de l'environnement urbain. On connaît les exigences des politiques européennes en matière d'environnement ; le défi est énorme pour les agglomérations puisque l'on ne peut plus gérer cette problématique aujourd'hui à la seule échelle communale. La valeur de référence dans ce cas est la qualité de l'environnement et du cadre de vie pour tous.

Enfin, la mobilité émerge parmi les enjeux de la gouvernance des agglomérations. L'élément important, c'est le temps : comment aller vite, comment être efficace, tout cela sur fond de recomposition des territoires. En Belgique comme en France et en Suisse, nous avons un problème qui est ce décalage entre le territoire vécu par l'habitant ou l'utilisateur et le territoire institutionnel. L'électeur, c'est l'habitant, le résident. L'utilisateur, lui, n'est que peu pris en compte par les politiques publiques. Dès lors, comment l'utilisateur s'inscrit-il dans les décisions relatives à son agglomération ? Face à cette question, on observe un grand statisme des territoires institutionnels même si nous avons eu, chez nous, une surenchère de réformes institutionnelles ces dernières années.

L'intérêt de la plateforme, c'est ce dispositif collectif d'observation et de réflexion prospective sur la construction des politiques d'agglomération ; c'est le constat partagé par des praticiens et des chercheurs : il est utile de prendre le temps de réfléchir ensemble sur les dynamiques d'agglomération, d'appréhender les processus de transformation en cours et qui créent ce décalage entre politiques publiques et vécu des citoyens.

Cela esquisse de nouveaux défis en termes de gouvernance transversale ; il faut gérer de front une série de politiques sectorialisées



telles que la politique de la mobilité, de l'environnement, de l'aménagement ou la politique foncière.

Dans le cadre de la plateforme, on a réfléchi aux processus de projets d'agglomération qui sont mobilisateurs, parfois déclencheurs de nouvelles dynamiques. En Wallonie, la volonté d'une solidarité d'agglomération vient de la base et si des communautés de communes s'organisent, c'est parce que des gens se lient d'intérêts, parfois contre les institutions en place. Il y a aussi la nouvelle recherche d'association entre gestion publique et initiatives d'acteurs privés, le souhait de partenariats autour de certains projets. Il y a chez nous, comme chez nos voisins, une demande de davantage d'appartenance à une réalité qui dépasse la commune. Cela s'explique entre autres par des circonstances de récession économique, de tension sociale et de problèmes culturels. Dans ce contexte, des élus veulent se coordonner pour agir ensemble vers plus de démocratie et de cohérence dans l'action.

La Belgique ne dispose pas d'un cadre juridique qui reconnaît l'agglomération urbaine en tant qu'autorité publique ; nous avons juste une loi nationale de 1971 qui définit cinq grandes agglomérations urbaines et ouvre la possibilité de créer des associations de communes. Cette loi n'a guère été suivie d'effets. Trente ans plus tard, nous sommes toujours en phase d'expérimentation de nouveaux dispositifs :

trois communautés de communes existent de fait et une quatrième est en gestation à Liège ; nous avons également des projets de pays un peu similaires à ceux qui existent en France.

Il y a en tout cas une volonté générale de ne pas complexifier le paysage institutionnel ; il va falloir choisir et peut-être renoncer à des institutions obsolètes pour en créer de nouvelles.

Quelle est la place du chercheur universitaire dans ce débat ? La recherche est souvent liée aux budgets des politiques publiques, soit via les fonds nationaux de la recherche scientifique, soit via les crédits fédéraux ou régionaux. Mais il existe aussi des sollicitations qui viennent des communes. Des élus locaux cherchent parfois un appui auprès du monde de la recherche. Souvent, ils nous interpellent comme opérateurs ou comme experts, ce que l'on hésite généralement à accepter, même si « mettre les mains dans le cambouis » est sans doute fondamental dans la pratique du chercheur. Nous adoptons plutôt une démarche d'observation et de prospective. En tant que chercheurs universitaires, nous avons aussi à nous tourner vers les citoyens. Je pense qu'il y a une mission d'intérêt général à accomplir : le chercheur peut, par son travail, interpellier le citoyen qui, à son tour, peut interpellier les autres acteurs de la gestion du territoire dans le cadre de processus participatifs ●

## Marie-Christine JAILLET

Quel était l'intérêt pour la partie française de s'impliquer dans une expérience de ce type ? Il faut rappeler qu'à l'origine, le projet de plateforme était porté par Michel

Rey et Roger Hagelstein qui se sont tournés vers le PUCA pour lui proposer d'y associer des chercheurs et des praticiens français. Cette proposition est arrivée à un moment

opportun dans l'histoire des politiques publiques françaises : après la mise en place de la Loi Chevènement, la reconnaissance de l'agglomération comme le niveau pertinent pour l'élaboration d'un projet d'agglomération par la Loi Voynet, et la loi SRU appelant à la cohérence des politiques publiques. Même si ces trois lois n'ont pas la même vision ni probablement la même conception de ce qu'elles nomment « l'agglomération », c'était effectivement un moment favorable pour que des chercheurs français s'associent à une réflexion sur l'émergence politique des agglomérations. Et ce, d'autant que le conseil scientifique du PUCA avait largement discuté de la nécessité de mobiliser des équipes et des chercheurs ancrés sur un certain nombre de sites où se mettaient en place des coopérations entre communes dans le cadre de l'application de la Loi Chevènement. L'idée était qu'il fallait observer ce qui se passait, essayer d'analyser en temps réel les modes de structuration des agglomérations, leurs effets sur le gouvernement de ces agglomérations ainsi que sur la définition et la conduite des politiques publiques.

Le PUCA m'a demandé de prendre en charge l'organisation de la contribution française à la plateforme ; je l'ai fait avec un certain nombre de difficultés ou de principes qui méritent d'être rappelés.

Premièrement, il fallait respecter le principe d'une association chercheurs/praticiens ; nous n'étions ni dans un séminaire de recherche ni dans un colloque, mais dans une modalité de travail spécifique stipulant que des chercheurs et des praticiens avaient à échanger des savoirs, à partager leur compréhension des dynamiques d'agglomération.

Deuxième principe : il ne fallait pas déséquilibrer la plateforme en amenant une « escoua-

de » française trop pléthorique. La France est, au moins par la taille, un grand pays ; beaucoup d'agglomérations étaient engagées dans la construction de modalités de coopération, nombreux étaient les chercheurs au travail. Mais il convenait que la contribution française soit équivalente aux contributions des Wallons et des Suisses parlant français. Michel Rey a rappelé l'intérêt de parler avec aisance la même langue ; évidemment, quand une journée comme celle-là porte sur la question de la recherche européenne, certains trouveront paradoxal de parler de coopération internationale à partir d'un système d'échange uniquement francophone. Il faut pourtant dire que la langue française peut être une langue d'échange international à l'échelle européenne comme probablement aussi à l'échelle mondiale. L'avantage, comme le disait Michel Rey, c'est que l'on peut conduire le travail en profondeur, décortiquer à partir des mots la pensée, développer une argumentation de manière fine.

En troisième lieu, il fallait parvenir à mobiliser des chercheurs et des praticiens qui, en France, à la même époque, étaient fortement sollicités par des initiatives très proches. La DATAR avait de son côté mobilisé des chercheurs pour observer les processus de métropolisation en faisant appel au réseau des instituts d'aménagement et d'urbanisme. Et dans la même période, la DGUHC avait confié à Philippe Méjean un travail qui consistait à mobiliser des couples praticiens/chercheurs pour décrire les modalités de mise en place des Schémas de cohérence territoriale. Il fallait donc trouver des chercheurs disponibles, malgré les sollicitations dont ils étaient l'objet et allant dans le même sens.

Quel a été l'intérêt de la plateforme ? Elle a d'abord obligé à décentrer le regard et



l'analyse de notre situation. Ensuite, du point de vue des mots elle a permis de constater que l'on peut utiliser des termes identiques, ne serait-ce déjà que le mot agglomération, avec des contenus qui n'ont rien à voir. Cela conduit à l'exigence de plus de précision. Un autre effet de cette plateforme a été de relativiser notre discours très français sur la complexité : nous avons toujours le sentiment d'être dans un pays d'une complexité très grande. Il suffit d'entendre un collègue belge ou un collègue suisse parler de l'organisation institutionnelle de leur pays respectif pour se rendre compte que la complexité est pour le moins partagée !

Autre effet de la comparaison, revenir sur un certain nombre de représentations opposant des pays, comme la Suisse ou la Belgique qui sont dans le bricolage, à un pays, la France où la construction politique des agglomérations s'appuie sur la force de la loi, avec ce que cela laisse supposer de rationalité, de cohérence, de règles communes. Pour mes collègues, il y avait là comme une sorte de vertu ou de plus value, au regard du problème qu nous occupait. Or, ils ont constaté qu'en France aussi on « bricole ». On « bricole » les périmètres des communautés d'agglomération qui sont loin de répondre à des critères rationnels, objectifs, fonctionnels. On « bricole » aussi sur la manière dont les agglomérations mettent en œuvre le principe de subsidiarité.

La plateforme a également permis de revenir sur les représentations que l'on peut avoir des positions des chercheurs. Quand on a démarré, on était, en gros, sur le schéma suivant : du côté français, on imaginait que les chercheurs belges et suisses, parce qu'ils étaient plus impliqués que nous dans l'action publique comme experts travaillant pour ou à côté des praticiens, étaient

éventuellement pour une partie d'entre eux dans une moindre capacité d'assumer une position critique vis-à-vis de ce qui se passait dans les agglomérations. À l'inverse, mes collègues avaient probablement une représentation du chercheur français comme étant inscrit dans une position plus distante, avec, dans un premier temps, le soupçon qu'ils ne pourraient développer qu'une position critique et que dans l'échange avec les praticiens, ils seraient toujours à « trop grande » distance.

Le travail en commun a montré qu'il y avait une capacité partagée à assumer ces 2 positions, d'expertise et critique, même si les pratiques des chercheurs ne sont pas forcément les mêmes d'un pays à l'autre, compte tenu des modes d'organisation et des modes de financement de la recherche. Il y avait bien cependant capacité à assumer de part et à la fois une position d'expertise et une position critique.

Comme d'autres exercices de comparaison, celui-ci a posé la question du statut de la comparaison. Nous avons beaucoup travaillé à partir de l'analyse de situations concrètes, monographiques, donc à partir d'un effort de description d'agglomérations précises. Se pose alors la question du statut de la diversité, au-delà du constat que c'est à la fois « différent » et « semblable ». Tous les travaux de ce type-là conduisent à se dire, pour dépasser ce risque, que l'objectif est probablement de mettre l'accent sur des processus communs qui, quels que soient les effets de contexte, jouent.

Enfin que peut-on dire de l'échange chercheur/praticien à propos de l'objet que nous nous sommes donnés, à savoir les agglomérations ? Je reprends fortement ce qu'a dit Michel Rey : les praticiens de ces agglomérations ont une capacité à

problématiser. Ils sont plutôt jeunes, bien formés, très souvent issus de l'université. Emerge à travers eux une « technostructure » capable de porter un projet d'agglomération sur la base de convictions fortes. Ils y croient vraiment. Ils sont capables de mobiliser une rhétorique d'agglomération avec tous les mots qu'il faut, capables d'entrer en débat avec les chercheurs qui sont sur le terrain, voire dans le terrain, d'un autre point de vue certes que les praticiens. On peut se demander si la strate des praticiens aujourd'hui impliqués dans les agglomérations fait fonctionner les agglomérations « avec » les élus, « contre » les élus, « à côté » des élus. Probablement parfois à distance d'élus qu'ils peuvent juger trop « frileux ». Cela pose la question du rapport entre les techniciens et les élus et de leur légitimité réciproque. Pour ce qui est du rapport chercheur/praticien, je crois

que de telles expériences montrent qu'il y a une capacité à produire des savoirs et du côté des chercheurs et du côté des praticiens, mais on peut aussi s'interroger sur la légitimité réciproque de ces savoirs et sur les conséquences de leurs différences de constitution.

Dans la salle :

**Jean-Michel DOSSIER**, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie  
La notion de retour sur investissement semble complètement absente de vos réflexions de recherche. Quel est le retour sur investissement des travaux de recherche pratique que vous avez menés dans chacune des villes concernées par vos travaux ? ●

## Nicole MAY

Un commentaire d'abord, par rapport à la France, sur les relations chercheurs/praticiens : je suis toujours étonnée d'entendre dire, notamment au PUCA - et c'était sans doute pareil au Plan architecture-construction - que c'est une grande nouveauté. Or il me semble que cela se fait depuis des années et des années et qu'il y aurait peut-être intérêt à le mettre plus en lumière. Je me souviens des réunions chercheurs/praticiens organisées par Anne Querrien dans les années 70 ou 80 ; je me souviens des relations du club ECOFNAU où les économistes des agences d'urbanisme discutaient avec les économistes du CNRS et de l'Université. Il y a eu un grand nombre de montages d'expériences de ce type ; on ne

va pas refaire l'histoire. Je suis surprise de constater qu'à chaque fois qu'on le met de nouveau en pratique, on le présente comme une nouveauté, ce qui est très négatif à la fois pour l'image des chercheurs et pour l'image des praticiens. Cela veut peut-être dire que l'on pourrait avoir une réflexion sur ces pratiques qui sont loin d'être si neuves et ce qu'elles apportent.

Maintenant une question sur l'intercommunalité : que je sache, en tout cas en Région Ile-de-France mais c'est parfois vrai dans d'autres villes, il y a en termes institutionnels quelques problèmes entre l'échelle des agglomérations et la construction des intercommunalités, notamment un certain nombre de cas où les intercommunalités ne regroupent que les



communes riches d'une agglomération laissant les communes pauvres de côté. Je voudrais savoir s'il y a des choses analogues en Belgique et en Suisse dans ce qui a été vu. Et je crois qu'il ne faut pas confondre ce que l'on appelle le

projet urbain, les dynamiques d'agglomération et la façon dont concrètement, aujourd'hui en tout cas en France, se construisent institutionnellement les intercommunalités ●

## Jacques TOLEDANO

En Suisse et en Belgique, les assemblées d'élus sont-elles élues directement par les citoyens ou à un deuxième degré par des élus de communes ? En France, l'élection directe des assemblées intercommunales n'existe pas encore ; il y a quand même une faille démocratique.

Vous parlez d'essayer de relier les savoirs des techniciens et des chercheurs ; avez-

vous une lisibilité de ces savoirs directement par les citoyens ? Il existe tout de même des écarts entre les savoirs des techniciens - sans parler des chercheurs - et des citoyens. Y a-t-il eu, par exemple, des conseils de développement où les citoyens s'exprimaient et contribuaient à l'évolution du projet intercommunal ? ●

## Michel REY

Retour sur investissement. Une plateforme réunit une cinquantaine de personnes lors des trois éditions nationales de deux journées et demie chacune. Il était important pour les partenaires suisses de découvrir la pratique française qui séduisait les urbanistes très friands de définir des compétences et des procédures claires, des périmètres bien délimités. La loi française a été utile pour initier le processus ; en Suisse les choses se sont mises en marche de manière différente via des projets modèles. Mais les deux processus s'apparentent à des processus d'apprentissage. Pour les praticiens, n'est-ce pas « rassurant » de prendre conscience que l'on est dans le même bateau ?

Pour les chercheurs, chacun a pu utiliser les connaissances acquises pour promouvoir

ses propres enseignements et ses projets de recherche. Nous avons, à l'échelon suisse, constitué une plateforme nationale pour préparer la plateforme internationale ; vous ne libérez pas facilement une douzaine de responsables de projet d'agglomération de Bâle, de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel et Fribourg qui ont peu de temps à consacrer pour venir, discuter, préparer ces plateformes, sans qu'ils y voient un intérêt. On a besoin d'apprendre des autres. Je suis un bâtard de la recherche et j'ai besoin d'apprendre des praticiens. C'est ce que j'appelle le retour sur investissement, mais si vous me donnez d'autres critères pour évaluer le retour sur investissement, j'en discute volontiers avec vous ●



## Claire GILLIO

Nous allons maintenant aborder la deuxième séquence de ce débat ●

## Michel REY

Deux mots sur les pratiques suisses. Si je dois qualifier la problématique des projets d'agglomération en quelques mots, je dirais : la diversité, le pragmatisme, un partenariat institutionnel commune/canton/Confédération, l'innovation institutionnelle autour des projets d'agglomération.

L'État central n'impose rien mais développe plutôt des incitations (limitées dans le temps) visant à lancer les projets d'agglomération. Une procédure qui accepte d'une certaine façon une mise en concurrence entre les agglomérations. La Confédération va également proposer des recommandations institutionnelles et organisationnelles.

Le processus va se mettre en place sous la dynamique des cantons qui, eux, ont la responsabilité de lancer et d'accompagner ces projets. Nous allons avoir un patchwork de projets de nature multiple : environ 60 projets qui sont en place pour quatre ou cinq ans, avec à terme une évaluation de ces expériences. Certains projets continueront, d'autres ne vivront pas. Il y a un effet d'émulation et un effet de concurrence, c'est évident ; on ne décide pas au sommet que tout le monde doit passer par la même moulinette et cela a des avantages et des inconvénients. De ce point de vue, nous sommes condamnés à des processus

d'apprentissage collectif : il faut tâtonner, expérimenter, apprendre par des erreurs, par la comparaison. C'est notre manière de faire.

On observe toutefois certaines tendances dans ces projets. Nombreux sont ceux qui mettent la priorité sur des préoccupations de couplage entre les transports et l'urbanisation. Cette orientation est très différente de la Belgique et de la France où ce couplage est extrêmement rare dans les projets d'agglomération. Dans ces deux pays, les thématiques dont nous avons discuté tournaient autour du logement, de la mixité sociale, du développement économique, etc.

Pourquoi ce couplage transports et urbanisation ? Parce qu'il y a aujourd'hui en Suisse une dynamique sociale et politique en faveur de ce couplage. Dans mon pays, nous sommes confrontés à des enjeux forts autour de l'urbanisation : petit pays, avec des agglomérations qui sont en concurrence dans le cadre du fédéralisme ; un des effets négatifs en est l'étalement urbain et la mobilité motorisée. Et dans ce pays, il s'exerce une pression pour essayer de valoriser les transports publics afin de freiner cet effet négatif. Nous sommes



d'ailleurs reconnus pour avoir mis en place un réseau ferroviaire assez intéressant dans son fonctionnement.

Une autre dimension explique ce couplage étroit entre urbanisation et transports : il y a de l'argent - de l'argent public, je précise - et cet argent, d'où vient-il ? Il provient d'une taxe sur le carburant affectée depuis toujours à la construction des autoroutes ; nos autoroutes sont construites et des ressources financières s'accumulent. Dans le débat politique, on admet qu'une partie de ces ressources doit rester pour l'entretien des autoroutes mais une autre partie doit être affectée au financement des transports publics. Et le débat a commencé en posant la question du type de transports publics qu'il faut financer : les cars de l'arrière-pays (avec peu d'usagers) sont utiles mais ce n'est pas dans les régions périphériques que les problèmes se posent avec le plus d'acuité ; c'est dans les agglomérations que la demande en transports publics doit être satisfaite en priorité. Et la Confédération a fait comprendre qu'elle allait probablement mettre des ressources supplémentaires dans des projets de transports urbains bien

couplés avec l'urbanisation. Voilà une raison très importante de la dynamique des projets d'agglomération.

Cette situation montre bien que nous, les scientifiques, avons intérêt à bien comprendre les enjeux politiques qui sont à l'origine des décisions politiques et financières.

Je comprends bien que le chercheur doit avoir du recul, de la liberté, mais dans le type de recherche-action que nous menons, nous avons intérêt à être en phase avec les décisions politiques, surtout lorsqu'elles sont de nature financière et budgétaire. Il faut coupler nos réflexions avec l'agenda politique, d'où l'intérêt de se réunir dans une plateforme avec des responsables administratifs et politiques.

Pour terminer, l'urbanisation comme moyen de promouvoir la mobilité sociale m'a fait beaucoup réfléchir et je me demande si, malgré tout, la mobilité ne sera pas demain le facteur discriminant en termes de mixité sociale. Je suis mobile, je ne suis pas mobile : derrière cela se cachent des problèmes de statut social en lien avec ma capacité à être mobile et à accéder aux prestations et services publics et privés ●

## Roger HAGELSTEIN

La question du retour sur investissement peut évidemment être vue de différentes façons. Pour les chercheurs universitaires, le retour sur investissement va se traduire dans des publications, en renom scientifique de l'université, etc. Il ne faut pas s'impliquer dans une telle plateforme si l'on vise ce genre de retour sur investissement car on risque d'être déçu. Je pense que le dispositif d'échange agit à un autre niveau ; la plateforme contribue à

évaluer globalement l'impact de la gestion publique sur la construction des territoires. Depuis trois ans, les partenaires wallons de la plateforme se posent des questions de fond sur la gestion des agglomérations et cela concourt à de meilleures stratégies, à des investissements plus cohérents, à de meilleurs projets, à une synergie entre les différentes actions publiques et privées.

Par ailleurs, cette plateforme nous a permis

d'alimenter toute une série de recherches en cours, notamment sur la thématique des Agendas 21 locaux ou sur de nouvelles approches de la gouvernance urbaine - c'est aussi du retour sur investissement à long terme. On a également développé des recherches sur les nouveaux enjeux liés à la mobilité.

La réflexion sur les structures d'agglomération est importante et tout indique qu'il faut organiser les territoires à des échelles beaucoup plus larges que celles des communes. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la Wallonie n'a pas de structure d'agglomération. J'ai choisi néanmoins de vous présenter le cas de la communauté de communes de La Louvière que nous avons eu l'occasion de visiter l'année dernière dans le cadre de la plateforme. Chercheurs et praticiens sont allés voir des élus et des gestionnaires de l'agglomération louviéroise et cette expérience a alimenté leur réflexion.

Je vais évoquer rapidement le positionnement de cette région et le contexte dans lequel elle se débat aujourd'hui. Quels ont été les projets qui ont amené cette question de l'agglomération et comment de nouveaux outils de gestion et de nouveaux leviers de démocratie locale se mettent en place à partir du moment où une douzaine de communes s'associent volontairement autour de projets fédérateurs ?

La Louvière se situe à peu près au centre de la Wallonie, entre deux grands pôles urbains qui sont, d'un côté, Mons et le Borinage et, de l'autre, le pays noir de Charleroi. C'est l'administration des mines au XIX<sup>e</sup> siècle qui avait défini la notion du « Centre » à la rencontre de deux bassins miniers. Sur le plan des infrastructures de communication, la région est très bien positionnée : l'autoroute Bruxelles-Paris, la dorsale ferroviaire

wallonne, le canal qui relie le nord de la France au bassin de la Meuse et aux Pays-Bas. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, on avait développé de grandes infrastructures fluviales, tels les ascenseurs à bateaux qui ont été classés récemment par l'UNESCO. L'un des symboles de renouveau, manifestation d'un futur meilleur pour cette région urbaine, c'est cet ascenseur à bateaux de Strépy-Thieu qui est le plus grand funiculaire du monde. C'est la concrétisation d'un espoir nouveau qui est en train de naître dans cette conurbation déprimée.

Nous sommes dans le contexte de trois agglomérations concurrentes, Mons, La Louvière et Charleroi, avec un contexte institutionnel défavorable à l'agglomération louviéroise dans la mesure où celle-ci est divisée administrativement entre trois arrondissements. L'ensemble aggloméré relève donc de trois instances administratives et électorales différentes. Même dans les statistiques nationales, la région du Centre n'apparaît pas car elle est écartelée entre plusieurs entités administratives.

Le contexte défavorable est aussi celui d'une crise économique persistante : tout le bassin industriel de la Wallonie a connu des fermetures d'entreprises nombreuses ; La Louvière a connu une perte de 60 000 emplois en 30 ans pour une région qui compte 250 000 habitants. Les projets de relance économique subsidiés par l'Union européenne dans le cadre de l'Objectif 1 ont du mal à porter des fruits. A travers ces projets émerge un enjeu important pour les Louviérois : l'affirmation d'une identité commune. Seul, chacun se sent désarmé. La commune centre, avec ses 70 000 habitants, ne compte guère par rapport aux régions voisines et il y a donc une recherche d'affirmation commune, notamment par la

valorisation du patrimoine, par la mise en évidence d'une histoire, d'un passé industriel et social partagé.

Fin des années 90, une communauté d'agglomération (appelée la Communauté urbaine du Centre) se crée autour de l'expression de solidarités nouvelles, qui ne sont pas que d'ordre économique : sur le plan de l'endettement des ménages et de l'aide au logement, il y a un vaste effort qui est fait par la mise en commun des informations et des réseaux d'aide aux personnes précarisées. Cette région connaît actuellement un taux de chômage d'environ 25% et depuis quelques années il s'y développe une série de coopérations multi niveaux. Avec 12 communes et 250 000 habitants, c'est plus qu'une communauté de communes - ce pourrait être une communauté urbaine - à l'échelle de la Wallonie. Les bourgmestres se sont ligüés au sein d'une association de droit privé, une association sans but lucratif, ce qui est à la limite de l'illégalité. C'est du bricolage institutionnel. Néanmoins, les communes membres ont voulu s'associer en vue de la relance de leur région sinistrée.

Dépourvue devant le marasme industriel et les difficultés sociales, la Communauté urbaine du Centre a lancé des missions d'étude : elle a mis en chantier, il y a cinq ans, un plan stratégique pour tenter de coordonner toute une série de projets et d'investissements, obtenir des soutiens à tous niveaux, européen, fédéral, régional, provincial, etc. Ce plan stratégique a été largement discuté par les bourgmestres et un certain nombre de « porteurs de projets ». On a ensuite organisé ce que l'on appelle des panels citoyens, des assemblées où les gens se rencontrent pour développer ensemble des réflexions prospectives et stratégiques. On ne vient pas à ces assemblées pour contester un projet, on y vient pour débattre de ce que la région du Centre veut devenir

à l'horizon dix, quinze, vingt ans. La société civile est donc concrètement impliquée dans le plan stratégique de la communauté de communes.

Les compétences que l'on confie à cette structure spontanée d'agglomération sont d'abord la relance économique, la création de zones d'activités, l'emploi ; c'était le besoin le plus criant. Mais, simultanément, les questions d'environnement et d'aménagement du territoire sont venues dans le débat avec le renforcement de l'infrastructure, l'amélioration de l'image de la région par la rénovation, la réhabilitation de logements sociaux, etc. La Louvière est une région où l'action sociale et l'aide en matière de soins de santé restent importantes, du fait de l'activité minière et de l'industrie lourde que l'on a connues à d'autres époques. Un autre enjeu est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La communauté d'agglomération recherche donc une utilité directe pour le citoyen ; elle se positionne comme une instance de décision proche du citoyen promouvant des services de proximité (politique du logement, de formation, des transports, etc.).

Pour ce qui concerne les moyens d'action de la communauté du Centre, on a mis spontanément en place une série de structures ; un conseil économique et social a été créé, comparable aux conseils de développement en France, de façon à ce qu'il y ait une place pour des partenariats et une action sociale alternative au travers d'un conseil qui regroupe les forces vives locales (entreprises, syndicats, pouvoirs publics, sociétés de logements sociaux, etc.).

Il existe aussi des structures de conférences permanentes : il est apparu nécessaire que les secrétaires communaux – c'est-à-dire les responsables d'administration locale

– se rencontrent régulièrement. Pourquoi ? Parce que des citoyens sollicitent parfois une aide simultanément dans trois ou quatre communes. S'il n'y a pas de coordination des réseaux d'assistance sociale, on néglige la surenchère que pratiquent certains pour obtenir quelque avantage.

Une mise en commun des moyens a été décidée pour assurer la survie de la télévision communautaire et de la Maison de l'urbanisme : si les communes n'avaient pas pris cela en charge, les villes voisines auraient accaparé ces équipements. Le centre de référence, de lutte et de prévention du surendettement a été mis en place pour remédier à l'endettement qui est un mécanisme d'exclusion touchant une partie de la population dans cette région. Le fait de mettre en place une structure de guidance, d'assistance et même, au fond, une économie solidaire – car on sollicite l'intervention de banques qui ne sont pas seulement des organismes de pur profit mais qui ont aussi des objectifs sociaux – est un autre moyen d'intervention au service du citoyen.

Au travers de la création de ces structures spontanées s'est constitué un réseau d'acteurs qui se sentaient au départ dépourvus face aux problèmes à résoudre. Poussés par la nécessité, ils ont progressivement forgé de nouveaux modes de gestion, de nouveaux partenariats et une solidarité qui avait du mal à exister précédemment.

Parmi les projets mobilisateurs de la Communauté urbaine du Centre, on peut citer une gare routière, une ligne de chemin de fer, l'ascenseur à bateaux, des infrastructures portuaires, la Maison du tourisme. Une action d'envergure a aussi été menée sur le patrimoine industriel désaffecté et la reconversion de sites : l'idée était de ne pas créer de nouvelles activités ex nihilo mais de partir de celles qui avaient existé,

que les générations précédentes avaient connues. Ainsi, les vestiges de l'industrie du charbon ont retrouvé une nouvelle vie et donnent maintenant un plus psychologique à la population.

Parmi les nouveaux outils de gestion, je pointerai les assemblées des forces vives. Tout est parti de là. Un bourgmestre dynamique, l'ancien ministre régional Willy Taminiaux qui est vraiment un municipaliste militant, quelqu'un qui croit à l'enracinement local de la démocratie, a réussi à liguer des gens, a porté le projet de la communauté du Centre, a dynamisé cela autour de quelques personnes ressources.

Il s'est posé ensuite le problème d'assurer la survie de la communauté du Centre dans le long terme : les initiateurs peuvent-ils soutenir le projet dans la durée sans moyens structurels ? Là, l'idée de panels citoyens a contribué à créer une dynamique durable. Les acteurs travaillent dorénavant à un projet territorial, un projet économique et social, un projet global de développement durable avec des élus réellement impliqués, de façon à pouvoir établir un meilleur dialogue.

Les Maisons qui ont été créées ont quelque chose de très familier du fait de la grande proximité de ces structures pour l'habitant : il y a la Maison de la solidarité, par exemple, où se trouve le centre du surendettement, la Maison de l'urbanisme où se tiennent beaucoup d'activités culturelles.

La plateforme d'échange nous a aidés à identifier trois nouveaux leviers de la démocratie locale.

- D'abord, le dynamisme des élus. Car ce sont eux qui enclenchent la dynamique. Il n'y aura pas de changement fondamental dans les politiques d'agglomération en Wallonie si le mouvement ne vient pas d'abord des élus locaux.

- Le rôle des porteurs de projet est essentiel. Le porteur de projet peut être un mandataire public, il peut être technicien - la plateforme en comporte de très dynamiques -, citoyen, usager, etc.

- La société civile joue également un rôle très important. Quelqu'un demandait si, en Belgique, nous avons une élection directe des représentants d'agglomération ; non, nous n'avons même pas d'instance supra communale élective semblable à la communauté d'agglomération en France. Par contre nous avons des intercommunales de services collectifs ou de développement économique pour lesquelles des mandataires communaux sont délégués à un second niveau : les communes désignent des représentants au conseil d'administration de ces « syndicats » intercommunaux. Ces sociétés intercommunales sont donc, en principe, des opérateurs au service des communes.

Les difficultés sont nombreuses, c'est évident. Une autre difficulté tient au peu de soutien financier. La communauté de La Louvière vit avec un budget de 31 000 euros par an et quelques emplois subsidiés. Il n'y a pas de taxes directement perçues par l'agglomération ; les communes cotisent à raison d'un demi euro par an et par habitant. A ce rythme, on risque l'essoufflement.

Certains proposent de restaurer la Loi de 1971 et de réintroduire les associations de communes en les modernisant ; c'est une piste qui n'est pas suivie actuellement. D'autres disent que les structures intercommunales - les syndicats intercommunaux - existent et qu'il faut leur donner les compétences pour négocier un projet de développement territorial et social. D'autres veulent que l'on introduise, comme en France, des communautés de communes ou d'agglomération. D'autres enfin - et c'est la tendance qui domine - demandent la poursuite de la phase expérimentale et c'est ce que souhaite unanimement le gouvernement wallon.

Pour conclure, il faut poser la question de la visibilité de la scène d'agglomération pour le citoyen. Nos chercheurs ont été sollicités pour appuyer les démarches participatives de deux communautés de communes, Charleroi et La Louvière. Celles-ci nous ont demandé de participer à leur panel, à leur travail de participation avec la population. L'objectif poursuivi est d'apporter le questionnement du chercheur par rapport à ce que les communautés d'agglomération essaient de faire. Cet appui à la participation et ce retour, finalement, de l'investissement que nous faisons vers les citoyens me semble fondamental ●

## Marie-Christine JAILLET

Sur la question du retour sur investissement pour un chercheur, je rejoins ce qu'a dit Roger Hagelstein : ça ne se traduit pas en termes de publications. Par contre, l'intérêt stratégique pour les chercheurs français travaillant sur ces questions, c'est

la possibilité de construire, à côté d'autres initiatives, l'embryon d'un dispositif un peu stable d'observation et d'analyse de ce qui se passe dans les agglomérations françaises. La plateforme, a, du côté français, participé à la constitution d'un réseau de chercheurs. Celle

de Toulouse a été précédée d'un séminaire réunissant une vingtaine de chercheurs français travaillant avec leurs équipes sur des situations qu'ils observent depuis longtemps dans la perspective de développer un système de veille scientifique permanente.

Deuxième remarque en réponse à une partie de la question de Nicole May réfutant le caractère novateur de ce type de pratique : si j'ai pu laisser croire dans le propos que j'ai tenu que j'avais le sentiment que la contribution française à cette plateforme innovait en matière de rapports praticien/chercheur, c'est un défaut d'expression, parce que, y compris pour moi, ce n'est pas la première expérience de ce dialogue et de cet échange. Je souscris donc absolument à ce qu'elle a dit : si le PUCA a répondu présent, c'est bien parce que cela s'inscrit dans une tradition. Le PUCA, après le PCA et le Plan Urbain, a soutenu par le passé de telles initiatives. Il y a bien une sorte de tradition du dialogue chercheur/praticien. Et je suis d'accord aussi avec elle pour dire qu'il serait effectivement intéressant d'en faire le bilan : qu'est-ce que cela finit par produire. Cette question renvoie à celle du retour sur investissement. Je n'ai pas de réponse mais je souscris à l'invitation à y réfléchir.

Sur la question du décalage entre les territoires fonctionnels - c'est-à-dire le territoire métropolitain ou d'agglomération apprécié à partir des comportements des acteurs individuels, habitants, scolaires, entreprises... - et ce que sont les modes d'organisation de la coopération intercommunale, bien évidemment ce décalage a été constaté partout, et en particulier en France. On est loin de l'idéal type supposé être « vertueux » d'une espèce de recouvrement entre le territoire fonctionnel de l'agglomération et les communautés

d'agglomération ou les établissements de coopération intercommunale.

Je voudrais faire une petite incise sur l'une des difficultés dans l'échange, qui transparaît quand on compare la manière dont le discours de Roger Hagelstein est construit et dans la manière dont le mien l'est : quand on est dans un système comme le système français où il y a une loi qui s'applique, la position des chercheurs est souvent d'observer comment se met en place la loi sur un terrain concret, ce qui conduit à produire un discours construit par référence à la norme ou à l'idéal type. Dans des pays, comme la Belgique, où il n'y a pas eu ce recours à la loi, où il n'y a donc pas de norme de référence, le discours scientifique se construit d'une autre manière : on pourrait dire de manière plus pragmatique, en observant ce qui se passe, ce que font aussi les chercheurs français, mais en identifiant l'écart à une norme. Là, il y a une différence de mode de construction du discours scientifique qu'il faut à minima bien identifier.

Par ailleurs, je ne peux pas faire le même exercice monographique que celui fait par Roger Hagelstein. Je ne peux que parler d'une ou d'un nombre limité de situations particulières – il y en a autant en France que d'agglomérations – sans être assurée que ce qui s'y passe est « significatif » de la manière dont en France se construisent politiquement les agglomérations, soit me situer à un niveau plus général, synthétique, mais qui supposerait de bien connaître une large palette d'agglomérations.

Je vais donc, plus modestement, soulever quelques questions problématiques qui ont été beaucoup débattues par les chercheurs et les praticiens français qui se sont impliqués dans cette plateforme, en disant aussi qu'elles sont probablement le reflet de mes propres préoccupations. Quand Michel

Rey rappelle qu'il a découvert que l'une des thématiques développées en France était celle de la mixité, je me demande si c'est vrai en soi ou si ce n'est pas un reflet de mes propres intérêts scientifiques. La représentation de ce qui est débattu est aussi le miroir des préoccupations des chercheurs qui s'impliquent dans ce genre d'initiative.

En tout cas, dans ce qui a été débattu, il me semble qu'il y a quatre questions fortes en termes de problématique. La première est celle que Nicole Rousier posait, qui a trait à la complexification du gouvernement des agglomérations du fait de ces décalages, entre des structures de coopération intercommunales qui obéissent à des logiques politiques et qui n'ont rien à voir avec ce que peut être la fonctionnalité d'un territoire.

La deuxième porte sur ce que recouvre la notion « d'intérêt communautaire ». Au-delà de la formule, quel en est le contenu ? Ce qui a été observé à de nombreuses reprises, c'est que dans la mesure où les agglomérations, dans le système français, n'ont pas été reconnues ni par l'Acte 1 de la décentralisation, ni par l'Acte 2 comme un échelon légitime qui pourrait être doté d'une assemblée élue au suffrage universel direct, elles fonctionnent sur des légitimités politiques qui sont d'abord communales, municipales. Et donc, dans un grand nombre de cas, on peut dire que l'intérêt communautaire est toujours défini de telle manière qu'il ne vienne pas contrarier les intérêts communaux. Sauf là où l'histoire a organisé dans la durée des cultures de la coopération ou là où les territoires sont en panne, en déprise économique. On a bien vu que l'exemple de La Louvière faisait écho en France à des agglomérations capables de se solidariser pour porter un projet de redéveloppement ou de remise à niveau dans la compétition économique que se livrent les villes, dans la nécessité voire l'obligation de

le faire. Souvent l'intérêt communautaire est défini a minima, y compris parce que les modes de fonctionnement des agglomérations ne permettent pas aujourd'hui de dépasser les égoïsmes communaux.

La troisième porte sur le rapport entre ces modes de gouvernement ou de gouvernance et la question de la démocratie, avec le constat, partagé par beaucoup, de dispositifs qui éloignent la décision, d'un système peu lisible par le citoyen et qui pose la question du contrôle démocratique. Une réflexion très intéressante a eu lieu à Toulouse où a été examinée de près l'expérience des conseils de développement. À défaut d'avoir des assemblées élues au suffrage universel direct où les citoyens d'une agglomération peuvent exercer par le biais de la délégation une forme de contrôle démocratique en élisant des élus sur un projet, on a mis en place des conseils de développement censés représenter « la société civile ». Le sentiment général, après avoir écouté ces représentants de conseils de développement parler de leur expérience, est celui de l'émergence de ce que l'on pourrait appeler une strate « techno citoyenne » qui participe probablement à sa manière aussi à l'éloignement du citoyen de « base » du fonctionnement de ces agglomérations. On assiste à l'émergence d'élites qui ont une réelle capacité à débattre avec les élus, mais quel rapport cette strate-là entretient-elle avec les citoyens de « base » d'une agglomération ?

La quatrième porte sur la question de la solidarité. Il est clair que la solidarité fonctionne là où il y a projet de redéveloppement ; par contre ce qui a été beaucoup discuté en France, c'est de savoir si le projet de la Loi Chevènement, qui était aussi de solidariser communes riches et communes pauvres, a réellement produit de la solidarité. Et là,

les éléments d'appréciation avancés à partir de l'observation de quelques situations, ont été largement confirmés par des travaux de recherche financés par le PUCA. Je pense à la recherche réalisée par Philippe Estèbe et Magalie Talendier qui montre qu'il faut faire très attention : un certain nombre d'agglomérations, en dehors de celles de l'Ile-de-France, ont probablement solidarisé des communes où habitent des pauvres avec des communes où habitent des riches, parce qu'elles ont solidarisé des villes-centres et des périphéries. Les cœurs d'agglomération accueillent des populations pauvres et les périphéries accueillent plutôt les couches moyennes. Ce que montre ce travail, c'est aussi que la logique de coopération intercommunale peut fonctionner dans un certain nombre d'autres cas à « l'endogamie » en associant des communes de riches entre elles et éventuellement, mais plus rarement, des communes de pauvres entre elles. Et paradoxalement, là où il y a affirmation d'un principe de solidarité entre centre et périphérie, cela ne produit pas pour autant une mutualisation en matière de prise en charge de la pauvreté. Pourquoi ? Parce que les communes centres, qui accueillent

les pauvres, sont des communes qui sont souvent riches fiscalement parce que s'y localise l'emploi. La Loi Chevènement, qui a instauré un principe de mutualisation de la taxe professionnelle, sert du coup à redistribuer de la richesse au profit des communes de périphérie qui assument plutôt une fonction résidentielle et « logent » des classes moyennes. La redistribution de la richesse permet l'équipement de ces communes de périphérie. Mais ces communes qui bénéficient de la solidarité de la ville centre ne contribuent pas pour autant à la prise en charge des pauvres. On mutualise la richesse fiscale mais on ne mutualise pas le traitement de la pauvreté, ce qui montre aussi les limites de la Loi Chevènement. Je rappelle que dans les commentaires faits par Jean-Pierre Chevènement, à propos de sa loi, il s'agissait, entre autres, de lutter contre les ségrégations ou l'accentuation des ségrégations à l'échelle des agglomérations.

*Questions dans la salle*

**Houchi ETEZAD**, architecte urbaniste  
Avez-vous observé quelque influence transfrontalière ? ●

## Roger HAGELSTEIN

Nous avons abordé maintes fois cette question en Wallonie parce que la plupart de nos pôles urbains majeurs sont situés en dehors du territoire wallon : Bruxelles, Lille, Luxembourg, Aix-la-Chapelle, etc. Le séminaire qui s'est tenu à Namur a porté notamment sur la problématique des agglomérations transfrontalières. Il ressort de cette réflexion que le paysage de ces agglomérations est encore plus complexe.

On les trouve en Suisse (Genève, Bâle), en France (Strasbourg ou Sarrebruck, par exemple). Lille, Luxembourg et Metz sont des cas très intéressants. Les difficultés de la coopération supra communale sont peut-être les mêmes voire plus importantes dans les villes frontalières, mais il y a souvent une plus-value qui est donnée par l'altérité de proximité. Lorsque le voisin est très différent tout en étant très proche, il semble



que la coopération soit plus simple. Ce que nous tentons de faire dans la plateforme trinationale se produit là à l'échelle de quelques communes : les élus invitent leurs collègues étrangers pour essayer de trouver

ensemble des solutions à leurs problèmes communs. Il y a, je pense, une conscience un peu plus forte de l'intérêt de se tourner vers le voisin lorsqu'on vit à proximité d'une frontière ●



## La prise en compte de l'origine ethnique dans les services publics ?

---

Xavier Desjardins

*chercheur au SCURE et au CRIA et membre-fondateur d'ACURAE*

Stephen Hall

*enseignant et chercheur au centre for urban and regional studies, université de Birmingham*

William Le Goff

*chercheur à l'IATEUR et membre-fondateur d'ACURAE*

---

*animation* Patrice Aubertel

---

Face à une évolution urbaine qui semble privilégier des formes « d'entre-soi » et de mise à l'écart « des autres », la question posée est de savoir comment les services publics qui ont toujours joué un rôle essentiel dans la construction de la société, comment les services publics, biens communs au service de tous, font face à ces défis.

Trois grands types de réponses semblent avoir été envisagés ou mis en place dans le cadre des services publics :

1- La discrimination positive, ou l'affirmative action, avec pour la France le choix de privilégier une politique qui met en avant l'action sur les territoires. C'est le cas notamment des Zones d'Éducation Prioritaire. Dans cette démarche, la France a privilégié une action engagée à partir de la prise en compte des territoires plutôt que de donner leurs chances à des personnes précises comme c'est le cas aux États-Unis, par exemple.

2- La recherche de la meilleure accessibilité possible, amélioration des transports en commun mais aussi, par exemple, prise en compte du handicap en modifiant le rapport à la norme et à la normalité. Ce ne sont plus les personnes qui sont handicapées mais l'aménagement. L'aménagement doit être au service des personnes. Dans un autre registre, les politiques d'accessibilité se caractérisent par le développement de la médiation entre les usagers d'un service et ce service afin d'en faciliter le mode d'emploi.

3- Le rapprochement avec les usagers avec la valorisation de la notion de proximité (justice de proximité, police de proximité...) et la territorialisation des interventions publiques notamment dans le cadre de la décentralisation (Maisons de services publics...) De fait, ces trois types de réponses (discrimination positive, accessibilité, proximité) sont souvent retenus de concert afin de pouvoir répondre aux défis qui se posent et atteindre l'objectif de « faire société », du « Vivre ensemble ». Ce programme est encore en cours, de nombreuses équipes de recherche sont toujours au travail. Pour cette table ronde des « 2 jours du PUCA » il a été choisi de mettre l'accent sur une recherche terminée, réalisée par William Le Goff et Xavier Desjardins. Cette recherche est consacrée à la prise en compte de l'ethnicité dans les services publics au Royaume-Uni. Enrichie par l'analyse portée par Stephen Hall, chercheur britannique, et par le regard qu'il porte sur la réalité française, cette table ronde sera l'occasion de « décaler le regard » et pour sortir d'a priori souvent erronés et toujours réducteurs.



# La prise en compte de l'origine ethnique dans les services publics ?

## Patrice AUBERTEL

Bonjour à tous, bonjour à nos amis de la régie de la régie.

C'est la deuxième année que nous nous retrouvons à la Maison de la RATP pour participer, ensemble, aux deux jours du PUCA.

Si nous sommes ici aujourd'hui, ce n'est pas par hasard.

En effet, la construction de cette Maison a été une des expérimentations réalisées dans le cadre d'un programme du Plan construction architecture (qui est un des deux « parents » du PUCA, l'autre étant le Plan urbain). Ce programme de recherche-expérimentation mené dans les années 1995 s'intitulait « Communication-Construction ». Il était piloté par Jean-Yves Ramelli qui anime maintenant d'autres actions au PUCA. Ce programme a développé des outils de suivi et de gestion de chantiers au profit des maîtres d'ouvrage. C'est dans ce cadre qu'un référentiel en matière d'armoire à plan, synthèses informatisées des plans d'exécution des travaux, a été élaboré pour l'édification de cette Maison. Ce logiciel de suivi de chantier a permis à la RATP de dialoguer avec les entreprises qui construisaient cette Maison. Des chercheurs du Centre National des Arts et Métiers (CNAM) ont suivi et évalué cette démarche innovante.

Pour la table ronde proprement dite, le thème proposé est celui d'une mise en perspective de nos services publics avec la réalité britannique. Mise en perspective de leurs principes organisationnels et de leur fonctionnement.

Dans ce champ très vaste, l'accent sera mis ici sur la présentation et l'analyse de la prise en compte de l'ethnicité dans la fourniture des services publics au Royaume-Uni. Nous essaierons de laisser un large temps de questions-réponses avec vous pour faire en sorte que tous, dans cette salle, vous vous sentiez vraiment participants et pas seulement spectateurs de ce débat. Des petits papiers sont à votre disposition sur votre siège. Si vous avez une ou des questions à poser n'hésitez pas à la ou les indiquer sur ces papiers. Ces questions permettront de lancer le débat. Elles permettront aussi de nourrir la programmation en cours du PUCA. En effet, actuellement, avec nos partenaires (et donc avec vous, notamment) nous élaborons progressivement le programme pluriannuel du PUCA. Aussi au-delà des questions ponctuelles que vous désirez poser, si vous avez des souhaits, des recommandations, des suggestions pour que des thèmes soient travaillés au cours des années à venir, n'hésitez pas à le dire.

For this meeting, Mrs the President and I are very glad to welcome three Knights of the Round Table.

Madame la Présidente et moi-même sommes très heureux d'accueillir trois chevaliers de la table ronde ; d'abord celui qui vient de plus loin, Stephen Hall. Bonjour. Vous êtes enseignant chercheur au Centre d'Etudes Urbaines à l'université de Birmingham. Merci d'être avec nous aujourd'hui. Vous êtes un spécialiste des questions urbaines et, plus particulièrement, du développement local et du logement.

J'avais une toute première question à vous poser. Birmingham, la ville de votre

université, est la capitale des Midlands et elle est la deuxième ville d'Angleterre. Mais on dit aussi que c'est la deuxième ville de Grande-Bretagne et la deuxième ville du Royaume-

Uni ; nous en France, nous sommes parfois (et même souvent) complètement perdus. Qu'est-ce que c'est l'Angleterre, la Grande-Bretagne et le Royaume-Uni ? ●

## Stephen HALL

C'est très simple : la Grande-Bretagne, c'est l'union de l'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Ecosse ; le Royaume-Uni, c'est l'union des trois et de l'Irlande du Nord. L'État,

le pays souverain, c'est le Royaume-Uni ; sa population est d'environ 60 millions d'habitants dont 50 millions en Angleterre ●

## Patrice AUBERTEL

Stephen Hall, vous êtes membre d'une équipe britannico-française ou franco-britannique qui travaille sur les innovations réalisées pour la politique de la ville dans les deux pays. Ce projet de recherche est coordonné par Latifa Waeles de l'université de Marne la Vallée et Barry Goodchild de l'université de Sheffield Hallam. Ce travail est mené dans le cadre d'un programme du PUCA « Polarisation sociale de l'urbain et services publics ». Le titre est un peu compliqué mais l'objectif poursuivi est facilement compréhensible : pourquoi les gens sont-ils de plus en plus séparés dans la ville et que peuvent faire les services publics pour que les gens se retrouvent ensemble de nouveau et appartiennent à la même société ?

William Le Goff et Xavier Desjardins, bonjour. Vous venez de Saint-Denis et de Paris et

vous avez aussi répondu dans le cadre de cette consultation. Vous avez présenté un projet sur la prise en compte de l'ethnicité dans les services publics au Royaume-Uni. Avant que vous ne présentiez les principales conclusions de votre recherche j'essaierais vous poser une question préalable. La voici : lorsque vous avez répondu à cette consultation, vous aviez 23 ans et donc vous étiez très, très jeunes ; vous n'aviez pas un curriculum vitae gigantesque. Votre projet a été retenu. Cela a répondu à un des objectifs de cette consultation : mettre le pied à l'étrier à des équipes et des travaux qui apportent un regard neuf sur certaines questions importantes. A partir de votre expérience, quel conseil donneriez-vous à tous les jeunes doctorants qui sont ici et qui hésitent à se lancer ? ●

## Xavier DESJARDINS

Il faut être un peu inconscient et être un peu audacieux. Quand des sujets vous tiennent à cœur, il est possible que les institutions les acceptent et vous aident à les porter. Nous avons été d'autant plus agréablement surpris d'être retenus dans le cadre de ce programme de recherche que

notre curriculum vitae était alors encore très mince. Par la suite, cette expérience m'a donné goût à la recherche et je me suis lancé dans une thèse sur un autre sujet, la planification territoriale, sous la direction de Francis Beaucire. Aussi, le PUCA donne vraiment le goût de la recherche ... ●

## William LE GOFF

De mon côté, je dirai qu'il ne faut pas craindre les institutions qui peuvent se révéler plus souples qu'on ne pourrait le croire *a priori*. Cet appel d'offre a aussi été pour nous l'occasion de développer un capital scientifique. Pour Xavier, c'est l'occasion de prendre goût à la recherche ; pour moi,

de reproblématiser certaines questions de recherche que j'avais déjà travaillées. C'est aussi pour nous l'occasion de cerner l'écart qu'il nous reste à combler pour atteindre le niveau d'équipes beaucoup plus confirmées que la nôtre ●

## Patrice AUBERTEL

Merci beaucoup et je vous souhaite beaucoup de succès dans vos recherches.

Je voudrais dire deux mots du programme « Polarisation sociale de l'urbain et services publics » dans lequel s'inscrivent vos recherches. C'est un programme qui n'est pas terminé, vous l'avez en en avant-première, ce programme nous l'avons lancé il y a deux ans et il s'inscrit complètement dans les questions que nous pose tout ce qui se passe actuellement en France. Il s'intéresse, en effet, aux liens qui sont tissés entre le service public et le devenir des villes. Il s'agit d'analyser les « modes de faire »

nouveaux, les modes d'organisation des services publics à partir de la question que se posent nombre de professionnels, dont les urbanistes et les sociologues : qu'est ce que « vivre ensemble » dans nos villes aujourd'hui ? Qu'est-ce qui fait société ? Je reprends là le titre d'un ouvrage de Jacques Donzelot qu'il a écrit avec Anne Wyvekens et Catherine Mével.

Pour ce programme, « Polarisation sociale de l'urbain et services publics », animé par Claire Gillio et moi-même, les deux conseillers scientifiques sont Marie-Christine Jaillet et Jacques Donzelot.

Donc, à partir de cette exigence d'urbanité, à partir de cette exigence du « vivre ensemble », le constat a été fait que la ville contemporaine est soumise à des transformations profondes. Jacques Donzelot parle de la ville à trois vitesses. L'observation permet de constater que les villes modernes peuvent être définies comme des villes qui éclatent, chacune, entre trois morceaux qui prennent une autonomie croissante les uns par rapport aux autres : il y a, d'une part, les centres-villes qui s'embourgeoisent – Jacques Donzelot emploie un mot britannique pour désigner ce phénomène, il parle de gentrification –, il s'agit de quartiers qui deviennent complètement hors de prix et qui rentrent dans des logiques spéculatives qui font que le marché du logement sort des mécanismes économiques habituels ; il y a d'autre part, les banlieues qui progressivement se trouvent amenées à accueillir les gens les plus pauvres parce qu'un grand nombre des logements qui, de fait, les accueillait auparavant ont disparu. Et que les HLM se retrouvent reportés en bas de l'échelle des marchés du logement alors qu'ils étaient auparavant en position intermédiaire. Pour ces banlieues, beaucoup d'entre elles se retrouvent marginalisées, inscrites dans un cycle de paupérisation accrue ; enfin, il y a le périurbain, cette espèce de nappe urbaine très étendue où de jeunes ménages avec enfants habitent dans des maisons individuelles et disposent souvent de deux voitures.

Face à cette évolution qui semble privilégier des relations sociales fondées sur « l'entre-soi » et sur la mise à l'écart des autres, la question posée dans le programme est celle de savoir comment les services publics qui ont toujours joué un rôle essentiel dans la construction de la société, services publics qui sont des biens communs au service de

tous, comment ces services publics font face à ces défis liés à l'évolution de la ville.

Trois grands types de réponse semblent avoir été envisagés ou mis en place dans le cadre des services publics. Ces modes de réponse ont été soumis à la sagacité des chercheurs.

Premier mode de réponse identifié, la discrimination positive, *affirmative action* aux États-Unis. Mais ce n'est pas tout à fait pareil : en France, on insiste toujours sur des lieux à aider et à développer, c'est le cas des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) alors qu'aux États-Unis l'accent est plutôt mis sur chaque personne prise individuellement.

La deuxième réponse des services publics est l'accessibilité. Il s'agit non seulement de fournir des transports qui permettent à tous d'accéder aux services mais également de mener une action en faveur de ceux pour lesquels la mobilité est également une difficulté - je pense aux personnes handicapées - ; il s'agit aussi de rendre les services les plus accessibles pour tous, ce qui signifie notamment insister sur les processus de médiation, sur toutes ces opérations de facilitation des « modes d'emploi » de et dans la ville, de reconnaître l'importance des relations qui tissent des liens souvent invisibles mais qui jouent cependant un rôle essentiel ; parler d'accessibilité, enfin, c'est reconnaître la notion de coproduction : les habitants de la ville ne sont pas seulement des consommateurs de biens mais sont également coproducteurs d'un ensemble qui s'appelle ville.

Enfin, la troisième réponse qui est envisagée est le rapprochement avec les usagers avec, d'une part, la valorisation de la notion de proximité (justice de proximité, police de proximité) et, d'autre part, celle de la territorialisation des interventions publiques, notamment dans le cadre de la décentralisation (Maisons de services publics, par exemple).



De fait, ces trois types de réponse, discrimination positive, accessibilité, proximité, sont souvent retenus de concert afin de répondre à la question : « faire société » aujourd’hui, « vivre ensemble », qu’est-ce que c’est et comment le mener à bien au bénéfice de tous ?

William Le Goff et Xavier Desjardins, dans le cadre de ce programme, vous avez présenté une recherche sur la prise en compte de l’ethnicité dans les services publics au Royaume-Uni. Pourquoi ce thème de recherche ? ●

## William Le GOFF

Dans un premier temps, tout simplement parce que de mon côté je connaissais bien la Grande-Bretagne, j’y ai obtenu ma licence. J’y ai aussi mené mes travaux de recherche doctoraux sur la polarisation sociale des minorités ethniques en Angleterre. Lorsque Xavier m’a présenté l’appel d’offres du PUCA, en mai 2002, soit après avril 2002, c’était à

un moment où l’ethnicisation des questions sociales se faisait de plus en plus saillante. Le deuxième thème, celui des services publics, de leur transformation, de leur modernisation, de leur libéralisation, était aussi un sujet au cœur de nos préoccupations. C’est la raison pour laquelle Xavier et moi avons répondu à cet appel d’offres ●

## Xavier DESJARDINS

Nous avons aussi tenu à travailler uniquement sur la Grande-Bretagne pour deux raisons. Tout d’abord, il ne nous a pas semblé opportun de faire une comparaison sur cette question ethnique parce qu’on sait très bien qu’en France existe un modèle républicain d’intégration qui exclut la prise en compte tout au moins explicite de l’ethnicité. Nous avons donc tenu à faire un bilan de la mise en œuvre de cette politique en Grande-Bretagne, sans

faire de comparaison directe. La deuxième raison était que travailler sur les services publics britanniques nous intéressait parce que le Royaume-Uni est l’un des pays dans lesquels les services publics ont été plus profondément transformés au cours des trente dernières années, notamment pendant l’ère Thatcher. De plus, il nous semblait que l’action de Tony Blair en matière de services publics était souvent mal connue ou caricaturée ●

## Patrice AUBERTEL

Stephen Hall, peut-on parler d'un « modèle britannique » dans lequel il y aurait libéralisation, recentralisation, ethnicisation ?

Pour vous, Britanniques, la notion de « modèle » a-t-elle un sens ? ●

## Stephen HALL

Je ne sais pas s'il existe un modèle britannique mais je vais répondre à William et Xavier : existe-t-il des différences entre l'époque conservatrice et Tony Blair ? Je pense que ce sont les mêmes tendances ; le point de départ analytique est le même pour les deux. Le monde a beaucoup changé depuis l'Après-guerre, depuis la mise en place de l'État providence ; les principaux changements sont la mondialisation, la concurrence économique, la chute de l'industrie, les changements démographiques avec le vieillissement de la population. Dans ce contexte, l'objectif clé est tout à fait similaire, c'est la promotion de la compétitivité économique du Royaume-Uni. Pour ce qui concerne l'État providence, les services publics, l'explosion sociale, il n'existe pas beaucoup de différences.

Pour Margaret Thatcher, la question des services publics relève d'un projet idéologique et absolu ; pour Tony Blair, c'est un projet pragmatique et relatif. Selon les Conservateurs, le Royaume-Uni n'a plus les moyens d'entretenir un État-Providence comme dans les années 50 ; il faut donc le remplacer et, pour les Conservateurs, les enjeux sont la privatisation et la réduction des dépenses publiques.

Selon Tony Blair, la question clé est quel genre d'État providence et de services

publics durables faut-il en ce début de siècle ? Comment rendre les services publics plus efficaces, plus sensibles aux besoins des consommateurs ? Ils peuvent être fournis soit par le secteur public, soit par le secteur lucratif, soit par le secteur associatif, peu importe. Pour Tony Blair, le choix doit se faire au cas par cas, selon la *best value*, soit « la meilleure valeur ».

Petite comparaison des chiffres. Durant l'époque conservatrice, l'époque des gouvernements Thatcher et Major, l'augmentation moyenne annuelle de la dépense publique a été de 1,5 % ; c'était une obligation parce que le taux de chômage était très élevé, suite à la politique déflationniste du gouvernement. Pendant le deuxième mandat de Tony Blair, l'augmentation moyenne annuelle des dépenses publiques a été de 3,7 % ; ceci en période de croissance économique, avec un taux de chômage très bas. On voit donc la différence de choix politique.

En ce qui concerne la pauvreté et l'exclusion sociale, je pense que l'époque Thatcher correspond plutôt au stéréotype français qui existe à propos du modèle anglo-saxon : c'est-à-dire le capitalisme pur et dur. Pour Margaret Thatcher, la pauvreté était un tabou, elle n'a jamais discuté de ce problème

à l'époque des Conservateurs. Pour Tony Blair, ceux qui sont exclus doivent être réintégrés. On a donc introduit un salaire minimum, on a fait beaucoup d'investissement dans l'insertion par l'économie pour rendre plus

facile le trajet de l'assistance vers le marché du travail, même si dans les idées blairistes, la responsabilité individuelle tient une place très importante ●

## Patrice AUBERTEL

William Le Goff et Xavier Desjardins, quelle idée principale faut-il retenir de votre travail

sur la prise en compte de l'ethnicité au Royaume-Uni ? ●

## Xavier DESJARDINS

Pour mettre en place une politique ethnique, le point le plus important est d'abord de pouvoir quantifier cette question pour mesurer les inégalités et les éventuelles discriminations. C'est pourquoi en Grande-Bretagne, au cours des années 1980, de grandes études thématiques sur le logement ou les conditions de travail prennent en compte la variable ethnique. Depuis 1991, le recensement général de la population comprend également une question ethnique. On ne peut pas bâtir une politique à dimension ethnique sans avoir une connaissance précise de la situation.

Dans le recensement, c'est déclaratif : les gens déclarent l'ethnie à laquelle ils disent appartenir à partir d'une nomenclature fixée au préalable. Le recensement n'impose pas une ethnicité, ce sont les citoyens qui la choisissent (ou qui refusent de répondre).

Pour parler de la politique ethnique en Grande-Bretagne, il convient tout d'abord

de bien la différencier de la politique américaine d'*affirmative action*. Le concept britannique est celui de *positive action*. Dans le domaine de la police par exemple on s'est rendu compte que les effectifs étaient majoritairement constitués de personnes de couleur blanche et qu'il y avait donc une très faible proportion de minorités ethniques. La politique mise en place n'a pas cherché à instituer des quotas comme aux États-Unis, mais dans le cadre d'une politique de *positive action*, ont été organisées des campagnes de communication, des campagnes de presse ainsi que des actions de sensibilisation dans les quartiers où il y avait beaucoup de membres des minorités ethniques avec pour thème : « vous pouvez entrer dans la police ; la police est à votre portée ; les minorités y sont bien accueillies etc... » C'est une politique qui vise à abaisser les barrières d'accès aux emplois publics (notamment les barrières psychologiques ou culturelles) ●

## William LE GOFF

Si l'on veut s'engager dans une comparaison franco-britannique sur l'évolution des services publics dans un contexte de libéralisation, on peut émettre l'hypothèse qu'en France, il s'agit d'adapter les services publics à des quartiers - le quartier ou le territoire comme

catégorie d'action publique, cependant qu'en Grande-Bretagne, il s'agit d'apporter une réponse ethnicisée à la variété des demandes. Quelles sont les conséquences de l'un ou l'autre choix ? C'est une des questions que l'on voulait poser ●

## Patrice AUBERTEL

Dans votre travail, vous avez pris deux cas très contrastés : d'une part, Bradford, une ville habitée par de nombreux Pakistanais très, très pauvres, peu alphabétisés dans leur langue maternelle, qui travaillent dans des entreprises textiles souvent en difficulté et, d'autre part, Leicester, où la population indienne, au contraire, assez riche et insérée dans des milieux de négoce international n'occupe pas du tout la même position sociale. Vous avez donc pris deux situations très contrastées (alors qu'en matière d'immigration, on traîne des poncifs réducteurs dont je dirais qu'ils ne s'arrangent pas avec le temps). Votre option nous amène à nous interroger sur deux types

de politique qui sont souvent présentés d'une manière opposée.

D'une part, il y a la discrimination positive, c'est-à-dire faire en sorte que, par exemple, les Pakistanais de Bradford accèdent à un certain nombre de biens et de potentialités de la ville dont ils ne pourraient pas bénéficier autrement. Par contre, à Leicester, on a plutôt l'impression qu'il s'agit de jouer sur ce que l'on nomme aux États-Unis l'*empowerment*, le pouvoir de la dynamique interne porté par une communauté pour impulser un effet d'entraînement. Opposer les deux... ne pourrait-on pas faire de l'*empowerment* avec les deux ? ●

## Xavier DESJARDINS

Nous avons aussi tenu à étudier ces deux villes très différentes pour ne pas s'enfermer dans le schéma « minorités ethniques = pauvres » ; ce n'est pas toujours le cas, ni en Angleterre ni en France.

Votre question rappelle un point important, c'est que les politiques à caractère ethnique

en Grande-Bretagne ont été à la fois soutenues par la Gauche et par la Droite, mais pour des raisons différentes. Dès les années 1970, le parti travailliste, en particulier « la Nouvelle gauche urbaine », défendait l'idée qu'il fallait prendre en compte les besoins spécifiques des minorités au nom du respect de cultures minoritaires. Dans

les années 1980, les politiques ethniques ont été poursuivies sous le gouvernement Thatcher avec une autre idée, que l'ethnie était une forme de regroupement affinitaire grâce à laquelle on pouvait facilement développer l'entrepreneuriat, l'entraide, etc., Cela correspondait bien à sa vision libérale d'une société dans laquelle l'État n'a pas à intervenir fortement, mais confie une grande part de la solidarité à la « société civile ».

Dans les deux villes, les politiques sont assez contrastées : Leicester apparaît comme un modèle de politique multiculturelle. On peut supposer qu'il était plus facile de réaliser l'empowerment des minorités dans cette ville plutôt qu'à Bradford.

Etudier Bradford nous a intéressés parce que c'est une ville du nord de l'Angleterre

autrefois très industrielle, aujourd'hui avec un taux de chômage très important. C'est à Bradford qu'ont éclaté en 2001 de très violentes émeutes urbaines d'un ampleur un peu comparable à celles que nous venons de connaître en France. A partir de cette date, il y a eu une remise en cause du modèle multiculturel britannique : des enquêtes ont été menées commandées par le gouvernement et ont mis à jour que dans ces villes pauvres du nord de l'Angleterre, les différentes communautés pouvaient mener des « vies séparées ». Cela a fortement contribué à remettre en cause ce modèle multiculturel. Un autre gros coup de semonce sur ce modèle multiculturel, ce sont bien sûr les attentats de juillet 2005 : les quatre jeunes Britanniques qui ont perpétré ces attentats étaient originaires de la région de Leeds, tout près de Bradford ●

## Patrice AUBERTEL

Vous nous avez parlé de la police et de la question de l'ethnicité ; dans votre travail, dans votre rapport de recherche - j'ai été un

peu sidéré - , vous abordez l'ethnicité pour l'urbanisme et le logement. L'urbanisme, le droit des sols, et l'ethnicité ? ●

## William LE GOFF

Il est vrai que dans un premier temps, l'exemple de l'urbanisme est un exemple limite mais intéressant. La prise en compte de l'ethnicité intervient sur deux plans : le premier dans la démarche de planification et le second sur la gestion des permis de construire.

En matière de planification, prendre en compte l'ethnicité en Angleterre, c'est voir

si les minorités ne sont pas lésées. Dans le cas de Leicester, cela veut dire s'assurer que dans les documents de planification il y ait, par exemple, la possibilité de construire ou de garder de grands logements pour les familles indiennes, les familles étendues qui regroupent plusieurs générations dans un même foyer. Cela veut dire aussi ne pas

léser les communautés lorsqu'elles veulent déposer un permis de construire pour la réalisation de lieux de culte : on connaît très bien, en France, les effets ségrégatifs des règles de forme liées au respect des paysages urbains.

Quant à la gestion des permis de construire il s'agit de mettre en place ce que l'on appelle le *monitoring*, le suivi des demandes, et de s'assurer que les minorités ethniques ne connaissent pas un taux de refus bien supérieur à la moyenne. Les services instructeurs ont par exemple remarqué que, en raison de difficultés liées ne serait-ce qu'à la langue, certaines populations ne peuvent pas remplir facilement les documents administratifs. Il s'agit donc pour

l'administration soit de faire appel à des traducteurs, soit de traduire les documents d'urbanisme.

L'accès de ménages de couleur à des banlieues huppées est aussi l'occasion pour certains de reconstituer des familles étendues. Il faut, dans ce cas-là, agrandir des maisons qui sont déjà de taille importante et les services instructeurs des mairies, dans le cadre des permis de construire, vont donc faire en sorte que le taux de refus soit faible pour ces demandes. Je tiens à souligner ce point car cela permet d'affirmer qu'il n'y a pas forcément de lien entre politique ethnique et pauvreté ●

## Patrice AUBERTEL

Stephen Hall, vous avez là un regard français sur votre pays ; qu'en pensez-vous ? ●

## Stephen HALL

Quatre choses très simples. Je pense qu'il faut en effet souligner les différences entre les États-Unis et le Royaume-Uni. A mon avis, il n'existe pas de modèle anglo-saxon. Je pense que le modèle des États-Unis a beaucoup de choses en commun avec la France, par exemple. Il y a eu bien sûr des expérimentations avec le dispositif *affirmative action* mais c'était plutôt dans les années 60-70 ; ceci a provoqué un grand débat polémique qui est maintenant terminé. Il faut se souvenir que la Constitution américaine est une constitution républicaine

établie en 1787 et fortement influencée par les principes français de cette époque. Il existe donc un idéal de *one nation under God* qui n'a pas d'équivalence en Angleterre où on est en train de chercher une notion de *britishness* qui est illusoire. Le Royaume-Uni n'a jamais eu de constitution codifiée comme aux États-Unis et en France ; il y a plutôt une tradition de pas à pas.

Deuxième chose, il faut différencier les populations d'origine minoritaire en Grande-Bretagne. La population indienne,

par exemple, est originaire des classes moyennes en Inde ; nombre d'entre eux sont des professionnels, des commerçants qui ont connu beaucoup de succès dans la société britannique. On parle souvent à leur propos de « petits bourgeois anglais ». Par contre, la population pakistanaise est d'origine rurale ; ils ont donc connu un double processus d'immigration : du Tiers-monde vers l'Europe et de la campagne vers la ville. En conséquence, ils ont connu beaucoup d'obstacles en matière d'intégration car ils ont un niveau d'alphabétisation très modeste, même dans leur propre langue.

Il faut ajouter qu'en ce moment ces populations sont sous le microscope ; depuis les attentats de New York et de Londres, on parle de moins en moins de population pakistanaise et de plus en plus de population musulmane.

La population noire est une population assez défavorisée, mais cette population est en majorité anglophone et chrétienne à la différence des Pakistanais.

Qu'est-ce que la politique multiculturelle, la politique communautaire ? Il faut souligner qu'il s'agit d'une politique supplémentaire ;

on a tous les mêmes droits politiques, l'État nous offre des services gratuits universels. Mais soit on est citoyen britannique, soit on est citoyen d'un pays du Commonwealth ; soit on habite à Londres, soit au nord de l'Écosse, et la question clé est de savoir comment on peut fournir des services répondant au mieux aux besoins d'une population variée. C'est très simple.

Enfin il faut expliquer que le multiculturalisme fait partie de la mentalité de la population britannique. Par exemple, selon un sondage de la BBC en août 2005, un mois après les attentats de Londres, deux tiers des personnes interrogées ont répondu que le multiculturalisme *makes Britain a better place to live*, fait du Royaume-Uni le meilleur endroit pour vivre. Comme je l'expliquais, on est à la recherche de *britishness* mais sans aucun succès.

En fait, selon un sondage de la *Commission for Racial Equality*, un tiers des gens auxquels on a demandé ce qu'était la *britishness* n'ont pas pu répondre mais plus de 90 % ont dit qu'il n'y avait pas de lien entre la *britishness* et la peau blanche ●

## Patrice AUBERTEL

La question de la *britishness* est un peu celle que l'on pose à chaque fois : « si l'on est ensemble, c'est que l'on partage les mêmes valeurs, et nous, Britanniques, partageons

les valeurs de la *britishness*. » Quand on essaie de creuser ça, qu'est-ce que c'est ? C'est la tolérance...? ●

## Stephen HALL

Pour 6% des interrogés, c'est la politesse ; mais la réponse la plus populaire, avec 9%, c'est le multiculturalisme ●

## Patrice AUBERTEL

Je voulais revenir sur une question que vous avez abordée au tout début et qui me semblait très importante quand on parle de l'ethnicité. Vous avez dit que ce sont les gens qui choisissent leur ethnie. Par exemple, si j'avais à remplir le nouveau questionnaire

du recensement est-ce que je peux mettre *French British* ou *Ocean British* ? Est-ce que je peux choisir n'importe quelle ethnie, quitte au recensement suivant à choisir *Jamaican British* ? ●

## William LE GOFF

Les catégories ethniques évoluent selon le recensement : en 1991, les catégories étaient beaucoup plus simples, un peu moins nombreuses que dans celui de 2001. Si bien que la définition de l'ethnicité est une définition mouvante. En outre, le recensement de 2001 posait aussi la question

de l'appartenance religieuse. A ce sujet, l'anecdote est que 0,7 % des Britanniques ont répondu faire partie des chevaliers du Jedai ; c'est une catégorie non pas ethnique mais religieuse. La catégorisation est donc assez souple et vous pouvez toujours répondre « autres » ●

## Xavier DESJARDINS

Les grandes catégories construites par les Britanniques le sont d'un point de vue très pragmatique et je dirais qu'elles n'ont aucun caractère scientifique. Par exemple, dans les catégories ethniques, on trouve « Blanc » ; c'est plutôt une couleur qu'une ethnie. Pour les minorités ethniques, les catégories sont construites en fonc-

tion de l'histoire coloniale (Indiens, Pakistanais ...) ou en fonction de « méta-catégories » qui peuvent être victimes du même type de préjugé ou de discrimination sans nécessairement constituer une entité ethnique (par exemple, les extrêmes orientaux sont tous compris dans la catégorie « Chinois ») ●

## Patrice AUBERTEL

Donc en Grande-Bretagne, on reconnaît aux individus la possibilité de choisir des identités multiples ? ●

## Xavier DESJARDINS

La grande différence entre les modèles français et britannique, c'est qu'en Grande-Bretagne, on reconnaît les regroupements intermédiaires entre la communauté des communautés, qui est celle de la nation, et l'individu. En France, la tradition ne reconnaît pas d'intermédiaire entre l'individu et l'État ; par contre, en Angleterre, on reconnaît aux gens une souplesse pour construire des communautés dans lesquelles ils peuvent se sentir bien. On sait que toute communauté

est mouvante et l'on reconnaît qu'elle peut être bâtie soit sur un sentiment religieux, soit sur une même origine géographique, etc. Dans le modèle britannique on reconnaît ces communautés sans les figer parce que l'État n'a pas à définir quelles sont ces communautés. Par contre il prend en compte cette réalité sociologique qui est que des gens se reconnaissent dans une communauté liée à la couleur de leur peau, à leur origine nationale, à leur religion, etc ●

## Patrice AUBERTEL

Une dernière question. Stephen Hall, vous faites partie d'une équipe britannico-française et actuellement vous travaillez à Corbeil-Essonnes, à Grigny-La Grande Borne,

à Mantes-La-Jolie. Quand vous regardez la réalité française à travers vos enquêtes et vos recherches, qu'est-ce qui vous frappe en tant que Britannique ? ●

## Stephen HALL

J'ai plusieurs observations qui n'ont rien à voir avec l'ethnicité. Ce qui me frappe, c'est qu'il existe au niveau global des différences remarquables entre les deux pays, surtout en ce qui concerne les traditions de service

public. On a le sentiment que la France est toujours fortement influencée par le Siècle des Lumières : tout est cartésien, tout est basé sur la logique, tout est formel ; certains principes ont survécu depuis deux cents ans.

Et on a le sentiment qu'en Angleterre, tout est plus fluide, plus éphémère.

Au niveau concret, en fait, il existe pas mal de similitudes. Dans les deux pays il y a une logique de partenariat et ceci a provoqué un débat sur le rôle des collectivités locales. En France, on est en train de créer des structures intercommunales auxquelles on donne des compétences très importantes, les formules contractuelles se développent et le rôle du maire est en transformation : il va vers un rôle d'animateur, d'organisateur, de représentant. Ceci est très proche du débat qui a lieu en Angleterre suite aux privatisations. Au début, le rôle des collectivités locales était de fournir des services ; maintenant, c'est plutôt un rôle de facilitateur et d'intermédiaire.

Dans les deux pays, il y a une politique très forte pour faire participer les habitants mais il semble que l'Angleterre ait davantage avancé. En France, c'est plutôt un processus d'information que de concertation (par exemple, le système des conseils de quartier) ; en Angleterre, la concertation existe et, très souvent, c'est une condition du financement des projets par l'État. Le problème, c'est qu'on a le sentiment que la participation est une panacée pour tous les problèmes des quartiers ; je pense que l'on attend trop des habitants des quartiers défavorisés.

Pour conclure, une observation très précise qui touche la question de l'intercommunalité

dont nous avons discuté tout à l'heure. En fait, chez nous le problème est inverse. Si je comprends bien, en France il y a environ 36 000 communes ; en Angleterre, nous en avons 350, les découpages sont beaucoup plus grands. Le problème est comment rendre ces grandes collectivités locales, ces monstres comme Birmingham (1 million d'habitants), plus sensibles aux besoins des quartiers ?

Ce qui est frappant en France, c'est la répartition inégale des financements des mairies, en ce qui concerne la taxe professionnelle, la taxe foncière. En Angleterre, c'est tout à fait différent : 85 % des revenus des mairies sont des subventions de l'État et ces subventions sont calculées selon les indicateurs de pauvreté. Pour nous, le problème est le manque d'autonomie fiscale des collectivités locales. Il faut souligner qu'en Angleterre les services publics sont plus faibles dans les quartiers en difficulté mais je pense que c'est un problème de contexte. Le niveau de pauvreté très élevé, l'état de santé et le niveau de scolarité très bas ainsi que le niveau de communautarisme très haut rendent beaucoup plus difficile la tâche des services publics. On a l'impression qu'en France les structures de financements renforcent ces problèmes contextuels ●

## Nicole ROUSIER

Pour lancer la discussion, il me semble que les questions que vous avez posées et que vous avez fait remonter de la salle sont de

deux types. L'une est posée à nos principes républicains par la prise en compte de l'ethnicité et la peur du communautarisme

en France. Il y a donc des questions à la fois politiques et scientifiques sur les termes employés, sur le terme d'ethnicité par rapport au terme de communauté ethnique. Une question explicitement posée par au moins deux d'entre vous est la suivante : cette politique de prise en compte de l'ethnicité est-elle favorable ou pas à l'intégration de ces minorités ethniques dans la société britannique ? Et la peur qui est véhiculée en France par la visibilité de l'ethnicité rend difficile de mentionner et même d'avoir des travaux de recherche sur cette question. Donc premier ordre de questions sur les termes employés et l'efficacité de cette

politique en Grande-Bretagne. Et puis tout un ensemble de questions qui vous demandent de développer concrètement la prise en compte de l'ethnicité dans la mise en œuvre des politiques de service public, de leur localisation, de la définition du contenu des services publics.

William Le Goff, vous évoquiez cette prise en compte dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme ; on vous demande de donner davantage d'exemples, d'informations, soit sur les logements sociaux, soit sur la construction d'équipements culturels ●

## William LE GOFF

Pour les exemples concrets, on peut prendre deux domaines : logement et police puisque ce sont des domaines sur lesquels nous avons travaillé. Nous allons en même temps essayer de répondre à la question de l'efficacité.

Traditionnellement, en Grande-Bretagne, il y a très peu de minorités dans les grands ensembles de logements municipaux ; tout simplement parce que, dès le début, il y avait des règles pour les migrants : il leur fallait vivre depuis au moins cinq ans sur une commune pour avoir le droit de postuler à un logement social, logement qui n'était jamais attribué car en même temps des jeux politiques faisaient que les minorités étaient en général assez peu présentes dans ce type de logement. Cela a perduré pendant longtemps et, à Bradford, par exemple, ils se sont rendu compte, vers la moitié des années 90, que l'absence de minorités dans les logements sociaux posait la question du non-mélange. Ils ont donc mené des

recherches très concrètes avec les gens de la *London School of Economics*, la L.S.E., et l'université de Leeds, entre autres, et ces recherches ont débouché sur un plan d'action, un *action plan*, qui a eu pour effet de faire passer le taux de minorités dans les logements municipaux d'une part quasi-nulle à 4,3 % entre 1991 et 2001. Nous pouvons ainsi quantifier ces effets.

L'autre mesure, qui tient aux mairies, est d'encourager le financement d'associations de logement et en particulier celles que l'on appelle les *black housing associations*, des associations de logement qui délivrent aux minorités, à certains groupes, un logement social « adapté » où il y a une fourniture d'aménités culturelles, voire parfois gastronomiques (leurs besoins alimentaires sont pris en charge par ces associations). On voit bien, d'une part, qu'il y a des actions au sein des services municipaux et, d'autre part, des actions envers ces associations de

logement *black* destinées en particulier aux groupes minoritaires sous représentés dans le secteur du logement social.

Pour ce qui est de la police, on peut donner l'exemple assez original de la police de Bradford qui menait des enquêtes sur des meurtriers qui commettaient un crime en Grande-Bretagne et repartaient, par exemple, au Pakistan. C'est ainsi que la police de Bradford a noué des contacts de travail avec la police pakistanaise et rapidement, dans le cadre d'une police de proximité, ils ont

développé leurs liens et leurs réseaux pour inviter des policiers pakistanais à patrouiller ensemble. Le modèle de police britannique est une police de proximité et les patrouilles sont mixtes, composées de policiers britanniques et de policiers pakistanais. Cela peut prêter à sourire mais, en même temps, cela interroge les habitants et crée des premiers liens entre une population d'origine immigrée ou faisant partie de ces groupes minoritaires et la police. Ce sont là des mesures concrètes assez intéressantes ●

## Xavier DESJARDINS

Je voulais revenir sur la question de l'efficacité des politiques ethniques. Je pense qu'il faut différencier plusieurs niveaux pour traiter cette question. Le premier niveau à souligner, c'est que le dialogue me semble beaucoup plus facile en Grande-Bretagne entre les usagers des services publics et ceux qui y travaillent ; il y a une adaptation assez fine des services publics aux populations qu'ils doivent servir. La police anglaise ressemble aux habitants dont elle a la charge et dont elle doit assurer la sécurité. Je pense qu'en France, on a un décalage assez significatif entre la population des quartiers sensibles et la police qui y travaille.

Sinon, d'un point de vue global, il est très difficile de savoir s'il y a une meilleure intégration des minorités ethniques en Grande-Bretagne par rapport à la France. En France, nous n'avons presque aucun outil pour savoir si ces minorités sont intégrées ou non ; on n'a pas de données statistiques fiables même s'il existe des études, par exemple à l'INED avec les travaux de Patrick

Simon, ou au CEVIPOF avec les travaux de Sylvain Brouard et Vincent Tiberj sur les rapports au politique des personnes issues de l'immigration, etc. Nous avons des données éparses qui nous donnent un tableau finalement assez sombre sur l'intégration des minorités ethniques en France mais on ne peut pas comparer et dire si un modèle est mieux que l'autre en se basant sur une comparabilité directe.

D'autre part, il y a évidemment en Grande-Bretagne une forte pauvreté parmi les minorités ethniques et il ne suffit donc pas de prendre en compte l'ethnicité pour améliorer leur sort, il y a aussi les politiques de développement social qui doivent se mettre en place. Aussi, on ne peut dire qu'une politique ethnique est forcément négative parce qu'en Angleterre elle s'accompagne de faibles politiques redistributives ; mais les deux ne sont pas forcément liés, pensons par exemple à la Suède ... ●

## Stephen HALL

Les politiques communautaires rendent-elles plus facile le processus d'intégration ? Oui et non. Je pense que c'est l'économie qui décide et si l'on regarde les chiffres objectifs en ce qui concerne le taux de chômage, les conditions de logement, etc., les populations minoritaires sont les plus défavorisées en Angleterre. Dans un sens objectif, les politiques communautaires ne mènent pas de façon très efficace à l'intégration. Pourtant, si l'on visite les quartiers où habitent les populations minoritaires, à Leicester, Bradford ou Birmingham, on y voit une vie associative, une vie sociale très dynamique : des infrastructures, des mosquées, des services communautaires qui sont là pour soutenir les habitants. Et c'est très différent des quartiers en secteur HLM où habitent les ménages de classe ouvrière « blancs » ; là, on trouve très peu d'infrastructures associatives. Il y a donc un débat sur la notion d'exclusion sociale en ce qui concerne la vie sociale, la vie associative. Il y a un mois, il y a eu des émeutes à

Birmingham, juste avant celles qui ont eu lieu en France ; l'avantage, chez nous, c'est qu'il existe des structures communales associatives pour tenter de résoudre les problèmes et rendre la tâche des mairies et des médiateurs beaucoup plus facile. Ce sont des structures très utiles.

On a donné des exemples de *positive action* dans le secteur de la police et du logement. Il faut dire qu'il existe un système judiciaire qui rend obligatoires ces dispositifs, le *Race Relations Act* qui date de 1976 et rend illégale la discrimination sur le marché du travail, sur le logement, etc. Certaines collectivités locales sont très actives, comme Leicester ou Bradford, mais cela reste un système passif. A partir de 2002, le système est devenu plus actif : en fait, on a modifié le *Race Relations Act* pour donner l'obligation aux collectivités locales de promouvoir les bonnes relations entre les populations ●

## Nicole ROUSIER

J'ai des questions à propos de l'ethnicité dans les recensements : qui utilise en Grande-Bretagne ces réponses sur l'identité ethnique ? Est-ce que ce sont principalement les collectivités locales ou aussi les grandes

administrations ? Il y a, par exemple, des questions concernant la prise en compte de l'ethnicité à l'école et sur le fonctionnement du service public éducatif ●

## William LE GOFF

Qui utilise ces données du recensement ? D'une part, les chercheurs mais aussi des administratifs et quelques groupes de lobbying, en particulier certaines communautés.

Je vais vous donner un petit exemple révélateur, à mon sens. La personne en charge de tout ce qui était recherche et prospective à la mairie de Bradford. Ludy Limpson a travaillé pendant trente ans dans cette mairie et en particulier sur les questions ethniques et les discriminations dans la santé, dans l'éducation, etc. Depuis quelques années maintenant, il travaille dans un centre

de recherche et vient de publier un travail très important, basé sur les recensements de 1991 et de 2001, montrant que, dans les 80 plus grandes villes britanniques, les indices de ségrégation ont baissé.

Les indices de ségrégation sont des indices de dissimilarité utilisés en sociologie urbaine et en géographie urbaine, indices assez classiques qui vont de 1 à 100 (0 étant la ségrégation absolue) ... la répartition égale de tous groupes sur tous les secteurs pris en compte dans l'étude, à l'échelle que l'on veut ●

## Nicole ROUSIER

A quelle échelle territoriale, par exemple, sont appréciés ces indicateurs? Est-ce au

niveau de la commune ou de la grande agglomération ? ●

## William LE GOFF

C'est à une échelle extrêmement fine qui s'appelle *l'enumeration district*, une unité géographique qui comprend entre 300 et 600 personnes, approximativement l'îlot.

Pour répondre à la question de l'éducation, nous n'avons pas travaillé sur ce secteur en particulier. Depuis dix ou quinze ans, un grand débat porte sur les écoles religieuses ; l'école publique en Grande-Bretagne peut être religieuse, il n'y a pas de séparation public/privé comme en France. Il est vrai que Tony Blair a encouragé la création d'écoles

sikhs et d'écoles musulmanes dont certaines sont réservées aux filles et ce, sur la base de désirs exprimés par les communautés, en particulier la communauté musulmane, mais également sur la base de résultats quantitatifs et statistiques montrant que les jeunes filles musulmanes obtenaient des résultats au Brevet ou au Bac bien supérieurs à la moyenne, et surtout quand elle suivaient une scolarité dans une école musulmane. C'est donc une décision très pragmatique dont le but est la réussite des élèves, mais, même en Grande-Bretagne, ce choix est fortement discuté ●

## Stephen HALL

Une petite précision par rapport à ce qu'a dit William. Les données du recensement sont exploitées par les services publics dans un sens plus large (services sociaux, santé, éducation, etc.) parce que l'objectif est de mieux répondre aux besoins existants ; il faut donc identifier soit la composition démographique, soit la composition ethnique de la population dans tous les quartiers. Pour ce qui concerne l'école, il y a déjà des quartiers à Birmingham où 100 % des élèves sont issus de minorités ; Leicester et Birmingham sont les villes où l'on trouve le pourcentage le plus élevé de populations minoritaires et l'on s'attend, aux prochains recensements de 2011 et 2021, à ce que la

majorité de la population de ces villes soit d'origine minoritaire.

Les catégories qui sont utilisées dans le recensement sont formulées après consultation avec les associations communautaires ; il y a un consensus sur la précision des questions.

Jusqu'au recensement de 1991 l'*enumeration district* changeait tous les dix ans et le problème pour nous, chercheurs, c'est que, comme le découpage change tous les dix ans, il est impossible de suivre les évolutions. A partir de 2001 un nouveau découpage, le Super Outer District, c'est un quartier de 1 500 habitants... ●

## Nicole ROUSIER

La rubrique de l'ethnicité est-elle présente dans les fichiers des grandes administrations, des organismes de gestion des services

publics, des organismes de sécurité sociale, etc. ? ●

## William LE GOFF

Oui, tout simplement parce que les premières définitions ethniques, avant que d'être généralisées dans un recensement,

étaient produites par la police et par certains services médicaux ●

## Stephen HALL

Ce qui est surprenant lorsqu'on visite la France, c'est que la littérature de l'administration est en français. En Angleterre, dans des villes comme Leicester et Birmingham où se

trouve une large population minoritaire, la littérature est éditée dans toutes les langues parlées dans le quartier ●

## Nicole ROUSIER

Pourriez-vous préciser le niveau territorial, l'échelle spatiale où vous appréciez ces phénomènes de ségrégation ? Vous nous parlez de la ville ; s'agit-il de l'échelon communal ou d'une aire plus vaste sur

laquelle on peut apprécier ce qui était évoqué en introduction, à savoir une ville à trois vitesses (ou plus) ; une segmentation sur l'espace ? ●

## William LE GOFF

On peut difficilement appliquer le modèle de Jacques Donzelot à un modèle urbain britannique. Néanmoins nous sommes contraints, pour nos calculs quantitatifs, par les délimitations administratives. Bradford n'est pas une mairie, c'est une communauté d'agglomération dirait-on en France, tandis que Leicester est une municipalité. Cela ne

nous empêche pas de voir ce qui se passe dans les banlieues les plus aisées de Leicester qui ne sont pas comprises dans la délimitation administrative. L'une des dynamiques urbaines les plus puissantes, c'est ce que l'on appelle la « *suburbanisation* » de ces minorités qui partent du centre-ville pour aller vers les banlieues très cossues ●

## Xavier DESJARDINS

On a parlé de ces échelles spatiales pour mesurer la ségrégation, etc. ; il y a une idée peut-être implicite en France à savoir que la concentration des minorités ethniques serait préjudiciable à on ne sait quoi d'ailleurs et serait quelque chose de pas normal. En

Angleterre, on n'a pas du tout ce point de vue et j'en veux pour preuve que dans le plan d'urbanisme de Leicester, pour le quartier dans lequel la minorité ethnique indienne est nettement majoritaire, il est clairement expliqué qu'il faut garder des maisons de



grande taille pour que les familles indiennes étendues puissent rester. Les Anglais ne portent pas du tout le même regard sur le problème de concentration spatiale des

minorités. Mais en France, lorsqu'on parle de mixité sociale, il paraîtrait que l'on ne parle pas d'ethnicité ●

## Patrice AUBERTEL

Au moment de conclure, que souhaitez-vous que nous retenions de ce débat ? ●

## Xavier DESJARDINS

Une chose m'a impressionné en Grande-Bretagne, c'est que l'on peut parler de ces problèmes ethniques sans s'énerver, sans

même avoir pour alibi d'être soi-même membre d'une minorité ethnique visible. Ce n'est pas forcément le cas en France ●

## William LE GOFF

Je rejoins Xavier dans le sens où, en France, il y a une difficulté à mener des débats qui, s'ils sont entendus, pourraient améliorer des situations concrètes. En Grande-Bretagne,

même s'il n'y a pas forcément de modèle britannique et même si les choses sont imparfaites, on a le sentiment de ne pas être dans une situation bloquée ●

## Stephen HALL

A quel niveau se situe la ségrégation ? Pour Birmingham, qui est la deuxième ville d'Angleterre avec 1 million d'habitants, la ségrégation se situe au niveau de la ville et au niveau du quartier. Je pense qu'il y a un processus de ségrégation sur le marché du logement qui existe depuis quarante

ou cinquante ans. Donc à Birmingham on voit des quartiers qui, depuis les années cinquante, sont devenus de grandes zones homogènes de populations minoritaires. Par exemple, à l'est de Birmingham, on trouve un grand « bloc » de 200 à 300 000 habitants qui sont des Pakistanais mais à



l'ouest, dans l'autre zone défavorisée qui est en transition, on trouve une grande rotation de populations et donc un grand mélange, y compris des demandeurs d'asiles qui arrivent de Somalie, d'Afghanistan, d'Irak etc. En fait, on trouve de plus en plus dans les grandes villes d'Angleterre d'énormes quartiers qui sont stables.

Pour répondre à votre question, je dirai que j'ai fait beaucoup d'études en France, j'ai

discuté avec beaucoup de Français, et j'ai un réel sentiment que, de chaque côté de la Manche, l'herbe est toujours plus verte qu'ailleurs. Beaucoup de Français disent des Anglais qu'ils sont pragmatiques, honnêtes en ce qui concerne les problèmes qui existent dans leur pays, ouverts, etc. Nous, nous pensons être un pays d'amateurs au sens classique : nous sommes un pays très mal organisé où rien ne fonctionne. On peut donc tirer des leçons de chaque côté ●

# Les territoires de la métropolisation dans l'espace méditerranéen : une plate-forme partenariale pour l'action

Pascal Bonnifet

*directeur du syndicat mixte du SCOT Sud Gard*

Christian Bouillot

*adjoint au maire d'Avignon, président de l'agence d'urbanisme de la région avignonnaise*

Antida Gazzola

*sociologue, faculté d'architecture de Gênes*

Michel Sebillotte

*professeur émérite d'agronomie, membre de l'académie d'agriculture de France*

*animation* Jean-Paul Blais

Les deux régions situées le long de la Méditerranée, Languedoc Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur rencontrent toutes deux des problèmes urbains nouveaux. La dynamique démographique y est marquée par une immigration importante (+ de 1% par an) en provenance des autres régions françaises mais aussi de l'Europe.

L'économie du Languedoc-Roussillon majoritairement résidentielle (services à la population, tourisme...) bénéficie de cet afflux de population où toutes les tranches d'âge sont représentées : le taux de création d'emplois est un des plus élevés en France. Mais d'importantes difficultés doivent conjointement être maîtrisées : malgré son dynamisme économique, la région présente un taux de chômage record qui pose la question de la cohésion sociale. Le dynamisme démographique s'accompagne d'un fort développement urbain en périphérie des agglomérations qui remet en cause l'organisation traditionnelle des territoires au point que l'on parle de métropolisation sur des territoires comme ceux de Montpellier et Nîmes. L'urbanisation nouvelle doit prendre en compte les problèmes environnementaux (zones à risque pour les territoires inondables, sites emblématiques et fragiles sur la partie littorale, gestion de l'eau potable et des déchets, territoires agricoles fragilisés...). Ces tensions s'expriment particulièrement sur le paysage et dans l'évolution du marché foncier et immobilier. Depuis le début des années 60, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a connu un fort développement soutenu par une très forte attractivité résidentielle. Les nouvelles dynamiques démographiques et économiques ont engendré un processus de métropolisation qui a reformaté ses principales villes. Ainsi, trois grands systèmes urbains se sont constitués en une trentaine d'années : la région urbaine Marseille-Aix (environ 2 millions d'habitants), la conurbation littorale Nice Côte d'Azur (environ 1 million d'habitants) et l'aire toulonnaise (environ 500 000 habitants). L'émergence tardive de l'intercommunalité explique que ces trois systèmes urbains se sont développés sans réelle organisation et sans vision prospective. Aujourd'hui, ces trois territoires se sont engagés sur la voie des contrats métropolitains et sont amenés à relever de nombreux défis : Au-delà du besoin d'exister en tant que métropole sur l'échiquier international, il incombera à ces territoires de devenir de véritables locomotives du développement pour l'espace régional. Pour réussir la métropolisation, ces trois métropoles devront résoudre de nombreux problèmes : gérer au mieux un foncier rare et cher, améliorer l'accessibilité et les mobilités, maintenir la cohésion sociale et spatiale tout en cherchant à trouver le « bon » niveau d'attractivité... Soucieux du développement de leur territoire et de son avenir, les élus comme les représentants de l'État s'attachent de leur côté à l'investissement public, notamment culturel, universitaire et en matière de recherche. La plate-

forme partenariale constituée par les Directions régionales de l'Équipement de Languedoc Roussillon et de Provence Alpes Côte d'Azur a pour objectif de constituer une connaissance partagée des dynamiques à l'œuvre sur les territoires de l'espace méditerranéen. Elle inclut des collègues espagnols de Barcelone et italiens de Gênes pour comparer ces dynamiques dans les différents pays, en apprécier les spécificités et les points communs. Il s'agit également de repérer les initiatives innovantes prises pour répondre aux défis auxquels sont soumis les administrations publiques et les principaux acteurs économiques et sociaux.

La plate-forme constitue ainsi un espace de débat dont la présente table-ronde donnera un aperçu. Elle rassemble en effet des acteurs très divers : administrations publiques, élus locaux, universitaires, et ceci de manière à la fois transrégionale et transnationale, ce qui constitue sa grande originalité. Il ne s'agit pas d'un travail transfrontalier qui essaierait de voir qu'est-ce qu'on a de commun de part et d'autre d'une même frontière, mais d'un travail qui rassemble tout autour de l'espace méditerranéen l'ensemble des forces qui veulent comprendre les nouvelles dynamiques urbaines et se donner des moyens d'agir pour les canaliser.

La plate-forme a commencé à travailler en 2003 en phase de préfiguration, puis de manière plus intense en 2004. Elle a constitué un observatoire de l'espace urbain méditerranéen, qui englobe en fait toutes les terres bordant la méditerranée occidentale. Ce sont des régions fortement attractives tant de personnes âgées, que de jeunes travailleurs, d'étudiants et de chercheurs. Parmi les actifs cette concentration développe cependant la pauvreté liée aux emplois à temps partiels. Les emplois très qualifiés ne se développent pas au même rythme. Pour les acteurs de la plate-forme il s'agit donc de renforcer le rayonnement métropolitain de ce territoire, d'y faire venir davantage d'emplois supérieurs. Il faut aussi mobiliser le foncier, le gérer, et lutter contre la tendance à une trop forte hausse des prix. Il faut garantir davantage l'accessibilité des lieux de travail et d'études, et favoriser les déplacements, notamment des jeunes demandeurs d'emploi. La politique de l'habitat doit également concourir à la cohésion sociale et contribuer à faire respecter un cadre de vie qui est une des principales richesses de ce territoire, et la raison de son attractivité.

Ces objectifs, somme toute classiques mais vécus ici avec une particulière intensité, ne peuvent être atteints qu'avec une coopération de tous les acteurs économiques et sociaux. Chacun en poursuivant sa propre action doit avoir à cœur de servir les enjeux définis en commun. La plate-forme est donc un exercice innovant de gouvernance territoriale.

# Les territoires de la métropolisation dans l'espace méditerranéen : une plate-forme partenariale pour l'action

## Jean-Paul BLAIS

Depuis plusieurs années des travaux importants ont été réalisés par des chercheurs et des milieux professionnels autour de la question de l'espace méditerranéen de l'Espagne à l'Italie. Tous ces travaux, que nous avons appelés entre nous Les territoires de la métropolisation, ont fait l'objet d'un certain nombre de publications. Dans cette table ronde, nous voudrions

insister sur l'aspect plate-forme, lieu d'échange, de rencontres entre un ensemble de partenaires, de chercheurs, de décideurs afin de lier à la fois la pratique, la recherche, la décision et l'action. Ces milieux différents, ces façons de penser différentes, ces façons d'agir différentes doivent aller de l'avant en matière d'appréhension et de transformation de nos territoires ●

## Christian BOUILLOT

C'est vrai que je suis le seul élu et je n'ai pas forcément la même vision que celle qui a été exposée jusqu'à présent. Je suis adjoint à l'urbanisme depuis peu mais comme beaucoup de politiques je suis un cumulard : non seulement je suis adjoint à l'urbanisme de la Ville d'Avignon mais je suis vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, vice-président de l'EPCI porteur du SCOT du pays du Grand Avignon et président de l'Agence d'urbanisme ; accessoirement, je suis conseiller général. Cela fait beaucoup de choses mais j'ai au moins l'avantage d'être centré uniquement sur les problèmes d'urbanisme à tous ces échelons. Quand on voit le nombre de structures susceptibles d'étudier un certain nombre de problèmes, on arrive à se poser des questions parce qu'on a l'impression que les périmètres ne sont jamais pertinents pour les études qu'on veut mener.

Autant au niveau des agglomérations je considère que l'État a laissé une certaine liberté aux communes pour s'associer, autant au niveau du SCOT, par exemple, je

regrette et je regrette fort que l'État n'ait pas été plus volontariste pour déterminer de vrais périmètres. Aujourd'hui, si l'on prend l'exemple Avignon, on constate que la Durance sépare deux départements et tout ce qui est au sud de la Durance ne fait pas partie du SCOT d'Avignon, alors que 50 % de la population vient sur Avignon, dans les lycées, les collèges, les hôpitaux. Ce n'est donc absolument pas pertinent.

Quand on regarde également au niveau du SCOT, on est surpris : on veut remettre en service une ligne de chemin de fer entre Carpentras et Avignon mais on n'est pas dans les mêmes SCOT. Comment traiter ce problème ?

Il est bien évident que lorsqu'on regarde l'évolution qu'il y a eu sur le territoire méditerranéen, on se rend compte combien on a besoin d'information, combien il est nécessaire d'anticiper l'évolution. Quand on sait que sur les quarante dernières années, on a consommé autant de territoire que pendant des siècles, on se dit qu'il faut vraiment anticiper.

Je pense que mettre en place cette plate-

forme et commencer à la faire travailler est une chose tout à fait favorable et pour laquelle nous, élus, sommes tout à fait d'accord, sachant que bien sûr nous disposons désormais d'agences d'urbanisme dans la plupart de nos secteurs, agences qui souvent sont jeunes (la nôtre a seulement un an de fonctionnement).  
Je crois qu'il n'y a pas antinomie entre

l'agence d'urbanisme et les plate-formes qu'on est en train de mettre en place parce qu'il est nécessaire de réfléchir, d'avoir une recherche fondamentale qui débouche sur une recherche appliquée. Et nous, élus, nous attendons cette information qui, par l'intermédiaire des agences d'urbanisme, est susceptible de nous aider à prendre des décisions pour les années à venir ●

## Christophe GLORIAN

Je partage tout à fait ce qu'a dit monsieur Bouillot : les périmètres ne sont pas pertinents ; un rapport qui doit bientôt être publié montre que l'on a privilégié la quantité par rapport à la qualité sur ces périmètres d'intercommunalité.

On m'a demandé d'intervenir pour montrer l'intérêt que portent les Chambres de Commerce et d'Industrie à la pérennisation d'un observatoire - ou d'une plate-forme, si vous voulez - transrégional métropolitain sur la façade méditerranéenne nord occidentale : Catalogne, Languedoc-Roussillon, PACA et Ligurie.

Je vais simplement me cantonner à deux points. Le premier est que la structuration économique territoriale métropolitaine est clairement un enjeu économique et nous, CCI, cela nous intéresse au premier plan.

La compréhension des processus de métropolisation est nécessaire pour mieux intervenir. Les Chambres de Commerce ont l'ambition de développer notre territoire et pour mieux le développer, il faut le comprendre.

Pourquoi souhaitons-nous intervenir ? Pour relever la compétition dans l'économie mondiale ; on sait très bien aujourd'hui que

tous les territoires sont en compétition et cette compétition va de plus en plus loin. Que sont les métropoles aujourd'hui ? Ce sont les balises du développement économique aux échelles européenne et mondiale. Nous avons intérêt à ce que nos aires urbaines, nos agglomérations se structurent de mieux en mieux pour devenir une métropole qui soit visible du plus loin possible.

Pour prendre un exemple actuel, la CCI de Marseille-Provence a inscrit dans ses objectifs que la métropole passe de la place 23, selon le classement fait par la DATAR, au top 20 des métropoles européennes. C'est une ambition forte qui montre bien que les CCI veulent agir sur cette thématique.

Pour cela nous avons un besoin de comparaisons, donc de connaissances, et la CCI a établi un repérage de dix domaines accélérateurs du rayonnement métropolitain afin d'avoir une métropole plus dynamique et mieux structurée.

De façon plus générale et plus diffuse dans le temps, les CCI ont souvent été à l'initiative de clubs métropolitains d'entrepreneurs, de forces vives économiques. J'ai par exemple connaissance du club Gagnant à Lille ou d'un club sur l'aire métropolitaine lyonnaise.

Donc comprendre les phénomènes de

métropolisation intéresse les CCI ; nous avons besoin de vous et nous essaierons de vous aider par l'aspect économique.

Deuxième point, qui est aussi une ambition forte : consolider une vision claire de la façade méditerranéenne nord occidentale, de la Catalogne à la Ligurie.

Nous souhaitons développer une meilleure reconnaissance nationale et européenne de l'arc méditerranéen avec ses points forts et ses faiblesses. C'est un enjeu stratégique de positionnement, toujours dans une compétition territoriale.

Une autre de nos ambitions est de passer d'un centre de gravité économique européen que l'on appelle communément la banane bleue, à des pôles économiques mieux répartis et mieux distribués sur le territoire communautaire. On pourrait utiliser une autre métaphore, la grappe de raisin : un certain nombre de pôles économiques européens seraient disséminés au lieu d'être concentrés. C'est un peu l'idée des petites Europe qu'avait émise la DATAR.

Au-delà d'une compréhension des phénomènes en cours, nous souhaitons que ce positionnement euro méditerranéen soit pris en compte au niveau local et notamment dans les politiques de planification et d'établissement des documents d'urbanisme. Ces documents sont établis à différentes échelles mais il faut d'emblée prendre en compte cette stratégie de positionnement européen, de métropolisation, d'arc méditerranéen. C'est sur cette base que tout doit se construire.

Sur cette façade méditerranéenne, un certain nombre d'agglomérations, de métropoles sont en devenir et il est important de les relier pour qu'elles communiquent entre elles, se dirigeant ainsi vers une sorte de réseau métropolitain. Puisqu'on a un rôle majeur que l'on souhaite développer sur ces territoires, à savoir l'interface entre l'Europe et la Méditerranée, il faut avoir des axes de communication, des transports adaptés pour jouer ce rôle ●

## Pascal BONNIFET

Je suis avant tout un praticien et ma préoccupation majeure est avant tout de répondre aux besoins des habitants et aux attentes des élus dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT. Ce qui a fondé notre démarche et la mise en place d'une réflexion d'inter SCOT, c'est tout simplement notre travail avec les différents maîtres d'ouvrage. L'inter SCOT prend forme aujourd'hui à l'échelle de la Région Languedoc-Roussillon, en intégrant bien sûr le SCOT du bassin de vie d'Avignon, donc avec une ouverture sur la Région PACA. Il s'agit d'un grand territoire et, au travers

des échanges avec les maîtres d'ouvrage, on s'est rendu compte que les pratiques étaient très différentes d'une Région à l'autre, d'un Département à l'autre sur des thématiques portées notamment par les services de l'État. Je pourrais donner comme simple exemple la prévention des risques contre les inondations : notre approche est différente selon que l'on est sur la rive gauche ou la rive droite du Rhône, alors que les territoires sont semblables et qu'on est sur un même bassin de vie. On s'est rendu compte, au travers des travaux que l'on mène dans le

cadre de l'élaboration du SCOT, que cette situation était difficilement acceptable si l'on voulait travailler sur une homogénéisation de l'aménagement de nos territoires.

Il faut que l'ensemble des maîtrises d'ouvrage de SCOT, qui ont leur mot à dire en termes d'aménagement et de développement du territoire partagent leur connaissance et leurs travaux de façon à tendre vers un développement harmonieux du territoire.

C'est donc d'abord une démarche entre maîtrises d'ouvrage de SCOT qui est le creuset de nos travaux, mais on a aussi besoin d'un éclairage extérieur pour mieux travailler d'un point de vue local et c'est pourquoi l'observatoire de la métropolisation est pour nous particulièrement précieux. On se rend compte que sur cet espace méditerranéen les choses évoluent de façons différentes ; on observe des phénomènes d'accélérateur sur certains territoires et pas sur d'autres.

Je prendrai pour exemple le bassin de vie niçois où l'on a constaté, grâce aux travaux de l'observatoire, un phénomène de métropolisation très important alors que ce n'est pas encore le cas en Languedoc-Roussillon. Aujourd'hui les travaux menés au sein de cette plate-forme, permettent d'éclairer les élus sur ce qu'il se passe sur un territoire et de se nourrir des bonnes actions.

Nous avons une des difficultés et beaucoup d'interrogations sur le positionnement de nos partenaires institutionnels au travers des politiques d'aménagement et de développement du territoire. On est face à un millefeuille administratif, à différentes strates, à différentes structures. Il y a des difficultés de positionnement pour les élus mais aussi pour les techniciens vis-à-vis de cette multitude de structures, avec des services et des partenaires dont on a du

mal à savoir quel rôle ils jouent ici ou là. Quand je dis que les structures ne sont pas le seul phénomène, simplement en termes d'aménagement il y a des démarches liées aux pôles de compétitivité : sur mon propre territoire, aujourd'hui, trois pôles de compétitivité couvrent le Sud Gard.

Lorsqu'on met tout en œuvre pour qu'il y ait une certaine forme de concurrence entre les territoires, les élus ont du mal à se positionner ; il y a aussi les appels à projet métropolitains qui forment encore une strate supplémentaire, les pays, les SCOT. Tout cela fait qu'au bout d'un moment, on navigue dans une multitude de démarches et on a du mal à redonner du sens, à redonner de la cohérence.

Le SCOT est là pour redonner du sens à l'action mais je pense qu'on a aussi besoin de nos partenaires institutionnels, l'État, les Régions, les Départements, pour nous accompagner dans cette démarche d'aménagement et de développement du territoire et redonner vraiment de la cohérence à l'action, de façon à pouvoir répondre aux attentes et aux besoins des habitants et ça, c'est notre leitmotiv au quotidien. Donc quels sont les besoins, comment répondre à ces besoins ? A travers la recherche, à travers les actions partenariales, à travers l'observatoire de la métropolisation ●

## Jean-Claude JAGER

Il se trouve que l'État est à l'initiative de cette démarche. De mon point de vue, ce devrait être sa fonction que d'offrir un cadre à l'ensemble des acteurs, sachant que l'État lui-même n'est pas coincé dans les périmètres de gestion légitimés par des élections démocratiques qui font qu'il y a des comptes à rendre. L'approche de la métropolisation efface complètement les dynamiques et les limites territoriales et donc, appréhender ces dynamiques pour pouvoir mieux les intégrer dans l'action locale, c'est le cœur du dispositif que nous avons essayé de mettre en place et qui avance. Comment articule-t-on ce « millefeuille » qui ne fait que s'accroître de jour en jour ? Quels lieux et quels dispositifs crée-t-on pour permettre cette mise en cohérence de l'action ? Nous, nous partons de la compréhension ; nous allons construire ensemble cette compréhension des dynamiques et à partir de là chaque institution, chaque structure légitime aura à définir ses politiques. Donner un cadre qui permette à chacun de se repositionner permet de commencer à construire des

politiques communes, sinon chacun reste à réfléchir dans son territoire.

Ces phénomènes et ces dynamiques de métropolisation posent vraiment un problème de compréhension. Comment comprendre ces dynamiques, comment les faire partager ? On s'est aperçu très vite que les concepts, les outils que nous avons eus et que nous avons encore à notre disposition sont quand même très marqués par une forme d'organisation du territoire dont je dirai qu'elle est presque totalement obsolète aujourd'hui et qu'elle nécessite de réinvestir en termes de concept, de démarche et de questionnement. Cela nous amène à la recherche ; comment la recherche peut-elle nous aider à comprendre ces phénomènes au regard des questions auxquelles les acteurs qui sont au niveau de la décision ont à répondre ?

Voilà pourquoi l'État anime ce dispositif et j'espère qu'il le pérennisera dans d'excellentes conditions ●

## Antida GAZZOLA

Je vais parler aussi au nom des collègues qui ont partagé notre action et notre réflexion pendant dix ans sur la Méditerranée, sur l'espace méditerranéen et même sur l'arc méditerranéen. Mais je préfère parler d'espace méditerranéen parce que je pense aussi à tous les pays de l'autre côté du miroir et à ceux qui sont à l'ouest et à l'est et qui peuvent être concernés par des démarches communes.

Quand on travaille au niveau international, on doit penser à valoriser les aspects locaux mais aussi comparer, échanger d'une façon assez profonde. Je vais souligner les choses qui me semblent importantes liées à ce travail en commun.

La première, c'est la connaissance : on ne peut pas penser commencer une recherche sans avoir une connaissance préalable ;

le but même de la recherche est d'avoir d'autres connaissances plus approfondies. Lorsqu'on dispose d'une base de données communes, il faut les rechercher, les traiter et les communiquer sinon il est inutile de les avoir.

Connaissance aussi en terme de relations : ni les ordinateurs, ni Internet ne peuvent se substituer au poids et à l'intérêt des relations face to face, des relations personnelles qui ont une valeur ajoutée et peuvent être un facteur entraînant des conséquences fructueuses, animer un cercle virtuel.

Le deuxième point est la compréhension qui n'est pas si facile que l'on pourrait l'imaginer : pour se comprendre il faut discuter beaucoup, il faut avoir un médiateur qui puisse interpréter les données culturelles que l'on peut trouver dans un territoire et les expliquer aux autres. Je le fais depuis vingt ans, et expliquer l'Italie, je vous l'assure, c'est très compliqué. Il existe peut-être des pays plus faciles à expliquer mais j'ai des doutes parce que nous sommes très vieux et très différents sur la Méditerranée ; tous les pays de la Méditerranée ont une longue histoire, une grande culture et de ce fait sont difficiles à expliquer.

Cet effort de compréhension passe par une évaluation attentive des données mais aussi des politiques de la vie quotidienne. C'est à partir de cette compréhension que l'on peut développer des stratégies et des recherches plus fines.

Troisième point, l'échange : pas seulement l'échange de données, évidemment, mais aussi par exemple l'échange de bonnes pratiques. On commence à le faire ; il est intéressant d'échanger des façons de faire qui ont donné de bons résultats. Parfois, elles ne sont pas applicables directement à d'autres situations mais le fait de les

connaître peut ouvrir des pistes de réflexion. Les bonnes pratiques ont en général un cadre institutionnel, du moins un cadre de référence établi ; les expériences sont individuelles, c'est ce que les personnes éprouvent elles-mêmes par rapport à certaines situations. Donc échanger des expériences est l'un des points forts et la connaissance en termes de relations est l'un des aspects de l'échange des expériences individuelles.

L'échange des compétences : je ne vois pas pourquoi, dans une équipe internationale, on ne peut pas avoir un technicien d'un pays, un expert d'un autre pays, un chercheur encore d'un autre pays et utiliser les différences comme ressources pour enrichir nos recherches, ce que nous avons essayé de faire avec des résultats enthousiasmants.

Quatrième point, la multidisciplinarité croisée : l'utilisation de compétences différentes qui se mettent ensemble pour regarder une réalité, en la regardant d'une façon autre que des personnes qui vivraient ensemble et participeraient de la même culture.

Il y a déjà plusieurs travaux sur l'idée de regards croisés ; de mon côté, je crois aussi beaucoup aux regards conjoints, c'est-à-dire aux regards de personnes qui peuvent, devant une même réalité, échanger des idées et développer des choses ensemble.

Je voulais aussi dire un mot sur les acteurs. Nous avons déjà évoqué la présence de plusieurs acteurs sur la scène de la recherche ; en tant que sociologue, je suis particulièrement d'accord pour dire que l'on parle très peu des citoyens. Ils sont l'utilisateur final de tout ce que l'on met en place - la recherche, les décisions, les actions -, de tout ce que l'on produit sur le territoire. Aussi je crois que ce sont les premiers acteurs à prendre en considération : ils vivent dans ce que nous produisons.

Evidemment, de l'autre côté il y a ceux qui décident de faire les choses que les citoyens peuvent souhaiter, que les chercheurs peuvent recommander ou ne pas recommander et les décideurs peuvent le faire quand même ; ils ont donc un poids déterminant dans les changements, les transformations. Il y a aussi les techniciens qui travaillent à l'exécution des procédures de mise en place des décisions ; les chercheurs, évidemment, qui recueillent l'information et peuvent donner sur une réalité des idées qui pourraient passer inaperçues auprès d'autres personnes qui n'auraient pas ce rôle spécifique.

Et je voudrais parler d'un acteur que nous avons peu évoqué aujourd'hui : le rôle didactique. Je suis chercheur par vocation et professeur et je suis convaincue que si nous avons besoin de chercheurs, il faut les préparer déjà sur les bancs de l'université sinon on n'aura jamais de chercheurs.

Toutes ces choses vont ensemble : le rôle didactique doit être exercé ; le rôle de décideur a besoin de toute une série de supports ; il y a les gens qui apportent un support au rôle de décideur ; et les citoyens reçoivent tout ça.

Cette année, à Gênes, nous avons tenté une petite expérimentation qui est fille de tout le travail que nous avons fait ensemble au niveau international et qui consistait à convaincre quatre élus de la mairie de Gênes de participer aux travaux du cours d'architecture et de sciences politiques pour présenter les problèmes de la ville, présenter leurs souhaits par rapport à la recherche, présenter ce qu'ils attendaient d'une recherche faite sur le milieu urbain. J'ai endossé le rôle d'animateur et de professeur pour guider 200 étudiants dans leur travail sur le terrain. Prochainement, nous aurons le retour de cette initiative quand les étudiants, guidés par mon équipe, rendront aux élus les résultats de leur travail sur le terrain. Nous attendons que les élus nous disent c'est bien, c'est satisfaisant, pas satisfaisant, c'est satisfaisant mais je ferai autrement et là nous voulons savoir pourquoi. Tout cela avec l'idée, au-delà de cette occasion, qu'il y a un lien fort entre les décideurs et la politique, la recherche et la culture, l'action de la connaissance et l'action sur le terrain. On ne peut pas oublier un seul de ces points ; il faut tout considérer quand on se réfère à la recherche urbaine ●

## Michel SEBILLOTTE

Je viens de l'agronomie, donc des aspects qui entourent la ville systématiquement oubliés alors qu'historiquement, les villes sont nées à partir des enfants produits dans les campagnes. J'ai aussi conçu et dirigé pendant de très longues années à l'INRA un programme de recherche en partenariat, en partant des acteurs, de leurs problèmes et en construisant des équipes pluridisciplinaires pour voir comment

produire des connaissances qui répondent à ces questions.

Insérer la diapo (powerpoint n° 11)

J'ai résumé sur une seule diapo l'ensemble des travaux qui ont eu lieu pendant plus de deux ans et qui correspondent à toute une palette.

Premièrement un dessin, un dessin qui vous montre l'existence d'un débat autour même du concept de métropole, concept qui de

plus en plus est orienté vers la dimension internationale. Cette grosse « patate » sur la gauche représente le monde avec essentiellement les flux de capitaux, les flux de marchandises, les flux d'information, etc. Et puis vous avez ces métropoles qui forment un réseau international, chose sur laquelle on insiste de plus en plus. Cette métropole a des fonctions à remplir entre le monde et la région métropolitaine ; il y a toute une série de fonctions et ce diagramme schématise une partie des questions.

Seulement, quand on est arrivé à ce stade, on bute sur : quand est-on métropole, quand ne l'est-on pas ? Si l'on est métropole, on a droit à ceci ou à cela ; si on ne l'est pas, on n'y a pas droit, et l'on va buter sur des problèmes qui ne nous intéressent pas parce qu'ils vont figer la situation.

Si nous parlons de la métropolisation, nous constatons que les villes grandissent, grossissent, remplissent des fonctions nouvelles, certes, mais comment cela se déroule-t-il sur le terrain ?

Nous nous sommes intéressés à plusieurs thèmes dont un qui est très important : comment se construit le développement économique de ces grandes agglomérations qui deviennent des métropoles ? Et comment se construit le développement économique des régions qui sont dans l'aire métropolitaine ?

Nous avons été confrontés à l'analyse d'effets de taille, de problèmes liés à la centralité. Dans la précédente table ronde on se demandait si les quartiers centraux se paupérisaient ou pas ; il y a beaucoup de travaux et de recherche là-dessus, et aussi de points de vue. Qu'est-ce qui pourrait faire l'attractivité des métropoles aussi bien vis-à-vis de la région métropolitaine ? Le Languedoc-Roussillon, par exemple, est complètement tiré à la fois par Toulouse, par Marseille et peut-être par ce

qu'il y a plus au nord. Où va-t-il aller ? Va-t-il rester là où il est ou devenir simplement une zone de passage ?

Il se trouve que j'ai travaillé pendant dix ans en Languedoc-Roussillon et j'ai été confronté à de nombreuses questions :

Nous sommes très fiers en France d'être soi-disant le premier pays pour le tourisme, mais nous avons des phénomènes de tourisme qui ont plusieurs facettes et des phénomènes de loisirs. Comment cela se passe-t-il dans le processus de métropolisation ? La Grande-Motte est-elle un exemple à suivre ? Quels types de processus cela induit qui sont jugés aujourd'hui comme pervers ?

De multiples questions à propos d'habitat et de transformation des territoires.

Autres affaires sur lesquelles nous nous sommes interrogés : les phénomènes, pourrait-on dire, de « déséconomie ». Les métropoles se sont faites à travers le pétrole et les moyens de transport individuels ; on sait qu'aujourd'hui, cela pose des tas de problèmes. Comment peut-on jouer là-dessus ?

Et puis une dimension tout à fait importante qui est le développement social, et l'actualité nous y ramène.

Quand on rentre dans le détail de ces documents, nous sommes porté vers la gouvernance métropolitaine ; qu'est-ce que c'est, qu'est-ce qu'on peut en faire ? On est renvoyé vers les finalités qui se bâtissent avec les acteurs, les habitants, les décideurs, les techniciens, les chercheurs, etc. Comprendre que nous sommes coresponsables de notre futur. Et puis elles amènent une interrogation sur le rôle des villes ; on a souligné au cours de la journée que ces rôles évoluent mais quel est leur pouvoir réel ?

On a inventé des tas de procédures mais, finalement, on bute sur une série de questions.

Quels sont les rôles pour la recherche ? On a tous dit ici que l'on avait besoin de comprendre, besoin de connaissances nouvelles. Si vous voulez analyser, par exemple, la diversité de ce qu'il se passe à Menton ou à Perpignan, il faut comprendre ; c'est la compréhension qui aiguise votre regard. Quelle démocratisation, puisqu'on dit qu'il faut faire participer les gens ? Mais comment fait-on ? Et puis quels gens fait-on participer ? Cela pose plein, plein de problèmes.

Quelle vision a-t-on de l'avenir ? Ce n'est pas le tout de dire qu'on va faire des choses ; on les fait pour qui et pourquoi ? Nos enfants, nous-mêmes, nos arrière-petits-enfants ? Et dans quel type de développement ? Quand on fait de la bibliographie sur ces choses-là, on ne peut pas ne pas s'interroger sur des questions qui nous agitent beaucoup. On parle aujourd'hui d'euphorisation ; quelle Europe veut-on ? ●

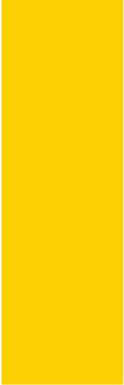
## André DONZEL

Michel Sebillotte a rappelé les principaux thèmes qui ont été abordés dans la phase précédente de l'observatoire ; ce travail a rassemblé treize équipes de recherche mobilisant une trentaine de personnes. C'est une expérience assez exemplaire pour des chercheurs. On a souvent une vision très aristocratique de la recherche qui, à mon avis, évolue parce que accéder aux connaissances, produire des connaissances aujourd'hui, c'est forcément s'insérer dans des réseaux beaucoup plus larges que les milieux de la recherche proprement dits, parce que les chercheurs n'ont pas le monopole des connaissances mais que tous les acteurs sociaux, quel que soit leur niveau, sont détenteurs de connaissances. Et le rôle des chercheurs, c'est peut-être dans certains cas un rôle de médiation et de construction de réseaux, de partenariat.

L'initiative de cette plate-forme n'est pas venue de la recherche, il faut le dire très clairement, c'est l'État qui l'a impulsée par l'intermédiaire de la direction régionale de l'Équipement. Je crois qu'il y a eu une sensibilité particulière des chercheurs à cette expérience parce qu'ils y ont vu un

intérêt, un intérêt de connaissance et un intérêt très pratique parce que, pour faire de la recherche, il faut une logistique surtout quand on travaille sur des territoires. Il faut avoir un ancrage dans les territoires et évidemment les administrations de l'Équipement sont bien placées pour fournir les relais dont on peut avoir besoin.

Je pense aussi que l'on a besoin de partenariats, non pas seulement sur un plan organisationnel mais aussi sur les contenus de recherche proprement dits. Au-delà des échanges sur les différents thèmes abordés jusqu'à présent, il y a eu des réflexions prospectives sur des questions à explorer davantage et qui étaient souvent renvoyées par la demande sociale. Il y avait notamment la question foncière, problème assez crucial aujourd'hui dans les régions méditerranéennes ; c'est un problème assez général dans toute la France, tout le monde connaît les phénomènes d'inflation qui s'opèrent au niveau du foncier et de l'immobilier mais ce problème est particulièrement accentué dans les régions méditerranéennes du fait que ce sont des régions en forte croissance démographique



qui ont des disponibilités foncières relativement limitées. Ce qui fait que dans beaucoup de villes de la région, on est actuellement en train de battre des records de prix, avec les conséquences économiques et sociales que cela peut avoir en termes de croissance économique, d'organisation sociale de l'espace et de gestion publique du territoire. Le thème du foncier est donc apparu comme assez central, bien que la recherche n'ait pas forcément exploré ce thème depuis quelques années. Le foncier a été un thème très central dans la recherche urbaine dans les années 60-70 et puis il a été un peu délaissé ; il revient aujourd'hui dans le débat et c'est une perspective assez heureuse.

Cet observatoire, dans sa nouvelle phase, nous permet de construire un vrai projet

de recherche sur le foncier et indirectement sur l'immobilier et nous allons procéder à un travail d'enquêtes et de production de connaissances originales sur le foncier dans les régions Languedoc-Roussillon et PACA. A partir d'enquêtes statistiques mais aussi d'enquêtes de terrain, d'observation de terrain, avec des thèmes très précis, on va travailler sur la production de l'offre foncière à partir d'études très localisées, à partir de certaines communes des deux régions et l'on va faire un travail sur la demande résidentielle qui influe indirectement sur la demande foncière. C'est un travail dont on espère qu'il aboutira à des résultats fructueux à brève échéance ●

## Christian BOUILLOT

J'ai cherché la place de l' élu durant ce débat, je n'ai pas forcément trouvé mais je suis content de dire ce que j'en pense.

C'est vrai que la recherche, c'est bien. Je suis ravi de la recherche. Je suis ravi d'apprendre que nous sommes dans des territoires en voie de métropolisation mais quand j'habite Avignon et que je fais le tour d'Avignon, je n'ai pas besoin de grandes recherches pour me rendre compte que, depuis vingt ans, la métropolisation a galopé. Et c'est ce qui m'intéresse dans un premier temps.

Il est vrai que je suis l' élu local et que je n'ai pas forcément des visions à un grand niveau mais il n'en demeure pas moins vrai que sur nos territoires, c'est nous qui en dernier lieu sommes quand même susceptibles d'intervenir. Alors je crois que le rôle du politique ne doit pas être nié ; c'est un rôle

important : c'est lui qui décide au final. Et je crois que le rôle des chercheurs est effectivement, dans le cadre d'une recherche fondamentale, de faire un certain nombre de recherches à dessein de coller le plus possible aux besoins de la population, je ne dis pas de l' élu. Ce qui nous importe, ce sont les besoins de la population. L' élu passe souvent vite, très vite parfois, mais il est important qu'il ait une base de connaissances solides sur lesquelles il puisse s'appuyer. Je salue le travail des élus parce qu'il est extrêmement important et nécessaire pour les politiques mais il faut aussi avoir une autre dimension, une dimension plus courte : savoir ce sur quoi on est susceptible de déboucher à court terme. Si l'on réfléchit pendant trop longtemps, le TGV risque de passer.

Je crois que ce qui est important dans la manière dont est menée cette plate-forme, c'est qu'elle a commencé par faire de la recherche fondamentale sur un certain nombre de thèmes ; qu'aujourd'hui, progressivement, on associe les élus et quand je dis les élus, j'associe aussi bien les chambres consulaires. Il faut élargir le débat et il faut savoir sur quoi on veut déboucher pour améliorer la vie de nos concitoyens. Le problème est là. Quand on met une heure pour faire quinze kilomètres parce qu'on est dans un embouteillage alors qu'on a des voies aménagées pour rouler vite, il faut réfléchir et aménager d'une manière plus cohérente. Quand on parle des phénomènes d'inondation, il est évident que le foncier est à repenser complètement : avant on construisait dans des zones plates à côté des rivières ou des fleuves parce que c'était plus facile et que ça revenait moins cher ; aujourd'hui il va peut-être falloir penser autrement. Et je crois que les chercheurs ont un rôle essentiel là-dessus. Les chercheurs ont agi aujourd'hui sous une forme thématique ; il

est nécessaire pour nous d'avoir ensuite une vision transversale des choses pour pouvoir les rendre utiles pour nos concitoyens.

Le deuxième point sur lequel je voulais insister, c'est qu'il ne faut pas confondre le travail qui est fait par l'observatoire et le travail qui est fait par les agences d'urbanisme. L'observatoire, c'est à l'initiative de l'État ; les agences, c'est beaucoup plus privé quoique l'État soit partenaire. Ce sont deux conceptions différentes : les agences sont versées dans la réalisation d'un certain nombre de choses et sont très proches des élus ; l'observatoire est plus indépendant et peut travailler à un autre niveau. La dualité qui peut apparaître pour certains n'existe pas, c'est une complémentarité. Ce qui est important, c'est que progressivement cette plate-forme s'élargisse de façon à donner à l'ensemble des élus les informations nécessaires pour prendre des orientations au niveau national mais aussi au niveau européen et mondial pour certaines entreprises dans les vingt-cinq prochaines années ●

## Jean-Claude JAGER

On a choisi de ne pas raconter l'histoire mais il est vrai que cet observatoire est le produit d'une démarche longue, d'une capitalisation qui a effectivement mobilisé la recherche, mobilisé les réseaux techniques. Nous avons fait en sorte de mobiliser les différents niveaux ; les SCOT, les agences d'urbanisme, les DDE, les chambres de commerce ont été mobilisés dans la définition de ce que doit être cette plate-forme. Et cette plate-forme n'est pas du tout en compétition avec quoi que ce soit puisqu'elle est un lieu de mise

en commun de la connaissance. C'est un lieu neutre : on ne prend pas de décision dans le cadre de l'observatoire sinon des décisions d'investir un territoire plus large ; c'est le rôle de l'observatoire de capitaliser tout ce qui se produit et qui est dispersé. Donc capitaliser, organiser et synthétiser la connaissance, c'est le premier point. Le deuxième point est de construire collectivement une vue commune de ce qu'est ce grand territoire dans lequel on s'insère et ça, c'est prendre du recul par rapport à l'action immédiate territoriale ou

locale. La recherche doit investir mais au service de l'action.

Il y a un deuxième projet de recherche sur la question des mobilités aux différentes échelles de la métropolisation. Dans un premier temps chacun a travaillé dans son coin et maintenant on est dans une phase de coproduction. Les chercheurs se sont mobilisés - je dis bien les chercheurs - et s'est constitué un pôle avec des gens de l'INRA, du CEMAGREF, du CNRS, de l'université, etc. Et déjà le simple fait de se regrouper sur cette question du foncier a fait que les uns et les autres se sont aperçus qu'il y avait vraiment des connaissances construites par chacun qui,

mises ensemble, commençaient déjà à reposer les questions différemment.

Le deuxième point, c'est que nous allons mener cette recherche avec la mise en place d'un groupe de suivi qui, lui, va réunir les acteurs. Les chercheurs ont défini une problématique de recherche ; cette problématique va être soumise au début de l'année prochaine à un groupe de suivi qui va regrouper les acteurs. Quand je dis que cette recherche va être coproduite, c'est vraiment avec une participation et un renvoi permanent entre la recherche et les questionnements auxquels la recherche prétend répondre ●

## Jean-Michel DOSSIER

Première question : le PUCA avait lancé en son temps une démarche sur la ville émergente et cette ville émergente interroge, me semble-t-il, non seulement la France mais aussi les autres pays. Je suis un peu étonné que l'on n'en ait pas beaucoup parlé.

Deuxième question : il me semble que l'État français vient de lancer une politique dite des pôles de compétitivité qui interroge profondément l'aménagement urbain et les notions d'emploi, de distribution spatiale de l'emploi dans les villes et les agglomérations, voire les régions concernées. Nous n'en avons pas parlé et nous ne savons toujours pas ce que nous pouvons en penser sur le plan territorial.

Troisième question : l'État a lancé une politique d'industrialisation du bâtiment qui a permis de faire des tours et des barres dont on voit le merveilleux succès social aujourd'hui. Et on a essayé de transformer

les entreprises de bâtiment en industriels en leur permettant, grâce à ces grands ensembles, de développer de fabuleuses industries de fabrication d'éléments lourds de préfabrication. Aujourd'hui il n'en existe plus une seule mais nous avons les tours et barres construites sur de très grands ensembles de terrains de faible valeur foncière et l'on espérait que le cumul de cette valeur foncière faible et le cumul de l'abaissement des coûts de revient sur les bâtiments allaient permettre de loger correctement des populations pauvres. Or, nous avons constaté que lorsque ces populations se sont enrichies, elles se sont précipitées vers l'habitat individuel et que ceux qui restent dans les tours et barres se sont appauvris. Un observatoire foncier peut-il nous aider à penser les problèmes de racisme, de valeur foncière et d'organisation urbaine qui en découlent ? ●

## André DONZEL

C'est l'un des objectifs de la recherche qui va être entreprise. Effectivement, les implications du foncier dans l'organisation sociale de l'espace sont évidentes aujourd'hui puisque la demande foncière n'est pas du tout indéterminée dans l'espace mais très concentrée dans certaines zones et le phénomène d'accession à la propriété que vous évoquez est très concentré géographiquement et de plus en plus. Effectivement, par le biais du marché foncier on arrive à avoir des marchés très segmentés entre le marché de la construction individuelle, le marché du collectif neuf et le marché locatif neuf ou non ancien. Ce que l'on constate, c'est que les écarts en termes

de qualité d'habitat et d'environnement sont très différents suivant les différents types de marché. La question qui est donc posée est bien de comprendre ces mécanismes de fragmentation du marché et de comprendre en même temps leur interdépendance. Le foncier proprement dit n'est pas un marché d'un poids économique très important mais c'est un marché qui a un très grand impact sur le marché immobilier. La pénurie de foncier entraîne des déplacements de la demande immobilière vers d'autres secteurs du marché qui contribuent à renchérir tous les autres types de marché et donc à enclencher un processus de différenciation de l'espace qui doit être posé aujourd'hui ●

## Pascal BONNIFET

Juste un mot pour illustrer la réalité du terrain ; on est aussi là pour témoigner de cette réalité.

Il y a pénurie du foncier mais il y a aussi tout simplement pénurie de l'habitat. Et je vais citer l'exemple du Sud Gard : c'est quand même un quart du département ; la moitié de la population du Gard vit sur le périmètre du SCOT du Sud Gard ; aujourd'hui, 70 % de la population est éligible au titre du logement HLM, 70 % de 320 000 habitants, soit plus de 200 000 habitants du territoire. Et aujourd'hui c'est carrément la problématique de l'habitat de l'ensemble de cette population qui se pose ; il y a un réel problème de pénurie d'habitat.

Quand Christian Bouillot disait tout à l'heure que les élus avaient des problèmes et qu'ils souhaitaient avoir des réponses aux

problématiques posées par le terrain, la réalité aujourd'hui, c'est ça. Quelles sont les attentes des techniciens et des élus vis-à-vis des processus de recherche ? Comment répondre à ce besoin social qui est exprimé localement ? Les techniciens et les élus attendent des réponses et cherchent à avoir la connaissance pour apporter les réponses les plus adaptées à la demande sociale qui existe sur nos territoires. Il me semblait important de le rappeler. Certes, le problème du foncier mais surtout la pénurie de l'habitat et de l'habitat social, surtout dans nos territoires méditerranéens. On subit le flux d'accueil de nouvelles populations mais les populations qui résident aujourd'hui sur nos espaces ont, du fait du coût du foncier, de plus en plus de mal à se loger. Il faut aussi répondre aux besoins de la population

résidante qui est de plus en plus exclue du marché du foncier et a fortiori du marché du logement. Nous avons un réel problème à

gérer au quotidien à travers ces thématiques du foncier et de l'habitat ●

## Sylvie RAGUENEAU

J'ai travaillé dans le cadre d'un autre observatoire foncier de la Région PACA auquel l'État a participé ; nous avons travaillé sur les zones NB et l'on sait à quel point les zones NB ont été problématiques et continuent de l'être dans la Région PACA. Aujourd'hui on se pose la question de leur gestion, de leur transformation, etc. et elle est loin d'être résolue. En allant voir d'un peu plus près, justement au niveau du terrain et non pas simplement au niveau d'une cartographie qui souvent donne des idées fausses de la réalité, et l'on s'est quand même aperçu que ce qu'il se passe en termes de manque d'habitat social et ce qu'il se passe au niveau du coût du foncier est évidemment fortement corrélé et que, pour comprendre l'évolution

du coût du foncier, il faut se resituer dans l'espace européen. Parce que la France et en général la région Méditerranée est devenue un espace européen, un espace convoité au niveau européen et non pas simplement au niveau français. Et ceux qui viennent faire monter les prix du foncier les font monter parce que, chez eux, en Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne, les prix sont plus élevés. Il faut quand même que là aussi, on se resitue au niveau européen pour avoir une vision juste de ce qui est en train de se passer. Il me semble qu'il y a une corrélation à faire entre la recherche intereuropéenne et notre action sur le terrain. On ne peut pas agir sur le terrain si l'on se situe simplement au niveau franco-français ●

## Michel SEBILLOTTE

On l'a dit à plusieurs reprises, cet observatoire ou cette plate-forme doit être couplée avec l'avenir que l'on veut construire ; c'est ce qui fixera l'axe de nos actions et nous sommes à ce moment-là obligés de parler de prospective.

La prospective commence par un diagnostic partagé ; on a beaucoup insisté sur le fait que tout le monde doit participer au sein de cette plate-forme. Le diagnostic partagé, c'est une lecture commune de la réalité qui va être décrite par cet observatoire et cet observatoire n'est pas seulement franco-

français, il est au minimum méditerranéen au sens large. On va se mettre d'accord dans ce diagnostic partagé sur les points que l'on veut améliorer. C'est-à-dire que l'on va passer une étape fondamentale qui est celle de dire les urgences, de dégager des priorités qui soient acceptées par l'ensemble des personnes réunies pour cette plate-forme.

Cela amènera entre autres à examiner les possibilités de l'action publique parce que l'action publique ne peut pas tout.

A partir de là - et c'est en ce sens que la prospective est en action ; elle n'est pas là pour faire un bouquin mais pour essayer d'accompagner un processus, une dynamique -, on élabore des scénarios de futur possible. Cela suppose la participation des acteurs, cela ne se fait pas comme ça ; il y a en ce moment un certain nombre de choses, en particulier dans cette région méditerranéenne, qui se mettent en place. Une fois que l'on a ces scénarios, cela devient un matériau de futur possible. On va être amenés à analyser ces scénarios - quels enjeux sont derrière ? Quelles sont les conséquences ? - et on va en choisir certains qui nous semblent souhaitables.

Après qu'est-ce que l'on peut faire ? Et là on arrive, et toujours de manière dynamique, sur l'élaboration de stratégies d'action qui sont liées aux scénarios que l'on a retenus. Et les stratégies ne vont pas être les mêmes suivant les scénarios retenus.

On est toujours avec les acteurs parce que ce sont eux qui vont faire, mais les acteurs, c'est tout le monde : les élus, les techniciens,

l'État, les chercheurs, etc. On a besoin de regrouper tous ces gens ; cela suppose des dispositifs mais on n'a pas le temps d'en parler ici.

Ces acteurs ont chacun leur propre stratégie qu'ils sont amenés à intégrer dans une stratégie collective qui est acceptée parce que, depuis le diagnostic, on a travaillé ensemble. On est donc coproducteur.

Ces stratégies, on va les examiner, vérifier leur faisabilité et avoir des attitudes réactives ou proactives. Réactives, c'est qu'est-ce qu'on fait avec tel scénario ; proactives, c'est qu'est-ce qu'on peut faire pour que tel scénario se réalise ou ne se réalise pas.

L'observatoire, c'est aussi et c'est enfin un lieu d'évaluation des stratégies qui auront été choisies, appliquées. Ce n'est pas le tout de dire « on fait » ; aujourd'hui quel est le seul moyen dont on dispose pour vérifier que l'on a bien fait ? Eh bien c'est que le calme reste.

Quel est le seul moyen de vérifier que l'on n'a pas bien fait ? Il y a des émeutes. C'est quand même un peu court ●



## Jacques DONZELOT

Notre matinée est placée sous le signe du renouvellement urbain et de la mixité sociale avec, par ordre de succession des sujets, d'abord le renouvellement urbain, la gentrification, la mixité sociale, ensuite l'exclusion et à la fin l'insécurité civile et sociale.

C'est curieux, c'est un peu comme si on avait la réponse avant de parler du problème ou plutôt comme si la réponse allait tellement de soi que l'on pourrait dire que le renouvellement urbain au nom de la mixité sociale permettrait de résoudre les questions d'exclusion et d'insécurité civile et sociale ; c'est-à-dire une sorte de mot d'ordre, une sorte de réponse évidente, facile, sereine dont nous disposerions.

Les hasards de la programmation ont fait que les choses se sont suivies dans cet ordre ; bien entendu, rien de semblable n'existe dans l'esprit des organisateurs, aucune certitude de ce genre ; c'est juste une maladresse symptomatique, je dirai, qui a frappé d'entrée de jeu cette matinée que de faire croire que les choses étaient si simples. Peut-être paraissaient-elles simples au moment où le programme a été fait, avant ces fameuses nuits de novembre qui ont égayé nos banlieues. Egayer n'est peut-être pas le mot qu'il faut dire, pas politiquement correct ?

Quand je dis que la réponse n'est pas évidente, on sait bien que ce n'est pas si simple, on sait bien que le renouvellement urbain est nécessaire mais il n'est jamais simple et il n'est pas du tout suffisant. Jamais simple parce qu'on ne sait jamais très bien comment ça marche, qu'est-ce qui fait que ça peut marcher, bien se passer, et c'est pour cela qu'il est important de s'intéresser à ce qu'il se passe à l'étranger, de sortir un peu de nos certitudes franco-françaises. Le programme de recherche sur l'Europe, qui a été lancé au PUCA il y a un an, apporte déjà un certain nombre de réponses quant à la difficulté de la chose, d'autant qu'il est suivi depuis trois mois d'un programme de recherche sur ce thème précis « Renouvellement urbain et mixité sociale », lancé en particulier par Evelyne Perrin qui va animer la première partie de cette table ronde.

Quand je dis que ce n'est jamais simple - cf. des expériences aux États-Unis, Moving to opportunity, ou en Hollande un curieux programme dit de « gentrification contrôlée » aussi très riche d'enseignements -, ce n'est jamais non plus suffisant parce qu'on sait bien que s'il n'y a qu'un souci de renouvellement urbain, s'il n'y a pas aussi une action réelle en direction des gens, le message peut être mal compris. Et c'est un peu ce qu'il se serait passé, semble-t-il, ces derniers temps, un peu comme si le message qu'avaient entendu les jeunes des banlieues était : on démolit et on cogne ; on démolit l'agence d'urbanisme et on cogne Sarkozy. On sait bien que ce n'était pas aussi simple que cela dans la tête des protagonistes de la politique en question, mais cet écho nous envoie un message de désespoir qui donne à penser quand même qu'il y a eu quelque maladresse sérieuse et plus que de la maladresse ; que les choses sont très compliquées et, comme on le dit souvent et on l'a beaucoup dit ici, il faut écouter les chercheurs ou plutôt les chercheurs devraient apprendre à se faire écouter, ce qui serait sensiblement mieux que de fonctionner en vase clos. Et nous sommes ici précisément pour éviter cela.

Je reste quand même une seconde sur cette idée de désespoir, juste pour fixer une image qui me paraît importante : de 1981 à 1990, les émeutes étaient les émeutes de l'espoir au sens où les jeunes de 18-25 ans étaient dans une situation de manifestation de leur envie d'intégration ; par ce biais-là ils faisaient partie du diagnostic de la société ; il allait de soi qu'ils



incarnaient quelque chose de cette société, la forme extrême de ses problèmes. On parlait de la thématique de l'exclusion, on parlait de galère et galérer était la forme extrême de la précarisation sociale. Tandis que depuis 7 ou 8 ans, pour ne pas désigner un gouvernement précis, et pour cause cela a commencé il y a 7 ou 8 ans, le langage a changé : on ne parle plus de galère, on parle de racaille ; ce ne sont plus des émeutes de l'espoir, ce sont des émeutes du désespoir. Ces jeunes n'incarnent plus la figure paroxystique de la question sociale mais la figure du danger pour la société ; ils sont passés en quelque sorte de l'autre côté, du côté de l'insécurité civile, dissociée de l'insécurité sociale, et cela on l'a bien senti. Ceci pour dire que nous avons beaucoup à faire. Evelyne Perrin va animer une table ronde sur la réponse qui n'en est pas une, qui fait maintenant partie du problème. C'est une bonne manière de réintroduire un ordre sain dans la succession des thèmes.

## Gentrification, mixité sociale, exclusion

Jan-Wilhem Duyvendak

*professeur de sociologie à l'université d'Amsterdam*

Pascale Rieu

*chargée de mission à l'ANRU*

Susana Penalva

*sociologue, chercheure-associée au centre culture et société urbaine*

Hélène Bernard

*architecte-urbaniste, consultante*

Pascale Pichon

*maître de conférences, université Jean Monnet à Saint-Étienne,*

*chercheure au CRESALS-CNRS, responsable du réseau international de recherche sur les SDF*

Marc-Henry Soulet

*professeur de sociologie, titulaire de la Chaire de travail social et politiques*

*sociales à l'Université de Fribourg*

*animation* Evelyne Perrin

Dans la plupart des grandes villes européennes, les processus de polarisation et de ségrégation sociale semblent se renforcer.

Trois mouvements y concourent :

- la relégation des populations les plus en difficulté dans les quartiers d'habitat social
- la gentrification, ou reconquête des quartiers centraux par les couches supérieures et intellectuelles,
- la péri-urbanisation, qui voit une grande partie des couches moyennes quitter les villes pour l'habitat individuel dans des périphéries de plus en plus éloignées.

Or la mixité sociale reste une référence largement mobilisée, et de façon récurrente, par les politiques publiques. Comment ces dernières peuvent-elles inverser les tendances à la séparation et à l'évitement à l'œuvre dans la société ? Comment réintroduire une certaine diversité sociale dans la ville, pour que la ville reste le creuset d'un « vivre ensemble » ? De l'examen des discours des politiques et des analyses des chercheurs en Suède, aux Pays-Bas et en Belgique, Jan Willem Duyvendak dégage des différenciations assez fortes entre ces trois pays : là où en Belgique, avec un parc de logement social très faible, l'idéal de mixité sociale est proclamé, mais où les couches moyennes ne sont que rarement encouragées à aller habiter dans des quartiers plus défavorisés, aux Pays-Bas, des projets plus ambitieux sont formulés en faveur d'une diversification de l'offre de logements mais aussi en faveur d'une composition plus mixte de la population urbaine. La Suède semble s'être quelque peu détournée d'une ambition trop grande en matière de mixité, et l'accent y est plus mis sur la promotion de la mobilité sociale dans les quartiers défavorisés. Dans ces trois pays, les différences socio-culturelles et la question de la ségrégation ethnique et de l'intégration des migrants prennent une place croissante dans le débat sur la mixité. Comment dès lors analyser le glissement qui s'opère aux Pays-Bas (et en Grande-Bretagne), où la gentrification, de processus spontané, est de plus en plus considérée comme une stratégie publique de régénération urbaine ? En France le plan de rénovation urbaine et la création de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine ont marqué un tournant avec un accent plus fort mis sur la démolition/reconstruction de certains quartiers et sur l'intervention plus physique que sociale, à la différence de ce qu'avait été la politique de la ville dans les années précédentes.

Quels sont les objectifs de mixité sociale sous-jacents à cette nouvelle politique et comment sont-ils mis en oeuvre ? Les opérations de rénovation urbaine participent-elles, au nom de la mixité sociale, aux processus de « gentrification » que l'on voit à l'oeuvre dans toutes les agglomérations, et quels sont leurs effets économiques et sociaux ?

Pascale Rieu, de l'ANRU, apportera à cet égard quelques éléments de réponse. Les villes nouvelles ont été proposées, lors de leur création, comme des laboratoires de mixité sociale où devaient cohabiter et se brasser les différentes catégories socio-professionnelles et où devait s'édifier un nouveau modèle d'urbanité et de vivre ensemble. Or, comme l'observe Susana Penalva, elles n'échappent pas aux processus de polarisation sociale qui peuvent se manifester par la concentration de certaines populations en difficultés et par le départ de couches supérieures. A Berlin, une politique de rénovation urbaine douce a été mise en place à partir du début des années 80, dont l'objectif était de sauvegarder et de rénover les vieux quartiers tout en menant une politique de modernisation des logements soucieuse de l'aspect social, notamment dans les quartiers de l'ancien Berlin-Est. Bien qu'arrêté en 2002, un programme de soutien à la construction basé sur « l'aide par soi-même », les habitants contribuant à 20 % des travaux, a permis la réhabilitation de nombreux immeubles. Il s'agit maintenant d'améliorer l'environnement de proximité et d'enrayer la dégradation sociale dans certains quartiers. A cette fin, Berlin continue à donner une place très importante à la participation des habitants comme partie intégrante du processus de redynamisation. Les démarches participatives, comme le souligne Hélène Bernard, qui y est impliquée en tant qu'architecte-conseil, permettent notamment aux habitants les plus exigeants issus des classes moyennes de « rentrer en action » afin d'améliorer leur environnement de proximité plutôt que de déménager.

Le second temps de la table ronde porte sur un aspect aigu de l'exclusion, les SDF. Les personnes sans domicile fixe sont réapparues dans l'espace public de nos villes il y a une vingtaine d'années, et il ne s'agit pas d'un phénomène passager, mais d'un phénomène qui s'est plutôt diversifié si ce n'est amplifié, avec l'arrivée de plus en plus nombreux de demandeurs d'asile, de femmes, de familles, de jeunes.

La recherche sur les SDF, qui a plus de quinze ans, pose de façon récurrente une même question : comment faire en sorte que les nombreuses connaissances produites servent à ceux qui en sont l'objet ? Comment ces recherches peuvent-elles déboucher sur des formes de participation respectueuses des personnes et déborder le cercle des grandes associations et des experts des administrations responsables du « traitement de ce problème » ? Pascale Pichon et Marc-Henry Soulet nous parleront de la constitution d'un réseau international de recherche qui a pour but de comparer la façon dont cette question est construite par la recherche dans différents pays ; ils souligneront pourquoi il est important de replacer la question des SDF non seulement par rapport à la question sociale, mais comme révélateur de la question urbaine.

# Gentrification, mixité sociale, exclusion

## Evelyne PERRIN

Pour prolonger les propos de Jacques Donzelot, je voudrais rappeler que lorsque nous avons préparé cette table ronde, bien avant les événements que nous avons vécus ces dernières semaines, nous avons choisi de l'orienter notamment sur la gentrification, ce mouvement accéléré d'embourgeoisement des quartiers centraux que l'on constate dans la plupart des villes françaises et européennes. Mais il faut rappeler aussi que, dès 2002, Marie-Noëlle Lienemann, alors secrétaire d'État au Logement, avait demandé au PUCA de bâtir un indice de mixité. Le PUCA a répondu par une journée de recherche sur le thème de la mixité sociale puis par la tenue, en 2004 et début 2005, de neuf séances d'un séminaire animé par des chercheurs sous la direction de Marie-Christine Jaillet et de moi-même intitulé, volontairement d'ailleurs, « Diversité sociale, ségrégation urbaine, mixité ». Dans ce séminaire, on savait déjà, notamment par Thérèse Saint-Julien qui avait travaillé sur les données fiscales de la direction générale des Impôts, qu'à l'embourgeoisement des derniers quartiers populaires de Paris, à l'enrichissement de la banlieue sud-ouest correspondait un appauvrissement drastique de la Seine-Saint-Denis, d'où sont parties les premières émeutes.

On savait déjà que le taux de chômage en 1999 était de 10 % pour l'ensemble de la population, mais le double en zone urbaine sensible et pouvait atteindre 40 % dans certaines cités. Stéphane Beaud, après avoir écrit avec Michel Pialoux « Violence urbaine, violence sociale » sur les émeutes de Montbéliard en 2000, venait de donner la parole à un jeune de banlieue, Younes Amrani, dans un ouvrage commun au titre

révélateur « Pays de malheur ». Donc on savait déjà.

Cette table ronde va se dérouler en deux parties : une première partie, « Gentrification sociale, mixité sociale », avec des intervenants français et étrangers et une seconde partie consacrée au thème des Sans Domicile Fixe avec Pascale Pichon et Marc-Henry Soulet.

Jan-Wilhem Duyvendak, vous êtes professeur de sociologie à l'université d'Amsterdam, vous collaborez aussi au Verwey Jonker Institute et vous venez avec votre équipe de terminer une recherche comparative pour le PUCA intitulée La promesse de la mixité sociale dans l'habitat sur la Suède, les Pays-Bas et la Belgique. Vous soulignez dans cette recherche les différences assez fortes entre ces trois pays et surtout des revirements ou des réorientations qui marquent les politiques publiques en faveur de la mixité. Comment analyser, par exemple, le glissement qui s'opère aux Pays-Bas, mais aussi en Grande-Bretagne, où la gentrification cesse d'être principalement l'effet du fonctionnement du marché et devient revendiquée comme une stratégie de régénération urbaine ? La gentrification peut-elle être maîtrisée ? ●

## Jan-Wilhem DUYVENDAK

L'idée d'encourager l'hétérogénéité dans le parc de logements des quartiers défavorisés fait partie de la stratégie de nombreux responsables politiques européens. A travers la planification urbaine ils essaient d'attirer les ménages de classe moyenne dans certains quartiers défavorisés ou d'offrir des logements plus adaptés aux habitants de ces quartiers dont les revenus ont augmenté.

Le regain d'intérêt pour la mixité sociale place la question de la gentrification, de l'embourgeoisement, sous un nouvel éclairage. Du point de vue de nombreux responsables politiques, la gentrification n'est plus considérée, comme ailleurs, comme un effet négatif ; au contraire, dans certains cas elle est activement encouragée par des mesures gouvernementales suivant l'idée qu'attirer davantage de ménages de classes moyennes profiterait aux quartiers défavorisés et à leurs habitants.

Il est intéressant de constater que ces politiques ont conduit à une nouvelle lecture de la gentrification. D'un côté, la gentrification contrôlée ou encouragée par l'État peut être étudiée du point de vue de ses aptitudes à favoriser la mixité au niveau des contacts sociaux. La gentrification apparaît alors coïncider avec la théorie de la ville douce et émancipatrice. Selon ce modèle théorique, la ville douce est relativement sûre, stimulante, accueillante et n'est pas fortement polarisée ; elle comprend des espaces favorables à toute sorte de mixité en matière de contacts sociaux.

Les politiques en faveur de la gentrification peuvent aussi être analysées d'une manière fortement oppositionnelle mettant l'accent sur les effets en termes d'inégalité. Selon

Neil Smith, la gentrification fait partie, dans la plupart des villes occidentales, de la théorie de la ville dure, la ville exclusive, revanchiste et contrôlante. Smith associe les ambitions politiques des pays occidentaux en faveur de la gentrification avec la tolérance zéro en tant que tentative des pouvoirs publics civils de purifier la ville de ses classes dangereuses qui devraient être déconcentrées ou déplacées vers des lieux où elles ne peuvent se faire du mal qu'entre elles.

De toute évidence les théories de la ville douce intégratrice et de la ville dure exclusive sont distinctes et ont des implications et des impacts contraires sur les groupes ; par exemple, le rôle endossé par les classes moyennes diverge nettement d'un modèle théorique à l'autre.

Dans le modèle de la ville dure, elles sont vues comme des conquérantes héroïques qui ont repris le quartier, tandis que dans le modèle de la ville douce, elles sont vues comme des vecteurs de paix et de mobilité sociale.

De plus, les résultats attendus pour les plus démunis, qui sont aussi souvent des migrants, sont opposés : d'un côté, dans la ville dure, ils sont déplacés ; de l'autre, dans la ville douce, ils sont acceptés.

Les trois pays en question sont les Pays-Bas, la Belgique et la Suède. Dans chacun de ces pays la mixité sociale est un thème important mais le contenu qui lui est donné varie parfois fortement d'un pays à l'autre, de même que le contexte dans lequel il apparaît. La stratégie aux Pays-Bas, investir dans le logement des classes moyennes pour le bénéfice de la société toute entière,

semble compliquée mais aux Pays-Bas, tout comme en Angleterre, la gentrification est de plus en plus accueillie avec enthousiasme dans la sphère de la rénovation urbaine. Les responsables politiques pensent y trouver le moyen de faire d'une pierre plusieurs coups : ils pensent répondre aux aspirations des classes moyennes, favoriser l'épanouissement de la ville et, selon eux, les plus défavorisés devraient pouvoir profiter de l'exemple donné par les classes moyennes. Dans cette optique, il n'est pas question de lutte des classes dure, comme Neil Smith le décrit, mais d'une coalition douce entre les classes. Les classes moyennes florissantes leur semblent être la meilleure garantie pour que la ville conserve sa fonction d'ascenseur social pour les classes populaires. Il est cependant loin d'être évident que la venue de classes moyennes dans les quartiers populaires ait des effets fortement positifs : elles sont généralement peu disposées à développer des relations avec le voisinage et, quand c'est le cas, elles entretiennent peu de liens avec leurs voisins pauvres.

Je vais maintenant passer aux résultats de notre recherche. En Belgique, l'idée selon laquelle la mixité est souhaitable et qu'elle doit être favorisée est également très populaire bien que la situation soit très différente. Tant en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles, l'accession à la propriété individuelle est encouragée par des mesures publiques, des incitations fiscales, depuis très longtemps et de ce fait l'étalement périurbain est très marqué, notamment en Flandre. De manière générale les pouvoirs publics belges ne disposent que de très faibles moyens d'intervenir directement dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain. Ils souhaitent pourtant enrayer cet étalement urbain qui correspond à la paupérisation des villes centres du fait de l'exode des

classes moyennes en périphérie où elles peuvent acquérir un logement et du fait de la raréfaction des ressources fiscales nécessaires au développement des villes centres.

Ces observations sont valables pour l'ensemble du pays mais au-delà il existe d'importantes disparités entre les trois régions belges : la région flamande, la région wallonne et la région de Bruxelles capitale. A Bruxelles comme en Wallonie, la mixité sociale est principalement entendue au sens de la mixité socioéconomique, contrairement à la Flandre où l'approche est plutôt ethnoculturelle, socioculturelle. La popularité du Vlaams Blok, le parti politique d'extrême droite renommé Vlaams Belang, a joué un grand rôle dans l'ethnicisation de la question de la mixité, surtout dans les grandes villes flamandes, et ce parti a contribué à mettre les politiques urbaines belges sous pression.

En Suède, la mixité est très présente au niveau du discours politique mais absente dans la pratique, du moins pour le moment. La ségrégation a été un thème de débat important dans la sphère politique et scientifique dans la Suède de l'après-guerre ; la séparation et la distance socio spatiale entre différentes catégories de population, qu'elles soient définies en termes d'âge, de classe, de logement ou d'ethnicité, sont communément perçues comme problématiques, en particulier pour l'intégration des migrants à la société suédoise.

Depuis les années 70, l'intégration des migrants et le logement ont été deux objectifs majeurs en Suède. Les politiques visant à l'amélioration du logement et au maintien de la mixité sociale en ville étaient très courantes au milieu des années 80 et au début des années 90 ; elles étaient perçues comme un important moyen de favoriser la mobilité sociale et l'intégration socioculturelle.



Mais, récemment, les problèmes liés à la ségrégation et à l'exclusion sociale n'ont plus été considérés comme des problèmes liés au logement. On ne peut pas démolir le chômage mais, comme pour les problèmes métropolitains en général, de nouvelles solutions ont été proposées en lien avec la politique générale de promotion du bien-être social, avec des programmes spécifiques en faveur de la mobilité sociale.

Les trois pays partagent, avec la France je pense, la conviction que les améliorations doivent être apportées sur place, in situ, là où elles sont nécessaires ; ils se distinguent ainsi des États-Unis où l'accent est mis sur l'abandon des mauvais quartiers (Moving to opportunity). La politique est donc fortement territorialisée dans les pays européens, et Jacques Donzelot l'a très bien décrit.

Le deuxième point commun entre les trois pays est le caractère ethnique du débat sur la gentrification, sauf à Bruxelles, en Wallonie et en France jusqu'à présent. Cette ligne de partage est de plus en plus évidente et elle est peut-être plus dominante que l'appartenance à une classe. En tout cas, le débat public est fortement imprégné de ce thème et les discussions comportent à la fois des aspects doux et durs. Le fait de vivre ensemble dans les quartiers urbains mixtes peut, par exemple, conduire à des échanges interculturels ou à une assimilation culturelle des minorités. Les minorités doivent-elles être les seules à être incitées à se mélanger ou la majorité doit-elle l'être aussi ? Ce dernier point de vue reçoit surtout l'adhésion de la société suédoise alors qu'en Belgique et aux Pays-Bas récemment l'opinion publique pousse surtout les responsables politiques à prendre des mesures pour favoriser l'assimilation des minorités ; on ne parle pas de majorité.

Il existe des différences entre, et surtout à l'intérieur des pays. Dans le papier on fait la comparaison entre Amsterdam et Rotterdam : il y a quand même pas mal de différences entre les politiques dans ces deux villes et l'on montre que les politiques à Malmö, en Suède, ressemblent beaucoup à celles de Rotterdam. Ceci pour dire que l'on ne doit pas parler en des termes fixes sur des modèles hollandais, suédois ou belges car il existe pas mal de différences au sein même des pays. On doit bien réfléchir au type de ville et au type de politique : c'est dans les villes en déclin comme Malmö et Rotterdam que l'on a le plus de politiques dures ; dans des villes qui vont assez bien comme Amsterdam ou Stockholm on a plutôt des politiques douces.

Nous avons aussi fait une recherche sur le débat scientifique. Dans les milieux universitaires hollandais, on considère avec un certain scepticisme la foi profonde des responsables politiques en la mixité et la gentrification comme une intervention utile dans l'habitat. Selon la plupart des scientifiques néerlandais, les zones mixifiées ne sont pas indispensables à la mobilité socioéconomique mais elles sont peut-être utiles dans d'autres optiques, par exemple pour briser l'isolement social et culturel des minorités et peut-être aussi comme une façon de pacifier certaines zones.

En Suède, il y a aussi un clivage entre les scientifiques et les responsables politiques mais les rapports sont tout à fait inversés : tandis que les responsables politiques semblent avoir en grande partie abandonné le combat en faveur de la mixité dans les quartiers, les scientifiques mettent en évidence le danger du creusement des inégalités qui se manifestent dans les clivages spatiaux.

En Belgique, les rapports entre scientifiques et responsables politiques divergent fortement

d'une région à l'autre. Je ne traiterai pas ici cette partie.

Pour conclure, aux Pays-Bas la gentrification est un aspect majeur de la politique de revitalisation urbaine et en cela elle est présentée comme un outil de mixité sociale. Cette politique est mise en œuvre à travers des objectifs que l'on peut rattacher à la théorie de la ville douce mais, en réaction à la progression des idées populistes dans l'opinion néerlandaise, certains éléments propres à la théorie de la ville dure ont été ajoutés. En Flandre, le discours politique s'insurge contre les idées populistes à la Vlaams Belang ; les politiques menées se rattachent plutôt à la ville douce mais n'ont pas vraiment les moyens d'aboutir. La Suède

est favorable à une approche douce sans mettre l'accent sur la mixité dans l'habitat tandis que les scientifiques prônent le retour à une politique de mixité.

Ces différences entre les pays étudiés sont liées à des contextes influencés par des histoires différentes en matière de politique du logement, d'expérimentation en matière de mixité dans l'habitat et d'importance accordée par la société à l'idée d'égalité et à la lutte contre les problèmes sociaux, ethniques et, en dernier lieu mais non le moindre, au domaine de compétence des pouvoirs publics et à leurs moyens d'action. Où la France se situe-t-elle sur cet aspect ? ●

## Evelyne PERRIN

Comme vous avez répondu à la plupart des questions que je voulais vous poser, je vais m'adresser à Pascale Rieu. Depuis mars dernier, vous êtes directrice de la coordination du programme de l'ANRU, vous êtes architecte et urbaniste. La création de l'ANRU a marqué un tournant important dans la politique française de la ville, jusque là largement orientée vers le développement

social, en mettant l'accent sur le traitement physique du parc d'habitat social et en lançant un programme ambitieux de démolition reconstruction. Est-ce pour autant l'abandon du volet social de la politique de la ville ou un équilibre subsiste-t-il entre ces deux facettes ? Quels sont les objectifs que s'assigne l'ANRU en matière de mixité sociale et comment sont-ils déclinés ? ●

## Pascale RIEU

Monsieur Donzelot disait tout à l'heure que la politique de renouvellement urbain n'est pas simple et qu'elle n'est jamais suffisante mais qu'elle est indispensable ; on le pense encore plus fortement à l'éclairage des événements

de ces dernières semaines. Je vais dans un premier temps vous présenter l'action de l'ANRU puis l'état d'avancement du programme pour ensuite aborder les questions relatives à la diversité et mixité sociale.

Le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) a été instauré par la loi Borloo du 1er août 2003, modifiée et complétée par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. Il a pour objectif de restructurer, de transformer en profondeur les quartiers les plus en difficulté classés en zone urbaine sensible et cela dans un objectif de mixité sociale et urbaine et de promotion d'actions du développement durable.

La loi a pour cela créé un outil, l'ANRU, établissement public qui vise à accompagner les collectivités locales dans la préparation et la mise en œuvre de ces programmes (élément qui constitue une des particularités par rapport aux politiques précédentes). Le dispositif mis en place peut apparaître comme relativement centralisé- et c'est là une critique que l'on peut entendre deçà-delà- puisque les instances de décision de financement des projets (Agence et ses partenaires) siègent au niveau national mais les projets sont bien évidemment et fort heureusement préparés au niveau local. Ce sont en effet les collectivités locales qui sont responsables de l'élaboration, de la préparation des projets de rénovation urbaine et de leur mise en œuvre ; elles travaillent pour cela avec tout le réseau d'acteurs local, les différents maîtres d'ouvrage au premier rang desquels les bailleurs sociaux en associant les populations résidentes. C'est là une des évolutions notables au regard des précédents dispositifs de politique de la ville, ces projets font l'objet d'un contrat signé avec les collectivités locales et les maîtres d'ouvrage : convention pluriannuelle de 5 ans par laquelle nous nous engageons ensemble sur toute une série d'actions dans un calendrier annoncé. Enfin, au delà des financements de l'ANRU, il convient d'indiquer les participations financières des collectivités locales (communes, groupements de

communes, Régions, Départements) pour des participations variables selon les secteurs.

Cette autre diapositive vous présente la carte des secteurs éligibles au financement de l'ANRU que sont les quartiers les plus en difficulté avec les 751 quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS) et les quartiers bénéficiant d'une dérogation ministérielle permettant la mobilisation des aides de l'ANRU (article 6) qui présentent tous d'importantes difficultés sociales, économiques, des dégradations dans les bâti. :

- Il s'agit principalement de quartiers d'habitat social, souvent très monofonctionnels où l'on note peu d'activités, de commerces, un parc de logement non diversifié ... , pour des quartiers relativement enclavés.
- Mais ce sont également des quartiers d'habitat privé (copropriété privés récentes dégradés, quartiers anciens) où l'on rencontre des difficultés parfois plus importantes ; l'ANRU pouvant alors intervenir en complément des aides de l'ANAH (intervention sur des copropriétés à Clichy/bois par exemple).

Ainsi lors d'un récent comité d'engagement, les partenaires de l'ANRU ont débattu d'un projet avec la ville de Mulhouse où l'intervention projetée porte à la fois sur des quartiers d'habitat social et également sur des quartiers centraux qui ont de vraies difficultés sociales, parfois encore plus aiguës avec des situations d'insalubrité et des populations très fragilisées.

Environ 10 % de l'intervention de l'Agence peut viser ce type de quartier d'habitat privé.

L'intervention de l'ANRU est donc relativement diversifiée avec des régions plus particulièrement concernées (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, sud de la France) mais aussi les départements d'Outre

Mer où l'ANRU intervient en complément des aides du ministère de l'Outre Mer (LBU).

Quelques chiffres, car la création de l'ANRU c'est la possibilité ouverte de mobiliser des moyens conséquents pour accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre et réalisation des projets. L'ANRU dispose à ce jour d'un budget de 8,3 milliards d'euros portant sur la période 2004-2011, avec l'annonce récente du premier ministre d'un abondement du budget afin d'accroître l'intervention de l'Agence ; Budget constitué des participations de l'État, des partenaires sociaux, du monde HLM (USH, CGLLS), de la CDC.

Au delà de ce partenariat financier, il s'agit surtout de souligner le « partenariat de travail » qui s'est instauré et qui ne peut qu'enrichir et améliorer la qualité des projets (diversité des points de vue ...).

Notons l'importance des représentants locaux de l'ANRU, organisés autour des délégués territoriaux de l'ANRU que sont les préfets avec les services des DDE et autres services, qui jouent un rôle essentiel dans la réussite des projets conduits par les collectivités (préparation/ objectifs des projets, instruction de ceux-ci, discussions sur les projets auprès des partenaires de l'ANRU dans le cadre de réunions techniques...).

Ainsi depuis l'élaboration de la stratégie et du projet urbain et social au niveau local, jusqu'à la signature de la convention pluriannuelle, il convient d'insister sur tous les points de rencontres -discussions (réunions locales, réunions techniques, comité d'engagement en présence des élus et autres maîtres d'ouvrage) qui permettent « d'éplucher » et « d'interroger » les projets : nous nous posons ainsi collectivement toute une série de questions sur les objectifs poursuivis et il y a une discussion sur le fond. Le projet va-t-il contribuer à apporter des améliorations

aux dysfonctionnements constatés (situation d'enclavement, interventions nécessaires sur la trame urbaine, diversification des produits logements ...) ? En quoi s'inscrit-il dans les politiques locales de l'habitat ? Quel est l'objectif politique en matière de peuplement (freiner la paupérisation du quartier, maintien des populations les plus stables, anticiper des revalorisations sur des secteurs à potentiel de revalorisation,...), d'évolution sociale ?

A travers les moyens assez exceptionnels dont l'ANRU dispose, l'objectif du PNRU est d'être un levier pour agir sur les éléments physiques, le bâti avec les aspects logement, sur la diversification du logement, sur les espaces et équipements publics. Souvent, et peut-être non sans raison, le milieu de la recherche et les observateurs des politiques publiques du logement et de la ville nous titille sur nos fonctionnements qui peuvent apparaître de l'extérieur comme une approche trop techniciste ou « d'ingénieur ». Mais au fil des mois, des dossiers et des éléments concrets rencontrés, je voudrais souligner l'évolution de nos modes de faire, résultat d'un enrichissement collectif. Nous agissons ainsi afin d'aider les collectivités locales à agir sur des réalisations de programme physique (c'est là notre objet) mais nous veillons à nous inscrire dans un dispositif plus large en complémentarité avec les autres dispositifs de politique de la ville, notamment les actions sociales, les actions portant sur l'éducation, sur l'emploi, sur l'insertion, pour avoir des résultats. Réussir dans cette politique passe par ces actions coordonnées, l'une ou l'autre étant indispensable mais pas suffisante.

L'action du PNRU s'inscrit donc dans les dispositifs de politiques de la ville, des politiques de l'habitat conduites par les services de l'État avec la mise en œuvre des processus de décentralisation (16

conventions de délégations signées par des EPCI ou départements signés en 2005).

Les objectifs des projets de rénovation urbaine vont peut être ainsi permettre de promouvoir la diversification des produits logements avec une intervention portant sur le parc social (réhabilitation, résidentialisation du parc, démolition/ reconstruction ...), le développement de produits d'accès à la propriété (dont accession sociale)... le tout constituant une stratégie générale référée aux PLH et en adéquation avec l'objectif national du Plan de cohésion sociale qui vise à promouvoir la production de logements sociaux et mieux répartis sur le territoire. Le PNRU est donc très clairement en articulation avec ces dispositifs mais bien évidemment cette complémentarité est plus difficile à atteindre sur certains secteurs où le marché immobilier est très tendu (en Ile-de-france par exemple).

Dans le cadre de l'intervention de l'ANRU, nous avons aussi la volonté d'agir aussi sur l'insertion par l'économique. Les projets générant localement toutes sortes d'activités, de chantiers, etc.. Lorsqu'une collectivité

locale signe une convention par laquelle nous nous engageons sur un programme, elle doit aussi s'engager dans le cadre d'une charte d'insertion dont l'objectif est de mettre en place des actions de formation et de réserver des emplois pour les populations en place.

Ainsi pour résumer, le PNRU est constitué d'une série d'opérations combinées pour restructurer, transformer en profondeur les quartiers les plus en difficulté. Il s'agit donc de mener à la fois une réflexion urbaine, une réflexion sur l'habitat ; d'agir sur le désenclavement physique des quartiers, de travailler sur la forme urbaine, sur les voiries, sur les transports. L'autre axe du projet passe par la promotion de la diversité sociale réalisée par la diversification des produits habitat ●

## Evelyne PERRIN

J'avais l'intention de vous poser deux questions un peu plus méchantes, notamment sur les impacts de la démolition - reconstruction. Ne risque-t-elle pas d'enclencher des processus de gentrification qui seraient contradictoires avec l'accès de tous au logement et ne comporte-t-elle pas le risque d'une éviction des ménages les plus en difficulté vers des banlieues plus lointaines et moins bien équipées ? Quels sont les premiers bilans

que l'on peut tirer de l'action de l'ANRU ? N'y a-t-il pas risque également, dans la course aux financements des élus locaux, d'une concurrence pour l'attraction des couches moyennes qui rendrait encore plus difficile la réponse à apporter au déficit de logement social et même très social ? ●

## Pascale RIEU

Compte tenu du temps imparti pour que j'apporte une réponse à votre question, je vous répondrai de façon assez lapidaire en vous disant que l'ANRU, ce n'est pas l'équation « pour avoir le financement de l'ANRU, tout projet doit présenter son quota de démolition ». Depuis plus d'un an, l'ANRU agit et permet aux collectivités locales et autres maîtres d'ouvrage d'intervenir sur des quartiers d'habitat social et privé avec environ 139 projets dont 80 qui ont fait l'objet d'une signature de convention. Soit l'intervention sur environ 251 quartiers pour une population d'environ 1,6 million habitants.

Que pouvons-nous constater concrètement en termes de résultat ? Ces projets vont permettre la réhabilitation d'un parc social d'environ 120 000 logements, la résidentialisation d'environ 125 000 logements sociaux (voire pour certains d'entre eux en copropriétés privées) pour des actions nécessaires de recouture urbaine. Un certain nombre d'opérations de démolition reconstruction (avec l'application du principe du 1 pour 1 où une démolition doit être compensée par une reconstruction de logement social pour des produits au financement très aidés de type PLUS CD afin de maîtriser les niveaux de loyer) vont être engagées mais en nombre largement inférieur (environ 64000 démolitions avec autant de reconstruction) à celui dans un premier temps estimé (préparation du PNRU) traduisant en cela l'adaptation aux réalités locales sociales et urbaines.

Où doivent se situer les reconstitutions des logements sociaux annoncées dans les projets de rénovation urbaine ? Les reconstructions sont prévues en dehors des sites dans un objectif de diversification

sociale (mieux répartir l'offre en logement social, réutilisation de fonciers libérés dans le but de diversifier l'offre en logement avec de l'accession à la propriété, logement de la Foncière Logement) avec une difficulté plus évidente à atteindre ces objectifs dans des secteurs à marché tendu et à l'intercommunalité moins développée. Les chiffres globaux indiquent un taux de reconstructions de l'ordre de 50% sur site avec une moyenne de l'ordre de 15 à 20% du parc social démoli puis reconstruit.

Des démolitions sont ainsi annoncées à travers les projets validés mais en nombre beaucoup moins importants. La démolition n'étant qu'un moyen au service du projet urbain et social pour des actions indispensables et indiscutables (parc dégradé, concertation nécessaire avec les habitants...), et n'étant pas une finalité et encore moins un préalable au financement des projets de rénovation urbaine ●

## Evelyne PERRIN

Susana Penalva, vous êtes sociologue, chercheur associé au CSU à Paris, chercheur adjoint au CONICET en Argentine et ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) à l'IEP de Toulouse. Vous avez travaillé sur la question sociale et les formes de désaffiliation en Argentine et mené des enquêtes, notamment avec Edmond Préteceille et Marc Oberti dans le cadre du programme du PUCA « Polarisation sociale de l'urbain et services publics », sur la ville de Noisiel en Seine-et-Marne et celle de Montrouge.

Les villes nouvelles ont été proposées lors de leur création comme des laboratoires de mixité sociale où devaient se brasser et cohabiter différentes catégories sociales ; or pour avoir étudié les pratiques quotidiennes et les stratégies sociales des ménages de classes moyennes résidant à Noisiel, dans cette ville nouvelle de Marne-la-Vallée, vous observez une polarisation sociale à l'œuvre et des processus de fragmentation. Pouvez-vous nous les décrire ? ●

## Susana PENALVA

Le fait d'intervenir aujourd'hui dans cette table ronde qui traite de la question de la gentrification, de la mixité sociale et de l'exclusion me fait revenir, à la lumière des événements qui se sont déroulés récemment dans les banlieues françaises, sur le début de mon expérience de chercheur en Argentine, dans le Grand Buenos-Aires il y a une vingtaine d'années. Quand j'entends ici, en France, parler de la mixité sociale comme on en parle actuellement, je repense à la recherche que nous avons faite au début des années 80 sur le processus de relégation sociale dans les banlieues de Buenos-Aires sous le gouvernement militaire entre 1976 et 1983. A cette époque-là, la politique de la ville était une politique d'exclusion sociale, de ségrégation sociale officiellement assumée comme telle. Les gens qui habitaient dans les bidonvilles ont été éradiqués, pratiquement déportés jusqu'à 30 ou 40 kilomètres de la ville par des camions de la municipalité.

C'était une sorte de périurbanisation forcée et personne n'aurait songé à ce moment-là à parler en termes de mixité sociale.

Je vous ai dépaysés un peu ; ce n'est pas pour faire du comparatisme - ce n'est pas pertinent ici - mais cette mise en perspective comparative peut-être intéressante, surtout quand des sociétés, des villes, des métropoles traversent des processus tels que ceux que traverse la France actuellement.

A la lumière de mon expérience de terrain sur la ville de Noisiel, j'ai préparé une intervention qui concerne « les dynamiques résidentielles et logiques de séparation sociale en périphérie parisienne » pour aborder la question de la mixité au cœur d'une ancienne ville nouvelle. Mon propos s'articulera autour de quatre points : une introduction ; quelques remarques méthodologiques sur l'enquête de terrain menée à Noisiel durant l'été 2004 ; les motifs



et conditions d'arrivée et d'installation dans la ville, c'est-à-dire les attraits de la ville nouvelle et la périurbanisation à l'œuvre ; pour finir, un aspect qui concerne à la fois la gentrification du vieux Noisiel et la relégation au cœur du Luzard, l'ancienne ville nouvelle. Donc une mixité complexe peut-être à traiter comme faisant partie des motifs et conditions de départ.

Aujourd'hui la mixité est devenue, notamment en France, une valeur et un idéal sociale aux fondements d'ordre éthique qui semblent a priori largement partagés parmi les hommes politiques - et probablement dans une moindre mesure par des intellectuels qui considèrent cette mixité non sans recul critique. Elle est devenue « un mot d'ordre idéologique et un objectif politique », comme le rappelle Eric Maurin dans *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*. Fort répandu en France au cours des vingt dernières années, celui de la mixité est bel et bien « un discours à géométrie variable », comme l'a rappelé Jacques Donzelot, c'est un discours qui fait notamment « référence aux propriétés vertueuses d'un certain mélange », d'une composition mixte mais qui n'exclut pas des connotations négatives lorsqu'une telle norme agit dans la catégorisation des populations immigrées.

Dans ses usages courants et ses applications administratives, cette notion de mixité est souvent déclinée en termes de mixité sociale, scolaire, urbaine, résidentielle, etc. Or c'est là que cette rhétorique rencontre, incarnée dans les concentrations des groupes de population en difficulté, souvent pauvre et récemment immigrée, difficile à (ré)absorber, la pierre d'achoppement d'un modèle d'intégration sociale et d'assimilation qui semble aujourd'hui remis en question. C'est le fait notamment des dynamiques

sociales, économiques et politiques à l'œuvre dans l'espace social et qui trouvent aujourd'hui une visibilité particulière dans l'espace urbain et métropolitain, notamment en Ile-de-France.

Sans prétendre rendre compte de cette vaste et multiforme problématique, mon intervention cherche plutôt à soulever les enjeux qui découlent des recompositions et des transformations concernant les modes de cohabitation des groupes sociaux dans la périphérie francilienne. Plus précisément, je voudrais illustrer des dynamiques résidentielles et des logiques de séparation sociale à l'œuvre dans un secteur délimité de l'Est parisien. Je cherche aussi à apporter un autre éclairage sur le vécu de la mixité parmi la population des divers quartiers et secteurs fort différenciés dans l'espace d'une ancienne ville nouvelle dans le cadre de Marne-la-Vallée.

En effet, les processus que la littérature sociologique urbaine récente a identifiés en France en termes de gentrification, de périurbanisation, de relégation se retrouvent parfois juxtaposés, parfois articulés dans ce secteur de l'Est parisien. Cela semble pouvoir être illustré sur la base d'une enquête de terrain menée sur la commune de Noisiel (environ 16 000 habitants), se projetant parfois sur des communes avoisinantes dans le département de Seine-et-Marne. Je vais présenter cela à la lumière d'une série d'observations faites sur les pratiques quotidiennes de la population résidente et les stratégies sociales liées au parcours et au projet résidentiel des ménages de classe moyenne résidant dans cette commune de la deuxième couronne parisienne.

Mon analyse cherche à postuler que le caractère souvent contradictoire et ambivalent de ce vécu de la mixité n'est

probablement pas sans rapport avec la variabilité des mesures publiques affichant une vocation politique intégratrice et notamment leurs difficultés et leurs impasses à l'heure actuelle.

Quelques remarques méthodologiques sur l'enquête de terrain. Ce travail de terrain que j'ai développé à Noisiel pendant l'été 2004 s'inscrit dans une enquête plus large menée au sein du de l'Observatoire sociologique du Changement (OSC) appartenant à la Fondation nationale des Sciences politiques, dans le cadre du projet « Polarisation sociale de l'urbain et services publics » concernant « Les modes de cohabitation des groupes sociaux dans l'espace d'Ile-de-France », projet sous la direction de Marc Oberti et Edmond Préteceille et qui a eu le soutien du PUCA et de la Délégation interministérielle à la Ville.

Des entretiens semi-directifs ont été effectués sur Noisiel entre le 2 juin et le 2 août 2004 auprès de 42 ménages composés de personnes appartenant à différentes catégories de classes moyennes, c'est-à-dire plutôt des professions intermédiaires.

A cette série d'entretiens auprès des habitants s'ajoutent trois entretiens préalables avec des informateurs clés : le maire adjoint, le proviseur du lycée polyvalent, la directrice de la Maison pour tous, qui outre des informations très précises sur l'évolution de la ville nous ont facilité les contacts directs avec la population résidente.

Sur les 42 ménages interviewés, distribués dans les divers quartiers de Noisiel - une douzaine de quartiers très différenciés socialement et souvent nettement séparés spatialement -, quatre ménages qui ont été retenus dans le cadre de l'enquête résidaient dans des communes avoisinantes mais avaient des attaches particulières et une

utilisation très fréquente des services et équipements installés sur la ville de Noisiel. Dans 30 cas, les personnes ont été interviewées de façon individuelle et dans les douze autres de façon simultanée avec leur conjoint ou conjointe.

En ce qui concerne les dynamiques résidentielles, nous nous sommes interrogés sur les motifs et conditions d'arrivée et d'installation dans la ville et dans le quartier, des attraits de la ville nouvelle à la périurbanisation à l'œuvre.

Une large majorité des personnes ou ménages interviewés (25 sur 42) sont d'anciens arrivants dans la commune de Noisiel ; ces ménages se sont installés entre le début des années 70 et la fin des années 80. Trois personnes sur ces 42 ménages ont été de véritables pionniers de la ville nouvelle qui date de 1974 ; ces personnes ont évidemment suivi l'évolution de la ville sur une trentaine d'années, tant sur le plan urbanistique et architectural que social, associatif, institutionnel, etc.

Parmi le contingent des anciens arrivants, dont une douzaine ont changé de quartier et/ou de logement au sein du même quartier de Noisiel au fil des années, les raisons invoquées quant aux motifs et conditions d'arrivée et d'installation sont diverses mais le choix de Noisiel semble avoir répondu à plusieurs critères principaux. Partant du besoin d'un logement plus grand (souvent lié à l'agrandissement familial) qui ne pouvait être satisfait (en fonction du budget) qu'en s'éloignant de Paris, la commune de Noisiel offrait en principe un cadre de vie, des espaces verts et des équipements propres au développement de la ville nouvelle que l'ouverture et le prolongement du RER A (1981) est venue confirmer un peu plus tard.

En dehors de ce groupe majoritaire, une quinzaine de personnes interrogées sont arrivées dans la commune de Noisiel à partir des années 90. Si les raisons invoquées dans ces cas ne sont pas tout à fait les mêmes que pour les précédents, le choix semble rester commandé par des critères familiaux et financiers, la dimension géographique (espaces verts et relative facilité des transports, le RER notamment) devant s'accommoder autant que possible de leurs obligations professionnelles et du déplacement à leur lieu de travail. Néanmoins, dans quelques cas, cette localisation résidentielle montrait une assez bonne adéquation en termes de rapprochement du lieu de travail. Une dizaine de personnes de ce contingent se sont installées dans Noisiel dès la seconde moitié des années 90 ; dans la plupart des cas elles ont venues acheter un logement (petit pavillon avec jardin le plus souvent). Seulement deux de ces personnes sont venues s'installer sur Noisiel après avoir vécu précédemment dans des communes proches, dans le courant des cinq dernières années.

Je voudrais maintenant vous parler de la tension entre la gentrification du vieux Noisiel, la cité Menier composée d'anciens logements construits pour les ouvriers de la chocolaterie, et le processus beaucoup plus récent de relégation qui se développe au cœur du Lizard. Je pense que l'on peut se poser la question de la mixité comme faisant peut-être partie des motifs et conditions de départ des classes moyennes qui fuient actuellement vers d'autres périphéries encore plus lointaines sur le plateau. C'est sans doute en relation avec ce processus de déconcentration des populations avec des particularités ethnico culturelles et en très grande difficulté économique qui sont

actuellement logées au cœur de l'ancienne ville nouvelle. En effet, aujourd'hui se développe un processus de départ des familles de cadres moyens vers d'autres lieux de résidence, soit dans des communes proches, soit dans d'autres communes de Seine-et-Marne à caractère résidentiel. On peut émettre l'hypothèse que ce processus n'est pas sans rapport avec le processus de dégradation urbanistique du centre-ville et du cadre de vie constatée par nombre de nos interviewés, notamment au cœur de l'ancienne ville nouvelle, le quartier du Lizard.

Ce processus de dégradation s'est opéré progressivement sur les quinze dernières années et cela semble pouvoir concourir à expliquer la dynamique de déplacement résidentiel des classes moyennes. C'est dans le quartier du Lizard, qui est près de la sortie du RER, que se concentre actuellement la population résidente d'origine africaine, notamment malienne, dans des copropriétés assez dégradées faisant l'objet d'un plan de sauvegarde par la mairie de Noisiel. Un autre fait révélateur à cet égard est le mélange de regret et de mécontentement qui peuvent glisser vers l'indignation et le dégoût, par exemple lorsque les habitants des petits lotissements pavillonnaires, périphériques par rapport à la centralité du quartier du Lizard, évoquent le manque de commerces et de lieux de services adaptés à leurs besoins.

On va donc vers des questions qui concernent la sociabilité et le voisinage, les questions d'identité : les perceptions de plusieurs interviewés à propos des commerces ainsi que du marché local et de la population multiethnique qu'il attire en disent long. Outre les difficultés perçues au collège ou à l'école - apparemment moins ressenties par la population, probablement en raison

de l'éparpillement de la carte scolaire -, les insatisfactions que semble représenter la mixité au quotidien n'y ont sans doute pas une moindre part.

Je voudrais terminer mon exposé non pas sur une note de désespoir ni sur un optimisme méthodologique mais sur l'intérêt du développement de la recherche urbaine : il me semble que, outre les études méthodologiques

essentiellement quantitatives qui tendent à chiffrer et à mesurer des faits sociaux indépendants de la volonté des individus, on a tout intérêt pour essayer de comprendre ce qu'il se passe aujourd'hui en France et dans d'autres grandes villes européennes à analyser finement ce qui est de l'ordre des perceptions et des représentations sociales de la population résidente et aussi des acteurs politiques et sociaux ●

## Evelyne PERRIN

Hélène Bernard, vous êtes architecte urbaniste et vous travaillez à Berlin ; vous avez conduit plusieurs expériences de réhabilitation de l'habitat ou de conception d'équipements faisant appel à une forte participation des habitants, notamment dans les quartiers de l'ancien Berlin-Est. Quels sont les enseignements que vous en tirez ? La réhabilitation urbaine menée à Berlin peut-elle être qualifiée de douce par rapport

à l'expérience d'autres pays ? Comment les habitants sont-ils associés aux décisions ? Les couches moyennes qui auraient envie de partir vers des quartiers plus favorisés peuvent-elles être incitées à rester à partir du moment où leurs revendications sont prises en compte et où elles peuvent elles-mêmes s'engager dans la requalification de leur quartier ? ●

## Hélène BERNARD

J'ai axé mon intervention sur « Les habitants acteurs de la situation au lieu d'en être objets ». La ville n'est pas anonyme et l'ensemble des habitants en est l'un des principaux potentiels ; quand on commence à détruire une ville, c'est aussi détruire des liens sociaux, détruire des intimités, le logement étant l'intimité de la personne.

Au début des années 80, alors que Berlin appliquait encore une politique de démolition reconstruction, la ville a été le terrain de grands affrontements : les gens avaient peur

de perdre les liens socioculturels. À partir de là est née la rénovation urbaine douce ; on parlait à l'instant de ville douce, je pense que l'on pourrait parler d'intervention douce et d'intervention dure.

La rénovation urbaine douce est une politique issue d'une situation conflictuelle pour laquelle il a fallu instaurer un dialogue. Dans ce type de situation, il est important de favoriser un rééquilibrage des intérêts : cette politique de réhabilitation douce a pour but de prendre les intérêts de toutes



les personnes concernées. Et quand je parle de toutes les personnes concernées, ce sont bien évidemment les locataires mais ce sont aussi les propriétaires car ils mettent des logements à disposition.

Cette politique du renouvellement urbain a donc été instaurée au début des années 80 ; elle part de l'existant, elle maintient en place la population des quartiers. Il y a eu une collaboration étroite avec les habitants et, surtout, l'instauration d'une cellule de coordination et de pilotage. Cette cellule était assurée par un bureau privé, une agence d'urbanisme qui accompagnait la mairie. Ce rappel à propos du contexte berlinois nous permet de comprendre pourquoi actuellement les quartiers difficiles à Berlin se situent en majeure partie en centre-ville. À partir de 1999, le programme « Ville sociale » a été mis en place. C'est un programme fédéral spécifique pour les quartiers difficiles : il porte sur 360 quartiers dans toute l'Allemagne, 250 villes, 1,5 milliards d'investissements sur cinq ans. Les champs d'action stratégiques sont les méthodes et les champs d'action concrets sont les domaines d'intervention. Concernant les méthodes, il y en a une qui est très importante, c'est le monitoring : qu'est-ce qu'il se passe dans ces quartiers, est-ce que les gens continuent à partir ? C'est un suivi statistique. Une autre méthode stratégique est la mise en place d'un management de quartier qui est en général assuré soit par des architectes, soit par des urbanistes. Il est responsable du plan d'action intégré et de l'implication de tous les acteurs.

L'un des grands axes de ce programme est de responsabiliser les habitants ; en Allemagne on dit que si les habitants ne s'impliquent pas, il est impossible de faire repartir ces quartiers.

Vous voyez ici une cité de 500 habitants qui devait être détruite du fait d'importants problèmes sociaux. La maire du quartier n'a pas voulu casser cette cité en plein centre-ville et elle s'est appuyée sur les habitants pour la faire repartir.

L'une des choses essentielles, dans ces quartiers où les gens ne sont pas toujours instruits, c'est que les gens apprennent à se connaître. Je l'ai compris en interviewant une femme : elle me parlait des cafards ; tout le monde parlait des cafards dans cette cité et on n'arrivait pas à régler le problème. Je lui ai dit que je ne comprenais pas pourquoi on mettait aussi longtemps à résoudre ce problème alors même qu'un management de quartier avait été instauré dans cette zone. Elle m'a tout simplement répondu que les gens n'ouvraient pas leur porte aux personnes chargées de la désinsectisation. C'est ce processus qu'il faut arriver à comprendre ; il faut partir du début, de la lettre A : dans ces cités où il y a à peu près 80 ethnies différentes, les gens ne se comprennent pas forcément entre eux. Il faut qu'ils apprennent à se connaître, trouver des solutions pour que se créent des liens et, souvent, on organise des vide-greniers car ce sont des populations musulmanes qui aiment bien vendre ; cela peut être aussi des événements culinaires ou même folkloriques. Il est important de créer des contacts entre les gens avant d'entreprendre quoique ce soit.

Les populations plus instruites, par contre, sont capables de se mettre en réunion de travail pour essayer d'agir.

Pour faire repartir un quartier, il faut donc d'abord préparer le terrain pour qu'ensuite les projets puissent prendre racine.

Les trois ou quatre personnes qui s'occupent du management de quartier ont un bureau



local ; ils créent des synergies avec les potentiels existants. Il n'est pas toujours nécessaire de créer des choses nouvelles ; ce qui est important, c'est de faire fonctionner l'ensemble de ce qui existe déjà. Donner des impulsions : faire démarrer des dynamismes avec les habitants des quartiers, leur donner un cadre de manière à ce qu'ils définissent eux-mêmes des perspectives et qu'ils prennent des responsabilités.

Non seulement les cafards ont fini par quitter le Palasseum mais les architectes ont fait jouer la transparence dans les escaliers car les habitants ont refusé la résidentialisation dans ce quartier où il existait pourtant de gros problèmes de drogue ; ils ont dit que c'était à eux de prendre en charge la cité, qu'ils ne voulaient pas de ghetto, qu'ils ne voulaient pas fermer la cité.

Dans ces quartiers, - sans vouloir parler des gens riches, il est important de maintenir les couches supérieures de la population sur place parce que ce sont elles qui tirent, ce sont elles qui ont des exigences, des exigences de propreté, de sécurité ; des exigences qui ne sont pas forcément compliquées et si l'on donne à ces gens la possibilité d'agir ils ne vont pas le faire en démenageant, ils vont agir en s'investissant. On se rend très souvent compte que les habitants veulent rester dans leur quartier ; s'ils le quittent, c'est par exemple parce qu'ils ont peur, qu'il y a des problèmes de circulation pour leur enfant quand il va à l'école ; cela peut être aussi des problèmes de drogue. Et s'ils sentent qu'il n'y a pas d'action possible, ils prendront alors dès que possible la décision de partir.

Souvent les habitants se rendent compte qu'ils font partie intégrante du quartier et que c'est aussi à eux de prendre part à

l'action pour sortir le quartier de la spirale du déclin.

Ici, vous voyez une rue qui était investie par la drogue. Avec l'aide du management de quartier - qui, sans dire ce qu'il faut faire, donne des impulsions -, les habitants ont chassé les dealers à coup de fêtes pour enfants, à coup d'activités en extérieur, de fêtes de rue ; ils ont réinvesti l'espace et ça, c'est important. Et les dealers en ont eu marre, ce n'était plus assez calme !

Il faut donc rétablir des équilibres et pour les rétablir, il faut faire parler les différents acteurs, et aussi les différentes populations. Cette place, par exemple, où il y avait des alcooliques, elle a été refaite tout en gardant un espace pour eux. Lors de l'atelier d'une journée pour concevoir la place, le leitmotiv était : une place pour tous ; une place pour tous cela voulait aussi dire que les alcooliques ne prennent pas la moitié de la place. Il y a donc eu un consensus et c'est très important dans ce type de situation ; le consensus, il faut réussir à l'avoir avec les habitants, les différents acteurs et les différentes populations de manière à pouvoir obtenir des résultats. Les alcooliques ont compris : ils restent sur la place mais ils nettoient leurs bouteilles, et les autres populations commencent à accepter les alcooliques sur la place ●

## Jacques DONZELOT

Vous voyez ce que l'on gagne à être court. Vous avez été passionnante et vous avez fait transition avec la suite du programme, les exclus, puisque ceux dont vous nous avez

parlé ne sont pas vraiment des gentrifiés pur sucre. Nous allons donc aller toujours plus bas dans le malheur et voir si le relèvement est possible de la même manière ●

## Evelyne PERRIN

Pascale Pichon, vous êtes sociologue chercheur au CRESAL à Saint-Etienne et vous travaillez depuis 1995 sur la question des Sans Domicile Fixe et de leur prise en charge sociale. Marc-Henry Soulet, vous êtes professeur de sociologie, titulaire de la Chaire de travail social et politiques sociales à l'université de Fribourg. Vous avez contribué à créer un réseau international de chercheurs du Québec, de Belgique, de Suisse et de France, financé et suivi au PUCA par Danielle Ballet puis Claire Gillio.

En quoi la question des SDF est-elle un révélateur de la question sociale et de la question urbaine et de la crise que traverse notre société ? Comment a évolué le phénomène des SDF depuis dix ou quinze ans ? Comment cette question est-elle posée dans différents pays ? En quoi les connaissances produites instruisent-elles les acteurs publics ? ●

## Pascale PICHON

Je ne répondrai pas à toutes ces questions, vous vous en doutez, cela prendrait beaucoup de temps. Je vais plutôt essayer de vous faire entrer dans les questions de chercheurs que nous nous sommes posées lors de la constitution de ce réseau international. Je crois que les questions des chercheurs sont aussi vos questions.

Donc un petit réseau de chercheurs s'est constitué à la suite du dernier programme de recherche initié par le PUCA, « Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques » ; nous n'avons pas apporté de

résultats aujourd'hui, nous allons vous parler du travail effectué par ce réseau et qui est en cours. Ce réseau a vocation à s'élargir après avoir initié une démarche de comparaison internationale, démarche que nous espérons originale. Il a aussi pour objectif de réfléchir aux conditions et possibilités de participation des intéressés eux-mêmes - ici ceux qui sont dits SDF - au processus de développement de la connaissance.

Je vais tout d'abord vous donner quelques éléments de théorie pour vous aider à



percevoir l'histoire de ce réseau et vous permettre de mieux en comprendre les finalités. Je vous dirai aussi où nous en sommes aujourd'hui, à mi-parcours ; Marc-Henry Soulet développera quant à lui le travail de mise en commun qui a été le nôtre et qui repose sur une volonté de comprendre comment s'est structuré un champ de recherche, quels ont été les effets de ce processus, les différentes orientations de recherche : les chercheurs font des choix qui ne pas toujours volontaires, à quel niveau ces choix se rejoignent-ils selon les différents pays ? Les connaissances acquises sont-elles partageables ? Telles sont les questions qui nous occupent.

En premier lieu, je ne voudrais pas cacher des dissensions parfois entre les chercheurs et précisément, à la suite du dernier colloque de décembre 2003 qui marquait la fin du programme sur la question SDF, est apparu un clivage théorique de recherche, d'une part entre une sociologie critique que l'on pourrait dire dénonciatrice et, d'autre part, une sociologie que l'on pourrait dire compréhensive. Comment s'effectue la ligne de partage entre ces deux points de vue de recherche et où se situent les chercheurs du réseau ?

La sociologie critique s'appuie aujourd'hui sur le constat amer de la non prise en compte par les pouvoirs politiques des connaissances empiriques et ethnographiques développées au cours des programmes de recherche, en France et ailleurs, depuis le début des années 90 ; elle centre sa critique sur les failles institutionnelles, sur le fait que ce sont les grandes associations caritatives et humanitaires qui ont le monopole de la prise en charge des individus et elle pointe aussi du doigt les formes actuelles du traitement social de la question SDF. Cette sociologie

examine les raisons qu'elle pense mauvaises de la non prise en compte du phénomène du sans-abrisme dans une société qui serait devenue aveugle et sourde. C'est une sociologie critique de l'action publique qui peut s'apparenter aussi à une sociologie de la domination et de la dénonciation, mais c'est souvent aussi une sociologie critique des recherches qui, elles, ne sont pas critiques et s'avèrent impuissantes à enrayer le mouvement de banalisation du phénomène que l'on observe aujourd'hui, voire même ne font que l'accompagner.

Sur l'autre versant, la sociologie que l'on peut dire compréhensive peut être évidemment en partie d'accord sur certains de ces constats critiques mais, à la différence de la première, elle ne prend pas pour objet central les pannes des institutions ou les pannes de l'assistance. C'est une sociologie qui propose de suspendre pour un temps son sentiment de révolte, sentiment que tout un chacun peut ressentir face à la violence qui est faite aux individus de vivre dans des conditions d'indécence et d'indignité entre toutes les ressources que proposent la ville et l'assistance. C'est cette sociologie, vous l'aurez compris, qui rassemble les membres du réseau.

Cette sociologie s'est attachée à expliquer et à comprendre le monde des personnes sans domicile. C'est une sociologie qui, pourrait-on dire, a accompagné et qui accompagne ce que j'appelle, pour rendre les choses plus facilement compréhensibles ici, la « dérive », les « dérives », c'est-à-dire prendre au sérieux la question que se posent les intéressés eux-mêmes : comment tenir le fil de sa vie envers et contre tout et comment parvenir à s'en sortir ?

Je vais expliquer cette métaphore de la dérive parce que sa signification est importante pour saisir ce qui est en jeu au cœur même

du travail scientifique de comparaison et parce qu'elle permet peut-être de rendre plus accessible le fondement épistémologique commun aux chercheurs du réseau.

La dérive signifie que les individus sans domicile, quel que soit le pays où ils vivent, ont perdu ce que l'on peut appeler la sécurité du maintien de soi parce qu'ils ont perdu la sécurité du chez soi. Ce qui ne veut pas dire qu'ils n'ont plus de domicile au sens littéral du terme mais vous savez qu'ils circulent dans une succession d'abris précaires, d'où cette idée de la perte de la sécurité du chez soi (on a parlé de l'intimité tout à l'heure). Ils se trouvent donc dans un ensemble de contraintes et ce qui va avec : une réduction drastique des choix individuels, une perte de leur liberté d'aller et venir qui s'accompagne d'une plus ou moins grande impuissance à agir.

Mais la dérive ne veut pas dire non plus qu'ils aient perdu tout point de repère ou tout contact avec des proches, de la famille, un voisinage, quelques amis et qu'ils se retrouveraient dans un no man's land, comme le dit, par exemple, Patrick Declercq dans une thèse qui tend à montrer tous les Sans Domicile Fixe comme des clochards désocialisés ; c'est bien plus complexe que cela, les situations sont beaucoup plus différenciées. Il faut véritablement nuancer ce qu'il se passe ici.

L'on pourrait dire plutôt, à la manière des marins, qu'ils ont dévié de leur trajectoire, qu'ils ont été déviés de leur trajectoire, qu'ils se trouvent pourrait-on dire à la merci des courants. Les courants, ici, ce sont les causes structurelles de l'exclusion que vous connaissez sans aucun doute : les mutations du rapport au travail, les transformations du marché du logement, l'affaiblissement des protections sociales, la désinstitutionnalisation, c'est-à-dire

l'ouverture de l'hôpital psychiatrique. Les grandes causes structurelles sont là.

Ils se trouvent donc à la merci de ces courants mais si l'on regarde les différents sens du terme « dérive », c'est aussi un instrument qui sert précisément aux marins à s'opposer au déplacement latéral du bateau sous l'action du vent. Et donc la métaphore de la dérive, pour parler des personnes sans domicile, sert aussi à tenir compte des « ressources internes et externes », pour reprendre les termes d'un sociologue célèbre, Michael Pollak : ce sont les résistances, les réactions, les adaptations qu'elles opposent aux forces contraires.

Ces forces contraires peuvent être les opérations coercitives de la police dans la rue, la séquentialisation des politiques d'assistance ou encore les limites des solidarités familiales. Les personnes sans domicile fixe ne font pas rien face à tout cela. La dérive implique une lutte, une lutte pour la vie, une lutte pour se maintenir, et l'on sait très bien ce qu'il en coûte à ceux qui lâchent prise.

Cette dérive ou, si l'on préfère un autre terme moins métaphorique, cette perte de sécurité, de confiance dans un monde déjà là ou que l'on a sous la main permet de saisir ce qui fait le commun de ces situations-là, et cette dérive construit une expérience commune et partagée et partageable.

Partager, on peut le prendre dans les deux sens du terme : le terme d'exclu signifie ce partage là, mais partager, c'est aussi non seulement ce qui sépare mais aussi ce qui se partage, ce qui concerne tout un chacun. Donc ce « concernement », pour reprendre les termes de Jacques Rancière, philosophe politique, c'est le concernement de tout un chacun ; c'est aussi le concernement du chercheur et c'est l'implication des chercheurs de ce réseau et c'est aussi,

vous l'avez compris, la place d'où je parle. C'est une posture scientifique mais ce pourrait aussi en être une autre ; ici elle est scientifique, elle met à l'épreuve précisément cette démarche compréhensive de la sociologie, cette démarche compréhensive qui commence toujours par un comment. Ce sont des choses très simples : Comment ça va ? quand on croise dans la rue un SDF que l'on connaît depuis un certain temps et qui est en train de faire la manche : civilité donc. Comment ça se passe ? dans telle situation, au guichet par exemple. Comment ça tient ou comment ça ne tient pas ? Ces questions du comment ne délaissent pas pour autant les questions du qui : qui sont-ils ? Et aussi plus largement, qui est concerné ?

Donc, l'implication du chercheur et des chercheurs de ce réseau, vous le voyez, résulte de ce concernement et c'est aussi pour cela que leur attention, nos attentions, nos observations se déplacent du côté de situations spécifiques qui sont celles des personnes face à d'autres, c'est-à-dire au guichet, précisément, dans les associations, dans la rue, à l'hôpital, etc.

L'implication du chercheur est parfois plus directement visible, par exemple dans l'ouvrage de Maryse Marpsat, l'une des chercheurs qui participent à ce réseau, qui a beaucoup travaillé sur les statistiques et publié un ouvrage « Le Monde d'Albert la Panthère, cybernautique et sans domicile à Honolulu ». C'est un titre un peu bizarre, mais il est intéressant de voir que des personnes sans domicile ont parfois des ressources : ici, il s'agit des ressources Internet ; quelqu'un écrit son journal intime sur Internet et c'est donc un journal public. A partir de là ils ont construit un travail d'écriture en commun ; c'est un peu le même travail d'écriture que Stéphane Beaud et Younes Amrani : c'est un complément à l'enquête.

Comment les individus qui sont l'objet même des recherches reçoivent-ils les recherches des chercheurs ? Il y a de la réception, et comment réagissent-ils à cette réception ? C'est l'origine du livre de Beaud et Amrani et c'est finalement le travail qui a été fait par Maryse Marpsat.

Par « compréhensive » n'entendez pas seulement le qualitatif ; nous ne sommes pas dans l'opposition entre qualitatif et quantitatif. La compréhension peut aussi passer par un travail d'explication, d'explicitation ; elle peut aussi répondre aux questions du pourquoi. On pourrait dire que tout ce travail, qui est un peu plus de terrain, de terrain ethnographique, s'est accompagné en France et dans les autres pays d'autres démarches plus quantitatives pour essayer justement de saisir les discontinuités biographiques et saisir comment ces discontinuités biographiques s'entremêlaient avec les causes structurelles. Parce qu'on a toujours tendance à penser que le processus d'exclusion a une fin, comme une sorte d'aboutissement qui serait de devenir SDF. Peut-être que ce n'est pas exactement comme ça. Bien sûr, nous sommes dans ces processus d'exclusion mais comment, à un certain moment de ce processus dans ce mouvement-là, s'articulent des causes individuelles, des causes structurelles, et ça n'est pas exactement la même chose pour tous les individus. Etre SDF, ce n'est pas être au bout du processus d'exclusion, auquel cas il n'y aurait vraiment plus rien à faire, peut-être même plus à chercher. Il faut donc vraiment essayer de comprendre où se situent ces articulations.

Objectif donc : articulation entre le compréhensif sur le terrain et l'explicatif, mais aussi objectif cumulatif. Cet objectif cumulatif nous paraît important parce qu'on

ne peut pas évacuer - les membres du réseau le disent ainsi - cette question lancinante : à quoi servent les recherches que nous conduisons maintenant depuis plus de quinze ans sur cette question-là ? Question que, évidemment, les sociologues critiques n'ont pas tort de pointer.

Autrement dit, comment faire en sorte que de nombreuses connaissances accumulées servent à ceux qui en sont l'objet ? Il faut bien dire que les observations actuelles montrent la banalisation du phénomène ; elles montrent aussi que ce phénomène se diversifie. Pire, on observe sa diffusion de proche en proche dans les capitales des pays émergents, où s'exporte par exemple le modèle du SAMU social dont la France est fière, ou encore dans les pays de l'Europe de l'Est, comme à Sofia où ce n'est pas encore considéré comme un problème social, ni même comme une question urbaine mais c'est pourtant quelque chose qui se rend de plus en plus visible.

L'ensemble des chercheurs de ce réseau est convaincu de la nécessité de procéder à un état des lieux cumulatif et comparatif des acquis de la recherche en insistant

sur les conséquences de ces savoirs pour les intéressés. Je crois que cet état des lieux permettra de mettre en perspective question sociale et question SDF, autrement dit penser la pauvreté avec les SDF, comme le disait Isaac Joseph qui a initié les travaux du PUCA sur cette question. Parce que si l'on sait que la question sociale s'est redéployée depuis la fin des années 70 à travers la figure paradigmatique du grand exclu, on sait aussi que les SDF demeurent les in comptés des politiques publiques. On nous a dit ici que l'on prenait en compte les alcooliques et les clochards dans l'espace public ; il est sans doute intéressant qu'ils soient ainsi vus et pris en compte, mais il y a peut-être d'autres manières de les prendre en compte dans les politiques publiques.

Ce travail de réseau voudrait mettre aussi en perspective question sociale et question urbaine, ne pas rabattre la question des SDF sur la question sociale ; c'est aussi une question urbaine. Et selon les différents contextes nationaux, je crois que ce rapprochement entre question sociale et question urbaine est, pour nous en tout cas, l'un des enjeux essentiels du travail comparatif qui a été amorcé dans ce réseau ●

## Marc-Henry SOULET

Je serai encore plus bref puisque je parlerai uniquement de résultats et, parlant de résultats, quand ils sont les résultats d'un groupe de travail composé de peu de personnes, ce sont des résultats hypothétiques ; donc, je n'irai pas loin.

Quel est l'objectif de ce réseau ? Essayer de comprendre comment s'est institué un champ de recherche dans différents pays et, deuxièmement, comment ces modes

d'institutionnalisation ont pu produire des résultats différents selon la nature de ces modes.

Nous n'en sommes actuellement qu'à la première phase ; nous ne pouvons donc répondre qu'à la première question et je le dis bien cette réponse est purement hypothétique.

Comment s'est institué un champ de recherche sur les Sans Domicile Fixe, sur

l'itinérance, sur les Sans Abris, au Québec, en Suisse, en Belgique et en France ? Très schématiquement : au Québec, l'itinérance instituée ; en France, les Sans Domicile Fixe légitimés ; en Belgique, les Sans Abris occultés ; en Suisse, une réalité impensée. Voilà les quatre types que je voudrais tenter d'expliquer.

Pourquoi, au Québec, l'itinérance instituée ? Il me semble qu'il faut comprendre qu'à chaque fois - Belgique, France, Suisse, Québec -, il y a toujours un jeu trouble entre les milieux associatifs (au sens large) et l'État et, deuxièmement, avec les milieux scientifiques constitués. Et ce que l'on peut dire, c'est que les milieux scientifiques constitués, dans tous les cas, sont les grands absents du jeu, de l'institutionnalisation de la recherche.

Comment cela s'est-il passé au Québec ? Très simplement : les milieux communautaires - et non pas les milieux professionnels de l'intervention - ont amené sur le devant de la scène la question de l'itinérance - et l'on parle d'itinérance - en saisissant l'opportunité du redéploiement de l'État social dans l'espace québécois. Ils ont fait inscrire la question de l'itinérance dans, justement, la redéfinition de l'État social autour d'une politique de promotion de la santé et du bien-être. Et, je dirai presque par hasard, presque logiquement, presque sans le vouloir, la question de l'itinérance est devenue une question scientifique puisque tous les points qui étaient inscrits dans le cadre de cette redéfinition d'une politique de la promotion du bien-être et de la santé ont fait l'objet d'un programme de recherche. Donc, c'est sans le vouloir que cela a été développé et il y a eu un appel d'offres spécifique pour constituer un centre d'excellence sur l'itinérance. Résultat : personne n'en a voulu. C'est désobligeant pour mes collègues qui l'ont saisi, mais

personne n'en a véritablement voulu, si bien que ce sont des criminologues qui, par défaut en quelque sorte, ont attrapé les Sans Domicile Fixe et sont devenus aujourd'hui le centre de référence au Québec et plus largement au Canada, qui a capté tous les crédits et qui a réalisé toutes les recherches sur l'itinérance.

Ce qu'il me semble intéressant de noter ici, c'est que ce sont les milieux communautaires qui ont été à l'origine de l'impulsion, relayés en quelque sorte sans le vouloir par l'État qui a fini par instituer un centre comme étant un pôle fort mais, en même temps, en appauvrissant complètement les milieux scientifiques puisque tout a été capté par un seul centre.

En France, les Sans Domicile Fixe légitimés ; légitimés à un double niveau : au niveau d'un réseau émergent qui a été soutenu et constitué - dans lequel le PUCA a joué un rôle important - et légitimés aussi par une réflexion méthodologique approfondie sur la question du dénombrement. D'où sont venues ces deux interrogations, parallèles nous semble-t-il ?

La première, celle du dénombrement, est venue d'un certain mouvement d'opinion lié à la question du RMI et notamment à la découverte que beaucoup de ses bénéficiaires étaient en fait des personnes sans domicile et qui avaient justement des difficultés à toucher ce RMI.

La question a été de pouvoir les compter ; ce sont les grands organismes de comptage, l'INSEE, l'INED, etc., qui ont délégué une partie de leurs membres pour réfléchir et travailler sur comment compter.

Donc légitimés d'un côté ; de l'autre, le PUCA s'est saisi de la question des Sans Domicile Fixe en s'appuyant sur une tradition de socio-anthropologie urbaine et pas du tout en saisissant les Sans Domicile Fixe



comme une question sociale. Le résultat est que s'est trouvé constitué un milieu de recherche émergent mais qui a été coupé, ou qui s'est coupé de tous les chercheurs qui travaillaient sur la pauvreté. On le voit bien, les Sans Domicile Fixe n'ont pas attiré les spécialistes de la pauvreté, peut-être parce que l'appareillage théorique n'était pas prêt à saisir, justement, cet exclu radical dont parlait Pascale Pichon tout à l'heure, parce que l'appareillage ne permettait pas en quelque sorte de raisonner autour de ce problème émergent.

En Belgique, les Sans Abris - puisque c'est la dénomination de la Belgique - occultés. Quand je parle d'occultation, je parle d'occultation volontaire de la part d'un certain nombre d'acteurs. Quels sont ces acteurs ? D'un côté, la Fondation du Roi Beaudouin qui finance et ATD Quart Monde - autrement dit, ceux qui ont le monopole de la culture de la pauvreté, ceux qui posent la question de la pauvreté en termes d'identité et de culture - ; de l'autre, tout un ensemble de chercheurs qui se sont spécialisés, particulièrement en Wallonie mais pas seulement, sur la question de la désindustrialisation, de la disparition des milieux ouvriers, de la désorganisation et qui, les uns et les autres, ont travaillé en essayant de rendre légitime leur approche de recherche et ont participé à recouvrir la question des Sans Abris qui n'émerge que de temps en temps autour de la question de la rénovation urbaine de certains centres ouvriers wallons ou bruxellois.

Il me semble que la caractéristique belge est en quelque sorte que les Sans Abris ont été traités comme un problème de pauvreté ou traités comme le résultat d'un phénomène de désindustrialisation mais n'ont jamais accédé aux « lettres de noblesse » au point de permettre la structuration d'un champ de recherche autour d'eux.

En Suisse, réalité impensable, à plusieurs niveaux. Bien sûr, on pourrait dire : comment est-ce pensable, dans un pays aussi riche, qu'il puisse y avoir des Sans Abris ? C'est vrai, c'est une manière de répondre ; il y a effectivement dans les lois de l'aide sociale l'idée selon laquelle on doit fournir un logement à tout le monde. On pourrait donc, dans une certaine mesure, dire que le problème n'existe pas.

Deuxièmement, l'aide sociale est cantonale, ce qui signifie que vous êtes condamné à l'immobilité. Autrement dit, la question de l'itinérance ou de l'errance ne se pose pas puisqu'il faut être « assigné à résidence » pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale.

Mais, plus sérieusement, il me semble que les grands problèmes qui ont traversé la Suisse dans les années 90, ce sont les problèmes de la pauvreté ; l'Autre Amérique de Harrington, on la découvre en Suisse vers la fin des années 80 et au début des années 90. Donc le milieu de recherche se constitue autour de la pauvreté et notamment autour des travailleurs pauvres qui sont un problème majeur.

Quelle forme physique prend l'itinérance, prennent les SDF, les Sans Abris ? Les toxicomanes. Ce sont les toxico-dépendants qui sont la figure visible de ces personnes qui occupent l'espace public. Dès lors le milieu se structure autour de la question de la toxico-dépendance, autour de la question de la régulation de ce problème spatial en même temps que social.

La prochaine fois que nous viendrons, nous pourrons vous parler des résultats : comment ces modes de structuration de la recherche dessinent des types de problématique et des types de production scientifique ●

## Jacques DONZELOT

C'est quand même formidable, nous sommes pratiquement passés de la rénovation urbaine à la dérive urbaine suivant un principe

logique, comme si l'une engendrait l'autre. Non, ce n'est pas possible ●

## Christophe MOREAU

Question pour Pascale Rieu. Je m'interroge beaucoup sur l'avenir de l'espace public, de la vie publique dans les quartiers. Madame Bernard nous a dit qu'en Allemagne des habitants avaient rejeté la résidentialisation. Petite anecdote, nous venons de recevoir à Rennes une délégation de Shanghai qui dit : on a fait une ville d'ingénieurs, cela devient une catastrophe ; on urbanise 30 millions de mètres carrés chaque année et l'on s'interroge aujourd'hui sur le social. Aidez-nous, vous sociologues, à comprendre

comment on peut développer le social dans les villes.

Est-ce que l'on a conscience de cela à l'ANRU ? Est-ce que cela fait débat ou avez-vous la certitude qu'en fin de compte c'est le bâti, le dur, la morphologie urbaine qui est la solution ? Va-t-on de nouveau vers une ville d'ingénieurs, vers une ville du bâti où l'on voit que les crédits de fonctionnement en matière de politique de la ville risquent de diminuer ? ●

## Marion CARREL

Madame Rieu, que pensez-vous de l'idée selon laquelle on n'aurait peut-être pas suffisamment demandé aux habitants des quartiers en question, notamment pour les démolitions, ce qu'ils en pensaient ? J'ai en tête des exemples de quartiers où les habitants sont tout à fait d'accord pour démolir leur tour qui vit très mal et, dans un même quartier où il y a démolition, d'autres personnes ne comprennent pas pourquoi on détruit leur immeuble. Est-ce qu'on est parti des pratiques, est-ce qu'on est parti des gens pour réfléchir ?

Je me suis un peu concentrée sur ces histoires de participation des habitants et mon inquiétude est qu'avec ce type de politique on revienne vingt ans en arrière sur des pratiques assez descendantes, top down. Vous disiez que c'étaient les communes qui faisaient leur projet, certes, mais n'y a-t-il pas eu un effet de guichet de l'ANRU qui a fait que les communes ont très vite voulu répondre, sans prendre en compte cette question de la concertation ? ●

## Sylvie RAGUENEAU

Je voudrais enchaîner sur ce qui vient d'être dit par une observation que j'ai faite dans la Région PACA : il m'a semblé qu'effectivement les communes se précipitent sur ces dossiers ANRU qui constituent des leviers financiers importants. Vous avez évoqué cette possibilité de liaison entre politique de la ville et rénovation urbaine ; bien sûr, au niveau des actions elle est envisagée mais,

du point de vue de la conception des actions envisagées de rénovation proprement dite, sur pourquoi, comment, où, etc. les questions ont-elles vraiment été posées, débattues par des équipes pluridisciplinaires intervenant et dans la politique sociale et dans la politique urbaine, ressortissant et de la DDASS et de la DDE, par exemple ? ●

## Jacques DONZELOT

On l'a compris, c'est une Chambre de mise en accusation de l'ANRU qui s'est discrètement constituée. Continuez, les autres membres de cette table ronde aideront à leur manière ●

## Michel REY

Madame Bernard, quel principal conseil donneriez-vous à madame Rieu pour qu'elle réussisse son opération ? ●

## Robert BLONDY

Encore une petite sur le même sujet et les deux mêmes personnes : il est certain qu'au niveau d'une rénovation d'un quartier de ville ou même d'un quartier HLM - ayant travaillé sur différentes approches, aussi bien sur la HQE que là où il y a le plus à gagner, à savoir sur le logement social où il y a une énorme gabegie - il y avait une grosse participation

des habitants En 2000, je suis parti dans un office départemental où la seule participation des habitants concernait la salle de bain, à savoir s'ils la voulaient rose ou bleue. Mais en ayant fait un travail avec le CSTB justement sur l'appropriation des projets par les habitants -et c'est exactement ce que nous a présenté Hélène Bernard -, les gens

y arrivent un peu avec les aides sociales, avec ceci, avec cela, et derrière ça il faut que le bailleur ou la ville s'investissent vraiment pour faire quelque chose. Pascale Rieu, vous avez actuellement une boîte à outils

qui est très ouverte mais que peut-on faire réellement sur le terrain ? ●

## Georges BOICHOT

Madame Bernard, j'ai appris que vous aviez affiné votre méthode et que vous étiez en train de travailler dans d'autres quartiers. Comment cela se passe-t-il et comment

réussissez-vous à faire s'exprimer les habitants ? ●

## Pascale RIEU

« Est-ce que vous êtes en train de faire une ville d'ingénieurs ? Prenez-vous en compte l'avis des habitants ? Est-ce que vous associez les habitants à l'élaboration du projet sur les quartiers ? Est-ce que ce n'est pas finalement une politique trop centralisée ? Quelle est l'implication du local ? Quels sont les liens avec les autres politiques et, dans ce cadre-là, est-ce que la dimension sociale est prise en compte ? Enfin, question sur le développement durable ».

Je reprendrai les mots de Monsieur sur l'utilisation « de la boîte à outils » à notre service qui permet de construire le projet.

Apparemment mon propos précédent n'a pas été audible auprès de la majorité d'entre vous. Si j'ai pu présenter l'Agence comme quelque chose de très technocratique, de très normé, non adapté aux situations locales et ne prenant pas en compte la vie des habitants, j'ai dû bugger quelque part ou alors nous ne parlons pas le même langage

ou alors le temps qui m'était imparti ne me permettait pas de développer mon propos ! Bien évidemment, nous nous posons toutes ces questions ! et nous sommes instruits des politiques passées.

Concernant la résidentialisation, lorsque nous travaillons au niveau local avec les collectivités et avec les bailleurs sociaux qui préparent les projets, lorsque nous avons des discussions au niveau national, nous nous posons de nombreuses questions sur la forme que doit prendre le projet, sur la gestion future des espaces, sur la hiérarchisation, la différenciation des espaces, et l'impact que cela pourrait avoir sur les habitants, leur mode de vie. Tous les partenaires de l'ANRU, et en particulier les partenaires sociaux (bailleurs sociaux, Foncière Logement) qui sont directement concernés en tant que maîtres d'ouvrage avec les collectivités locales, se posent des

questions. Collectivement, nous n'avons pas de réponse unique, univoque qui permettrait chaque fois de systématiser les réponses. Nous avons quelquefois sur les opérations des projets très aboutis, très réfléchis et quelquefois d'autres moins aboutis qui feront l'objet d'évolutions lors de la mise en œuvre du programme.

Lorsque nous convenons des objectifs des projets avec les collectivités locales, nous avons aussi la possibilité de faire évoluer, d'amender le projet. Nous partons sur de premiers éléments et ensuite -vous connaissez le processus de construction de ce type de projets- la liaison entre les différents maîtres d'ouvrage (bailleurs, collectivités locales), l'implication des habitants font que nous nous pouvons faire évoluer les projets. Par ailleurs, nous nous inscrivons dans un processus classique où il y a, de par la réglementation en vigueur, la nécessité d'associer les habitants, de concerter. Notre action commune n'est pas un processus de travail figé, ne caricaturons pas une démarche de conduite de projet complexe. L'objectif est de trouver les réponses les plus adaptées aux situations locales difficiles rencontrées.

Oui, évidemment, nous nous interrogeons et nous essayons de ne pas reproduire ce que l'on a pu connaître dans le passé !

Vous vous demandez ensuite si les collectivités locales ne font pas « la course à l'échalote » pour bénéficier des financements de l'ANRU. Oui et non, monsieur Borloo dit souvent que l'ANRU est victime de son succès et des moyens financiers et méthodes d'actions qu'elle promeut. C'est peut-être présomptueux de dire cela mais par rapport aux attentes des collectivités c'est un constat et comment reprocher aux collectivités de vouloir engager ces réflexions et actions. Nombre de collectivités locales ayant des quartiers en difficulté sur leurs territoires ont bien évidemment essayé de préparer et d'engager au plus vite leurs opérations. Mais vous le savez aussi bien que moi, on ne part pas de zéro, nombre de projets s'inscrivent dans la continuité des réflexions et actions précédentes (GPV, ORU). Au final, ce sont très majoritairement les quartiers ayant été identifiés comme les plus en difficulté qui ont bénéficié des accords de financement de l'ANRU ●

## Jacques DONZELOT

Nous avons compris que vous vous interrogez. Je vais demander à Jan-Willem Duyvendak de vous dire s'il a des réponses à vos questions ●

## Jan-Wilhem DUYVENDAK

Je ne sais pas mais la question est tout à fait pertinente. Dans le processus se manifestent quand même des objectifs : dès l'instant où les habitants n'ont pas le droit de participer, cela montre déjà que les autorités ne veulent pas que les gens restent ; elles veulent d'autres habitants. A Amsterdam, par exemple, il y a des processus de consultation car on ne veut pas changer les habitants ; ce n'est pas le cas à Rotterdam car les autorités

n'aiment pas la population en place. En Angleterre, beaucoup de villes ne veulent pas changer leur population, elles veulent la garder dans de meilleures conditions ; les gens ont leur place dans le processus et, à la limite, il y a un vote à la majorité sur la démolition, la reconstruction, etc. et c'est la population elle-même qui décide. Et ça, je trouve que c'est intéressant ●

## Hélène BERNARD

Je pense que la France a pris une bonne décision en investissant sur le bâti ; il y avait des situations catastrophiques. Mais je pense aussi qu'on le fait trop tard. On parlait de ville douce, de ville dure, là on pourrait parler d'intervention douce et d'intervention dure et si j'avais un conseil à donner, ce serait de faire du lien social et. Et même si les attentes sont fortes, il faut prendre le temps, de

manière à rendre les terrains fertiles afin que les projets puissent pousser durablement. Ce qui me fait peur, c'est une réhabilitation trop rapide : les architectes et les urbanistes peuvent avoir très bien travaillé, s'il n'y a pas ce lien avec la population cela va être très vite rejeté. On intervient chez les gens, sur leur domaine, et on l'a vu ils sont aussi prêts à casser, à rejeter ●

## Jacques DONZELOT

Pour que vous soyez vraiment confortée dans le sérieux de ces questions, je voulais vous dire que l'Agence nationale de rénovation urbaine que vous représentez se pose elle-même ces questions à tel point qu'elle me les pose et m'a demandé de fournir une proposition de relation avec les habitants, tellement les rapports devenaient détestables. Vous en êtes au courant, donc

pas trop de plaider pro domo ; il vaut mieux répondre avec la sincérité dont vous êtes capable que de défendre mordicus. Il y a assez de bonnes raisons de faire de la rénovation urbaine pour écouter par ailleurs les bonnes raisons de la faire bien ●

## Pascale RIEU

Vous le disiez, nous sommes aussi au cœur d'une contradiction : il est nécessaire d'agir et il ne faut pas non plus agir trop vite pour que nos actions prennent bien greffe auprès des habitants qu'elles répondent au mieux aux difficultés analysées, qu'il y ait une pérennité dans les actions.

Là non plus, qu'il n'y ait pas de méprise par rapport à vos questions- parce que ces questions, bien évidemment nous nous les posons- mais nous sommes dans la posture de devoir agir et ce n'est pas une situation toujours très facile, vous le disiez vous-même.

Pour revenir sur la question de l'urgence et du fait que nous ne laisserions pas suffisamment de temps aux collectivités, aux bailleurs pour élaborer leurs projets de rénovation urbaine, il convient de souligner un élément important avec les décisions de notre conseil d'administration. Des sites prioritaires (190) ont été déterminés représentant les quartiers les plus en difficulté pour lesquels les fonds de l'ANRU sont réservés qui permettront ainsi aux porteurs de projets de préparer leurs projets. Nous souhaitons par ailleurs développer des signatures de convention avec les régions afin là aussi de faciliter un travail de programmation des opérations.

Je partage votre analyse de laisser un temps nécessaire de maturation aux projets, aux actions de consultation/ concertation mais je vous rappelle la nécessité d'agir -et l'actualité récente nous le démontre-. L'équilibre entre actions et temps de réflexion nécessaire au montage est nous le savons complexe et ne saurait faire l'objet d'affirmations trop rapides voire péremptoires.

Je le disais précédemment, et c'est un point important qui est dans la philosophie

des règles du jeu de l'ANRU (financières et méthodologiques) que nous avons mis en place, visant à proposer des règles du jeu mais avec une souplesse possible d'utilisation. Je le redit, nous sommes sur une construction de politique complexe qui ne doit pas être retardée mais est, et doit être, évolutive et adaptable.

Pour illustrer notre questionnement sur les sujets évoqués par vous même ou le public, certains services au sein de l'ANRU sont chargés«d'outiller» les maîtres d'ouvrage, les acteurs qui ont à conduire ces projets très complexes. Cela peut passer - vous le disiez - par des appuis, des questions sur les mécanismes, sur la gestion des actions de concertation. Nous avons recruté par exemple des architectes paysagistes et urbanistes (constitution d'un centre de ressource qualité urbaine) pour apporter un appui aux collectivités confrontées à des difficultés dans l'élaboration des projets urbains. L'ANRU est bien sur la question de comment gérer la nécessité d'intervenir fortement et sans attendre sur les quartiers les plus en difficulté - je pense qu'il ne faut pas perdre de vue cet élément essentiel - et essayer collectivement d'apporter les solutions (projet urbain, social) les plus adaptées possibles, en associant les habitants ●

## Jacques DONZELOT

Ce qui fait problème et ressort clairement de ce que vous dites, c'est que le temps de l'action politique est indexé sur la démocratie électorale qui ne correspond pas à la temporalité de la démocratie participative, laquelle ne correspond pas non plus à la temporalité de la recherche. Et réussir à

engrainer, à relier plus ou moins - plutôt plus que moins - ces trois temporalités est probablement nécessaire et c'est, entre autres, ce qui ressort de ce mélange d'irritation, d'accusation et de reconnaissance qu'il y a autour de l'action aujourd'hui ●

## Anne QUERRIEN

Je voudrais poser une question qui me paraît assez grave. Il y a eu vers 1994 une Circulaire de Charrette obtenue par les associations de locataires qui disait que, lorsqu'on doit faire des travaux dans un immeuble locatif, les locataires doivent pouvoir voter sur le programme de travaux. Cette Circulaire de Charrette a été reprise par Marie-Noëlle Lienemann dans une nouvelle circulaire

qui doit dater de 1998 ou 1999. Elle a été intégrée dans la partie de la Loi SRU qui concerne la concertation locative.

Je trouve quand même formidable que l'on reproche aux habitants d'être incivils alors que, finalement, c'est l'ensemble des institutions publiques qui n'applique pas la loi ●

## Jacques DONZELOT

Bravo, ce n'est pas une question qui s'adresse à qui que ce soit, c'est une constatation que nous partageons tous ●

## Anne QUERRIEN

Par exemple, le Programme de rénovation urbaine de Leeds a été refusé par la population. Du coup, il y a un nouveau

programme de développement urbain à l'étude ●



## Ursula PARAVICINI

Je trouve extrêmement intéressantes et enrichissantes les comparaisons européennes et je pense que c'est indispensable. Il est indispensable d'apprendre de l'étranger mais, en même temps, il faut savoir aussi identifier les déficits et qualités qu'il peut y avoir en France.

En France, je crois que le point fort a été - et devrait rester - de savoir intervenir sur l'espace public, ce qui en Allemagne est très absent ; par contre, faire participer les habitants semble être le point noir sur lequel nous devrions porter toute notre attention et là, peut-être apprendre effectivement de l'Allemagne.

Mais pour aller un peu plus loin dans ce qui a été présenté sur Berlin, je peux dire qu'un

peu partout, et à Hanovre en particulier, il y a beaucoup d'expériences de participation citoyenne dont certaines - si ce n'est la majorité - ne sont pas du tout concluantes. Il ne suffit pas de dire qu'il faut le faire, il faut savoir comment le faire et dans quelles conditions le faire. Les recherches devraient porter sur l'identification des conditions qui ont donné des impulsions nouvelles au travail qui est fait dans les quartiers.

Aujourd'hui, ce programme que vous avez présenté pour Berlin tend aussi à simplement faire porter le chapeau par les habitants et à ne pas donner les moyens suffisants pour le reste ; par exemple, sur les espaces publics, sur l'habitat, etc., il y a peu de moyens ●

## Sylvie RAGUENEAU

Je voudrais revenir à l'idée de mixité sociale de laquelle nous sommes partis. Il me semble que nous pourrions nous interroger, en tant que professionnels, avec un peu plus de modestie : aujourd'hui nous parlons de mixité sociale mais à aucun moment nous ne nous sommes demandés ce qu'était, pour nous, la mixité sociale. Comment la voyons-nous ? N'avons-nous pas un pré-supposé et un modèle ? Et je voudrais donner deux exemples qui me paraissent intéressants : d'abord celui de la Villeneuve de Grenoble qui avait un objectif de mixité sociale affirmé ; on voulait vraiment mélanger des types de population dans un ensemble. Finalement, au bout d'un moment, ceux qui sont restés là l'ont fait par choix « militant » (c'étaient plutôt des intellectuels, etc.). Ensuite un exemple d'HLM à Nîmes où l'architecte a

voulu faire quelque chose de bien pour les habitants ; il a fait un beau modèle, de grands logements. Et il a fait inscrire dans le règlement d'occupation de ces logements qu'on ne pouvait pas toucher au béton brut de décoffrage qui constituait les murs et que même les traits qui marquaient le chantier devaient être laissés comme traits, etc. Evidemment, qu'est-ce qui s'est passé ? Les gens ont signé l'engagement et dès qu'ils sont rentrés dans ces logements, ils ont commencé à transformer - et j'allais dire heureusement pour eux - à mettre du papier peint, de la peinture, etc.

Deux exemples intéressants où finalement ce sont des professionnels bien intentionnés qui veulent faire quelque chose mais qui imposent leur vision du bonheur et de l'espace heureux ●

## Jean-Michel DOSSIER

Je suis frappé du fait que nous n'avons pas du tout parlé des problèmes du chômage structurel. Je rappelle que l'industrie crée et détruit des emplois, qu'elle les crée et les détruit partout en France. Le niveau de qualification des emplois créés est largement supérieur à celui des emplois détruits. Il semble bien que le chômage structurel, qui doit tourner aujourd'hui autour de 9 %,

produise ce que Anna Arendt appelait les superflus. Cette notion de superfluité semble être au cœur des problématiques puisque c'est évidemment dans des quartiers où les gens se sentent superflus que se posent les fameux problèmes de mixité.

Merci au CERFISE d'avoir rappelé que la notion de mixité pose de graves questions idéologiques ●

## Hélène BERNARD

Je voudrais juste répondre à Madame pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Il est vrai que tous les projets ne marchent pas ; la participation n'est pas du tout la solution miracle, il faut qu'elle soit menée par des professionnels et il faut aussi réussir à toucher toutes les populations.

Là, ce que je voulais montrer, c'est plutôt l'implication des habitants ; c'est cela que je trouve vraiment bien dans le programme Ville sociale. C'est vrai que c'est aussi une critique par rapport à ce Programme, la même que nous avions hier au niveau de l'Angleterre : on se repose trop sur les habitants. Je pense aussi que le programme Ville sociale devrait avoir plus de fonds ; c'est vrai qu'il manque d'argent. Cette notion de

faire repartir des dynamismes par le bas, c'est-à-dire impliquer les habitants, dire qu'ils ont des responsabilités et qu'il faut qu'ils se responsabilisent par rapport à un certain nombre de choses, cette aide par soi-même, l'auto-assistance, est une notion très importante.

Pour ce qui est des places publiques, les Allemands savent moins bien faire, mais ils savent beaucoup mieux faire les places de voisinage, c'est le cas en tout cas à Berlin. Je pense qu'il y a un décalage entre le besoin de places publiques et de places de voisinage où l'on va lire, jouer avec les enfants. C'est une notion qu'ils connaissent mieux que la place publique républicaine ●

## Jan-Wilhem DUYVENDAK

La mixité sociale au profit de qui ? est une question fondamentale. Même dans l'approche douce, je pense qu'il y a trop d'objectifs liés à la mixité sociale. La recherche que nous avons faite montre assez clairement - et ce peut-être décevant - que dans la lutte contre le chômage, la mixité sociale n'aide pas ; il n'y a pas de lien entre les deux. Pour la mobilité sociale en général,

cela n'aide pas tellement ; pour la cohésion sociale, cela n'aide pas tellement, parce qu'il y a des clivages entre les groupes si cela devient plus hétérogène. Cela aide quand même pour la stabilité du quartier ; cela aide pour la sécurité. Alors on doit être très précis : pourquoi veut-on la mixité sociale ? Et avec quel résultat ●

## Susana PENALVA

Je suis un peu perplexe par rapport à tout un volet que j'attendais de cette table ronde. Au début de mes recherches en Argentine, quand les ONG étaient là, il y avait tout un discours assez homogénéisant en faveur de la participation, de l'action des citoyens, de ce qui pouvait être fait avec la population. Parfois, nous n'étions pas assez critiques par rapport à ce que cela voulait dire dans la pratique. Qui étaient ces habitants ? Peut-être que je me trompe mais j'ai l'impression que l'on glisse à nouveau. Qui sont ces habitants ?

Si je reprends la question sur le chômage structurel et la réponse autour de la mixité,

vous avez probablement raison : ce n'est pas une réponse. Mais il faudrait essayer de se questionner sur les interactions complexes, conflictuelles qui existent au sein même de la population sur laquelle on veut intervenir d'une façon complètement volontariste. C'est très bien le volontarisme d'État, des politiques publiques, il faut agir, mais il faut aussi tenir compte des clivages qui sont à l'œuvre au sein de ces populations et justement en partie du fait de ces dynamiques économiques et sociales qui jettent certains dans le surnuméraire quand d'autres ont les moyens d'acheter les centres-villes ●

## Jacques DONZELOT

En fait, nous sommes passés de la lutte des classes à la lutte des places, à la lutte des lieux ; il faut le savoir ●



## Villes et insécurité civile et sociale

---

Massimo Bricocoli

*chercheur, dipartimento di architettura et pianificazione, politecnico di Milano*

Hugo Swinnen

*directeur des affaires internationales de l'institut Verwey-Jonker*

*à Utrecht - Pays-Bas*

---

*animation* Jacques Donzelot

---

Parler d'insécurité dans la ville, aujourd'hui, c'est évoquer la ville comme image de la société dans son ensemble, les problèmes qui la caractérisent, et les solutions qui sont apportées à ces problèmes. L'insécurité dans la ville est civile, avec la montée de la délinquance, les émeutes dans les banlieues, la multiplication des trafics illégaux et celle, tout aussi insécurisante, des incivilités de toutes sortes.

L'insécurité dans la ville est sociale, en particulier pour une jeunesse à l'avenir incertain faute de véritable accès au marché du travail, mais de manière plus générale pour tous ceux qui se sentent menacés par la précarisation de l'emploi.

A l'intersection, en quelque sorte, l'insécurité est urbaine et se traduit par une logique de séparation – venue remplacer la logique de conflictualité de l'ère industrielle : les habitants qui le peuvent quittent les quartiers les plus dégradés, dans lesquels ceux qui restent se retrouvent enfermés, les plus fortunés investissent les centres-villes qu'ils gentrifient, les zones péri-urbaines se peuplent de classes moyennes recherchant un entre-soi protecteur, au moins provisoirement.

C'est la « ville à trois vitesses »

La plupart des villes sont aux prises avec ces actes de violence et d'incivilité, sur fond de précarisation sociale, provoquant chez les citoyens des réactions d'enfermement et d'évitement.

Pour répondre à cette insécurité, au-delà de la combinaison (ou de l'opposition, comme en France jusqu'il y a peu) entre une prévention dite « situationnelle » – allant de la vidéosurveillance à la mise en oeuvre des principes de l'espace défendable – et une prévention sociale plus ou moins revisitée, on assiste, dans toutes les villes européennes, comme en France, à un rapprochement entre les politiques de sécurité entendues dans un sens traditionnel et les politiques urbaines, de logement, d'action sociale.

C'est sous cet angle que l'évolution des politiques en question est abordée dans le cadre d'un séminaire de recherche dont l'un des participants, Massimo Bricocoli, présentera la réflexion concernant l'Italie. Une approche similaire, mettant l'accent sur le lien entre les politiques de sécurité et les politiques de la ville, sera présentée, à propos de la Belgique et des Pays-Bas, par Hugo Swinnen.

L'un et l'autre évoqueront les politiques menées dans leurs pays respectifs et les travaux de recherche dont elles font l'objet.



# Villes et insécurité civile et sociale

## Jacques DONZELOT

Nous avons avec nous Massimo Bricocoli, sociologue, qui travaille à la Politecnico di Milano, l'équivalent de l'Ecole nationale des ponts et chaussées mais, bizarrement, ils font aussi de la sociologie - ce n'est pas à l'ENPC que l'on verrait cela -, et Hugo Swinnen, sociologue à l'Institut Verwey-Jonker. Le premier intervenant sera Massimo Bricocoli. Il avait traduit son texte de l'italien

en anglais croyant que, comme dans tous les pays soi-disant civilisés, les interventions se faisaient en anglais ; hier, il a été sidéré d'entendre parler français ici. Nous avons passé du temps à l'aider à traduire son texte en français, alors il faut avoir pour lui la plus grande tendresse. Vous verrez que ça le mérite ●

## Massimo BRICOCOLI

Jacques Donzelot veut me convaincre que je suis sociologue mais ce n'est pas vrai ; j'étudie l'architecture et l'aménagement du territoire. La sécurité n'est pas mon principal objet de recherche mais je pense qu'il est important de thématiser la sécurité pour mieux travailler sur les politiques de logement, les politiques urbaines et les politiques sociales.

L'Italie n'est pas l'hexagone et il y a beaucoup de différences ; l'Italie n'a jamais eu de politique de la ville explicite, nationale, mais nous avons été très influencés par les politiques européennes sur la ville.

Mon premier travail sur le thème de la sécurité, je l'ai fait avec un groupe de huit personnes qui s'occupaient de sécurité au niveau de la ville de Milan (la police nationale, la police locale, le tribunal des enfants...) et la question était de décider où il fallait planter une police de quartier. Ils m'ont demandé de les aider à travailler sur la ville et, après des entretiens, nous avons établi la carte des lieux insécures de Milan. Il était étonnant de découvrir que c'étaient les lieux non seulement de l'insécurité civile, l'objet de ce travail de police, mais aussi les lieux de

l'insécurité sociale, de l'habitat précaire des nouveaux migrants sans logement.

J'essaierai de souligner les difficultés à formuler les problèmes avant que des mesures ne soient activées de manière institutionnelle. En Italie, l'insécurité urbaine a été définie comme une nouvelle « spécialité », une sorte de nouvelle discipline.

Je poserai des questions à partir d'une réflexion sur les politiques activées pour la sécurité urbaine en Italie et de les mettre en relation avec des questions liées à des politiques urbaines et sociales.

Il y a, je pense, deux façons de voir les choses et des hypothèses. La première est une vision spécialiste, qui est dominante en Italie dans le domaine politique et aussi dans la recherche.

Plusieurs groupes et institutions de recherche mais aussi des institutions et administrations locales s'occupent directement des questions formulées comme d'insécurité urbaine. Ils prennent le thème comme question centrale je dirai de manière spécialisée : ils sont criminologues, psychologues,

sociologues et travaillent sur les formes de peur contemporaine, sur les relations avec la victimisation ; il y a aussi des urbanistes qui travaillent plus ou moins de façon déterministe sur le dessin urbain et sur des dispositifs d'aménagement de l'espace destinés à réduire la criminalité, ce que l'on appelle *designing out crime*. Je considère cette position de controverse spécialisée comme limitée, loin des approches de la recherche urbaine sur ce thème.

Selon cette approche, les politiques sont conçues pour intervenir de façon plus ou moins directe en abordant des problèmes qui, ayant été reformulés et considérés comme étant des problèmes d'insécurité urbaine, sont supprimés de l'agenda des politiques urbaines et sociales. Ceci a un impact à la fois sur les ressources économiques et sur les dépenses publiques. Les insécurités sont définies comme urbaines et cette définition semble faire la synthèse des deux dimensions civile et sociale. Je pense que, s'agissant des politiques mises en œuvre, cette façon de voir a pour résultat de réduire de façon catastrophique la problématisation critique et notamment sur le plan dit de l'insécurité sociale.

Le deuxième point de vue est un positionnement alternatif, un positionnement différent qui suppose d'adopter une définition « faible » (en apparence) et une approche latérale à la question d'insécurité urbaine. Centrer l'attention sur les politiques publiques conçues autour des questions d'insécurité peut être considéré comme une clé permettant de comprendre autre chose, d'autres dynamiques et d'autres politiques. Dans ce cadre, la référence à l'urbain et à la ville est assumée de deux façons : dans le sens d'une déspecialisation de la question et en tant que référence à un contexte local, de sorte que les problèmes et leur traitement

par les politiques publiques deviennent plus lisibles. Le traitement que les politiques contre l'insécurité urbaine développent, notamment à propos de certains problèmes, permettent de mettre en lumière des questions clés pour travailler sur les politiques sociales, urbaines et de logement et vice-versa.

Lorsqu'on porte le regard sur les politiques dites de sécurité urbaine développées en Italie, à l'évidence elles sont influencées par :

- . Le développement croissant et la couverture par les médias d'une série de questions qui ont été reformulées en termes de sécurité sur l'agenda politique. Ce processus a été renforcé par l'introduction de l'élection directe et les nouveaux pouvoirs des maires.

- . Un processus de décentralisation qui fait que les politiques développées autour de la notion d'insécurité urbaine sont ramenées au niveau local, à savoir au niveau régional puis municipal.

On peut aussi souligner que les programmes de financement et d'expérimentation des actions sur la sécurité urbaine se sont surtout traduits en financements destinés à la police locale et à sa demande d'équipements et de ressources. Ces financements ont été ainsi réarticulés sur une base territoriale et orientés vers des organismes et des services de proximité de type police locale des quartiers.

Pour dire les choses un peu abruptement, l'insécurité est une sorte de poubelle confiée au gouvernement local et à la police locale.

A partir des meilleures expérimentations, on observe des effets directs et indirects :

D'abord des effets dits « vertueux » sur le court terme. Les programmes sur la sécurité urbaine activés par la police locale selon une logique de proximité ont mis en évidence une demande de représentation des instances

collectives ainsi qu'une demande de relations plus consistantes et directes entre les citoyens et des institutions qui ont tendance à être de plus en plus distantes, voire à disparaître (gouvernement à distance).

Dans le domaine de la police locale, de nombreux praticiens et services ont travaillé à la limite du social, en produisant dans certaines situations des effets « réflexifs » sur les services sociaux eux-mêmes. La police locale, en tant qu'unité sectorielle du gouvernement de la ville, a fortement gagné en visibilité et se trouve exposée à une multiplication des demandes de services publics émanant des citoyens. Dans le meilleur des cas, elle travaille comme un bon *frontstage* et comme premier médiateur entre citoyens et administration locale.

Des incertitudes dans un deuxième temps, qui est celui de la vérification, de la mise à l'épreuve de l'efficacité des mesures prises. On voit les effets pervers liés au manque de réarticulation territorialisée de l'ensemble des services et surtout, l'absence d'autres politiques devient visible.

Ainsi, le travail sur la sécurité dite urbaine met en évidence la thématization sécuritaire des différents problèmes, thématization qui permet de ne pas considérer les questions critiques plus lourdes. Elle révèle le retrait des autres politiques et le fait qu'il ne reste que des mesures dites d'accompagnement ou des mesures résiduelles.

Une administration et un gouvernement local ne se réorganisent pas sur des bases locales ; ils ne mettent en œuvre aucun service effectif, aucune politique.

Troisième point, les politiques de sécurité urbaine sont-elles une réponse à un *wicked problem*, à un problème mal posé ? Au-delà de la tendance à traiter la sécurité urbaine de manière spécifique, sectorielle, il faut

peut-être reconnaître que les politiques de sécurité urbaine ne font que répondre à un problème mal posé. Là où elles ont mises en œuvre, elles ne font que mettre en évidence l'absence, les limites ou les défaillances, sur la même problématique, des autres politiques : politique urbaine, politique du logement, politique sociale, pour ce qui concerne le gouvernement local, mais aussi politiques liées à l'économie, au travail, au chômage structurel et au développement qui concernent le niveau supérieur du gouvernement.

A ce stade, je proposerai une première réflexion et trois questions d'ordre plus général.

Et-il possible, et comment, de replacer dans le registre des questions de développement économique et social des villes une série de questions qui sont tombées dans le champ de la sécurité ?

Est-il possible d'utiliser et de discuter de façon critique - pas seulement de façon rhétorique - la référence à la dimension urbaine des insécurités ? En d'autres termes, existe-t-il un moyen d'articuler les politiques urbaine et sociale, en leur donnant la dimension urbaine de développement dans un processus de développement local ? Quelque chose comme une discussion sur le thème « faire développement » ou « faire ville » ou « faire société ».

Enfin, quelles voies, quels dispositifs dans l'action publique pourraient être le support d'un déplacement de ce qui apparaît comme une dérive et une injonction à un individualisme envahissant vers la formulation collective de questions ?

Les politiques de sécurité urbaine qui ont été mises en œuvre en Italie au cours des dernières années sont l'occasion de porter un regard sur les politiques urbaines et sociales

avec une vision plus pragmatique et centrée sur les contextes et les pratiques locaux.

Si l'on observe le changement urbain et les politiques urbaines et du logement, l'Italie n'est pas la France. Plusieurs chercheurs insistent sur le fait que l'Italie est un pays de villes moyennes et que le nombre et la dimension de nos quartiers ne sont pas comparables avec les grands ensembles français. On peut en douter et je pense que, en liaison avec notre thématique, il est intéressant de considérer les dynamiques, les tendances, les flux de ces dernières années :

- Le développement de la ville éclatée, des régions urbaines, façon *urban sprawl* à l'italienne ; un développement apparemment faible des formes de « séparation » entre les populations ; un développement fortement influencé par le choix de logements très individualisés.
- La hausse des valeurs immobilières dans les grandes villes ayant pour conséquence des dynamiques de polarisation.
- Un démantèlement qui, même s'il ne concerne pas encore directement le stock (limité en Italie) de logements sociaux publics, affecte les systèmes de régulation publique de la production et de la gestion des logements sociaux (privatisation).
- Concentration des populations les plus défavorisées dans des immeubles ou des quartiers qui, par force, deviennent sensibles car les dispositifs institutionnels combinés avec une offre très limitée de logements sociaux produisent une accumulation des problématiques.
- Concentration de la population immigrée dans le patrimoine résidentiel résiduel ou dans le parc privé autant que dans des hébergements temporaires autoconstruits.

Il est particulièrement intéressant de prendre en compte les programmes de travail sur la

rénovation, des quartiers publics, qui ont proposé des approches partenariales et participatives. Au regard de ces programmes, le travail sur les quartiers peut être considéré comme une clé pour cerner et comprendre les moyens et dispositifs de fonctionnement des politiques. Les problèmes qui se posent dans ces quartiers sont toujours le fruit et le produit des traitements institutionnels et des politiques publiques. Donc travailler sur ces quartiers aide à bien comprendre ce qui ne fonctionne pas et à discuter de formes de traitement consolidées.

Sur ce thème, il y a aussi des questions critiques et des incertitudes. Ces programmes ont été le plus souvent axés sur l'articulation de l'intégration physique et sociale et sur la promotion socioéconomique. On a appris que, sur beaucoup de questions, les périmètres du territoire définis pour activer ces programmes étaient trop limités. Autrement dit, si ce sont les périmètres qui définissent les problèmes, entre ces périmètres on n'a pas de solution. Il y a des évidences, par exemple :

- La dimension sociale et économique des interventions sur les quartiers est tout à la fois faible, fragile et secondaire comparée à leur dimension physique. Il est aussi vrai qu'il est difficile et peut-être insensé de produire du travail, des jobs sur place.
- Au cours du développement et de la mise en œuvre de ces programmes, toute une série de questions ne sont pas traitées. Ces questions semblent difficiles à traiter, intraitables, presque taboues et on les laisse, en fin de programme, à ceux qui inventeront sur le terrain des programmes ciblés sur l'insécurité. C'est en général le cas pour tout ce qui concerne les conduites déviantes des jeunes.

Un dernier point sur les politiques sociales. A l'échelle de la ville, la fragmentation sociale

se traduit dans les formes de logement. Mais, l'Italie n'étant pas la France, les trappes d'exclusion sociale sont plus dispersées, discrètes, difficiles à déceler. On enregistre une différenciation croissante des politiques selon les régions et les villes, le tout manquant totalement d'un cadre général de référence sur le droit essentiel.

Il existe toujours un écart entre les politiques pour la ville physique et les politiques sociales locales. La recherche sur les politiques sociales dites localisées ou territorialisées met en évidence la difficulté et l'absence de capacités d'intégration de ces dernières avec les politiques urbaines, voire de logement. Mais il faut aussi souligner que les programmes d'action locale intégrée ciblant des lieux ou places permettent de mieux comprendre comment les institutions et les autres acteurs d'un cadre de gouvernance s'occupent des « gens » et ainsi de développer un certain nombre de questionnements.

On relève des effets de décentralisation et de délocalisation. D'un côté, on observe les effets intéressants du fédéralisme et de la subsidiarité européenne dans la direction des politiques et services qui abordent le contexte local avec une implication locale. De l'autre côté, la tentative durant ces dernières années de dessiner pour la première fois un cadre national de référence pour le droit aux services et aux politiques sociales généralisés en même temps que la réforme de la décentralisation vers les régions ont produit d'incroyables différences dans l'offre de services entre les différents lieux.

On note aussi des problèmes entre gouvernance et services sociaux. Dans chaque région, chaque municipalité, les politiques sociales dessinent des parcours de traitement des individus très différenciés. Ce

processus est renforcé par une logique de gouvernance qui a conduit à un mouvement de démantèlement des services sociaux, démantèlement qui se produit via le transfert de ressources, de compétences et de responsabilités à une pluralité d'acteurs, d'agences du secteur tertiaire. Cette logique s'adresse aux citoyens en tant que « clients » libres de choisir dans un marché de produits et services sociaux ; en réalité, ce sont plutôt les fournisseurs de services qui choisissent et discriminent leurs clients. C'est ainsi que l'évolution va dans le sens où la localisation des politiques va de pair avec une disparité croissante dans le traitement des individus selon l'endroit, le quartier où ils vivent. Non seulement le stock de logements sociaux peut être très différent d'une ville à l'autre mais aussi la consistance de services de base comme les crèches.

Je voudrais terminer sur une suggestion, une direction : ne pas considérer la cohésion sociale comme un effet indirect du développement mais bien au contraire comme une condition *sine qua non* de celui-ci.

La perspective dans laquelle nous travaillons consiste à observer et à analyser les politiques urbaines de ces dernières années à travers les catégories de développement local où le local, comme construction sociale et politique, est la ville. Nous proposons de relier les questions qui concernent le « faire société » avec le « faire ou dé-faire la ville et le « faire développement ».

A cet égard, le défi qui consiste à combiner des politiques qui doivent s'attaquer à un changement socio-économique profond et structurel est bien trop difficile là où il est conçu pour être développé sous forme d'une subsidiarité croissante et de toujours plus de dévolution aux régions et aux villes. D'autre part, si la référence au local est assumée en

des termes trop étroits, il peut exposer au risque de myopie, c'est-à-dire de perdre tout

ce que l'on ne voit pas dans une vision de près ●

## Jacques DONZELOT

Massimo, tu as dansé devant nous un slow si envoûtant que je voyais Michèle Tilmont au bord de tomber ! Quand même, tu nous as expliqué toute l'Italie en peu de temps

et c'est peut-être beaucoup. On va voir si Hugo Swinnen nous fait le même... Non, il est moins ambitieux ●

## Hugo SWINNEN

Dix minutes pour convaincre, on ne sait jamais... Je viens de l'Institut Verwey-Jonker ; ce nom est important : madame Verwey-Jonker est décédée il y a deux ans, à l'âge de 96 ans. Elle fut l'une des premières, aux Pays-Bas, à faire de la recherche sur la pauvreté au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans les années 20. Nous avons demandé gentiment à cette dame de bien vouloir céder son nom à notre Institut ; cela donne aussi une mission à notre Institut... (*fin de bande*)

... sur les questions sociales dans le sens large du mot.

Je voulais quand même faire deux petites remarques, deux petites plaisanteries. Hier, en fait, j'ai appris deux choses : la première est que je représente une science molle ; je suis sociologue et, dans le sens français du mot, cela ne me plaît pas trop. Heureusement, il y a de faux amis entre les langues : en néerlandais, le mot « molle » veut dire taupe et là, je me sens mieux parce que, même si une taupe n'a pas d'yeux, ça fouille quand même en souterrain et ça me plaît mieux.

Deuxième chose apprise : si j'ai bien compris, nous ne nous exprimons bien que dans notre propre langue, ce qui voudrait dire que nous, les Néerlandais, les Finlandais, les Suédois, les Danois, dans les contextes européens, nous ne nous exprimerions jamais correctement. Ce qui veut dire qu'on ne pourrait jamais participer vraiment à des colloques scientifiques. Je ne sais pas...

Pour redevenir sérieux, nous avons fait une étude pour le PUCA, une petite étude plutôt descriptive sur nombre de questions en matière de politique de la ville et de sécurité et sur les débats qui se mènent actuellement aux Pays-Bas et en Belgique.

Nous avons fait cette étude avec deux équipes : l'équipe de l'Institut Verwey-Jonker plus une équipe de criminologues de l'université de Bruxelles, côté néerlandophone.

Il est très important, lorsqu'on parle de politique de la ville et aussi politique de sécurité parce que cela en fait partie, de savoir que la Belgique n'a pas de grandes villes, dans le sens européen du mot : Bruxelles Capitale avec ses 19 communes ne

compte qu'un million d'habitants ; Anvers, 500 000 ; Gand, troisième ville belge, 250 000 ; seules cinq villes dépassent les 100 000 habitants. Mais nous avons une conurbation - c'est mieux que le mot suburbanisation - importante. Ce sont donc de petites villes centres mais qui s'étalent dans un certain sens, plus ou moins dans leur environnement.

En Belgique, la planification est plutôt récente, l'habitat social relativement limité (vous l'avez déjà entendu), l'immigration est importante, surtout de travailleurs immigrés depuis très longtemps, le plus grand groupe étant les Italiens (250 000 sur les 800 ou 900 000 étrangers en Belgique). Un autre point important : peu d'autonomie politique pour les villes mais une certaine autonomie financière, dans le sens où elle bénéficient des taxes locales.

Pour ce qui concerne les Pays-Bas, là encore pas de grandes villes au niveau mondial (Amsterdam : 1 million d'habitants, Rotterdam : 500 000) mais beaucoup de villes moyennes compactes : 25 villes dépassent les 100 000 habitants, ce qui n'est pas rien pour un petit pays de 16 millions d'habitants. Peu de conurbation dans le sens où les villes sont en effet plus compactes du fait d'une grande tradition de planification. Habitat social important, y compris pour les classes moyennes. Jusque dans les années 70, on construisait des quartiers comme des villages, c'est-à-dire mixtes : toujours l'église, l'école, les magasins, etc.

Par contre, pour les villes, peu d'autonomie financière (presque tous les fonds viennent de l'État) mais beaucoup d'autonomie politique, à l'inverse de la Belgique.

En ce qui concerne les politiques de sécurité proprement dites, on peut dire qu'en Belgique elles se sont construites autour d'une crise

des institutions (police, justice), depuis la lutte contre la grande criminalité dans les années 70 à 80 jusqu'à l'affaire Dutroux, etc. Crise dont on porte toujours les effets même s'il y a de plus en plus une politique disons autour de la prévention, des contrats de prévention et des contrats de sécurité au niveau fédéral avec les villes.

Aux Pays-Bas, par contre, la politique de sécurité ne s'est vraiment développée qu'à partir des années 80 alors que la criminalité augmentait. Auparavant cette politique n'était pas nécessaire : la criminalité était maîtrisable et il y avait suffisamment d'argent pour se payer une justice performante ; donc, pas besoin de faire des choix. A partir des années 80, cela a changé et on a commencé à faire des programmes de sécurité, que l'on appelait programmes intégraux ou globaux de sécurité locale, je dirai presque en toute tranquillité jusque dans les années 2000 où, tout d'un coup, se dessine un débat politique populiste autour de l'intégration, autour des conflits interethniques, etc. Le meurtre de Pim Fortuyn, suivi de celui du journaliste Theo Van Gogh, a tout fait éclater. Les politiques de sécurité et le lien entre politiques de sécurité et politiques de la ville se sont fait autour de ce que l'on appelle maintenant une crise de société : on ne sait plus où on en est dans ce pays qui a une image de tolérance, de cohésion sociale, de consensus politique. Tout d'un coup il n'y a plus de consensus, plus de tolérance ; on dit que la tolérance était plutôt de l'indifférence. Il y a beaucoup de théorisation autour de cela mais rien n'est très clair ; comme on le dirait en Belgique, qui est un pays de cyclistes, les Pays-Bas ont perdu les pédales. C'est un peu exagéré mais...

En Belgique, les politiques urbaines, les politiques de la ville se sont développées

plus tardivement qu'aux Pays-Bas et plus fortement en Flandre qu'en Wallonie, du fait que cette dernière est plus agraire et dispose de moins d'argent, et elles se sont développées aussi avec pas mal de difficultés à cause des structures politiques du pays (fédérale, régionale, etc.). Mais les origines des politiques urbaines viennent plutôt des problèmes économiques, d'emploi et de pauvreté, les mêmes problèmes, avec quelques nuances, qu'aux Pays-Bas.

*Aux Pays-Bas, la sécurité est devenue l'un des thèmes majeurs de la politique de la ville, tandis qu'en Belgique, la sécurité n'est qu'un volet des grands thèmes de la politique urbaine. Il y a là une grande différence, notamment à cause du débat politique, dans le sens où l'extrême droite s'est accaparée, s'est appropriée la question de la sécurité dont les professionnels et les politiques ne voulaient pas. Ils ont essayé de se la réapproprier mais cela n'a pas marché et cela a donné encore plus de pouvoir au Vlaams Belang.*

Les Pays-Bas fonctionnent souvent par consensus - toujours, même si on ne le croit pas toujours - : on fait toujours des compromis qui deviennent tout de suite ou très vite des consensus parce que l'on a toujours des gouvernements de coalition. En Belgique, cela reste toujours un compromis et donc faible ; aux Pays-Bas, cela devient fort mais, à la limite, cela évacue l'opposition, dans un certain sens. La sécurité aux Pays-Bas est donc devenu le problème majeur dans les débats et même dans les politiques de la ville. Par exemple, à Rotterdam, le programme du Collège, exécutif de la municipalité, comporte comme premier point la sécurité dans la ville ; ce n'est ni le développement social ni le développement économique, c'est la sécurité dans la ville.

En ce qui concerne la recherche sur la ville et la sécurité, il faut dire - et mon propos restera plutôt descriptif - qu'il y a peu de recherche conceptuelle, en Belgique comme aux Pays-Bas, sur le lien entre ville et sécurité. On trouve un amalgame de production de données statistiques et le monitoring de la criminalité et du sentiment de sécurité est assez régulier et systématique dans les deux pays. On a les données, donc de l'information mais toujours peu de connaissance.

Au niveau des villes, on fait de plus en plus d'analyses de risques et de problèmes de sécurité ; même quand il y a de nouveaux développements, on fait une analyse des effets sur la sécurité et la recherche d'évaluation des mesures reste très, très fragmentée.

Pour ce qui est de la société, des débats et des tendances politiques, il y a une différence importante de culture politique entre les Pays-Bas et la Belgique. Si l'on veut comprendre ou expliquer comment se positionne un thème dans le débat national, il faut se tourner vers la culture politique. Je suis d'accord avec ceux qui disent qu'il ne faut pas trop vite et trop simplement essayer d'exporter de bonnes idées ; il faut les analyser dans le cadre de sa propre culture politique pour en faire quelque chose. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas apprendre mais on peut le faire autrement qu'en transportant simplement des savoirs.

On voit aussi que dans une certaine mesure, aux Pays-Bas, les politiques de sécurité peuvent beaucoup plus facilement commencer à dominer les politiques urbaines, les politiques concrètes, les projets concrets. On voit par exemple que, grâce à ce consensus sur le thème, il n'est pas trop difficile de mettre un peu d'ordre dans tous les projets locaux aux Pays-Bas parce que pratiquement

tous ces projets locaux s'inscrivent dans une lancée nationale, même si ce n'est pas défini auparavant par le ministère. Tout simplement parce que les initiatives d'en-bas s'inscrivent plus facilement dans un débat qui se fait de manière consensuelle au niveau du pays. Et j'en donne un exemple : mon patron actuel, qui vient du ministère de la Justice et connaît un peu moins les politiques de la ville et la tradition des politiques de la ville, était étonné de voir qu'aux Pays-Bas il y a beaucoup d'initiatives d'en-bas sur la sécurité, comme si c'était planifié. J'ai pu lui dire oui, c'est planifié : partout il existe des réseaux locaux mais, en fait, ces réseaux se sont construits à la demande des villes. Il y a partout des réseaux de professionnels, de politiques qui se lancent dans les problèmes majeurs de leur ville et donc, dès que le ministère de la Justice lance un programme sur la sécurité, les villes sautent dessus avec tous les projets qu'elles ont déjà mis en œuvre au niveau local.

Quel avenir pour les politiques de sécurité dans les villes aux Pays-Bas et en Belgique ? En fait les thèmes cruciaux - et pour certains chercheurs c'est grâce au fait que la criminalité elle-même a tendance à se stabiliser -, on les aborde d'une autre façon : en termes de tensions interethniques, tensions entre générations, tensions entre fonctions dans la ville, et bien sûr un certain nombre de ces aspects se concentrent dans des quartiers sensibles.

Ca, c'est pour le court terme ; ce qui est, à mon, avis, plus intéressant encore, c'est de se poser la question de ce qu'il va se passer dans le long terme : dans quel sens va-t-on évoluer dans nos politiques ?

Et là, toute la question politique se pose entre deux principes et cela revient un peu à la discussion sur douce et dure (Amsterdam/Rotterdam, Anvers/Mons). Va-t-on accepter

que l'insécurité existe et persistera et va-t-on essayer de la maîtriser ou va-t-on faire une sorte de négation, continuer de dire que l'on peut complètement éradiquer l'insécurité et donc lutter contre elle, etc. ?

*En fait, ces deux principes peuvent donner à plus long terme - et on en voit déjà les germes - des modèles de développement qui vont soit dans le sens d'une sécurité collective, soit d'une sécurité étatique. Dans ce dernier cas, l'État assure la sécurité mais avec un système policier, judiciaire, etc., alors que le premier modèle est plutôt un modèle de promotion de la responsabilisation de chaque citoyen, de la société civile, etc. On pourrait dire que le deuxième modèle peut mener très clairement vers ce que l'on appelle les gated communities où l'on se protège mutuellement et de façon choisie à l'intérieur en rendant l'entrée des communautés ou des collectivités plus difficile. Ce modèle est en train de se développer ; on voit une multiplication des espaces semi-publics et semi-privés où il se met en place.*

D'autre part, on ne peut pas nier - et c'est la raison pour laquelle l'un des deux modèles n'est pas probable - la continuité de l'importance de l'État, par exemple en termes de lutte contre le terrorisme, contre la criminalité internationale ; on ne peut pas non plus imaginer de s'enfermer localement parce que l'économie devient de plus en plus internationale, etc. Donc une combinaison de ces deux modèles est la plus probable, avec certaines communautés protégées et d'autres plus perméables, plus accueillantes. Et c'est là où se posera le problème politique : que choisir, dans quel sens orienter cette probable évolution ? Va-t-on essayer d'influencer la perméabilité des communautés ? A Anvers, par exemple, une rue entière en reconstruction a été donnée aux habitants et ils ont monté une réelle clôture ; ces gens étant plus aisés

que d'autres, ils ont construit leur maison et ils entretiennent eux-mêmes leur rue. C'est une gated community dans le centre d'Anvers, dans un quartier populaire. On voit à Rotterdam une initiative de limiter dans certains quartiers l'accès à l'habitat pour les gens dont les revenus atteignent moins de 120 % du revenu minimum. L'évolution va donc bien dans ce sens-là : on

peut vérifier dans le concret le début de ce développement.

On n'est pas encore très sûr de ce qui va se développer ; il y a trop peu de recherche conceptuelle sur « ville et sécurité » mais il y a ici et là de petites choses qui se dessinent et qui peuvent permettre aux chercheurs d'aller plus loin ●

## Jacques DONZELOT

Hugo, tu es également envoûtant tout en restant assis ; tu n'as pas besoin de danser...

Il est quand même intéressant de considérer que, pendant que l'on prétend organiser la mixité pour lutter contre l'insécurité des

quartiers, la réalité est que la sécurité va de pair avec une diminution de la mixité. Donc paradoxe. Je ne dis pas qu'il faut rester sur ce paradoxe ; j'imagine que vous avez des questions ●

## Jacques TOLEDANO

La lutte contre la pauvreté ne devient-elle pas progressivement, par glissements successifs, une lutte contre les pauvres ? ●

## Mohamed ADJI

J'espère que ma question contribuera à élever le débat. Au niveau du débat politique, j'ai l'impression que les questions liées à l'insécurité sont traitées de manière parallèle : chaque problème est pris de

manière différente et on n'essaie pas de voir s'il existe un point de convergence. Je ne sais pas si les chercheurs ont la même conception ; c'est l'impression que j'ai ●

## Jean RUEGG

J'ai été surpris que le terme de vidéosurveillance ne soit jamais apparu. Et je me demande si, dans le fond, les choix sont encore tellement ouverts, notamment quand on parle de la situation en Belgique

et aux Pays-Bas. J'ai l'impression que les dés sont déjà davantage pipés qu'on ne le pense et qu'en terme territorial on assiste bel et bien à des politiques où l'on discipline le territoire ●

## François MENARD

*Vous avez évoqué le monitoring ; est-ce que cela s'appuie sur des statistiques produites par les services de police ou sur des enquêtes de victimisation ? On n'a pas vraiment évoqué des expériences de type police watching qui me paraissent être aussi des formes de confrontation, voire de convergence de points de vue entre ceux qui vivent*

*l'insécurité disons liée aux agressions, aux vols, de manière plus ou moins fréquente, et ceux qui vivent d'autres formes d'insécurité, civile également, en tous cas en France, à savoir des jeunes de certains quartiers qui perçoivent la police comme une menace ou un harcèlement quotidien ●*

## Roselyne de VILLANOVA

C'est une question que me suggère la remarque de monsieur Swinnen à propos des nouveaux quartiers mixtes. Vous avez parlé à propos d'un pays de nouveaux quartiers mixtes, mixtes dans le sens total du terme, c'est-à-dire la mixité des fonctions, c'est ce que j'ai compris, et la mixité sociale

n'est qu'un petit bout de la question. Je me demande si l'on réfléchit encore aujourd'hui, en France et ailleurs, sur la question de la séparation et du zonage entre le résidentiel (les logements) et les fonctions urbaines, séparation qui a aussi entraîné une culture de la séparation ●

## Massimo BRICOCOLI

J'ai indiqué que les pauvres habitent dans la ville de Milan et la thématisme est bien la lutte contre ces pauvres, sous couvert de

sécurité. Il y a en Lombardie un programme de financement de vidéosurveillance dans les quartiers publics et on a beaucoup

discuté de ce qu'on allait surveiller. Est-ce que c'est une aide pour les habitants ou est-ce la surveillance des habitants ? Il n'existe pas vraiment de débat ouvert ; ce sont des

situations spécifiques où il faut lutter pour soulever la question déjà posée comme (...?) ●

## Jacques DONZELOT

C'est contre les pauvres quand même... Hugo, toutes les autres questions en une réponse ●

## Hugo SWINNEN

Il y a des éléments importants que je n'ai pas évoqués qui sont pour une partie repris dans notre étude. La réponse la plus simple est qu'il faut lire notre étude qui sera disponible, je crois, dans quelques semaines ! Quand même deux ou trois petites remarques.

Nous avons fait essentiellement une étude de littérature mais nous avons aussi interviewé un certain nombre d'experts. Ce qui paraît tout à fait clair pour la plupart d'entre eux est que, si l'on ne fait pas trois choses en même temps dans nos villes - et c'est là la convergence dont on parlait -, on n'arrivera jamais à résoudre le problème de la sécurité. Tout d'abord le maintien de la loi et de l'ordre, ce qui est important (aux Pays-Bas, pendant un certain temps on n'a pas réalisé que cela aussi était un vrai problème). Deuxième chose, il faut absolument investir dans le physique et le social. Troisième chose, il faut absolument impliquer les citoyens, les habitants dans les problèmes de nos villes. Si l'on ne fait pas ces trois choses-là, on n'arrivera jamais non plus à maîtriser - je dis bien maîtriser et non pas lutter - le problème de la sécurité.

En ce qui concerne la techno-prévention (vidéosurveillance, etc.), j'ai l'impression que le débat est plus présent en Belgique qu'aux Pays-bas et il se fait avec des différences entre les deux approches, l'approche étatique et l'approche collective de la lutte contre l'insécurité.

Sur la séparation fonctionnelle, la mixité, etc., il faut demander à des spécialistes de la mixité de répondre à ce genre de question car cela nous mènerait très loin, c'est un peu difficile de répondre là-dessus maintenant.

Un dernier point quand même sur les jeunes. Le thème de la jeunesse et de la sécurité aux Pays-Bas est important dans le débat sur la sécurité ; en Belgique, ce qui ressort très fortement quand on interviewe les experts qui ont soulevé ce problème, c'est que, si on ne traite pas en même temps l'insécurité envers les jeunes et l'insécurité créée par des jeunes, on n'avancera jamais. Les jeunes sont aussi bien victimes qu'acteurs dans l'insécurité de nos villes ●

## Jacques DONZELOT

Merci beaucoup pour ces interventions  
dans des conditions un peu difficiles,  
linguistiquement parlant ●



## Vincent RENARD

En introduction à cette table ronde, je voudrais souligner l'importance d'aborder notre sujet à différentes échelles emboîtées : le bâtiment, le quartier, le territoire. Le fait de parler de ces trois échelles sur différents pays me paraît particulièrement intéressant.

Les orateurs vont nous parler de réussites, des success stories. Je leur serai reconnaissant de nous indiquer aussi s'il y a eu des difficultés, des frictions, comment se résolvent les conflits.

Il y a une sorte de conformisme à dire que l'économie et l'écologie sont en partie liées et que l'on peut en faire la synthèse. Mais il est tout aussi important de faire apparaître les contradictions ou les problèmes, comme celui des surcoûts d'un bâtiment très écologique. Comment les problèmes sont-ils posés dans le court terme, dans le long terme ? Y a-t-il des jeux win/win ou bien des arbitrages à faire et des concurrences biaisées ?



## Quartiers et bâtiments durables

---

Sophie Attali

*consultante à International Conseil Energie*

Pekka Huovila

*chef du groupe ingénierie concurrente, au centre de recherches techniques sur la construction et les transports de Finlande*

Peter Schilken

*ingénieur, directeur d'Énergie-Cités*

Taoufik Souami

*enseignant-chercheur Institut français d'urbanisme, CSTB*

---

*animation* Hervé Trancart

---

Le caractère durable d'un bâtiment ou d'un quartier ne se limite pas à l'évaluation de ses performances énergétiques et économiques. En même temps que progresse la démarche de la Haute Qualité Environnementale comme nouveau référentiel en matière de conception architecturale des bâtiments, des quartiers sont aménagés en mettant en oeuvre des principes de développement durable. Ces préoccupations invitent à une relecture de la ville déjà constituée, durable par essence puisque transmise par les générations précédentes. A la croisée des innovations technologiques, des préoccupations sanitaires et sociales et de l'exigence de qualité du cadre de vie construit, quelles nouvelles (re) configurations urbaines sont proposées par la recherche ?

La problématique « Quartier et construction durables » est européenne : tous les pays se posent des questions, les collectivités coopèrent et échangent sur ce thème, des réseaux d'experts et d'universitaires se forment... Cette européanisation ne conduit pas à une uniformisation mais à une mise en oeuvre de grands principes selon des modalités très différentes. Les intervenants présenteront des exemples et montreront que cette diversité n'est pas indépendante des systèmes de jeux d'acteurs dans les différents pays. Les processus de décision pour introduire de la qualité environnementale dans les projets urbains sont en effet variés, les collectivités locales jouent un rôle pilote à chaque fois mais soumettent ces préoccupations à des impératifs économiques, sociaux et politiques locaux.

Ce contexte décisionnel fait le succès des différents programmes bâtiments et quartiers durables. Le 6<sup>e</sup> Programme d'Action sur l'Environnement de la Commission Européenne recommande que des stratégies soient mises en place au niveau local, car il est plus efficace de s'attaquer aux problèmes tels que l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'air, la protection de la nature et de la biodiversité, l'utilisation plus économe de l'espace ou encore la réduction des nuisances sonores, lorsqu'ils sont pris à la source. Ces ressources sont largement sur exploitées en Europe, notamment dans les zones urbaines, lesquelles concentrent 80% de la population.

De nouveaux concepts de quartiers de ville et de zones urbaines partagent une même vision, celle de la durabilité. Les intervenants allemand et finlandais prendront en exemple diverses réalisations : Freiburg et Hannover en Allemagne, Malmö en Suède, Utrecht et Amersfort aux Pays Bas, BedZED à Londres, ou Arabianranta et Viikki à Helsinki. Ces exemples illustrent une urbanisation compacte, disposant de tous les équipements nécessaires à la vie du quartier, que ce soit en matière de services publics ou privés ; des

logements de haute qualité à l'architecture particulièrement bien pensée, avec des espaces verts variés et nombreux, font de ces endroits des lieux où il fait bon vivre. Les besoins en déplacements, que ce soit à pied ou en voiture, s'en trouvent réduits, de même que la circulation.

Peter Schilken mettra l'accent sur les mesures d'économie d'énergie et l'utilisation des énergies locales (renouvelables) mises en oeuvre dans les quartiers mentionnés. Il abordera également les aspects écologiques (eau, déplacement, gestion des déchets et des sols) et la concertation avec les résidents. Pekka Huovila donnera des exemples sur les innovations sociales et la participation du public via internet, ainsi que l'évaluation environnementale des quartiers et bâtiments. Les intervenants français compléteront ces exemples et les mettront en perspective avec la situation en France. On pourrait conclure sur un retard français mais l'analyse minutieuse des situations contredit cette affirmation.

# Quartiers et bâtiments durables

## Hervé TRANCART

Les quatre intervenants de cette table ronde travaillent au sein de réseaux de recherche ou de consultance européens. Sophie Attali est consultante à International Conseil Energie ; Pekka Huovila vient de Finlande, il est chef du groupe ingénierie concourante au Centre de recherches techniques sur la construction et les transports, le VTT, qui a des missions équivalentes à celles du CSTB ; Peter Schilken est chef de projet à Energie-Cités, réseau de travail et d'échanges sur des villes européennes ; Taoufik Souami est enseignant à l'Institut français d'urbanisme, il est aussi au CSTB ; il va nous parler d'une recherche qu'il mène sur les quartiers durables.

La première question que nous allons nous poser lors d'un premier tour de table est celle de savoir si, dans les différents pays européens, on rencontre les mêmes approches, les mêmes problématiques, les mêmes objectifs en ce qui concerne les questions des bâtiments et quartiers durables ? La réponse, en gros, est oui, mais nous allons préciser lors d'un premier tour de table en quels termes ces questions sont abordées et si chacun confirme que l'on retrouve à peu près les mêmes préoccupations, les mêmes difficultés.

Dans un deuxième temps, nous regarderons plus en détail le fait que les mêmes objectifs sont poursuivis dans des modalités assez différentes. Selon les pays, l'accent sera mis sur la maîtrise énergétique ou sur un problème de transports ou sur un problème d'accessibilité dans la ville... Et du fait que les systèmes d'acteurs, les systèmes décisionnaires sont différents, on va avoir des résultats différents.

Dans ce champ de question, se croisent des dimensions techniques, sociales et économiques. Mais sur les aspects économiques, une remarque est nécessaire: quel mode de développement cherche-t-on à travers la notion de développement durable ? Quels types de performances ? Comment sont-elles mesurées, évaluées ? Quel retour a-t-on des expériences ? Par exemple, en France, on parle toujours de surcoûts liés au développement durable ou à la haute qualité environnementale, mais on ne sait pas de quel ordre ils sont ; on dit qu'il faut atteindre des objectifs alors qu'on ne sait pas poser le débat en termes de performance. Et qui dit performance dit implication des acteurs sur des prestations, sur des services, sur des résultats à atteindre. Or, en France, les formes de contractualisation des performances dans le domaine des bâtiments ou des quartiers durables sont très inadéquates.

Nos intervenants vont nous dire si d'autres pays leur paraissent plus avancés sur cette question-là.

La première question à la table ronde est donc : rencontre t'on des problèmes analogues dans les différents pays européens ? A-t-on une Europe des quartiers durables ou du bâtiment durable ? ●

## Sophie ATTALI

Je travaille actuellement sur un programme de recherche sur le bâtiment, l'objet bâtiment, un peu déconnecté du quartier pour le moment. Qu'est-ce qu'un bâtiment durable ? Nous nous concentrons sur des maisons individuelles à très, très basse consommation d'énergie, voire zéro énergie si c'est possible. C'est un projet européen qui s'appelle « **Passive House** » et qui réunit l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

Les cultures, les approches du secteur du bâtiment sont différentes, voire s'affrontent un peu. Même si les questions sont globalement les mêmes et la problématique identique, on voit se dégager deux conceptions principales sur ces bâtiments. L'une, plutôt à l'allemande et à l'italienne, avec des bâtiments techniques bien définis : on supprime le système de chauffage, les radiateurs sont remplacés par des systèmes de ventilation mécanique avec des échangeurs de chaleur,

etc. ; ce sont surtout des bâtiments très, très isolés. A l'opposé, on trouve plutôt les Espagnols et les Portugais qui, eux, sont pour des maisons qui ne consomment rien du tout, des maisons basées sur des techniques totalement bioclimatiques, avec beaucoup d'aérations, etc. Déjà, nous avons beaucoup de discussions au sein de ce groupe de recherche sur ce qu'est un bâtiment durable, même si nous allons tous dans la même direction.

*Le deuxième élément frappant, dans cette phase initiale, c'est justement le surcoût. On dit toujours qu'un bâtiment durable coûte plus cher ; est-ce vrai ou non ? Il semblerait que les programmes les plus développés, comme le passive house ou casa clima en Italie, demandent à ce que les bâtiments qui bénéficient de ce « label » aient des coûts limités à 10 % de plus que pour un bâtiment normal ●*

## Pekka HUOVILA

Je vais continuer d'une manière un peu plus générale. Je confirme que l'approche est plus ou moins la même mais des différences se présentent à plusieurs niveaux. Par exemple, en ce qui concerne l'énergie dans les pays nordiques, l'Islande ou la Norvège produisent de l'électricité provenant essentiellement

de ressources renouvelables. Dans chaque pays européen on va développer son propre système pour évaluer les impacts environnementaux.

Mais de manière assez générale, l'approche est la même, les objectifs sont les mêmes ●



## Peter SCHILKEN

Je voulais ajouter un élément à ce qu'a dit Sophie Attali concernant le bâtiment : à mon avis, c'est tout à fait transposable pour les quartiers. On observe partout les mêmes questions : qu'est-ce qu'un quartier durable ? Comment cela se présente ?

Il y a aussi un décalage entre les pays du nord, comme la Scandinavie, les Pays-Bas et les pays germanophones, et les pays du sud. Au début, c'était surtout une question de développement durable dans les pays où la population est plus dense. C'est au Pays-

Bas et au Danemark que sont apparues les premières idées sur les quartiers durables et depuis, ces idées progressent de plus en plus vers le sud. On voit un fort intérêt maintenant en France et dans les pays du sud de l'Europe pour les questions de développement durable.

Ce qui est intéressant aussi, c'est le décalage au sein même d'un pays : certaines villes sont en avance et d'autres dorment encore et cela va prendre du temps de les réveiller ●

## Taoufik SOUAMI

*Pour compléter et confirmer, une illustration et une précision. Quand nous avons commencé notre travail d'analyse et de répertoire des quartiers durables en Europe, nous nous étions demandés quels termes nous allions utiliser ; cela peut sembler anecdotique mais c'est extrêmement important. On a pensé à area, district, et nous avons fini par utiliser sustainable neighbourhood en pensant qu'on allait passer une demi-heure à l'expliquer. Finalement, à chaque fois que nous sommes allés solliciter des consultants, des experts, parfois aussi des responsables d'associations, ils ont assez rapidement compris de qui on parlait. Cela signifie bien qu'il y a une circulation extrêmement importante du champ sémantique que recouvre rapidement cette idée de construction et de quartier durable.*

La précision que je voulais apporter est celle-ci : on peut esquisser très rapidement au moins trois vecteurs importants de circulation

et d'eupéanisation de ce sujet et de ces questions. Le premier évidemment, ce sont les projets européens, mais assez souvent ils portent sur un secteur (transports, eau, énergie, participation, etc.) et finissent par diffuser un certain nombre d'idées portant sur l'ensemble de l'urbain, sur l'ensemble des quartiers.

Le deuxième vecteur important est ce que l'on pourrait appeler les quartiers « vedettes », qui font l'objet de beaucoup de reportages, d'articles, et qui sont très visités par des experts. Ces quartiers participent de la diffusion en Europe de l'idée de quartiers de construction durable.

Troisième vecteur, pour finir : la circulation. Il y a énormément de travaux réalisés par des bureaux d'étude, des agences urbaines, des consultants, qui résument, présentent très brièvement ces quartiers durables. Ces travaux circulent et l'on s'intéresse de plus en plus à ces quartiers ●

## Hervé TRANCART

Quelles sont les questions, les thèmes abordés sous l'étiquette de « quartier durable » ? ●

## Taoufik SOUAMI

Ce qui est dominant et explique en partie le découpage Europe du nord / Europe du sud c'est d'abord une entrée technico-environnementale où l'on va trouver principalement deux thèmes, l'eau et l'énergie, et de manière plus secondaire des mobilités douces (vélos, séparation des voiries ...), une réduction des émissions de gaz à effet de serre, et également des questions environnementales liées au bruit, à l'air, etc.

Par contre, on n'a trouvé aucun projet de quartier durable où la qualité de l'air d'une manière générale et la qualité de l'air intérieur d'une manière plus particulière aient été traitées.

Une question s'est posée à nous, celle de l'articulation de ces quartiers dits durables avec le reste de l'urbain. Assez souvent, dans les démarches que nous avons observées, il s'agit de créer un périmètre exceptionnel dans la ville ou à la périphérie de la ville où l'on va faire un quartier particulier. A l'intérieur du quartier particulier on va trouver des analyses des cycles pour l'eau, des cycles de réutilisation des déchets mais aussi les questions de mixité sociale, de mixité des activités à l'échelle du quartier, les questions de mobilité et de transports .... Mais, en règle générale, on ne sait pas bien comment ces questions s'articulent entre le quartier et la ville ●

## Vincent RENARD

Comment sont définis ces quartiers ? Par une structure politico administrative standard ? Comment pourrait-on les définir « écologiquement » ? Va t'on avoir des

quartiers « phares » et puis ...le reste où l'on pourra émettre en toute tranquillité les gaz à effet de serre ! ●

## Pekka HUOVILA

Le VTT a défini un champ de recherche qui ne concerne pas seulement l'environnement construit mais aussi tous les autres domaines technologiques comme l'électricité, l'énergie, etc. En particulier, le VTT a développé une méthodologie d'évaluation environnementale des quartiers et des bâtiments.

*L'un des projets sur lesquels je travaille s'appelle Intelcities que nous avons essayé de présenter à la Commission pour la ville intelligente soutenable.*

*Je vais vous montrer des exemples des indicateurs pour les pays auxquels nous avons affaire (suit la présentation de tableaux montrant comment se situent différents pays par rapport à une batterie de critères de développement durable)*

Sur cette carte, par exemple, on voit quel genre de gens habitent là et la ville peut développer des services selon le profil des citoyens. On peut même comparer différents bâtiments et immeubles et voir comment les gens ont voté !

Voici un autre exemple d'évaluation environnementale sur les questions de santé en termes de qualité de l'air et de santé à l'intérieur des bâtiments.

Concernant l'utilisation des ressources, l'énergie a le plus grand poids (55 %). Pour le terrain et les équipements, on n'a pas trouvé d'indicateurs suffisamment simples pour l'évaluation. Par contre pour les services des bâtiments, comme l'adaptabilité, on a également une série d'indicateurs.

Sur les conséquences écologiques, on a des indicateurs concernant les déchets et aussi la biodiversité.

Il y a aussi les transports légers (bicyclettes), les transports publics et aussi les services car on doit prendre en compte que l'on n'a pas besoin d'utiliser sa voiture si les services sont proches de l'endroit où l'on habite.

On a ajouté des indicateurs pour le risque environnemental en sous-sol et dans le bâtiment même.

Ensuite, on a fait la même chose pour les bureaux, les logements, les supermarchés. Ainsi, par exemple, la ville d'Helsinki a donné le permis de construire aux seuls projets qui ont gagné un certain nombre de points environnementaux.

A partir de ces évaluations, on a fait un scénario pour la ville du futur ou, plus exactement, plusieurs scénarios pour la même ville et pour les différents quartiers ●

## Vincent RENARD

Une question : il y a beaucoup d'interaction avec les citoyens, on leur parle beaucoup ; a-t-on une idée de leurs priorités et éventuellement de leur consentement

à payer ? Quelles sont leurs priorités confrontées à des choix écologiques ? ●

## Pekka HUOVILA

Quand nous avons fait le projet expérimental, les surcoûts étaient souvent entre 3 et 5 %, pas plus, mais on estime que ce surcoût

sera amorti en vingt ans. En fait, on établit différentes options et il y a un prix pour chacune ●

## Peter SCHILKEN

*Le résultat des quatre exemples que je vais vous montrer ne s'est pas fait en un jour ou en un an. Déjà la planification d'un quartier durable prend, dans la majorité des cas, trois à quatre ans, rien que pour mettre en place une équipe qui prépare le projet. Le résultat des quatre exemples prend ses racines vers la moitié des années 90. Je vais vous montrer quelques images des quartiers et développer les particularités de chacun. Le déclencheur du projet Hannover Kronsberg a été l'exposition mondiale en 2000. Il a été nécessaire de construire de nouveaux logements pour deux raisons : d'une part, une forte demande sur le marché locatif à Hanovre et, d'autre part, la venue de 3 000 exposants qu'il fallait loger pendant la durée de l'exposition. Et, si l'on construit un village uniquement pour des exposants, on voit tout de suite le problème : qu'en faire après leur départ ? La solution qui a été trouvée sur Hanovre a été de construire un quartier de 3 000 logements mais uniquement - et c'est déjà beaucoup - 1 000 pour les exposants et 2 000 immédiatement mis à la location.*

La particularité de ce projet est son « optimisation écologique ». On a travaillé sur cinq grands axes à Kronsberg : d'abord l'optimisation énergétique avec pour objectif de réduire les émissions de CO<sup>2</sup> de 60 % par rapport à ce qui était en 1990 - j'insiste

sur ce point - le standard national moyen en Allemagne pour les nouvelles constructions. En 2001, 2002 et 2003, on a fait une évaluation et on a eu des résultats : en 2001, on était déjà à 50 % ; en 2003, à 55 %. Les 5 % manquant viennent du fait que les objectifs de réduction de la consommation en électricité dans les ménages n'étaient pas atteints ; la consommation est même devenue plus importante. Sur les prochaines années, la ville de Hanovre va surtout travailler sur cet aspect-là. Deuxième question très importante, celle des déchets : d'abord les minimiser et donner à chaque ménage les moyens de faire le tri à la maison et bien sûr à l'extérieur, et trier aussi les déchets au niveau du chantier et pendant toute sa durée.

Autre aspect, la gestion des eaux. Toute l'eau qui tombe sur Kronsberg devrait rester dans le quartier. Nous avons beaucoup travaillé sur la question de l'eau dans ce quartier mais il faut y entrer pour voir toutes les finesses. Concernant la gestion des sols, c'est la ville qui a imposé que tout sol évacué reste sur Kronsberg. On a fait des collines, des murs antibruit ; on a travaillé sur le paysage avec le sol.

Troisième question, le plan de communication avec les résidents du quartier. Communication aussi parce que le quartier est proche du

parc des expositions ; en 2000, on a fait des visites guidées dans le quartier avec l'idée d'en faire une référence mondiale.

L'autre question importante était l'attractivité du quartier. Il est situé hors du périmètre de la ville (comme tous les quartiers neufs) et les infrastructures doivent y être très bonnes. On a mis l'accent sur un alignement de lignes de tram et toutes les pistes cyclables ont été aménagées.

Pour en venir aux problèmes posés, à Kronsberg, on a rencontré pas mal de difficultés, de malentendus entre les promoteurs et la Ville. La Ville était propriétaire des 2/3 du terrain ; l'autre tiers avait été acheté par des spéculateurs bien avant la construction. Dans le contrat de vente du terrain, la Ville a imposé beaucoup de choses aux promoteurs, non seulement sur les questions énergétiques mais aussi sur les matériaux (interdiction du PVC et de l'aluminium). Les promoteurs voulaient donc construire surtout sur le 1/3 du terrain qui n'appartenait pas à la Ville et où il n'y avait pas de restrictions. La Ville a conclu un contrat avec les promoteurs, avec les mêmes références, mais elle a dû réduire ses exigences.

Deuxième exemple, le quartier Vauban. Le déclencheur a été le départ des militaires français qui occupaient la caserne. C'est la Ville de Freiburg qui a acheté le terrain à l'État fédéral d'Allemagne et très vite les premiers squatters sont arrivés. Il y avait donc nécessité de réagir assez rapidement. Ce quartier a une particularité : c'est le plus écolo d'Allemagne ; on le voit surtout au moment des élections. Aux dernières élections fédérales, en septembre, 60 % des électeurs ont voté pour les Verts ; pour l'élection du maire, ils étaient 80 %.

Pourquoi cela ? Parce que, contrairement à Hanovre où l'on a beaucoup de locatif, à Freiburg qui a été fait deux ans plus tard, on a manqué de subventions pour la construction de logements sociaux. C'est un vrai problème aujourd'hui en Allemagne : ni l'État fédéral ni le Land ne donnent de subventions. De ce fait, la majeure partie du quartier Vauban a été montée en accession à la propriété mais on y trouve très peu de promoteurs classiques. La particularité réside dans le fait que des groupements de particuliers se sont formés ; une trentaine de familles ont même fondé une coopérative pour réaliser des logements sociaux dans le quartier Vauban. Les résidents ont aussi formé une association, le Forum Vauban, pour mettre en avant les intérêts des citoyens par rapport au développement du quartier. Il y a donc eu, dès le début, une très forte implication des habitants.

*Une autre particularité est qu'il n'y a pas de stationnement de voitures sur les 2/3 du quartier ; on se gare dans deux grands garages où l'on peut acheter un parking. Beaucoup de familles ont renoncé à la voiture et utilisent un système de car sharing (possibilité de louer une voiture auprès de l'association). Les bus, les vélos et la nouvelle ligne de tram qui sera bientôt inaugurée font de ce quartier, qui n'est pas très loin du centre-ville, un quartier très recherché. Même s'il existe un standard comme à Hanovre au niveau de l'énergie, les citoyens sont plus engagés et ils ont déjà abandonné le bâtiment basse énergie pour le bâtiment passif (30 à 40 % des constructions).*

Par rapport à la question du surcoût - et elle se pose encore plus à Hanovre qu'à Freiburg - , l'explosion des prix du pétrole modifie complètement la discussion sur le surcoût de l'optimisation énergétique d'un bâtiment. Tous ceux qui ont construit un bâtiment

passif et qui paient 200 euros par an pour leur facture énergétique sont tranquilles ; ils ont peut-être investi un peu plus au début mais avec une architecture « intelligente » car on peut construire des maisons passives à des coûts très intéressants.

Autre exemple : Malmö, une friche industrielle réaménagée en parc d'exposition alimenté à 100 % en énergie renouvelable : l'électricité est produite par des éoliennes et le chauffage essentiellement par la géothermie. Mais, là aussi, on ne peut fonctionner avec des énergies renouvelables que si l'on baisse la demande d'électricité.

On pourrait citer d'autres exemples, comme

à Amersfoort aux Pays-Bas où quatre lotissements ont été développés sur des thèmes différents : solaire/thermique, solaire/photo-voltaïque, questions d'eau.

*C'est devenu de plus en plus une préoccupation de la Commission européenne ; il y a deux grands programmes, Sustainable energy communities et Concerto. Ce dernier, encore plus important, est un programme de la DG TREN. Dans le premier appel, trois villes françaises ont gagné ; il faudra aller à Lyon, à Grenoble et à Nantes pour voir dans quelques années à quoi ressemblent des quartiers durables. ●*

## Taoufik SOUAMI

Les projets que nous avons vus sont des projets de quartier plutôt exceptionnels. On peut identifier trois catégories parmi ces « quartiers durables ». La première catégorie, c'est ce qu'on appelle des « proto-quartiers durables » : des initiatives communautaires et associatives de gens militants de l'idée de quartier durable qui, partant de l'idée, se sont regroupés aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche et ont trouvé un site. L'idée est donc venue avant le site et ceci, on l'observe dès le début des années 80.

Ensuite est venue cette génération de « quartiers durables extraordinaires » : une situation où l'on ouvre une parenthèse exceptionnelle dans la production un peu

ordinaire des quartiers. On définit donc un périmètre particulier ; on mobilise des moyens, des dispositifs institutionnels ; on utilise des montages financiers particuliers ; il y a une mobilisation, beaucoup plus large que d'habitude, d'experts différents mais aussi d'opérateurs. On l'a vu dans quelques exemples qui ont été cités, on a plusieurs distributeurs d'énergie sur un même site. Par contre, on voit aussi d'autres quartiers, d'autres démarches qui intègrent ces objectifs de qualité sur l'énergie, sur l'eau, sur les transports, sur les questions de mixité sociale, etc., sans recourir à ces dispositifs particuliers, que ce soit en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède ●

## Peter SCHILKEN

Pour ma part, je ne considère pas que ces quartiers concernent nécessairement une catégorie « extraordinaire » de la population, mis à part peut-être les écolos de Freiburg. A Hanovre, par exemple, ce sont tous des logements sociaux. Mais des logements sociaux à un autre niveau parce que - et je

trouve cela assez intelligent - ils ont élargi l'accès à ces logements pour obtenir une réelle mixité des couches de la population et éviter les ghettos. Les infrastructures sociales étant « extraordinaires », on trouve beaucoup de jeunes familles dans ces nouveaux quartiers ●

## Taoufik SOUAMI

Doit-on parler d'un retard français sur ces questions, voire même plus largement d'un retard des pays sud européens. En fait, l'idée du retard français ne tient pas longtemps. Quand on regarde de près les lacunes, les insuffisances, les quartiers durables qui ne vont pas jusqu'au terme de leurs objectifs, cela relativise le jugement.

Mais plus fondamentalement, deux raisons nous amènent à repousser cette conclusion. La première est que se diffuse, à l'échelle européenne, une représentation de la durabilité qui passe d'abord par une approche technico-environnementale. Si vous n'avez pas fait de l'énergie super performante, de l'eau pluviale recyclée, vous n'êtes pas « durables ». Cette « norme » est quasiment intériorisée, y compris par des pays sud européens. Lorsqu'il font des quartiers durables, mais pas selon la « norme » que je viens d'évoquer, ils disent : « pas du tout, on n'a pas de quartier durable ; il faut aller voir beaucoup plus au nord » !

Et, de manière un peu plus générale, tout le monde a en tête un schéma dans lequel il y aurait des étapes obligatoires, indispensables, par lesquelles il faudrait passer pour faire des quartiers durables, pour faire du développement urbain durable.

Quand on regarde ces différents quartiers, on voit bien que les changements dans la manière de produire de la ville, des quartiers, sont différents d'un contexte à l'autre et les considérations de développement durables sont introduites différemment. La France et les autres pays européens ne sont pas nécessairement obligés de passer par des étapes qu'ont connues l'Allemagne ou les Pays-Bas ; ils passent par d'autres filières et l'on voit apparaître beaucoup d'initiatives dans les collectivités territoriales françaises pour faire du développement urbain durable ●

## Jean FREBAULT

Je suis très sensible à un certain nombre d'exemples qui ont été montrés, comme celui de Freiburg. J'ai fait comme beaucoup d'autres un certain nombre de visites et je ne suis pas totalement convaincu par ce qu'a dit monsieur Souami sur le non retard de la France. J'aurais aimé qu'il nous donne

des exemples français plus convaincants. Je connais un certain nombre de quartiers mais ils n'ont pas du tout la puissance intégratrice de tous ces facteurs, même si je suis bien d'accord pour dire que le développement durable ne peut pas se limiter au technico-environnemental ●

## Ursula PARAVICINI

Qu'entendons-nous par quartier durable ? C'est la dimension aussi bien écologique, sociale qu'économique. Ce qui est surprenant, c'est que des chercheurs allemands présentent des quartiers durables sous la seule dimension écologique, sans parler de la dimension sociale.

Or il se trouve qu'à Hanovre, il y a eu une grande discussion en amont de la création de ce quartier pour savoir si c'était durable de faire un quartier de 3 000 logements à l'extérieur de la ville et d'un seul coup plutôt

que de réhabiliter des parties de la ville à l'abandon.

Après la réalisation, une autre question s'est tout de suite posée : comment gérer un quartier fabriqué de toutes pièces ? C'est aussi une question de durabilité. Aujourd'hui, dans le quartier de Kronsberg, les habitants ne sont pas tout à fait ceux que l'on souhaitait ; une grande partie des problèmes sociaux est concentrée dans ce quartier et les responsables de la Ville sont très inquiets ●

## Mathilde KEMPF

Je reviens à la question du surcoût. Comme l'a dit Peter Schilken, quand on ne paie pas de chauffage, on se rend rapidement compte que l'on a amorti l'investissement du début. Par contre, je pense qu'il faudrait ouvrir une réflexion sur les prêts immobiliers. Ils sont donnés à un taux 0 sur le très court terme et cela ne prend pas en compte le coup d'utilisation du bâtiment sur le long terme.

Dans cet ordre d'idée, on pourrait aussi intégrer la notion d'étalement urbain et du coût de la consommation (le coût de deux voitures, par exemple) qui ne sont pas non plus intégrés dans le coût de la construction mais qui grèvent beaucoup les budgets. Si l'on y réfléchissait autrement cela pourrait peut-être permettre d'avoir des constructions et un urbanisme un peu plus durables ●

## Michel BONETTI

Je trouve un peu inquiétante la réduction de l'écologie à la technologie. Au CSTB, nous avons un débat sur la qualité technologique durable et simplement la qualité urbaine. J'ai vu un quartier au Danemark très durable technologiquement sauf qu'il y a des voies au nord des bâtiments et les pignons nord sont bien entendu aveugles et de plus peints en noir. Vous imaginez la qualité urbaine de la rue avec des pignons noirs sur 200 mètres ! Un autre exemple français, avec un grand groupe hôtelier que tout le monde connaît,

qui a beaucoup investi pour des raisons économiques dans la durabilité (notamment sur le chauffage). Ce grand groupe hôtelier est en train de construire des monstres du point de vue urbain en plein centre-ville ; ce sont des espèces de bunkers avec un nombre de fenêtres réduit, des façades lisses, etc. Ce groupe est en train de détruire la qualité urbaine d'un certain nombre de centres-villes français. Ce sont deux exemples qui interrogent sur le lien entre la qualité technique et la qualité environnementale ●

## Sophie ATTALI

Avant de passer à la réflexion sur les quartiers, je voulais apporter une précision sur le financement. Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais vient de se lancer dans une démarche de crédits à taux bonifiés par la Région et lance un appel d'offres auprès des

banques. Il commence par la réhabilitation des logements avec des prêts à taux 0 ou presque pour des travaux de rénovation et de maîtrise de l'énergie. Voilà sans doute une piste à suivre ●

## Pekka HUOVILA

J'ai présenté une recherche financée dans le cadre du programme technologique européen. Ils ont leurs critères et ont choisi leurs priorités Peut-on inclure les aspects

sociaux ? Souvent les agences qui financent les recherches ont leurs priorités et ce n'est pas facile à changer ●

## Peter SCHILKEN

Dans un quartier comme Kronsberg, l'impact social est certainement très important mais il est difficile à évaluer. A court terme, on peut déjà observer le taux de fluctuation dans le quartier ; il est de 10 %. En tout cas

l'évaluation que nous avons lors des visites est très valorisante, y compris de la part des gens qui travaillent dans le quartier en tant qu'assistants sociaux ●

## Taoufik SOUAMI

Si l'on se situe dans une démarche où le développement durable est réduit à l'environnemental technique, on peut voir en France des exemples qui ne fonctionnent pas sur le modèle allemand ; on ne cherche pas à avoir de grosses « locomotives » qui, théoriquement, vont tirer les autres villes. J'insiste sur le fait de ne pas avoir une vision évolutionniste où il y aurait des étapes obligatoires ; les améliorations sont introduites en fonction des contextes. La version technico environnementaliste créant de grosses locomotives peut également donner lieu à d'importants dysfonctionnements. Par exemple, pour rester sur le registre technique, on peut arriver à surdimensionner la question de l'eau pluviale et faire des réseaux qui ne servent à

rien et posent des problèmes d'entretien, de coût et de gestion par les copropriétés...

Quand on considère la question du développement durable avec ses trois ou quatre piliers, il existe des démarches en France (Nantes, Lyon, Paris) où l'on essaie d'intégrer aux performances énergétiques et aux performances sur l'eau, la question du développement économique, une redynamisation et une maîtrise du peuplement, etc. On ne se dit pas : on va d'abord faire de l'environnemental et on verra ensuite comment gérer les questions sociales et économiques quand on n'aura plus uniquement une classe moyenne supérieure plus ou moins concernée et engagée ●

## Territoires et développement durable

Jean-Marie Halleux,  
*professeur d'urbanisme à l'université de Liège - Belgique*

Corinne Larrue,  
*professeure à l'université de Tours*

Jean Ruegg  
*directeur de l'institut des politiques du territoire et de l'environnement humain,  
faculté des géosciences et de l'environnement, université de Lausanne - Suisse*

animation Pascal Lemonnier

Trois programmes de recherche, un français « Politiques territoriales et développement durable (D2RT) », deux européens, « Structures vertes et aménagement urbain » (COST11) et « Périphéries des villes européennes » (COST10), convergent pour s'interroger sur les modèles de villes compatibles avec la durabilité du développement, sur les disparités sociales, économiques et environnementales engendrées par les différentes formes de développement, et sur les modalités d'actions publiques et de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre des principes de durabilité dans les territoires. La table ronde sera structurée autour de ces trois thèmes essentiels de recouvrement des programmes à savoir :

1- *La question des modèles de ville compatibles avec la durabilité ou la soutenabilité du développement.* Les réflexions des chercheurs du COST C11 se sont focalisées sur la question de la ville compacte versus la ville étalée ; de manière complémentaire, les partenaires du COST C10 ont abordé la polynucléarité et la polyfonctionnalité des territoires urbains : peut-on établir un lien entre modèles d'urbanisme (ceinture verte, doigts de gant, villes nouvelles) et « compétences » ou capacité à gérer l'étalement urbain ? Les recherches en cours dans le cadre du programme « Politiques territoriales et développement durable » permettent également d'aborder cette question ; certaines sont consacrées à la définition d'indicateurs de développement durable des espaces urbains (en Allemagne et en France notamment) et une en particulier s'attache à l'élaboration d'une signature énergétique urbaine.

2- Le second questionnement portera sur les *disparités sociales, économiques et en terme de qualité de vie des habitants*. Ce thème est très présent dans les travaux du COST C11 et dans le programme « Politiques territoriales et développement durable », où il est notamment abordé par quelques recherches sur les inégalités écologiques. Bien que traité de manière moins frontale dans le cadre du COST C10, cette question reste importante pour la viabilité des zones périphériques des villes européennes. Y observe-t-on des phénomènes d'augmentation ou de régression de ces processus d'inégalités et de disparités ? L'action publique a-t-elle les moyens de réguler cette dynamique ?

3- Pour répondre à cette interrogation, un troisième champ de réflexions portera sur les *modalités de l'action publique et de la gouvernance du développement durable à l'échelle urbaine* : ici encore cette question a été abordée tant pour ce qui concerne le COST C11 (en relation avec les structures vertes) que le COST C10 (sous l'angle de la coordination entre politiques publiques). Quelle forme de gouvernance de la ville étalée ou plus généralement des formes urbaines contemporaines, observe-t-on ? Comment se manifestent les modalités de la participation et du jeu démocratique et politique traditionnel, sachant que ces derniers sont un enjeu fort du développement durable ? Les recherches en cours du programme « Politiques territoriales

et développement durable » étudient également pour nombre d'entre eux les conditions d'une gouvernance adaptée aux problématiques du développement durable.

C'est donc autour de ces trois questions que seront organisés les propos de la table ronde, en puisant dans chaque cas sur les apports des programmes respectifs, et en mettant en exergue les éléments communs et les différences notées au sein des espaces urbains européens.

# Territoires et développement durable

## Pascal LEMONNIER

Vous avez pu voir la dimension bâtiment, la dimension quartier en relation avec le développement durable. Immédiatement, on se pose la question du territoire plus large.

Le territoire plus large, qu'est-ce que c'est ? C'est la ville, l'agglomération ; c'est le territoire national, le territoire régional. Il y a différentes échelles, différentes problématiques et inmanquablement on a en face de nous des systèmes administratifs, politiques, technocratiques qui font vivre et participent à l'évolution du territoire (les SCOT et différents outils). Les questions posées, que ce soit à l'échelon français ou européen, concernent leur implication et leur imbrication avec les trois piliers du développement durable, l'enjeu social, l'enjeu économique et l'enjeu environnemental.

Nous avons effectué un zoom sur trois grands programmes auxquels participe activement le PUCA. Le premier est un programme que nous conduisons avec le ministère de l'Ecologie ; il traite des politiques territoriales et de développement durable et a creusé un certain nombre de pistes sur les inégalités écologiques, sur la gouvernance, etc. Le deuxième est un programme européen, le Cost C11, qui a travaillé sur les structures vertes et l'aménagement urbain. Le troisième s'est plutôt focalisé sur les périphéries des villes européennes (Cost C10).

Dans le cadre de ces programmes, des questions essentielles se sont posées à nous et nous nous proposons d'en aborder trois séparément avec nos trois intervenants.

Corinne Larrue est professeure en aménagement de l'espace et urbanisme à l'université de Tours. Jean-Marie Halleux est maître de conférence au service de géographie économique à l'université de

Liège ; il est par ailleurs chargé de cours en marchés fonciers et immobiliers et en aménagement des espaces urbains dans cette même université. Enfin, Jean Ruegg est professeur et directeur de l'Institut des politiques du territoire et d'environnement humain à l'université de Lausanne.

Avant d'aborder les trois questions, j'ai envie de reposer une des problématiques qui est l'un des enjeux fondamentaux du développement durable : la question énergétique. Lors des Journées Climat qui viennent de s'achever, les spécialistes d'un groupe intergouvernemental ont précisé que, même en France, nous allons très certainement dans les trente à cinquante ans qui viennent, être touchés par les effets des dérives climatiques, avec des problèmes d'alimentation en eau assez lourds dans la moitié sud de la France et dans toute l'Europe du sud de manière générale. Naturellement, nous allons être confrontés à la cherté, voire à la raréfaction des énergies fossiles et l'on ne sait pas si d'autres énergies pourront rapidement et facilement les remplacer. Il va donc falloir se tourner un peu plus vers le solaire, vers le photovoltaïque, etc.

Dans la mesure où les effets climatiques que nous risquons de connaître bientôt sont déjà un peu traités dans d'autres systèmes plus au sud de l'Europe, n'a-t-on pas intérêt à creuser les relations nord-sud pour mieux intégrer certaines façons de faire, compte tenu des difficultés qui risquent d'être les nôtres dans les cinquante ans à venir ? Et peut-être imaginer de développer, dans un futur proche, des éléments de recherche sur l'urbanisme adapté à la dimension solaire, sachant que la dimension carbone est en train de nous poser problème ?

Ce sont des questions de fond ; après tout, peut-être que dans les efforts de recherche qui sont les vôtres vous avez déjà commencé à y réfléchir.  
Je propose d'aborder la première thématique

qui correspond à la structure spatiale et la ville étalée. Quels sont les modèles de ville intéressants au regard des trois dimensions du développement durable ? ●

## Jean RUEGG

Je dois quand même préciser que l'action Cost C10 est maintenant terminée depuis une année et demie ; donc les questions que vous posiez en introduction ne faisaient pas partie du Programme. Cost C10 a fait, l'année dernière, l'objet d'une présentation par Geneviève Dubois-Taine dans le cadre des 2 jours du PUCA et je ne vais donc pas y revenir. Les questions que nous nous sommes posés cet après-midi par rapport au développement durable ont été ajoutées après coup. J'ai donc pris quelques libertés en essayant de trouver des références issues des travaux de l'équipe Cost C10 et de les présenter au travers de mes propres clefs de lecture. Le tout est illustré par des exemples tirés assez souvent, malheureusement, du contexte que je connais le moins mal : le contexte helvétique.

Dernière précision, Cost C10 s'est préoccupé des urban outskirts, ces territoires intermédiaires, au-delà des banlieues. Il n'y a pas eu de définition préalable de ces urban outskirts ; c'était un des objets de la recherche, un des objectifs que de se mettre d'accord sur une définition commune. Par conséquent, entre nos pays il y avait une façon assez différente de définir cela. Si je fais d'entrée cette précision, c'est que je vais parler essentiellement de mécanismes qui se déroulent à partir des années 80 en suivant une définition pour laquelle nous étions un peu minoritaires au sein de l'action. Nous

retrouvons cependant des préoccupations qui sont partagées par les collègues norvégiens, belges, danois, allemands, anglais et français notamment. Mais il est vrai que les Italiens, par exemple, s'inscrivaient plutôt dans une approche de la banlieue des années 20. Ceci juste pour dire qu'il y a toujours beaucoup de diversité dans ces actions COST et qu'elle participe justement à en faire toute la richesse.

Nous avons donc procédé à des visites de villes. Par rapport à la thématique de la table ronde, nous avons examiné notamment trois grands modèles : celui du fingerplan à l'occasion de notre visite à Copenhague ; nous avons aussi traité de la question de la ceinture verte avec Belfast ; et puis l'exemple des villes nouvelles françaises en nous préoccupant plus précisément de Cergy.

Le premier constat qui a été fait dans chacune de ces villes, par rapport à chacun des modèles qui relevaient quand même de politiques assez interventionnistes visant à limiter l'étalement urbain, est assez mitigé. Prédomine l'impression d'un échec relatif de ces politiques qui ont eu beaucoup de peine, sur le long terme, à maintenir leur objectif initial.

Un révélateur de cette difficulté des objectifs urbanistiques et de la théorie urbaine est sans doute fourni aujourd'hui par la multiplication des termes que nous voyons

émerger dans le champ scientifique pour parler de cet étalement urbain, de cette configuration territoriale. Chacun essaie d'en rendre compte en fabriquant son propre mot. En matière de territoires intermédiaires cette situation me paraît assez caractéristique d'un territoire dont on ne sait pas encore très bien s'occuper.

Par rapport à Cost C10, nous avons essayé dans ce territoire — qu'il soit ville diffuse, Zwischenstadt, postmétropolis ou urban outskirts — d'en comprendre les structures (qu'est-ce qu'on y trouve ?), les dynamiques (qu'est-ce qui est générateur de ce type de territoire ?) et les modalités de leur gouvernance.

La première illustration est celle d'une Suisse qui a la rougeole ou je ne sais quelle maladie. La carte vous donne une idée des communes dans lesquelles il y a eu une croissance démographique entre 1982 et 1997 (en rouge) et celles où il y a eu une décroissance (en bleu). Il est intéressant de noter que l'augmentation de la population s'est produite partout dans le territoire sauf dans les secteurs montagneux et dans les principales villes (à l'exception notable toutefois de Genève qui est parvenue à gagner des habitants).

Si l'on procède à une observation fine et que nous la calquons sur la connaissance du territoire, nous remarquons que les infrastructures routières (nouvelles autoroutes notamment) constituent un facteur structurant fort. Les infrastructures de transports publics sont aussi présentes. Mais elles n'émergent pas d'une manière aussi forte même si elles ont fait l'objet d'un soutien politique fort et de nombreux investissements.

Il est aussi intéressant de relever que les processus de diffusion, d'étalement urbain

sont souvent des processus assez anciens qui s'inscrivent dans la durée. Je reviens ici sur l'exemple de la région comprise entre Zürich et Baden située plus à l'est du pays. Dans cette région, nommée Limmattal, l'essentiel de l'étalement et de la consommation du sol s'est fait avant les années 70 et donc avant la mise en place d'une politique fédérale d'aménagement du territoire. Enfin, il y a lieu de signaler que cet accroissement démographique s'opère à l'échelle des communes. Nous retombons alors très vite sur l'un des problèmes rencontrés pratiquement dans tous les exemples que nous avons analysés dans le cadre de Cost C10. A l'exception de l'Angleterre qui ne compte que 300 communes, nos pays sont constitués d'un grand nombre de communes de taille relativement modeste. Comme ce sont presque toujours elles qui ont la responsabilité d'établir le PLU, c'est-à-dire de régler la question de l'articulation entre droit public et droit privé, il est évident que chacune cherche à offrir des zones à bâtir. Ce phénomène contribue aussi à cet étalement, à cette urbanisation qui peut se produire pratiquement partout.

L'illustration suivante donne une indication intéressante sur la structure des villes. L'émergence de structures polycentriques est ressortie assez clairement de l'action Cost C10. L'exemple utilisé ici rend compte d'une mobilité tout à fait parcellaire (il s'agit de la mobilité domicile/travail aujourd'hui minorisée en termes de kilomètres parcourus par la mobilité liée aux loisirs et à l'achalandage). Si, dans les années 1970, nous assistons bien à un fonctionnement centré sur la ville de Zurich, la représentation pour les années 2000 montre bien l'avènement d'un fonctionnement polycentrique de l'agglomération zurichoise.

La troisième illustration représente un élément qui a frappé à peu près toute l'équipe Cost C10 : il s'agit d'un « magnifique » centre dédié aux surfaces de loisirs et de commerce, réalisé avec des fonds américains dans la banlieue de Madrid. Il a été pour nous un élément fort, un choc aussi parce que cela correspond à ce que nous avons toujours essayé de refuser en tant qu'urbanistes ou aménagistes. Or je crois que c'est aussi à partir de ces choses que l'on ne veut pas voir que nous devons repenser nos théories et nos pratiques. Ce qui est extrêmement intéressant dans ce cas précis, c'est la présence d'une structure réalisée avec des fonds privés qui profite grandement d'investissements publics consentis pour la réalisation du réseau d'autoroutes. On pourrait donc dire qu'il s'agit encore d'une situation où le privé a su capter un avantage économique généré par des investissements publics. Mais la démarche madrilène est plus stimulante que cela, car la question qui se

pose aux autorités maintenant est de savoir comment, à partir de ce centre commercial qui offre 9 000 places de parking à ciel ouvert, organiser une centralité suffisante à partir de laquelle il serait possible de légitimer une extension du réseau de transport public ? Cela ne veut pas forcément dire que le but est de capter une part importante de la mobilité individuelle induite par le centre vers les transports publics; il s'agit bien plutôt de se demander comment la desserte du centre par une infrastructure ferroviaire, par exemple, pourrait recréer un axe structurant pour urbaniser ces territoires intermédiaires de l'agglomération madrilène. On est à peu près à 40 kilomètres au sud-ouest de Madrid ; comment sur ces 40 kilomètres redessiner des nœuds, des lieux de centralité qui ne seront pas multifonctionnels mais qui pourraient être fondés sur une ou deux fonctionnalités et participer de ce que Jean Remy nomme le réseau aréolaire ? ●

## Pascal LEMONNIER

Jean-Marie Halleux va nous parler du rôle des structures vertes, notamment dans le cadre du Cost C11, avec la notion de ville étalée et de structure spatiale ●

## Jean-Marie HALLEUX

Précisons d'emblée que les actions Cost – par exemple les actions C10 et C11 – ne permettent pas de financer des recherches, mais permettent le financement de

rencontres – donc de mise en réseaux – et de travaux de terrain à partir desquels il est ensuite possible de construire une réflexion. Piloté par Bernard Duhem, le Cost

C11 « Greenstructure and Urban Planning » (structures vertes et aménagement urbain) représente quatre années de travail – de 2000 à 2004 – auxquelles ont participé une quarantaine d'experts de 15 pays. Même si cette action est officiellement terminée, le réseau demeure actif sans financement européen, ce qui atteste sans conteste de sa vitalité. Une réunion vient ainsi de se tenir en juillet 2005 à Copenhague.

Bien que l'action Cost C11 n'ait pas permis le financement de nouvelles recherches, des résultats très concrets ont toutefois été obtenus. Il existe ainsi un site Internet qui rassemble de très nombreuses informations sur la problématique des structures vertes. Parallèlement, un rapport final doit être édité prochainement. Les informations disponibles sur le site et rassemblées dans le rapport permettent, d'une part, de justifier l'importance des structures vertes en matière d'aménagement urbain et, d'autre part, de mettre en évidence différents exemples de bonnes pratiques relevées à travers l'ensemble de l'Europe.

Qu'entend-on par « structures vertes » ? L'action C11 a permis la construction progressive d'une définition. Les structures vertes – ou infrastructures vertes – sont constituées de l'ensemble des éléments verts – tels les jardins publics ou privés, les terrains de sport, les espaces non bâtis – situés en trame urbaine. Un élément essentiel de la définition correspond à la prise en compte de l'articulation entre ces différents éléments. On peut ici parler de structure verte lorsque l'on observe une intégration des différents équipements verts urbains. En fait, c'est par cette intégration que les besoins de la collectivité – exprimés par les aménageurs – pourront être les mieux rencontrés. On s'appuie donc sur une

définition en termes d'aménagement (vision planificatrice) et sur le fonctionnement en réseau des équipements verts (vision systémique).

En matière d'équipements verts, les besoins exprimés par les populations et les aménageurs sont multiples. On peut tout d'abord faire référence à la qualité de vie, une dimension essentielle si l'on s'intéresse à la problématique de l'étalement urbain. Mais il ne s'agit pas là de la seule « performance » des structures vertes, il en existe d'autres : le renforcement de la biodiversité, l'épanchement des crues, l'amélioration de l'image de la ville, qui peut d'ailleurs accompagner un développement ou un redéploiement économique.

L'idée centrale développée par l'action est de considérer qu'il est opportun d'aboutir à une structure – ou à une infrastructure – verte qui serait planifiée et entretenue afin de répondre aux différents intérêts des aménageurs et, au final, aux différents intérêts de la collectivité. De la même manière qu'il est nécessaire de planifier et d'entretenir une infrastructure en matière de distribution d'eau alimentaire ou d'électricité, l'idée est ici de considérer que les infrastructures vertes doivent elles aussi être planifiées et gérées.

Le point de départ de l'action C11 est intimement lié à la problématique de l'étalement urbain. En effet, ce point de départ correspond à une réflexion sur les politiques de densification (en relation avec le mot d'ordre de la ville compacte) menées au sein de différents pays européens – notamment au Royaume-Uni, en Scandinavie, en Allemagne et également en Pologne – dans le courant des années 90. Suite à ces politiques, différents aménageurs et scientifiques ont exprimé la crainte que la densification ne s'accompagne d'une utilisation abusive des

espaces verts positionnés en trame urbaine. Toutefois, l'action n'aboutit pas à une remise en cause fondamentale du modèle de la ville compacte, mais elle aboutit plutôt à la conclusion qu'il est opportun de mener des politiques de compacité « qualitative », qui intègrent la problématique des structures vertes. Nous aurions là un compromis entre un étalement insuffisamment contrôlé et une trop forte densification. Il est intéressant d'observer que certaines villes européennes mènent explicitement cette politique, par exemple Utrecht ou Munich (à Munich, la stratégie territoriale a pour mot d'ordre : pour une compacité urbaine verte).

En matière d'étalement urbain, il est bien connu que la demande des ménages – et notamment des familles en formation – pour les aménités vertes est une puissante

dynamique de la périurbanisation. L'idée clé de l'action est ici de considérer que les structures vertes, par leur qualité, par leur impact sur la qualité de vie, permettraient de limiter l'aspiration de cette demande pour la périurbanisation, en tout cas l'aspiration d'une partie de cette demande. Du point de vue de l'accès des populations à la nature, la périurbanisation est à considérer comme une solution individuelle, voire individualiste. Par contre, une politique en matière de structures vertes correspond à une solution collective. Si les structures vertes sont une réponse importante en matière d'étalement urbain, ce n'est évidemment pas l'unique. S'il s'agit de réfléchir sur cette problématique, nous sommes tous bien conscients qu'il est nécessaire d'intégrer de multiples politiques publiques ●

## Pascal LEMONNIER

Comment le programme « Politiques territoriales et développement durable » prend-il en compte cette dimension ? ●

## Corinne LARRUE

Ce programme est en cours. Je voulais saluer à cette occasion la capacité qu'a eue le PUCA à travailler avec le ministère de l'Ecologie sur une thématique transversale ; cela ne se voit pas tous les jours et c'est important.

Pour ce qui concerne la question des modèles de ville, nous sommes partis de l'idée que le modèle de ville prôné par le développement durable était celui de la ville compacte. Il me

semble que l'on peut, comme vous l'avez fait, se poser la question de la crédibilité d'un tel modèle et de ses effets qui ne sont pas forcément en compatibilité avec une durabilité énergétique ou une durabilité en termes de qualité de vie des populations.

Du point de vue du programme, la question du modèle n'a pas été abordée en tant que telle ; nous l'avons plutôt abordée via les

indicateurs que l'on peut mobiliser pour « mesurer » ou tenter de mesurer à une échelle urbaine, une échelle relativement vaste, la « durabilité » d'un modèle de ville. A ce titre, on peut bien entendu se référer à la fameuse empreinte écologique qui est maintenant expérimentée, y compris en France, à toutes les échelles, qu'elles soient nationale, régionale, urbaine, de quartier, voire individuelle. On peut aussi se référer à des propositions de croisement d'indicateurs, notamment croisement entre indicateurs de développement humain et d'empreintes écologiques montrant qu'il est nécessaire d'assurer un découplage entre le développement de l'activité économique et son coût écologique et social.

Pour ce qui relève du programme, je ferai état de deux projets de recherche qui me semblent intéressants. Le premier est une tentative menée à l'Ecole des Mines d'élaborer une signature énergétique urbaine, à savoir qui essaie de produire un indicateur synthétique en termes énergétiques (en termes de consommation finale) et de l'appliquer à différents types de ville. On reste là dans les seuls aspects énergétiques, néanmoins cela donne un premier élément pour tenter de saisir, au moins sur un indicateur, ce poids énergétique des villes.

La deuxième piste apportée par les projets financés dans le cadre du programme l'a été au titre de ce que l'on peut appeler les outils de diagnostic territoriaux qui prennent en compte les aspects sociétaux. Dans ce cadre, on aborde ce que l'on appelle le capital social, formé des liens plus ou moins informels entre individus et groupes. Les travaux proposent une tentative de mesure et de qualification de l'intensité de ce capital social dans un certain nombre de territoires que l'on essaie de croiser avec l'intensité de la coordination des institutions comme autant de manières de mesurer une partie du lien social et du lien institutionnel qui peut se créer autour de territoires.

Il est vrai que le programme travaille sur la question de la performance, non pas seulement de la performance économique mais aussi de la performance environnementale et « sociale » ou surtout « sociétale ». Il ne faut pas se cacher que l'on rencontre beaucoup de difficultés mais nous avons des pistes prometteuses pour nous rendre compte de la performance des territoires au-delà de la performance économique ●

## Vincent RENARD

J'ai suivi les travaux de l'Ecole des Mines sur les empreintes écologiques et je suis très frappé par les difficultés : premièrement, le fait d'être rabattus sur la consommation de l'énergie (empreinte énergétique) et la difficulté de connecter formes urbaines et

consommation énergétique. La logique ville compacte ne dit pas tout ; les comportements ne sont pas les mêmes selon le contexte. Je vois une très forte résistance à interpréter et à mesurer l'empreinte écologique au sens large et pas seulement énergétique ●

## Nicole MELAT

Corinne Larrue parle d'outils de diagnostic territoriaux visant à qualifier les aspects sociaux et de coordination ; j'aimerais savoir

comment c'est construit et ce que cela mesure parce que nous sommes dans un flou encore plus grand ●

## Corinne LARRUE

Je ne cache pas la difficulté, je montrais juste les pistes sur lesquelles des chercheurs travaillent. Ils tentent de mesurer les relations sociales avec des indicateurs qui ne sont que des indicateurs, ils ne représentent qu'une partie de la réalité. Ce sont des indicateurs qui permettent non pas de quantifier au sens propre du terme mais de qualifier les rapports plus ou moins intenses entre différents groupes sociaux et individus. Ces approches, menées notamment par

l'ENGREF, portent pour l'instant sur des territoires ruraux, en partie parce que c'est plus facile. Il me semble que la facilité des choses peut permettre d'avancer aussi d'un point de vue conceptuel pour aborder par la suite des terrains plus difficiles soit en périphérie urbaine, soit en zone urbaine. Ces pistes me semblent intéressantes en tant qu'exploration et non pas en tant que reflet d'une vérité qui existerait ou n'existerait pas à l'échelle des territoires ●

## Jacques TOLEDANO

L'indicateur n'est qu'un indicateur mais, comme tout indicateur, il n'est intéressant que si l'on voit l'évolution. S'il s'agit de lancer une recherche qui va donner un indicateur en un point sans poursuivre cette recherche

montrant l'évolution de cet indicateur dans un sens positif ou négatif, cela n'a pas de sens. L'évolution de l'indicateur me paraît plus intéressante que le simple constat ●

## Vincent RENARD

Vous n'avez pas complètement tort ; j'indique quand même qu'il existe des travaux assez substantiels d'économistes sur la productivité des territoires et qui

sont, malheureusement, très largement en contradiction avec les objectifs écologiques ou énergétiques. Je pense notamment aux travaux tout à fait excellents de l'OEIL, à

Créteil, sur la productivité des territoires, travaux qui conduisent à des résultats paradoxaux, à savoir que les villes les plus

détestables à vivre sont peut-être les plus productives. Et cela, on le retrouve dans beaucoup de pays ●

## Pascal LEMONNIER

Nous allons aborder la thématique de la disparité sociale, la disparité économique et la qualité de la vie avec le traitement observé dans les territoires. Quel est le

rôle des structures vertes ? Est-ce que l'aménagement augmente ou aggrave les processus de ségrégation ? ●

## Jean-Marie HALLEUX

Mon intervention va ici être structurée par rapport à la problématique des performances collectives générées par les structures vertes. Quelques réflexions sur la qualité de vie et, en premier lieu, sur la problématique de la santé. Très clairement, les informations rassemblées dans le cadre de l'action démontrent que les équipements verts – pour rappel, on peut parler de structures vertes s'ils sont véritablement intégrés – ont un impact significatif sur la santé des populations urbaines. Nous disposons ainsi d'exemples tout à fait concrets sur des indicateurs de santé comme la pression sanguine, le stress ou l'usage de tranquillisants. Concernant la santé, l'action a également rassemblé différentes informations relatives à la topo-climatologie et au confort thermique. Nous disposons là d'éléments tout à fait intéressants, par exemple une étude réalisée sur la ville de Gênes qui démontre que, lors de la canicule de l'été 2003, les quartiers aérés, c'est-à-dire proches des structures vertes, ont été caractérisés par une mortalité nettement moindre par rapport aux quartiers

qui ne bénéficiaient pas des mêmes types d'aménagement verts.

La présence de structures vertes peut également dynamiser les pratiques associées à la mobilité douce (recours au vélo ou à la marche) et donc, au final, améliorer l'état de santé des populations. De ce point de vue, il est manifestement opportun de conjuguer, d'une part, la planification de ces structures vertes et, d'autre part, les politiques menées en matière de transports.

Quelques éléments maintenant en matière d'immobilier résidentiel. On peut ici épinglez différentes études – des travaux essentiellement anglo-saxons – qui confirment que les équipements verts ont un impact significatif sur le prix des logements. Ces études, qui analysent la relation entre les prix et les aménagements, démontrent que les équipements verts améliorent la qualité de vie. Se pose toutefois le problème de l'équité sociale et le défi auquel les aménageurs ont à répondre est, dès lors, de réaliser des aménagements qui soient

spatialement distribués de manière équitable afin de rencontrer les besoins des différents groupes sociaux.

On peut ici épingleur un résultat intéressant concernant la problématique de l'immobilier résidentiel. Il s'agit du résultat obtenu dans le cadre d'études néerlandaises qui, au contraire de ce que l'on observe généralement, tendent à infirmer l'idée qu'il existerait, en tout cas dans certains contextes, une relation entre la présence d'équipements verts et les prix du logement. L'élément le plus intéressant dans cette étude est que cette absence de relation est observée au sein des villes néerlandaises où la planification en matière de structures vertes a été particulièrement poussée. Nous avons là la preuve d'une réussite pour les aménageurs puisque l'abondance des équipements verts a, du point de vue économique, transformé ce type de biens en biens libres, c'est-à-dire en biens dont l'abondance devient suffisante pour ne plus être intégrée dans le calcul économique.

Quelques éléments également en matière de développement économique régional. Différents travaux rassemblés par l'action démontrent qu'il existe une relation entre la qualité des structures vertes – ou plus généralement la qualité de l'environnement, notamment paysager – et le développement économique régional. Il s'agit là d'une relation particulièrement marquée au sein des régions de tradition industrielle où des politiques volontaristes d'amélioration de la qualité environnementale ont contribué à l'amélioration de l'image des territoires urbains et, au final, au redéploiement économique. Un exemple bien connu correspond aux réalisations menées dans le cadre du parc paysager de l'Emscher, dans la région de la Ruhr, dont le principal objectif était précisément de stimuler le développement économique régional en

améliorant l'attractivité de la région. Dans le cadre de l'action, nous avons eu l'opportunité de visiter la vallée de l'Akerselva à Oslo, une vallée de tradition industrielle aujourd'hui complètement régénérée où la qualité environnementale a contribué à attirer de nouvelles activités économiques. Un autre exemple, à l'échelle d'une ville celui-ci, correspond au cas de Sheffield. Cette ville industrielle du nord de l'Angleterre a connu ces dernières années un intense développement économique qui s'expliquerait notamment par l'attractivité « verte » de la ville, attractivité qui résulte de la présence d'une ceinture verte très bien préservée. La stratégie qui vise à soutenir le redéploiement ou le développement économique par la qualité des aménagements ne se rencontre pas uniquement dans ces territoires d'ancienne industrialisation. On l'observe également dans des métropoles en développement (comme Munich, Stockholm ou Helsinki) ou dans des petites villes scandinaves (comme Aarhus ou Herning au Danemark).

A propos des performances générées par les structures vertes, un élément important a pu être mis en évidence par les travaux de l'action : ces performances sont clairement liées à des éléments qualitatifs plutôt qu'à des éléments quantitatifs. Je ne peux ici que renvoyer les personnes intéressées aux matériaux disponibles sur le site et au rapport, où sont commentés des travaux de psychologie environnementale qui permettent d'expliquer pourquoi certains types d'espaces verts sont attractifs et extrêmement utilisés alors que d'autres, à l'inverse, ne le sont absolument pas. On retrouve là une problématique qui recoupe, de nouveau, celle de l'étalement et celle de la compacité urbaine qualitative. En effet, certaines expériences démontrent - notamment en Scandinavie (Stockholm) -

qu'il est possible de réduire la quantité d'espaces verts – et donc de densifier les tissus urbains préexistants – tout en améliorant leur qualité et, dès lors, concomitamment, la qualité de vie des

populations. Pour les aménageurs, le défi est d'aboutir à ces améliorations qualitatives, ce qui nécessite en fait des études très fines sur les contextes locaux ●

## Vincent RENARD

Et dans le cas de la Seine-Saint-Denis, avez-vous croisé avec ce qui s'est passé depuis un mois ou pas ? ●

## Corinne LARRUE

Non, vous savez la production de la recherche se fait par écrit ; l'écrit a été

envoyé bien avant les événements mais nous ne manquerons pas de poser la question ●

## Jean RUEGG

Si je passe en troisième position sur cette thématique, c'est aussi parce que dans le Cost C10 nous ne nous sommes pas posés directement la question des inégalités. Par ailleurs, nous avons visité trois villes, Berlin, Belfast et Nicosie, et nous avons donc été confrontés assez directement à ces questions. Cela va me permettre plutôt de parler de qualité, de qualité de vie de ces territoires intermédiaires et si je pense qu'il est important d'en parler, c'est que cette qualité-là est nécessaire pour réinterroger la ville et réinterroger ce que pourrait être une ville plus dense et attractive.

Quelle qualité ? D'une façon générale, les professionnels de l'urbanisme utilisent

toujours un vocabulaire extrêmement négatif quand ils ont à parler de ces territoires intermédiaires. Ceci leur pose évidemment un problème quand ils essaient d'intervenir auprès d'une population qui a justement choisi d'élire domicile dans ce type de territoires.

La caractéristique de ces territoires intermédiaires est d'être très fortement associés à la question de la mobilité. D'une manière beaucoup plus profonde, ces territoires sont même intrinsèquement couplés à nos modes de vie et à tout un système de valeurs. A ce titre, j'aime beaucoup la manière dont Giddens définit la modernité : « le projet de la modernité est un projet qui vise à augmenter notre

potentiel de relations sociales ». Ce qui ne signifie absolument pas que l'on réalisera ce potentiel mais nous sommes toujours dans une logique de potentiel et je crois que cela a beaucoup à faire avec ces territoires intermédiaires.

Ce qui a été mis en évidence dans notre recherche, c'est l'importance du vert, référent toujours présent dans la façon dont les habitants parlent de ce type de territoire. Et dans ce vert, il y a l'idée d'un territoire ouvert. A ce titre, une question à laquelle nous n'avons pas de réponse mais qui mériterait d'être débattue à l'avenir est celle de savoir qui va assurer l'entretien de ces territoires ouverts. Dans la plupart de nos pays, les paysans, au moins indirectement, remplissaient cette tâche. Avec la redéfinition complète des politiques agricoles et la baisse des effectifs d'agriculteurs nous avons quelques doutes quant à la capacité des milieux agricoles à continuer de jouer longtemps cette carte du maintien du paysage et des territoires ouverts. C'est une thématique intéressante qui a émergé et qui renvoie à la question de la campagne urbaine et à celle des gens qui sont producteurs de cette « campagne ».

En termes de qualité, il y a encore autre chose à signaler : ces territoires intermédiaires doivent être vus comme des territoires du possible. Ce sont des territoires de choix maximal. Ils offrent une très grande liberté. Ils n'ont pratiquement jamais été urbanisés. Leur réalisation n'a donc pas à composer avec les contraintes que l'on retrouve en ville. On n'est pas dans des logiques de recyclage, d'éventuel assainissement, de reprise du foncier ou du parcellaire ; on est encore souvent sur d'anciens parcellaires agricoles. L'une des limites, évidemment, c'est qu'on est dans des territoires dépendants de la

voiture mais pas totalement et c'est ce qui fait leur spécificité.

Dans ces territoires les qualités d'accessibilité sont extrêmement différentes. Une notion émergente et qui est intéressante est celle de l'interstice qui rejoint d'ailleurs celle de motilité suggérée par Vincent Kaufmann. Motilité est un terme intéressant parce qu'il repart d'un potentiel mais, cette fois, d'un potentiel de déplacement. L'interstice et la motilité renvoient à une problématique extrêmement importante par rapport aux transports publics. Dans les entretiens que nous avons menés avec des habitants des territoires intermédiaires, certains interlocuteurs nous ont révélé la représentation d'un territoire dont leur lieu de résidence occupe clairement le centre. Ils exploitent un réseau autoroutier pour se mettre au centre d'un territoire qu'ils identifient comme étant limité par la ville. C'est la ville qui devient la barrière, elle est difficile d'accès, congestionnée ; on n'y trouve pas de place de stationnement. Ils se représentent donc leur territoire à partir de leur lieu de résidence qu'ils cherchent à élire dans un interstice : à savoir un lieu qui doit son attractivité à sa connexion à différents modes de transports. L'interstice est d'autant plus attractif qu'il multiplie l'accès à la plus grande variété de modes de transports. Dans les territoires intermédiaires, nous pouvons alors fort bien distinguer des lieux « à succès » — dont les coûts du foncier sont relativement élevés — et qui offrent l'accès à différents modes de transport. Tant que la voiture reste bon marché, elle constitue le mode de transport dominant mais on sait très bien qu'en cas de difficultés ces mêmes gens se tourneront vers d'autres modes de transport. A l'inverse, il y a des lieux dont l'accessibilité reste complètement dépendante de la voiture seulement. Dans la configuration actuelle, avec des taux

hypothécaires particulièrement avantageux, ils sont aussi susceptibles d'être urbanisés. Mais ils tendront à être occupés cette fois par des ces ménages qui parviennent à accéder au statut de propriétaire en tirant la corde jusqu'au bout. Cette situation est préoccupante en termes d'inégalités et de disparités futures. En prévision de l'augmentation des coûts énergétiques, n'allons-nous pas au devant de problèmes sociaux ? Que va-t-il advenir de ces ménages complètement dépendants de la voiture si le coût de l'essence augmente fortement ?

Nous avons parlé du vert et en cela nous sommes tout à fait complémentaires avec Cost C11. J'ai parlé de ces territoires intermédiaires comme des territoires du possible ; j'en ai parlé aussi comme des territoires qui offrent des lieux d'interstices. Il me semble que ces mots clés pourraient aussi être utilisés pour interroger la ville et la ville compacte. A quoi correspond une

ville compacte qui offre des interstices en termes de mobilité, en termes d'accès à des modes de transport différenciés ? Il ne faut pas se faire d'illusions, les quartiers urbains qui présentent les taux de motorisation les plus faibles sont quasiment toujours ceux qui offrent les meilleures alternatives en termes de mobilité. Ce sont des quartiers extrêmement centraux où les coûts de l'immobilier sont parmi les plus élevés.

Comment réfléchir à la ville comme un territoire des possibles ? La ville est certainement déjà un territoire des possibles. Mais a-t-on l'habitude de la valoriser sous cet angle-là ? Voilà quelques préoccupations qui me paraissent importantes et qui ont aussi servi de conclusion à l'action Cost C10 : en définitive, la meilleure façon de réguler la production des territoires intermédiaires passe peut-être avant tout par la réaffirmation de la ville comme lieu de vie de qualité ●

## Georges BOICHOT

Nous avons fait quelques études sur le Grand Lyon ; les chiffres sont simples à retenir : quatre hectares par habitant pour l'empreinte écologique ; 4,7 tonnes de CO<sup>2</sup> par habitant, tout cela est connu. Nous avons aussi fait des tests de ville transformée et avons des orientations pour ces transformations. Ma question aux chercheurs est celle-ci : comment envisagez-vous vos futurs travaux ? Ils pourraient être orientés sur la logique des acteurs parce qu'il me semble que les obstacles ne vont pas être techniques. Comment les services techniques peuvent-ils prendre en compte ces notions-là et accepter de modifier leur comportement et

peut-être aussi leurs liens avec les grands groupes avec lesquels ils sont en symbiose ? Comment modifier le comportement d'un architecte des Bâtiments de France vis-à-vis des capteurs solaires en plein centre-ville ? Ca va être compliqué.

Sur la question de l'amélioration du confort en ville on voit bien que, si l'on va vers une ville moins énergétivore, avec des systèmes d'assainissement transformés - et c'est là où cela peut jouer sur l'espace public -, on peut transformer la rue, la verdir. On a déjà fait des prototypes à Lyon, à partir de la mobilité et de l'amélioration du système d'assainissement unitaire, et l'on voit bien que

le potentiel est aussi dans la réhabilitation du logement existant. Verdir les toitures à Lyon, par exemple, c'est très possible et cela correspondrait à trois parcs de la Tête d'Or en centre-ville ; cela veut dire que l'on peut

améliorer le climat en été, améliorer aussi la biodiversité, etc. Les réponses techniques, on les a, seulement on sent bien que l'obstacle est du côté des services techniques, de la démarche culturelle ●

## Anne QUERRIEN

Quand on a lancé le C10 au cours d'une réunion de chercheurs à Poitiers, on voyait les choses différemment : à l'époque, l'idée de ville compacte à l'intérieur d'une ceinture verte avait échoué à peu près partout ; il y avait une demande de verdure, d'extension, d'étalement urbain, etc. Maintenant, on en est à comment mettre du vert partout dans la ville. Sur la Promenade plantée à Paris, par exemple, il aurait pu n'y avoir que des magasins. En même temps, ce souci de

verdurer n'a jamais été pris au sérieux pendant des années.

Il y a actuellement une exposition de l'architecte Nicolas Michelin au Pavillon de l'Arsenal qui montre comment des copropriétaires peuvent planter le toit de leur copropriété et créer de ce fait des pratiques sociales nouvelles. Il me semble que les problématiques évoluent vraiment très fortement en très peu de temps ●

## François MENARD

Dans vos exposés et dans ceux de la table ronde précédente, on voit bien que la question des disparités sociales, à travers la problématique du développement durable, est envisagée sous deux angles et pas sous un troisième qui me paraît intéressant à examiner. Les deux angles sont les suivants : d'une part, comment des politiques de développement durable à l'échelon d'une ville, d'un quartier ou des actions au niveau d'un bâtiment peuvent intégrer des dimensions sociales et économiques en termes de réduction des disparités ; la seconde approche est de faire le constat des disparités sociales en matière d'environnement et on le voit bien dans un certain nombre de rapports - à

l'Observatoire national des ZUS on a vu que les communes dans lesquelles se trouvaient des ZUS étaient davantage exposées que les autres communes de leur agglomération à des risques environnementaux.

Il y a bien ces deux approches mais on parle rarement d'une approche inverse qui consiste à dire : comment des politiques de réduction des inégalités territoriales - notamment la politique de la Ville et la politique de rénovation urbaine - peuvent dans les réponses qu'elles apportent intégrer cette dimension de développement durable, la dimension durable ne devant pas être collée comme une valeur ajoutée mais comme un moyen de réduire ces disparités. Je prends

pour exemple la réduction des dépenses énergétiques qui peuvent correspondre à la fois à des objectifs de développement durable et servir également à accroître l'autonomie financière des ménages qui vivent dans ces quartiers-là. Il me semble que dans la politique de la Ville en France, on a toujours eu tendance à botter un peu en touche sur ces questions en disant : finalement, la politique de la Ville, c'est la politique française de développement urbain durable ; puisqu'on

s'attache à réintégrer des quartiers dans la ville, il n'y a pas besoin de réflexion plus approfondie là-dessus. Et aujourd'hui, en matière de rénovation urbaine, on voit dans les nouvelles constructions envisagées le moyen d'expérimenter ici ou là des bâtiments plus économes sur le plan énergétique mais on ne mène pas de réflexion structurelle de fond sur le couplage entre ces deux préoccupations. Je voulais avoir votre point de vue là-dessus ●

## Corinne LARRUE

C'est une des questions qui avait été posée dans le cadre de l'appel d'offre et des projets vont démarrer sur ces questions. Nous avons même posé la question inverse : même si les politiques publiques de qualité environnementale ne les avaient pas

souhaités, peut-on finalement détecter les effets sociaux « pervers », tels que mis en évidence tout à l'heure ?

La question se pose dans les deux sens et cela fait l'objet d'un certain nombre de recherches qui n'en sont qu'à leur début ●

## Pascal LEMONNIER

Nous allons aborder maintenant la troisième thématique, à savoir les modalités de

gouvernance du développement durable à l'échelle urbaine ●

## Corinne LARRUE

Dans le cadre du programme de recherche, nous étions partis d'une sorte de postulat, à savoir que les questions de développement durable étaient d'abord des questions globales. Il est vrai que, comme le rappelait Pascal Lemonnier en introduction, les questions de changement climatique, des

«rapports nord/sud », de survie de la planète, étaient les questions posées à l'origine par le développement durable. La question du territoire, la dimension spatiale est venue bien après et du coup a reposé différemment cette question du développement durable, même si dans l'Agenda 21 on avait exprimé,

dès 1992, cette obligation, dans l'injonction à mettre en place des Agendas 21 locaux.

Dans les travaux menés dans le cadre du programme, « Politiques territoriales et développement durable », il y a eu pour le coup beaucoup de réponses. C'est l'un des axes qui avait reçu le plus de réponses et qui a donné lieu au plus grand nombre de projets financés. J'ai retenu trois éléments qui peuvent permettre de répondre en partie à votre question. Premièrement, comme vous le disiez, on constate que l'articulation entre les politiques au nom du développement durable se fait mal, c'est clair. L'articulation de l'organisation urbaine, du fonctionnement des espaces urbains avec d'autres politiques qui renvoient à d'autres enjeux est relativement difficile et même des procédures spécifiques comme les Agendas 21 locaux n'y arrivent pas. Et ce n'est pas forcément uniquement en France ; malgré les présentations que l'on a pu avoir dans le cas précédent, on peut faire le même constat : finalement, le cœur des choses n'a guère bougé tant à un niveau global qu'à un niveau spatial. Ces outils du développement durable à l'échelle du territoire ont du mal à peser concrètement sur la définition des enjeux à l'échelle urbaine en matière de transports, de densité, etc.

Cependant, ce que montrent les projets de recherche, c'est que là où il y a des expériences de choses différentes - monsieur Souami mettait l'accent dessus tout à l'heure -, on a des manières de faire différentes. Il me semble intéressant de noter que l'on a des initiatives à l'échelle de la rue : on a moins d'initiatives institutionnalisées, on a une nécessité de sur mesures, de faire appel à l'intelligence des hommes, à l'intelligence des lieux beaucoup plus qu'à des processus institutionnalisés et plaqués. C'est le grand

enseignement que l'on peut tirer de l'analyse de ces expériences différentes qui se font à l'échelle du territoire. Mais il est vrai que l'on trouve des choses innovantes souvent sur des enjeux marginaux.

Par rapport à ce que vous disiez, il me semble quand même - et c'était le cas dans la discussion que nous avons eue lors du dernier séminaire - que l'on voit apparaître une figure professionnelle du « praticien du développement durable ». Les projets de recherche mettent en évidence une catégorie, une figure professionnelle qui émerge : celle du « passeur », du praticien en charge de la percolation du développement durable et de la mise en place de manières de faire différentes, même si nous en sommes à des échelles d'expérimentation. Et j'ai l'impression que cette figure du technicien est une chose intéressante à étudier.

Le dernier point concerne la question de la participation : on nous dit que le développement durable, c'est la participation du public. Comme si le développement durable avait inventé la participation du public ! Néanmoins, ce que l'on peut voir dans les travaux, c'est que les processus et les procédures de participation y gagnent en légitimité. Le développement durable remet sur le devant de la scène des choses qui se pratiquaient peut-être (ou ne se pratiquaient pas) mais leur donne ou redonne de la légitimation.

Les recherches qui sont menées - et il y en a eu un certain nombre sur cette question-là - conduisent à la mobilisation de nouveaux outils, notamment prospectifs ; par exemple, dans le cadre des projets a été financée l'expérimentation d'un « bilan sociétal » des entreprises appliqué à l'échelle des territoires. On a finalement des manières différentes de faire.

Pour répondre à votre question, dans les projets qui sont menés, on voit bien qu'il y a une interrogation : à qui profite le développement durable et à quoi profite-t-il ? On peut s'interroger sur les effets de la mobilisation de ce développement durable par différents acteurs et, par la même occasion, identifier quelles sont les

valeurs qui peuvent être véhiculées derrière. Plusieurs des travaux qui sont engagés dans le cadre du programme s'appliquent à décrypter les groupes sociaux, les institutions qui s'approprient cette problématique pour mieux porter leurs intérêts ●

## Jean RUEGG

Cette question de la gouvernance, je vais la décliner par rapport à deux mots clés : les échelles et les hybrides.

Sur la question des échelles, on voit bien que les choses sont en train de se recouper. Je pense qu'il y a des lacunes ou des manques de percolation entre les politiques. Je crois aussi qu'il y a des problèmes de recomposition territoriale et la plateforme d'hier sur les agglomérations le montrait bien. Sur la question des territoires pertinents, on se demande de plus en plus souvent quels sont les moyens d'articuler des territoires fonctionnels, des territoires d'usagers avec des territoires de décision, des territoires institutionnels. Et là, je crois que nous sommes tous en train de bricoler à notre façon pour essayer de trouver des solutions à ce type de problème, en sachant pertinemment que la solution n'est pas forcément dans les 300 communes anglaises. Comme on l'a vu hier, avoir une grosse commune qui aurait des compétences, notamment en matière de zonage, ne met pas à l'abri de problèmes et de difficultés de gestion à l'échelle infra.

Sur cette diapositive, j'ai essayé de représenter cette image complètement stérilisante que nous avons des plans d'affectation des zones, des PLU — appelons-les comme on

veut — qui font des distinctions entre des zones à bâtir et des zones à non bâtir, et qui donnent l'impression d'avoir des limites très claires entre les deux. Ce que j'aimerais suggérer, c'est que, d'une part, à l'échelle de nos mobilités quotidiennes, l'échelle de nos territoires du quotidien, on n'a pas du tout cette vision de la limite claire ; on a la vision d'un territoire patchwork. D'autre part, à l'échelle de la parcelle ou à l'échelle infra locale, ce qui me frappe, c'est la richesse des choses qui peuvent se passer de part et d'autre d'une limite qui devrait soi-disant fixer la zone à bâtir et la zone de non bâtir. Par exemple, dans nos schémas traditionnels, on ne sait absolument pas comment gérer le biotope qu'un particulier réalise sur sa parcelle privée ; cela apparaît comme du territoire consommé alors même qu'en termes écologiques, en termes de continuité des réseaux pour la flore et la faune, cela peut avoir une signification extrêmement intéressante.

Ce que je trouve également intéressant en termes d'hybrides, c'est que l'on se trouve assez souvent dans des situations où nos modes de pensée traditionnels sont pris en défaut. Vous avez là un site qui paraît être assez sympathique (petit chemin réaménagé

autour d'une usine reconvertie, au bord d'une rivière). Le lieu est très attractif grâce au bruit de la rivière ; sans le bruit de la rivière, on découvrirait le bruit de l'autoroute qui se trouve juste derrière. Ceci pour dire aussi qu'il y a peut-être des habitudes à prendre pour travailler sur des façons de se fabriquer du paysage, de se fabriquer de la qualité dans des environnements qui n'en présentent aucune apparemment.

A proximité de ce lieu, on se trouve sous un viaduc d'autoroute où, grâce à la présence de l'autoroute — ce qui est de nouveau un paradoxe — la rivière n'a pas été humanisée et l'on se trouve avec des biotopes naturels d'une très grande qualité en termes de biodiversité, d'espèces indigènes.

La dernière diapositive que je présenterai, toujours dans cette logique de gouvernance, c'est le parc de la Renai à proximité de Florence, un site que nous avons aussi examiné avec les collègues de l'équipe de l'action Cost C10. Ce qui est intéressant, c'est que c'était une

ancienne décharge, complètement réhabilitée aujourd'hui, et où l'on a fabriqué de la nature, on a construit de la nature. On a là une zone multifonctionnelle implantée à proximité immédiate de la ville de Florence. Le projet a été mené en partenariat avec le WWF. Il offre un secteur qui est une réserve naturelle protégée notamment pour la nidification d'oiseaux migrateurs. A son extrémité, il offre un parc de loisirs et de détente destiné à la population de l'agglomération florentine. Et le tout fonctionne encore comme un système de régulation des eaux du bassin versant en cas de risques de débordement de l'Arno notamment. Il est intéressant de voir comment des savoir-faire liés à la construction peuvent être transférés sur des savoir-faire d'ingénierie environnementale. Cela renverse en tout cas mes propres catégories qui sont bien trop cloisonnées. Décloisonner, percoler, ne pas hésiter à mobiliser différentes politiques, c'est l'un des grands enjeux, et je reste convaincu que nos pratiques en la matière restent largement perfectibles ●

## Jean-Marie HALLEUX

Quelques éléments concernant la gouvernance et l'action publique. Comme vous l'avez compris, le programme Cost C11, en tant que tel, participe à l'action publique par le rassemblement de matériaux utiles aux décideurs et aux praticiens. Pour rappel, ces informations permettent, d'une part, de justifier une meilleure prise en compte de la planification des structures vertes et, d'autre part, de mettre en évidence différents exemples de bonnes pratiques.

En matière de gouvernance, je souhaiterais mettre en évidence quelques éléments de

conclusion qui recourent très largement ce que Jean Ruegg vient de préciser ou, plus largement, ce qui a été développé dans le cadre de ces 2 jours. Un premier élément est qu'il est nécessaire de travailler de manière stratégique et sur le long terme. Des différents exemples que nous avons eu l'opportunité d'examiner dans le cadre des travaux de l'action, il est manifeste que seules des stratégies soutenues en continu sur plusieurs décennies aboutissent réellement à des résultats intéressants. J'ai par exemple évoqué le cas de la rivière de l'Akerselva à Oslo, mais il est également possible

d'invoquer d'autres exemples, comme les doigts de gant « verts » de Copenhague ou de Helsinki.

Le deuxième élément, c'est la nécessité d'une démarche « multi-niveaux ». Comme pour nombre de problématiques, il est évidemment nécessaire de dépasser les cadres administratifs. Il s'agirait ici, en l'occurrence, de travailler sur les frontières écologiques, ou de prendre en compte des zones de recrutement des principaux parcs urbains qui, bien souvent, dépassent les frontières administratives des autorités locales.

Troisième élément : le multidimensionnel. Il s'agit là d'un élément particulièrement important en matière de structures vertes. J'ai déjà évoqué l'articulation entre la politique des structures vertes et la politique en matière de mobilités douces. Il existe d'autres articulations à mettre en place, notamment entre la politique des structures vertes et la politique menée en matière d'environnement naturel. Épinglons, par exemple, différentes études qui démontrent que la biodiversité au sein des structures vertes urbaines est en fait très importante par rapport à ce que l'on observe au sein des espaces agricoles périphériques ; cela a par exemple été vérifié pour Munich, Utrecht et Helsinki. Nous avons précédemment évoqué la thématique de l'eau. De ce point de vue, il est clair qu'il est nécessaire de coordonner la politique des structures vertes et la gestion de l'épanchement des crues.

Concernant la participation des populations, il n'existe pas de réponse univoque. Les autorités auront intérêt tantôt à mettre en œuvre des démarches initiées du haut vers le bas, tantôt l'inverse. Néanmoins, on constate globalement – au niveau européen – un développement à la fois de l'information

et de la participation des populations. Ces tendances sont nécessaires pour permettre l'adhésion des populations aux projets urbains et éviter ainsi les attitudes Nimby (not in my backyard). S'il est nécessaire d'intégrer les populations dans le processus de décision, il est également nécessaire d'intégrer les techniciens. En relation directe avec le caractère « multidimensionnel » de la thématique, il s'agit en fait d'intégrer le travail – et c'est une difficulté concrète – de spécialistes issus de différentes disciplines. Il s'agit d'intégrer les connaissances en écologie, en paysage, en économie urbaine, en gestion de l'eau, en circulations, etc. Tout cela demande évidemment un important travail de coordination. Je ne peux ici que rappeler que le matériel disponible et rassemblé sur le site et dans le rapport final de l'action Cost C11 peut permettre aux personnes intéressées de disposer d'informations utiles sur ce sujet de la participation des populations et des différents groupes d'experts.

Concernant l'intervention de la puissance publique, nous avons pu mettre en évidence un élément clé dans de nombreuses études de cas : le problème financier des charges d'entretien et de maintenance. Malheureusement, de nombreux espaces verts au sein de nombreuses villes souffrent de sérieux problèmes d'entretien. Pourtant, là aussi, des exemples de bonnes pratiques existent et un certain nombre ont été rassemblés dans le cadre de l'action. Ce que l'on peut épingler sur ce sujet, c'est la nécessité de prendre en compte ces problématiques dès la planification et dès la préparation des réalisations. En termes de bonnes pratiques, nous pouvons évoquer des exemples de gestion à faible coût via, par exemple, des bénévoles ou des organisations en jardins collectifs. La mise en place de partenariats public-privé peut également

représenter une alternative intéressante, comme à Rome, où la municipalité cède des terrains vacants à des entreprises privées si elles acceptent d'assurer l'entretien des espaces verts environnants.

Pour terminer, un dernier élément de réflexion générale menée dans le cadre de l'action. Cet élément correspond à la problématique de la dualité nature-culture. La philosophie générale de l'action a été de considérer que la nature et les structures vertes sont parties intégrantes de la ville. Nous avons ainsi considéré que la dualité entre nature et culture est dépassée et qu'il

faut cesser d'opposer le non bâti (trames verte ou bleue) au bâti (trames rouge ou grise). Il faut changer de perspective et rechercher l'intégration entre la culture, c'est-à-dire le développement, et la nature, c'est-à-dire la durabilité. Je pourrais sur cette base paraphraser la citation de Françoise Choay, lorsqu'elle évoque la problématique de l'étalement en diagnostiquant « le règne de l'urbain et la mort de la ville ». Au final, la philosophie de l'action structure verte et aménagement urbain consiste à rechercher « le règne de la nature et la renaissance de la ville » ●

## Vincent RENARD

J'ai peut-être été maladroit en vous demandant de critiquer les systèmes observés. J'en conclus quand même que l'on a vraiment intérêt, en France, à regarder ce qui se passe dans quelques pays scandinaves quant à la façon de poser la question, la façon de traiter les problèmes de gouvernance.

Percoler. On a bien compris que pour l'action publique il fallait percoler à différents niveaux différents types de préoccupations. Je suggère aussi que, au niveau du PUCA,

on essaie de faire percoler des milieux de recherche qui ne percolent pas tellement, et que peut-être le milieu de la recherche urbaine tel qu'il est constitué aujourd'hui s'ouvre à d'autres champs et à d'autres façons de faire de la recherche.

Comme on a compris que seul importait le long terme, messieurs Albertini et Lecomte vont nous dire ce qu'ils attendent du PUCA pour les trois décennies à venir ●

### Pierre ALBERTINI

Dire quelles sont les orientations du PUCA sur les cinq, dix ou vingt ans, avant même que le Comité d'orientation ne se soit encore réuni, ce serait évidemment pour moi un exercice à la fois trop personnel et en même temps totalement vain. J'espère en effet que nous pourrons ensemble définir des voies, des axes, des pistes qui résulteront d'une intelligence collective, d'une intelligence partagée.

Au moment où ces 2 jours s'achèvent, je voudrais dire en quoi les événements que nous avons connus ces dernières semaines - qui ne sont pas les premiers et dont rien n'indique, d'ailleurs, qu'ils seront les derniers -, événements que l'on a qualifiés peut-être un peu vite - les médias ont toujours la primeur des formules, les raccourcis les plus saisissants - qualifiés donc d'« émeutes urbaines » donnent une acuité particulière aux questions que nous nous posons et que nous nous posons ensemble.

Je crois, en tous les cas, qu'il convient d'éviter deux pièges absolus.

Le premier, ce serait de se replonger immédiatement dans l'action, de colmater les brèches, de jouer un rôle de pompier, d'acheter la paix sociale, de l'acheter, d'ailleurs, de manière provisoire puisqu'elle n'est pas conquise de manière durable ; elle est souvent achetée au prix de solutions qui sont des expédients. Je crois que ce piège, nous devons essayer de ne pas y tomber ; je ne suis pas sûr que nous y parvenions et, avant tout, il est très important d'avoir une réflexion préalable sur l'efficacité des actions que nous conduisons, en essayant de voir ce qui doit être renforcé, corrigé, voire abandonné purement et simplement. Evidemment, les journées comme celles que nous venons de vivre sont de bons garants.

Le deuxième piège, c'est la vision strictement hexagonale. C'est une tendance française, malheureusement assez répandue, de considérer que nous sommes le centre des problèmes, le centre des solutions et, parfois même, le centre du monde. C'est le signe des sociétés un peu malades, des sociétés qui ne se sentent pas suffisamment confiantes dans leur avenir que de se replier sur elles-mêmes et de croire qu'elles vont trouver les solutions alors que celles-ci justifient au contraire la mise en commun, la confrontation des points de vue, la confrontation des expériences et, naturellement, la confrontation des bonnes pratiques.

Pour nous, la bonne échelle dans ces échanges, dans ces confrontations en matière de recherche, c'est l'échelle européenne. Non seulement parce que les villes européennes connaissent toutes, sous des formes diverses bien entendu, avec des intensités variables, les mêmes problèmes mais aussi parce que nous partageons les mêmes valeurs.

La question centrale est celle qui consiste à se demander comment on peut construire des politiques publiques, qu'elles soient locales, nationales ou qu'elles soient européennes, encore que l'Europe soit peu présente, il faut bien le dire, dans la politique de la ville. Elle a, d'une manière générale, une politique en matière de cohésion mais elle n'a pas toujours mis suffisamment l'accent sur un certain nombre de difficultés. Je crois que les dernières déclarations de monsieur Barroso, peut-être un peu tardives, nous incitent à un relatif optimisme sur ce plan-là.

Comment construire des politiques publiques dans la durée ? Je n'ai ni une vision idéale ni idéaliste des choses. J'ai entendu formuler tout à l'heure la question suivante : existe-t-il

une volonté politique durable ? Non, il n'y a pas de volonté politique durable et il n'y en aura sans doute jamais parce que la politique n'est pas une science ; la politique, je ne sais même pas si c'est un art ; en tous les cas, la politique est le produit de la confrontation des hommes, de leurs passions et, naturellement, de leurs pulsions. Mais, quand même, entre ce constat relativement réaliste et le va-et-vient législatif, le stop and go permanent que nous connaissons depuis 20 ou 25 ans en matière de politique urbaine, je pense que nous pouvons espérer trouver un moyen terme, en tous les cas une attitude un peu plus équilibrée.

Qu'il n'y ait pas de modèle, nous en sommes tout à fait convaincus ; il existe en revanche des réponses plus ou moins bien adaptées, plus ou moins efficaces, plus ou moins efficaces en fonction de l'histoire des territoires, de la sociologie des territoires, de leur tradition, de leur identité. Cependant, même si nous constatons cette grande diversité, je crois que les regards croisés, l'échange des expériences et des bonnes pratiques permettront certainement de faire progresser la qualité de notre action publique. D'où l'utilité de la recherche, et j'en viens à l'objet principal de ces deux jours de réflexion.

Vous l'avez tous dit, en des termes un peu différents, en cédant plus ou moins à la mode qui consiste parfois à croire que l'on peut résoudre une difficulté en employant un terme différent.

En effet, nous constatons tous des contradictions. Ces contradictions, je les exprime de la manière suivante et de façon simple : comment trouver l'équilibre et quel équilibre entre le développement économique qui est une aspiration légitime de l'homme - il n'y a pas de plus grande inégalité, pour moi, que celle devant le travail et devant l'emploi -, une gestion prudente de nos ressources, notamment de nos ressources naturelles, et l'aspiration également légitime à une forme d'équité sociale - je ne dis pas d'égalité sociale ou de justice sociale mais au moins d'équité sociale.

Comment assurer la cohésion devant ces contradictions ? C'est tout le problème de l'identité et des identités, et la difficulté est vraiment d'articuler ces deux termes et de le faire dans des sociétés qui, loin de se replier sur elles-mêmes, soient au contraire ouvertes au monde. On peut voir les choses avec optimisme ou pessimisme mais l'état actuel de la recherche urbaine en France permet, je crois, de dire de façon assez partagée deux choses.

La première est que, malgré le rôle central et incitateur que peut jouer le PUCA, cette recherche est incontestablement trop dispersée. Il est donc important que, dans les appels à projet, on puisse essayer à la source de réunir d'emblée des regards, des compétences tout à fait différentes.

La deuxième est que le rayonnement et l'impact de la recherche sont aujourd'hui trop faibles. La recherche - ce n'est pas principalement de la responsabilité des chercheurs ; c'est d'abord de la responsabilité des décideurs -, la recherche rayonne insuffisamment, diffuse insuffisamment ; elle inspire, alimente, nourrit insuffisamment les décisions publiques.

Je sais bien qu'il s'agit de respecter le rôle de chacun, de ne pas le pervertir par une confusion des genres qui serait absurde et nuirait à l'ensemble. Le chercheur a pour vocation d'analyser, d'étudier, de préconiser ; le décideur, l'homme politique, a pour vocation d'agir. Je crois que ce qu'il conviendrait d'essayer de mieux articuler, c'est ce couple réflexion et analyse/ action et évaluation.

Dans cette perspective, je crois que le recherche a d'abord pour objectif de faire progresser les connaissances mais, si elle avait pour objectif également de mieux les faire partager, nous aurions largement, ensemble, essayé de construire une meilleure relation entre la recherche et la nation. Et cela va relever de décisions à prendre : bien sûr les orientations du PUCA mais aussi la Loi d'orientation sur la recherche dont vous me permettrez de dire que je ne suis pas sûr qu'au lieu de rassembler sur des axes, elle ne parvienne en réalité à faire éclater un peu plus encore le paysage : avec la multiplication des organismes, l'Agence nationale de la recherche, l'Agence de l'innovation industrielle, la Haute autorité de la recherche qui va devenir une autorité indépendante ; avec des relations qui ne sont pas définies encore aujourd'hui entre les grands organismes de recherche et les universités ; comment faire progresser la condition des jeunes chercheurs ; comment faire émerger les jeunes équipes car la recherche la plus prometteuse est évidemment celle qui se trouve dans des équipes qui se constituent à peine et qui seront capables d'innovation.

Il faut, et c'est ma certitude, nous inscrire résolument dans une perspective européenne. Je l'ai dit tout à l'heure, non pas seulement parce que nous connaissons ensemble une communauté de problèmes : la montée de formes de ségrégation urbaine, la persistance et même la croissance d'un certain nombre d'exclusions, l'affaiblissement de certaines formes d'autorité. Toutes formes d'autorité ne disparaissent pas pour autant mais certaines formes d'autorité (parentale, institutionnelle) ont tendance à s'affaiblir, alors que, dans les quartiers, d'autres formes d'autorité qui sont parfois extrêmement préjudiciables, notamment aux jeunes et aux adolescents, continuent de s'exercer. Je ne crois pas que ce soient celles-là qu'il convienne de valoriser ; je crois, au contraire qu'il faudrait valoriser plus naturellement les repères et donner un peu de sens à la vie de ces adolescents.

Nous avons un travail conjoint à faire à la fois sur l'espace - c'est la question de l'aménagement mais aussi de l'écologie - et sur le bâti - c'est la conception même de nos villes compactes. Je milite pour une ville compacte ; je préfère d'ailleurs dire une ville dense. Cela n'interdit pas nécessairement, dans ces villes denses, un certain nombre d'interstices ou de lieux dans lesquels la nature continue de pénétrer.

Et puis il faut travailler sur le social. Il est évident qu'une réflexion trop technique, trop scientifique, qui serait faite d'indicateurs strictement quantitatifs, passerait à côté d'une grande partie de l'intérêt des questions que nous nous posons ensemble.

Pour conclure, je dirai simplement qu'il s'agit pour nous de mettre nos connaissances et nos techniques au service de l'homme ; c'est, au fond, ce nouvel humanisme qu'il faut essayer de fonder, de refonder. En tous les cas, je ne crois pas que le quartier soit l'alpha et l'oméga de la politique urbaine, au contraire. Il faut évidemment considérer que nous sommes sur des échelles dont aucune ne doit exclure l'autre, même s'il est difficile de les rendre conciliables, de les rendre compatibles. Bien entendu, il y a l'échelle du quartier et l'échelle de la ville, l'échelle de l'agglomération dense, mais aussi celle du développement économique, qui est évidemment plus large et qui est au moins celle du bassin d'emploi sinon même de la grande région, au moment où la mobilité des hommes et des femmes ne cesse de croître. Il y

a évidemment une échelle nationale et nous avons besoin d'une politique nationale avec quelques orientations fortes et un État qui soit garant des grandes solidarités. Et il y a, à tout le moins, une échelle européenne, même si pour l'instant elle est encore, à mon sens, trop faible pour les questions qui nous intéressent.

Voilà donc simplement, non pas des orientations sur dix, vingt ou trente ans mais quelques jalons que je voulais poser devant vous, en remerciant toute l'équipe du PUCA d'avoir organisé ces deux jours de rencontre et en remerciant tout spécialement les animateurs et les intervenants qui sont pour beaucoup d'entre eux venus de loin et c'est à eux que vont aller vos applaudissements, si vous le voulez bien.

## Alain LECOMTE

---

Monsieur le député, mesdames et messieurs.

Il m'est assez difficile, après la qualité des échanges qui ont eu lieu, la qualité de l'intervention de monsieur Albertini, député maire de Rouen, d'intervenir. Mais je vais quand même essayer. La première chose que je voudrais vous dire est que, pour moi qui suis depuis tout récemment directeur de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, c'est à la fois avec un certain plaisir mais aussi un sentiment d'humilité que je m'adresse à vous. Au fond, une direction générale, c'est d'abord une direction qui est plongée dans le quotidien, dans le temps court, assez court ou moyennement court, qui est productrice de normes, qui apporte des financements et qui donc, a priori, est assez loin des préoccupations que vous pouvez avoir.

Mais il y a le PUCA. Et le PUCA, c'est le lien entre cette administration quotidienne et la prospective en matière de recherche. Cependant, je me trouve nécessairement confronté à des dossiers qui, malgré tout, sont dans une échéance relativement longue. Et je prends trois cas.

L'urbanisme : aujourd'hui, nous essayons de réorganiser tout ce qui concerne le permis de construire. C'est très important parce qu'il faut effectivement simplifier la vie des demandeurs de permis de construire, il faut se mettre d'accord sur les délais des autorisations - c'est vraiment un problème de modernisation de l'État - et il faut aussi sécuriser juridiquement les décisions. Ce ne sont pas des affaires qui n'ont d'effet que dans l'immédiat ; c'est un travail de long terme.

L'habitat : nous avons aujourd'hui une crise du logement, une insuffisance de logements, notamment de logements sociaux. Un plan d'urgence a été décidé pour pouvoir construire 500 000 logements locatifs sociaux sur cinq ans, ce qui est considérable, mais aussi développer un parc de logements privés à loyers maîtrisés, abordables pour nos concitoyens. Et c'est un sujet que l'on ne peut pas non plus régler en quelques jours, en quelques années même ; cinq ans, c'est déjà une période importante.

La construction : c'est un point fondamental parce que la construction, c'est les règles de

construction mais, derrière les règles de construction, c'est le développement durable, la capacité, par le Plan climat, de faire face à un défi majeur, la lutte contre l'effet de serre. Mais c'est aussi l'accessibilité des personnes âgées, handicapées, etc. au bâtiment, au logement, à tout ce qui est établissement recevant du public.

Si je cite ces trois cas, ces trois situations, c'est que la recherche a un rôle à jouer. Et vous portez votre regard plus loin que nous, c'est vrai ; vous le portez plus loin à la fois dans le temps, c'est absolument évident, et, grâce à des rencontres comme celle d'aujourd'hui, dans l'espace. Vous nous faites sortir, d'une certaine manière, de notre hexagone. Et c'est tout à fait naturel parce que, en définitive, la recherche urbaine a des problématiques communes dans l'ensemble de l'Europe. Même si nos vieux pays ont des histoires extrêmement différentes, il est clair - et les entretiens de ces deux jours le montrent - qu'il y a partout une ambition forte à l'égard de nos concitoyens. C'est là le point important : on ne fait pas de la recherche pour la recherche mais pour améliorer la vie de nos sociétés, la vie de l'ensemble des concitoyens européens. Pour cela, la prospective est importante, effectivement, sur les territoires et vous en avez fait aujourd'hui. Je tiens d'ailleurs à remercier au nom de la direction générale tous les intervenants français et européens qui ont bien voulu contribuer à la réussite de ces 2 jours.

Le choix du thème est extrêmement ambitieux : on embrasse des contextes nationaux différents malgré une convergence des préoccupations en matière de société.

Citoyenneté urbaine et gouvernance, on l'a dit, c'est un point fondamental.

Renouvellement urbain et cohésion sociale, c'est aussi un point important parce que la direction générale dépend à la fois d'un ministère qui est celui de la Cohésion sociale et du ministère des Transports. Nous sommes donc à la croisée du développement économique et du social.

Développement durable des bâtiments et des territoires : c'est évidemment fondamental.

Nous avons des défis à relever qui dépassent largement les cinq ans, les dix ans : le Plan climat, c'est sur cinquante ans mais ça commence déjà aujourd'hui ; ce n'est pas parce que les échéances graves auront lieu dans cinquante ans qu'il ne faut pas s'y préparer.

Le défi de l'évolution démographique, de l'allongement de l'espérance de vie qui implique un changement majeur en termes de logement, d'habitat. L'habitat ne se situera pas forcément au même endroit : on connaît une espèce de tropisme vers les régions plus chaudes, mais aussi certains handicaps se créent et nous allons avoir des types de logement avec des services différents. Nous n'y sommes pas forcément prêts ; nous n'avons pas encore toutes les solutions. Les demandes de la part de nos concitoyens ont aussi évolué. Et je prends un cas très important : la demande d'accession à la propriété, la demande d'habitat individuel. Vous avez sans doute évoqué le problème de l'étalement urbain ; c'est vrai qu'il faut que la ville soit compacte, dense, pas forcément en habitants mais en structure, mais, en même temps, nous devons répondre à une demande importante de nos concitoyens. Comment peut-on concilier les deux ? Là, je crois que la recherche a un rôle à jouer.

Autre défi : le changement climatique. Je ne m'y attarderai pas mais c'est une évolution tout

à fait majeure. Les gaz à effet de serre proviennent bien sûr de l'industrie, dans l'industrie on sait à peu près faire ; ils proviennent des transports et là c'est sans doute difficile. Que reste-t-il ? Le bâtiment. Il y a beaucoup à faire : dans le neuf, on commence, mais c'est sur le patrimoine existant qu'il va falloir travailler et trouver d'autres méthodes.

Ce sont là des choses complexes qui nécessitent à la fois des idées nouvelles, de la communication, des financements. N'oublions pas que tout cela doit se faire en conciliant les sphères économique, sociale, culturelle, environnementale et que l'on doit, à tout moment, éviter les fractures dans notre territoire, dans nos territoires européens, fractures liées à des inégalités sociales, économiques, environnementales, culturelles.

Je voudrais dire aussi au nom du PUCA que, si nous avons des défis identiques, des réponses différenciées, nous avons aussi beaucoup à apprendre de nos voisins. L'hexagone est une figure géométrique assez parfaite mais il faut en sortir et donc je remercie tous ceux qui nous aident à le faire.

Nous avons des programmes de recherche conjoints, comme dans le cadre d'ERABUILD, réseau naissant sur la construction et la gestion de bâtiments durables, qui a été présenté ici. Et j'y attache beaucoup d'importance car nous allons en avoir besoin très vite.

Nous avons évidemment des rapprochements importants avec l'Union européenne qui doit déboucher sur une Europe de la connaissance. Et à cet égard, la préparation du 7<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et développement va être un moment privilégié et le PUCA devra complètement s'y investir.

Le PUCA a participé, avec de nombreux autres organismes, à la préparation de ce PCRD ; il participe aux différents réseaux de recherche européens dans le cadre des ERANET ; il dispose des acquis des deux réseaux COST, à la fois sur les périphéries urbaines et sur les structures vertes dans la planification urbaine. Enfin, le PUCA va participer au prochain projet d'URBANET.

Je souhaite, en tant que directeur général qui a sous sa protection - soyons humbles - le PUCA, que le PUCA ne soit pas trop administratif. Je crois que c'est là le sens d'un organisme comme le PUCA de pouvoir apporter des choses à l'administration tout en ayant un regard différent et une liberté de penser qui n'est pas forcément celle de l'administration traditionnelle.

Je voudrais enfin parler des acteurs clés des politiques urbaines qui se font d'abord au niveau local et non pas au niveau central ; ce peuvent être les régions, les villes, les agglomérations et là, je crois qu'il faut imaginer une articulation entre un État qui va rester régulateur, qui va être garant des solidarités économiques, sociales, etc., de l'égalité entre les citoyens, et les collectivités locales qui sont en première ligne. Qu'il s'agisse de la politique de la ville, de la politique de l'habitat ou du logement. Le PUCA peut, lui aussi, jouer non seulement dans la relation européenne mais aussi dans cette relation interne à la France entre, d'une part, l'État central et d'autre part, toutes les initiatives locales, qui sont très importantes. Le fait que le président du Comité d'Orientation soit un élu est un élément majeur.

Bien sûr, dans ce développement, dans cette connaissance, dans cet échange avec les collectivités territoriales françaises, il est tout à fait souhaitable d'aller voir ce qu'il se passe

dans les villes étrangères, qu'on ait une vision à moyen et à long terme sur l'évolution de ces villes ; qu'on ait un corps de connaissances, de réflexions partagées. Ce sont les grandes orientations, l'esprit dans lequel doit travailler le PUCA.

Le PUCA est à un moment clé de sa vie puisqu'il doit définir très prochainement son programme 2006-2010. Bien que vivant dans le court terme, ou un moyen terme court, je ne manquerai pas de m'intéresser particulièrement aux problèmes du PUCA parce que je pense que c'est l'avenir de notre pays, de notre Europe, de nos enfants. Et je voudrais remercier Pierre Albertini qui va nous accompagner dans cette démarche, en tant que président du Comité d'Orientation, et nous apporter quelque chose d'absolument indispensable : la vision de l'élu, la vision du représentant des citoyens.

Je voudrais, à l'issue de ces 2 jours, vous remercier tous très sincèrement pour ces débats qui marquent aujourd'hui une étape et j'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres.



## Liste des participants

<b>Wael</b>	<b>ABDELHAMID</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Maissoun</b>	<b>ABOUWARDA</b>	Institut d'Urbanisme de Paris
<b>Mohamed</b>	<b>ADJI</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Samuel</b>	<b>ADOLPHE</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Patricia</b>	<b>AGOSTINI</b>	Conseil Général du Val de Marne
<b>Hocine</b>	<b>AISSAOUI</b>	Logement et Famille - Le Reveil du Locataire
<b>Karim</b>	<b>AITALI</b>	
<b>Pierre</b>	<b>ALBERTINI</b>	Député Maire de Rouen
<b>David</b>	<b>ALCAUD</b>	CIR
<b>Serge</b>	<b>ALLOU</b>	GRET
<b>Aldo-José</b>	<b>ALTAMIRANO</b>	Agence ARVHA
<b>Jacques</b>	<b>AMORY</b>	AREAR
<b>Afaf</b>	<b>AMRANI</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Bénédicte</b>	<b>ANIORTE</b>	SAEM Val de Seine Aménagement
<b>Enis</b>	<b>ARIKOK</b>	DAEL / Patrimoine et Sites
<b>Martine</b>	<b>ARRIVET</b>	MAJ CZ Architectes
<b>Sophie</b>	<b>ATTALI</b>	International Conseil Energie
<b>Patrice</b>	<b>AUBERTEL</b>	PUCA
<b>Nadine</b>	<b>AYINA OBONDO</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Catherine</b>	<b>BADIE</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Isabelle</b>	<b>BAER</b>	SNAL
<b>Francis</b>	<b>BAFFET</b>	Mairie de Fontenay-sous-Bois
<b>Danielle</b>	<b>BALLET</b>	Ministère des Affaires Sociales
<b>Thierry</b>	<b>BARBIER</b>	ESH - Logis Transport
<b>Dominique</b>	<b>BARJOT</b>	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
<b>Juliette</b>	<b>BARONNET</b>	HER
<b>Gérard</b>	<b>BAUDIN</b>	Laboratoire TMU
<b>Véronique</b>	<b>BEILLAN</b>	EDF
<b>Marcel</b>	<b>BELLIOT</b>	Fédération des Agences d'Urbanisme (FNAU)
<b>Yves</b>	<b>BELMONT</b>	DRAC Rhône Alpes
<b>Francine</b>	<b>BENGUIGUI</b>	PUCA
<b>Caroline</b>	<b>BENOIST</b>	Atelier 15
<b>Chakib</b>	<b>BENRAMDANE</b>	Ateliers Internationaux de maîtrise d'oeuvre urbaine
<b>Loris</b>	<b>BERALDIN</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Pierre</b>	<b>BERGEL</b>	Centre de Recherche sur les Espaces et les Sociétés - CNRS Université Caen

<b>Agnès</b>	<b>BERLAND-BERTHON</b>	Institut d'Aménagement, de Tourisme et d'Urbanisme
<b>Hélène</b>	<b>BERNARD</b>	Cabinet H. Bernard, Berlin
<b>Frédéric</b>	<b>BERTRAND</b>	Atelier Parisien d'Urbanisme
<b>Patrick</b>	<b>BERTRAND</b>	ATELIER 15 - ARCHITECTURE & PAYSAGE
<b>Véronique</b>	<b>BIAU</b>	CRH CRESSAC (UMR LOUEST) - EAPVS
<b>Marie-Thérèse</b>	<b>BIDAL</b>	PUCA
<b>Julien</b>	<b>BIGORGNE</b>	Atelier Parisien d'Urbanisme
<b>Alain</b>	<b>BILLON</b>	Ministère des Transports, l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Jean-Paul</b>	<b>BLAIS</b>	PUCA
<b>Anne</b>	<b>BLONDEAU</b>	SEM 92
<b>Robert</b>	<b>BLONDY</b>	ARCHI. COM. DD
<b>Jacotte</b>	<b>BOBROFF</b>	LATTS-ENPC
<b>Didier</b>	<b>BODINO</b>	Gaz de France
<b>Georges</b>	<b>BOICHOT</b>	Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise
<b>Michel</b>	<b>BONETTI</b>	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<b>Françoise</b>	<b>BONNAT</b>	Europar Europe
<b>Lucie</b>	<b>BONNET</b>	GIS Socio-économie de l'Habitat
<b>Michel</b>	<b>BONNET</b>	PUCA
<b>Pascal</b>	<b>BONNIFET</b>	SCOT Sud Gard
<b>Justine</b>	<b>BOSREDON</b>	CPAU Aquitaine
<b>Frédérique</b>	<b>BOUCHER-HEDENSTRÖM</b>	Boucher-Hedenström Consultants
<b>Christian</b>	<b>BOUILLOT</b>	Mairie d'Avignon - Agence d'Urbanisme de la région avignonnaise
<b>Emmanuelle</b>	<b>BOUILLY</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Stéphane</b>	<b>BOURBONNAIS</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Luc</b>	<b>BOURDEAU</b>	CSTB
<b>Sophie</b>	<b>BOURDIN</b>	Atelier 15
<b>Pierre</b>	<b>BOURLIER</b>	Programme Européen Culture 2000
<b>Luc</b>	<b>BOUSQUET</b>	PUCA
<b>Chahine</b>	<b>BOUTOUILA</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Marie-Claire</b>	<b>BOZONNET</b>	DDE de la Savoie
<b>Jean-Pierre</b>	<b>BREST</b>	Ministère de l'Équipement et des Transports
<b>Massimo</b>	<b>BRICOCOLI</b>	Dipartimento Architettura a Pianificazione Politecnico di Milano
<b>Claire</b>	<b>BRUHAT</b>	S.A.E.M. SORELI
<b>Duc Huy</b>	<b>BUI</b>	Université de Marne-la-Vallée

<b>Marie-Andrée</b>	<b>BUISSON</b>	
<b>Michel</b>	<b>BURDIN</b>	DRE de Bourgogne
<b>Geneviève</b>	<b>BURY</b>	OPMHLM Gennevilliers
<b>Dominique</b>	<b>CALÇA</b>	Ministère de la Cohésion Sociale
<b>Elisabeth</b>	<b>CAMPAGNAC</b>	LATTS - ENPC
<b>François</b>	<b>CANGARDEL</b>	SEM 92
<b>Marion</b>	<b>CARCASSONNE</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Jean-Pierre</b>	<b>CAROFF</b>	Brest Métropole Océane
<b>Marion</b>	<b>CARREL</b>	Centre d'Etude des Mouvements Sociaux - Université Paris V
<b>Séverine</b>	<b>CASSES</b>	Mairie de Drancy
<b>Lydie</b>	<b>CHAMBLAS</b>	Métropole Architecture Paysage (MAP)
<b>Lionel</b>	<b>CHARLES</b>	Fractal
<b>Sylvie</b>	<b>CHARLOT</b>	INRA
<b>Nello</b>	<b>CHAUVETIERE</b>	DRE Languedoc Roussillon
<b>Paul</b>	<b>CHECCAGLINI</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Rachid</b>	<b>CHEKROUN</b>	
<b>Françoise</b>	<b>CHEVALIER</b>	Caisse des Dépôts
<b>Sylvie</b>	<b>CHIRAT</b>	EUROPAN EUROPE
<b>Alain</b>	<b>CHITRIT</b>	Nexity Foncier Conseil
<b>Philippe</b>	<b>CHOFFEL</b>	Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
<b>Patrick</b>	<b>CHOTTEAU</b>	DDE 28
<b>Hajar</b>	<b>CHRAIBI</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Khara</b>	<b>CISSE</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Malorie</b>	<b>CLERMONT</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Pierre</b>	<b>COESTER</b>	CETE Nord-Picardie
<b>Claude Evelyne</b>	<b>COHEN</b>	ACT Consultant + CNAM
<b>Jeanine</b>	<b>COHEN</b>	CNRS "Ladyss"
<b>Bernard</b>	<b>COLOOS</b>	Fédération Française du Bâtiment
<b>Yuna</b>	<b>CONAN</b>	Europan Europe
<b>Florence</b>	<b>CONTENAY</b>	Ministère de l'Équipement et des Transports
<b>Alain</b>	<b>COQUET</b>	GIP-EPAU / Europan France
<b>Agnès</b>	<b>COUBARD</b>	ACTIS
<b>Jacques</b>	<b>COURBON</b>	Agence d'Architecture
<b>Elisabeth</b>	<b>COURDURIER</b>	GRAIN
<b>Bruno</b>	<b>COUTURIER</b>	GRAND LYON DPA

<b>Philippe</b>	<b>CROMBACK</b>	PUCA
<b>Laurence</b>	<b>CROS</b>	CLUB VILLE AMENAGEMENT
<b>Francis</b>	<b>CUILLIER</b>	A'URBA
<b>Christian</b>	<b>CURÉ</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Alain</b>	<b>DANET</b>	
<b>Philippe</b>	<b>DARD</b>	CSTB - Laboratoire Mutations Techniques et Sociales
<b>Julien</b>	<b>DAUBART</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Laurence</b>	<b>DAUDE</b>	DULE
<b>Gilles</b>	<b>DAVOINE</b>	Le Moniteur des Travaux Publics
<b>Elisabeth</b>	<b>DECOSTER</b>	LTMU-CNRS
<b>Pierre</b>	<b>DECOSTER</b>	CLORA / RST
<b>Jean-Pierre</b>	<b>DECOURCELLE</b>	CDC
<b>Benoîte</b>	<b>DECUP-PANNIER</b>	IPRAUS
<b>François</b>	<b>DE FLEURIAN</b>	Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise
<b>Perrine</b>	<b>DE FOUCAUD</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Bertrand</b>	<b>DE FOUCAULD</b>	H.E.R
<b>Mélina</b>	<b>DEGORGE-LAVAGNE</b>	
<b>Laetitia</b>	<b>DELAFONTAINE</b>	ADN/Architecture Intérieure Design
<b>François</b>	<b>DELARUE</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Anne</b>	<b>DELAUNÉ</b>	La Métro
<b>Stéphanie</b>	<b>DE MONTGOLFIER</b>	GIP - EPAU
<b>Sylvette</b>	<b>DENEFLE</b>	Université François Rabelais - CNRS TOURS
<b>Hedwige</b>	<b>DE PENFENTENYO</b>	FIMBACTE
<b>Annie</b>	<b>DEPRE</b>	HER
<b>Georges</b>	<b>DEPRE</b>	HER
<b>Bruno</b>	<b>DEPRESLE</b>	AFTRP
<b>Xavier</b>	<b>DESJARDINS</b>	SCURE - CRIA + ACURAE
<b>Carole</b>	<b>DESMARAIS</b>	Communauté Urbaine du Grand Lyon
<b>Charlotte</b>	<b>DESSANDIER</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Michel</b>	<b>DESTOT</b>	
<b>Bertrand</b>	<b>DE TOURTIER</b>	BAU Aménagement
<b>Yaëlle</b>	<b>DEVAUX</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Delphine</b>	<b>DEVEVEY</b>	WEKA
<b>Roselyne</b>	<b>DE VILLANOVA</b>	IPRAUS
<b>Doriana</b>	<b>DI SANTO</b>	Université de Marne la Vallée

<b>Isabel</b>	<b>DIAZ</b>	ISTED
<b>Floridea</b>	<b>DICIAMMO</b>	CSTB Paris
<b>Michel</b>	<b>DIDIER</b>	DIV
<b>Yazid</b>	<b>DJEBRI</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Chrystelle</b>	<b>DOLMEN</b>	AFTRP
<b>Laurence</b>	<b>DONNE</b>	Conseil National de l'habitat
<b>André</b>	<b>DONZEL</b>	Laboratoire méditerranéen de Sociologie
<b>Jacques</b>	<b>DONZELOT</b>	PUCA
<b>Dominique</b>	<b>DORE</b>	Vivre en Ecovillage
<b>Jean-Michel</b>	<b>DOSSIER</b>	MINEFI / DGE / SIMAP
<b>Monique</b>	<b>DREYFUS</b>	Diagonal
<b>Daniel</b>	<b>DROCOURT</b>	Ville de Marseille
<b>Mélanie</b>	<b>DROUZAI</b>	FNAR
<b>Jocelyne</b>	<b>DUBOIS-MAURY</b>	Institut d'Urbanisme de Paris
<b>Marc</b>	<b>DUCOURNEAU</b>	AQC
<b>Patrick</b>	<b>DUFEIL</b>	DRE Bretagne
<b>Patrick</b>	<b>DUGUET</b>	A.C.
<b>Monique</b>	<b>DUHAMEL</b>	PUCA
<b>Bernard</b>	<b>DUHEM</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Arnaud</b>	<b>DUIGOU</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Nathalie</b>	<b>DUMSER</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Liliane</b>	<b>DUPORT</b>	Ministère de l'écologie et du développement durable
<b>Boris</b>	<b>DUPUIS</b>	
<b>Jean</b>	<b>DURIAU</b>	GIP - EPAU
<b>Christine</b>	<b>DUROUSSEAU- DUGONTIER</b>	Agir en Ville
<b>Fabienne</b>	<b>DUWEZ</b>	S.A.E.M. SORELI
<b>Jan-Wilhem</b>	<b>DUYVENDAK</b>	Université d'Amsterdam
<b>Frank</b>	<b>ECKARDT</b>	Ecole d'Architecture de l'Université de Weimar
<b>Santiago</b>	<b>EIZAGUIRRE ANGLADA</b>	D.U.O.T. - U.P.C.
<b>Sophie</b>	<b>EPAULE</b>	AFTRP
<b>Séverine</b>	<b>ETCHECAHAR</b>	HER
<b>Houchi</b>	<b>ETEZAD</b>	Partenaires et marchés
<b>Thérèse</b>	<b>EVETTE</b>	Ecole d'Architecture de Paris la Villette
<b>Alexandrine</b>	<b>EVRARD</b>	I.G.O.
<b>Etienne</b>	<b>FABRE</b>	Habitat Etude Recherche

<b>Christian</b>	<b>FALIU</b>	CAUE du Val d'Oise
<b>Franck</b>	<b>FAUCHEUX</b>	PUCA
<b>Teresita</b>	<b>FEUGEAS</b>	
<b>Jean-Paul</b>	<b>FIDELI</b>	PUCA
<b>Benoît</b>	<b>FILIPPI</b>	ATEMHA - OLAP
<b>Françoise</b>	<b>FOURNIER</b>	DGUHC / PA2
<b>J e a n - Emmanuel</b>	<b>FRANTZ</b>	UNIVERSITE DENIS DIDEROT PARIS 7
<b>Jean</b>	<b>FREBAULT</b>	CONSEIL GENERAL DES PONTS ET CHAUSSEES
<b>Jacques</b>	<b>FRENAIS</b>	PUCA
<b>Luigi</b>	<b>FUSCO GIRARD</b>	Université Federico II de Naples
<b>Françoise</b>	<b>GADBIN</b>	DDE DE L'ILLE ET VILAINE
<b>Ghislaine</b>	<b>GARIN-FERRAZ</b>	Cité +
<b>Antida</b>	<b>GAZZOLA</b>	Faculté d'Architecture de Gênes
<b>Sigrine</b>	<b>GENEST</b>	ACADIE
<b>Martine</b>	<b>GESTIN</b>	
<b>Cynthia</b>	<b>GHORRA-GOBIN</b>	IEP Paris
<b>Elodie</b>	<b>GILABERT</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Claire</b>	<b>GILLIO</b>	PUCA
<b>Catherine</b>	<b>GINER</b>	Eiffage Construction
<b>Cyrille</b>	<b>GITH</b>	BIPOSTO
<b>Christophe</b>	<b>GLORIAN</b>	CRCI PACA
<b>Mathieu</b>	<b>GOETZKE</b>	Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer
<b>Roland</b>	<b>GOMEZ</b>	PUCA
<b>Françoise</b>	<b>GOUDET</b>	PUCA
<b>François</b>	<b>GRAILLE</b>	DREIF
<b>Mathilde</b>	<b>GRALEPOIS</b>	ENPC
<b>Agnès</b>	<b>GRAND</b>	Direction Régionale de l'Équipement
<b>Anne</b>	<b>GRANDGUILLOT</b>	CETE de Lyon
<b>Louisa</b>	<b>GRANDIN</b>	PUCA
<b>Maria Gabriela</b>	<b>GRAY</b>	PUCA
<b>Richard</b>	<b>GRIMAL</b>	DREIF
<b>Aurélien</b>	<b>GRIVEAU</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Jean-François</b>	<b>GUET</b>	CERTU
<b>Marie-France</b>	<b>GUEYFFIER</b>	
<b>Claire</b>	<b>GUIGNARD-HAMON</b>	Conseil Régional d'Ile de France

<b>Brigitte</b>	<b>GUIGOU</b>	IAURIF - DDHEGL
<b>Gérard</b>	<b>GUILLAUMIN</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>Claude</b>	<b>GUISLAIN</b>	E P 4 Urbanisme
<b>Aurélie</b>	<b>GITONNY</b>	Correlation
<b>Roger</b>	<b>HAGELSTEIN</b>	Université de Louvain
<b>Stephen</b>	<b>HALL</b>	Université de Birmingham
<b>Jean-Marie</b>	<b>HALLEUX</b>	Université de Liège
<b>Caroline</b>	<b>HANOTELLE</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Hélène</b>	<b>HATZFELD</b>	Ecole d'Architecture de Lyon
<b>Antoine</b>	<b>HAUMONT</b>	UMR Louest
<b>Bernard</b>	<b>HAUMONT</b>	UMR Louest
<b>Jacques</b>	<b>HAYWARD</b>	VEOLIA Environnement
<b>Gérard</b>	<b>HEGRON</b>	Ecole d'Architecture Nantes
<b>Aurélie</b>	<b>HENNEQUIN</b>	Institut Français d'Urbanisme
<b>Pascal</b>	<b>HENRY</b>	S.A.E.M. SORELI
<b>Gilles</b>	<b>HORENFELD</b>	Union Sociale pour l'Habitat
<b>Jean-Pierre</b>	<b>HUCHON</b>	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Marseille
<b>Kent</b>	<b>HUDSON</b>	KHNET France
<b>Christian</b>	<b>HUET</b>	CETE Sud Ouest
<b>Pekka</b>	<b>HUOVILA</b>	Centre de Recherche Techniques sur la Construction et les Transports de Finlande
<b>Jean-Marie</b>	<b>HURIOT</b>	Université de Bourgogne - LEG
<b>Phuong Mai</b>	<b>HUYNH</b>	PUCA
<b>Patrizia</b>	<b>INGALLINA</b>	Institut d'Urbanisme de Paris
<b>Jean-Claude</b>	<b>JAGER</b>	DRE PACA
<b>Marie-Christine</b>	<b>JAILLET</b>	Université de Toulouse Le Mirail
<b>Agnès</b>	<b>JANSSEN</b>	Association Kiloa
<b>Annick</b>	<b>JAOUEN</b>	Ministère de l'Équipement
<b>Michel</b>	<b>JAY</b>	Direction de l'Équipement de l'Essonne
<b>Sabrina</b>	<b>JEAN</b>	Université de Lorient
<b>Betty</b>	<b>JISTA</b>	ATER - IFU
<b>Michèle</b>	<b>SOLE</b>	IUP - Université Paris XII
<b>Bérengère</b>	<b>JOLY</b>	FPC
<b>Carole</b>	<b>JOVIGNOT</b>	PUCA
<b>Patrick</b>	<b>JULES</b>	DDE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
<b>Christian</b>	<b>JULIENNE</b>	Héritage & Progrès

<b>Véronique</b>	<b>KARGERMAN</b>	Ministère de l'Environnement
<b>Mathilde</b>	<b>KEMPF</b>	PNRBV
<b>Stefania</b>	<b>KENLEY</b>	ACS
<b>Pierre</b>	<b>KERMEN</b>	Mairie de Grenoble
<b>Robert</b>	<b>KING</b>	PUCA
<b>Kafui</b>	<b>KPODEHOUN</b>	PUCA
<b>François</b>	<b>L'HUILLIER</b>	CIMBETON
<b>Christian</b>	<b>LABBE</b>	DRE AQUITAINE
<b>Monsieur</b>	<b>LAFFONT</b>	Université de Bourgogne
<b>Lucie</b>	<b>LAFONTAINE</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Lydie</b>	<b>LAIGLE</b>	CSTB - Département Economie et Sciences Humaines
<b>Anne</b>	<b>LAPORTE</b>	Ministère de la Culture
<b>Corinne</b>	<b>LARRUE</b>	Université de Tours
<b>Pierre</b>	<b>LASSAVE</b>	PUCA
<b>Khadija</b>	<b>LASSEHAB</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Christophe</b>	<b>LASSERRE</b>	O'Zone - Architectures
<b>Véronique</b>	<b>LE BIHAN</b>	La Documentation Française
<b>Patrick</b>	<b>LE COQ</b>	Atelier Patrick Le Coq
<b>Francis</b>	<b>LE DORÉ</b>	Ministère de l'Équipement et des Transports
<b>Patrick</b>	<b>LE GALES</b>	CEVIPOF - Le centre de recherche politique de Science Po
<b>William</b>	<b>LE GOFF</b>	IATEUR
<b>Bruno</b>	<b>LEBENTAL</b>	Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer
<b>Valérie</b>	<b>LEBOIS</b>	Laboratoire ACS
<b>Pauline</b>	<b>LECOINTE</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Paul</b>	<b>LECROART</b>	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France
<b>Nicolas</b>	<b>LEFEBVRE</b>	SEMAEST
<b>François</b>	<b>LEFORT</b>	Ministère de l'Équipement des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer
	<b>LÉGER</b>	Conseil Régional d'Ile de France
<b>Bernard</b>	<b>LÉGER</b>	Mairie de Paris
<b>Pascale</b>	<b>LEGUÉ</b>	CAUE 17
<b>Isabelle</b>	<b>LEJEUNE</b>	PUCA
<b>Pascal</b>	<b>LEMONNIER</b>	PUCA
<b>Eric</b>	<b>LENGEREAU</b>	Ministère de la Culture

<b>Evelyne</b>	<b>LERMERCIER</b>	DREIF
<b>Pascale</b>	<b>LEROI</b>	IAURIF
<b>Frédéric</b>	<b>LEROY</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Francis</b>	<b>LESTIENNE</b>	Ministère de la Recherche
<b>Sabine</b>	<b>LETENDRE</b>	PUCA
<b>Laurence</b>	<b>LIM</b>	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
<b>Lionel</b>	<b>LINCY</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Valérie</b>	<b>LIQUET</b>	Agence Innovapresse
<b>Stéphanie</b>	<b>LIRON</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Guy</b>	<b>LOINGER</b>	
<b>Christian</b>	<b>LONGHI</b>	IDEFI-LEM FRE CNRS 2780
<b>Antoine</b>	<b>LOUBIERE</b>	Urbanisme
<b>Céline</b>	<b>LOUDIER MALGOUYRES</b>	IAURIF
<b>Mélanie</b>	<b>LOYER</b>	Université de Marne la Vallée
<b>David</b>	<b>LUDLOW</b>	Université de West England (Bristol) - Commission Européenne
<b>Eve</b>	<b>MACHELART</b>	Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat à Lyon
<b>Marie-Pierre</b>	<b>MACIAN</b>	Ministère de la Défense
<b>Bénédicte</b>	<b>MADLIN</b>	Profession Banlieue
<b>Pascale</b>	<b>MAES</b>	Premier Plan
<b>Jean-Pierre</b>	<b>MAHÉ</b>	Eiffage Construcion
<b>Olivia</b>	<b>MAIRE</b>	Profession Banlieue
<b>Isabelle</b>	<b>MALEYRE</b>	Université Paris XII - Val de Marne
<b>Clara</b>	<b>MALLART LACRUZ</b>	D.U.O.T. - U.P.C.
<b>Gérard</b>	<b>MARCELOT</b>	L'EFFORT REMOIS
<b>Dorothée</b>	<b>MARCHAND</b>	Université Paris V - Institut de Psychologie
<b>Patrick</b>	<b>MARCHAND</b>	CETE de l'Est
<b>Josette</b>	<b>MARIE JEAN ROBERT</b>	PUCA
<b>Jean-Pierre</b>	<b>MARIE LE PAULMIER</b>	PUCA
<b>Christian</b>	<b>MARION</b>	Ville de Rouen
<b>Ruth</b>	<b>MARQUES</b>	Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer
<b>Laure</b>	<b>MARQUET</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Pascale</b>	<b>MARTINET</b>	Mairie de Rouen
<b>Leyla</b>	<b>MASSOMA</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Sandra</b>	<b>MATTAROZZI</b>	Istituto Cooperativo per l'Innovazione

<b>Andrée</b>	<b>MATTEACCIOLI</b>	
<b>Alain</b>	<b>MAUGARD</b>	CSTB
<b>Yan</b>	<b>MAURY</b>	Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat
<b>Nicole</b>	<b>MAY</b>	LATTS/ENPC
<b>Christiana</b>	<b>MAZZONI</b>	Ecole d'Architecture Paris-Malaquais/ACS
<b>Naouel</b>	<b>MEGARI</b>	
<b>Micole</b>	<b>MELAT</b>	
<b>François</b>	<b>MENARD</b>	Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
<b>Georges</b>	<b>MERCADAL</b>	GIP - EPAU
<b>Jean Charles</b>	<b>MERCIER</b>	HLM du HAINAUT
<b>Lise</b>	<b>MESLIAND</b>	SEM PARIS CENTRE
<b>Lucile</b>	<b>METTETAL</b>	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France
<b>Frédéric</b>	<b>MEYNARD</b>	Délégation Interministérielle à la Ville
<b>Méhand</b>	<b>MEZIANI</b>	Atelier Parisien d'Urbanisme
<b>Frédéric</b>	<b>MIALET</b>	Atelier d'architecture et d'urbanisme
<b>Edith</b>	<b>MILNEN</b>	Association des Cités du Secours Catholique
<b>Marc</b>	<b>MILOVANOVIC</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Pierre</b>	<b>MIQUEL</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer
<b>Sandra</b>	<b>MOATTI</b>	Alternatives Economiques
<b>Jean-Baptiste</b>	<b>MOISAN</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Anne</b>	<b>MOLINIER</b>	Communauté d'Agglomération PLAINE COMMUNE
<b>Yann</b>	<b>MONTRELAY</b>	CSTB
<b>Christophe</b>	<b>MOREAU</b>	LARES - Université de Rennes
<b>Anaëlle</b>	<b>MORISOT</b>	Université de Bourgogne
<b>Pascal</b>	<b>MORY</b>	Ecole d'architecture Paris-Malaquais
<b>Mona</b>	<b>MOTTOT</b>	Revue Travaux / FNTF
<b>Daniel</b>	<b>MOURANCHE</b>	Association des Usagers des Transports
<b>Olivier</b>	<b>MOURAREAU</b>	PUCA
<b>Dominique</b>	<b>MUSSLIN</b>	Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise
<b>Oumel</b>	<b>NAFA</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS
<b>Chahira</b>	<b>NECIB</b>	Faculté de Saint Quentin
<b>Sophie</b>	<b>NEMOZ</b>	PUCA
<b>Catherine</b>	<b>NEVEU</b>	LAIOS - CNRS
<b>Doris</b>	<b>NICOUT</b>	Université de Créteil - Conseil Développement Ville et Sécurité

<b>Grégory</b>	<b>NIEL</b>	ADN/Architecture Intérieure Design
<b>Myène</b>	<b>NOROTTE</b>	ANAH
<b>Samira</b>	<b>ODIRA</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Sylvie</b>	<b>OFFMANN</b>	HER
<b>Britt</b>	<b>OLOFSDOTTER-JONSSON</b>	Conseil Suédois de la Recherche pour l'Environnement, les Sciences agronomiques et l'Aménagement du Territoire
<b>Clément</b>	<b>ORILLARD</b>	GIP - EPAU
<b>Ellen</b>	<b>OUAZAN</b>	PUCA
<b>Dominique</b>	<b>PACK</b>	PUCA
<b>Ursula</b>	<b>PARAVICINI</b>	Université de Hanovre
<b>Claire</b>	<b>PARIN</b>	Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
<b>Raul</b>	<b>PASTRANA</b>	
<b>François</b>	<b>PELEGRIN</b>	U.N.S.F.A.
<b>Susana</b>	<b>PENALVA</b>	Fondation Nationale des Sciences Politiques
<b>François</b>	<b>PERDRIZET</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Evelyne</b>	<b>PERRIN</b>	PUCA
<b>Laurent</b>	<b>PERRIN</b>	IAURIF
<b>Roger</b>	<b>PERRINJAQUET</b>	
<b>Christophe</b>	<b>PERROCHEAU</b>	PUCA
<b>Liliane</b>	<b>PESQUET</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Sylvain</b>	<b>PETITET</b>	ENTPE
<b>Laurence</b>	<b>PHILIPONA-AGIS</b>	Mairie de Drancy
<b>Pascale</b>	<b>PICHON</b>	Université Jean Monnet de Saint Etienne - CNRS
<b>Dominique</b>	<b>PIERROUX</b>	Ministère de l'Équipement
<b>Sylvain</b>	<b>PIGAULT</b>	Batiment Actualité-
<b>Christophe</b>	<b>POLLET</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Eric</b>	<b>PONTHIEU</b>	Commission Européenne
<b>Prolet</b>	<b>POPOVA</b>	
<b>Jean-Marc</b>	<b>PORTE</b>	CONSEILLER MUNICIPAL
<b>Claire</b>	<b>POUTARAUD</b>	Agir en Ville
<b>Paulette</b>	<b>POUTCHY TIXIER</b>	PUCA
<b>Cyril</b>	<b>POUVESLE</b>	DDE DU NORD
<b>Bernard</b>	<b>POUYET</b>	Université Pierre Mendès France
<b>Benjamin</b>	<b>PRADEL</b>	Laboratoire Villes Mobilités et Transports
<b>Geneviève</b>	<b>PRANDI</b>	OLAP

<b>Antoine</b>	<b>PRENANT</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Monique</b>	<b>PRIM</b>	SOEDAT 93
<b>Robert</b>	<b>PROST</b>	École d'Architecture de Paris-Malaquais
<b>Anne</b>	<b>QUERRIEN</b>	PUCA
<b>Nathalie</b>	<b>QUIOT</b>	Ozone Architectures
<b>Virginie</b>	<b>RACHMUEHL-BERROA</b>	GRET
<b>Sylvie</b>	<b>RAGUENEAU</b>	CERFISE
<b>Jean-Yves</b>	<b>RAMELLI</b>	PUCA
<b>Didier</b>	<b>REBOIS</b>	Europan Europe
<b>Julie</b>	<b>REBOUILLAT</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Vincent</b>	<b>RENARD</b>	Ecole Polytechnique de Paris
<b>Alan</b>	<b>RENK</b>	Host
<b>Serge</b>	<b>REPLUMA</b>	SCIC Habitat
<b>Marylin</b>	<b>RETTMEYER</b>	CSTB
<b>Michel</b>	<b>REY</b>	École Polytechnique Fédérale Lausanne
<b>Patricia</b>	<b>RIBEAUX</b>	PUCA
<b>Philip</b>	<b>RIDGWAY</b>	PRAT GIGOU RIDGWAY ARCHITECTES
<b>Pascale</b>	<b>RIEU</b>	ANRU
<b>Dominique</b>	<b>RIST</b>	
<b>Hélène</b>	<b>ROHMER</b>	SONACOTRA
<b>Elisa</b>	<b>ROMERO</b>	Mairie d'Arcueil
<b>Isabelle</b>	<b>ROPELATO</b>	AFTRP
<b>Fabienne</b>	<b>ROQUIER-CHAVANES</b>	Ministère de la Culture - DAPA
<b>Stéphane</b>	<b>ROSA</b>	WEKA
<b>Thomas</b>	<b>ROSIN</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Nicole</b>	<b>ROUSIER</b>	CNRS - Grenoble
<b>Nicole</b>	<b>ROUSIER</b>	PUCA
<b>Catherine</b>	<b>ROY</b>	Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer
<b>Alain</b>	<b>ROZENKIER</b>	CNAV
<b>Jean</b>	<b>RUEGG</b>	Université de Lausanne
<b>Mariette</b>	<b>SAGOT</b>	IAURIF
	<b>SAUVAGE</b>	DRDE Bourgogne
<b>Zahra</b>	<b>SAYOURI</b>	Ville de Roubaix
<b>Peter</b>	<b>SCHILKEN</b>	Energie-Cités
<b>Patrick</b>	<b>SCIBERRAS</b>	FNAR
<b>Michel</b>	<b>SEBILLOTTE</b>	Académie d'Agriculture de France

<b>Silvana</b>	<b>SEGAPOLI</b>	Universita di Catania
<b>Pascale</b>	<b>SIMARD</b>	Agence d'Urbanisme de la Communauté de Lyon
<b>Nicolas</b>	<b>SIMON</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Matinder</b>	<b>SINGH</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Evelyne</b>	<b>SMOLARSKI</b>	Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer
<b>Marion</b>	<b>SOCIE</b>	
<b>Nadine</b>	<b>SOLDINI</b>	PUCA
<b>Adeline</b>	<b>SOLVAR</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Martine</b>	<b>SONNET</b>	Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement / Ministère de la Santé et des Solidarités
<b>Taoufik</b>	<b>SOUAMI</b>	Institut Français de l'Urbanisme Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<b>Marc-Henry</b>	<b>SOULET</b>	Université de Fribourg
<b>Hélène</b>	<b>SUBREMON</b>	IPRAUS - EAPB / EDF
<b>Michelle</b>	<b>SUSTRAC</b>	PUCA
<b>Hugo</b>	<b>SWINNEN</b>	Institut Verwey-Jonker d'Utrecht
<b>Marie-Claude</b>	<b>TABAR-NOUVAL</b>	DIV
<b>Annick</b>	<b>TANTER-TOUBON</b>	EHESS
<b>Philippe</b>	<b>TEMPLÉ</b>	AREAR
<b>Jean Jacques</b>	<b>TERRIN</b>	GIP EPAU
<b>Jean-Jacques</b>	<b>TERRIN</b>	École d'Architecture de Versailles
<b>Dominique</b>	<b>TESSIER</b>	Atelier Tessier Architecture
<b>Patricia</b>	<b>TEULET</b>	ADIL 92
<b>Mercedes</b>	<b>THEILLAC</b>	Revue Carré Bleu
<b>Jean-Michel</b>	<b>THIBAUT</b>	CAUE 17
<b>Juliette</b>	<b>THOMAS</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Daniel</b>	<b>THURIERE</b>	Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
<b>Michèle</b>	<b>TILMONT</b>	PUCA
<b>Corinne</b>	<b>TIRY</b>	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille et Région Nord
<b>Nicolas</b>	<b>TIXIER</b>	Ecole d'Architecture de Grenoble
<b>Nicolas</b>	<b>TIXIER</b>	Ministère de la Culture
<b>Jacques</b>	<b>TOLEDANO</b>	Association ETICITE
<b>Jean-Claude</b>	<b>TOUBON</b>	Université de Marne la Vallée
<b>Hervé</b>	<b>TRANCART</b>	PUCA
<b>Thierry</b>	<b>TRETZ</b>	Editions Weka

<b>Viviane</b>	<b>VAGH</b>	
<b>Danièle</b>	<b>VALABREGUE</b>	PUCA
<b>Jean-Marc</b>	<b>VALENTIN</b>	Communauté Urbaine de Lyon
<b>Bertrand</b>	<b>VALLET</b>	Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer
<b>Patricia</b>	<b>VAQUETTE</b>	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
<b>Igor</b>	<b>VARELA</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Marie Christine</b>	<b>VATOV</b>	AGENCE INNOVAPRESSE
<b>Cyrille</b>	<b>VÉRAN</b>	Le Moniteur BTP
<b>Solange</b>	<b>VERGER</b>	HER
<b>Véronique</b>	<b>VERGÈS</b>	Ville de Montreuil
<b>Julie</b>	<b>VERGOZ</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Claire</b>	<b>VERLINDEN</b>	Mairie d'Arcueil
<b>Michel</b>	<b>VERMEULEN</b>	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)
<b>Martine</b>	<b>VERNIER</b>	PUCA
<b>Gilles</b>	<b>VERPRAET</b>	CNRS - GRAI
<b>Anne</b>	<b>VIGNE</b>	PUCA
<b>Michel</b>	<b>VIRLOIRE</b>	
<b>Eric</b>	<b>VOLPELLIER</b>	
<b>Marie-Christine</b>	<b>VOULOIR</b>	Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
<b>Latifa</b>	<b>WAELES</b>	Université de Marne-La-Vallée
<b>Stéphanie</b>	<b>WARIN</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Klaus</b>	<b>WERNER</b>	KHNET
<b>Ann Caroll</b>	<b>WERQUIN</b>	Atelier d'environnement Thalès
<b>Leila</b>	<b>WOLF</b>	Mairie de Paris
<b>Anne</b>	<b>WYVEKENS</b>	CNRS
<b>Frédérique</b>	<b>XELOT</b>	Habitat & Société
<b>Hélène</b>	<b>XUAN</b>	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
<b>Nesrine</b>	<b>YAHIA</b>	Université Paris XII
<b>Oscar</b>	<b>YUJNOVSKY</b>	
<b>Anne</b>	<b>ZIMMERMANN</b>	Délégation Interministérielle à la Ville
<b>Youssef</b>	<b>ZITOUNI</b>	Université de Marne-la-Vallée
<b>Gwénaelle</b>	<b>ZUNINO</b>	Institut d'Aménagement et de d'Urbanisme de la Région Ile-de-France

**Directrice de publication :** Michèle Tilmont, secrétaire permanente  
**Coordination :** L'équipe de communication du PUCA  
**Site internet :** [www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca](http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca)

**Conception graphique et impression :** MTETM/DGPA/PLM2/Annick Samy/mars 2006

---

**Transcription & secrétariat de rédaction :** Claudine Gilbert  
**Agence graphique :** LMcommuniquer



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère  
de l'Emploi,  
de la Cohésion  
sociale et  
du Logement

ministère  
des Transports  
de l'Équipement  
du Tourisme et  
de la Mer

direction générale  
de l'Urbanisme  
de l'Habitat et de  
la Construction

Le PUCA contribue avec ses partenaires à la construction de l'espace européen de la recherche. Il collabore avec les autres organismes financeurs de recherche en Europe à la constitution des ERANET, initiés par la Commission européenne. Il participe également, aux côtés du CSTB, à ERABUILD, réseau des organismes de recherche dans le domaine de la construction et en outre, il est fortement impliqué dans le projet d'Urban-net, réseau des organismes financeurs de recherche urbaine.

Depuis plusieurs années il associe systématiquement des chercheurs européens à ses appels d'offre. C'est ainsi qu'en 2004, un appel à propositions a été dédié à l'exploration, tant des organismes que des problématiques et des méthodologies développés dans les pays voisins.

Les entretiens des 2 jours du PUCA 2005 feront le point sur l'ensemble de ces travaux.

Le plan | urbanisme | construction | architecture | PUCA depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Organisé selon quatre départements de capitalisation des connaissances : **Sociétés urbaines et habitat** traite des politiques urbaines dans leurs fondements socio-économiques ; **Territoires et aménagement** s'intéresse aux enjeux du développement urbain durable et de la planification ; **Villes et architecture** répond aux enjeux de qualité des réalisations architecturales et urbaines ; **Technologies et construction** couvre les champs de l'innovation dans le domaine du bâtiment ; le PUCA développe une recherche finalisée autour de plusieurs programmes : La ville pour tous | Se loger, habiter | L'Europe et la recherche urbaine | Organiser les territoires | Le renouvellement urbain | Énergie dans le bâtiment : PREBAT, et d'ateliers thématiques assurant des transversalités entre programmes sous forme de rencontres entre chercheurs et acteurs, décideurs publics ou représentants des milieux professionnels, ainsi que des programmes d'appui : • actions régionales pour lesquelles le PUCA a suscité l'émergence de pôles régionaux d'échange sur le développement et l'aménagement des territoires • actions internationales dont European, programme européen de concours d'idées entre jeunes architectes • actions vers les professionnels • actions de valorisation et de diffusion-communication des résultats de ses travaux.

plan | urbanisme | construction | architecture

#### ► Sociétés urbaines et habitat

La ville pour tous

Cultures urbaines et espaces publics

Défis de la citoyenneté urbaine

Emploi, insertion, discriminations

Mobilités et territoires urbains

Polarisation sociale de l'urbain  
et services publics

Rénovation urbaine et mixité sociale

Se loger, habiter

Accès au logement

Habitat et vie urbaine

Patrimoine et retraites

Socio-économie de l'habitat

Trajectoires résidentielles

L'Europe et la recherche urbaine

#### ► Territoires et aménagement

Organiser les territoires

Organisation de l'espace urbain

et dynamiques économiques

Politiques territoriales et développement durable

Plate-forme internationale d'échanges

sur les territoires

Ville et aménagement

Le renouvellement urbain

Démolition et recomposition des quartiers

Insécurité et violences urbaines

Renouvellement urbain et environnement

Rénovation urbaine et stationnement

#### ► Villes et architecture

Le futur de l'habitat

Activités d'experts et coopérations  
interprofessionnelles

Échelle et temporalités des projets urbains

Futur de l'habitat

Habitat pluriel : densité, urbanité, intimité

Innovations urbaines

Maison individuelle, architecture, urbanité

Métiers de la maîtrise d'ouvrage  
et de la maîtrise d'œuvre

Quartiers durables

#### ► Technologies et construction

Innover pour construire ensemble

Chantiers rapides CQFD

Nouvelles technologies et construction

Observatoire de la démarche HQE

Palmarès de l'innovation

Villas urbaines durables

Énergie dans le bâtiment : PREBAT

Bâtiment 2010

Concevoir et construire pour l'existant

PUCA

plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense Paroi Sud

92055 La Défense Cedex

Téléphone : 01 40 81 24 72

Télécopie : 01 40 81 63 78

www.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca